

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE  
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE  
(GREOA asbl)**

---

**COMMUNE DE FERRIERES**

PROGRAMME COMMUNAL  
DE DEVELOPPEMENT RURAL

Prédiagnostic version 1.1

*Document de travail*

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>7</b>
<b>GLOSSAIRE DES SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>9</b>
<b>1. IDENTITE HISTORIQUE</b> .....	<b>11</b>
1.1 QUELQUES JALONS DU PASSÉ.....	11
1.2 RÉNOVATION RURALE.....	13
<b>2. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET GÉOGRAPHIQUES</b> .....	<b>14</b>
2.1. LOCALISATION.....	14
2.2. ETENDUE DU TERRITOIRE, STRUCTURE PHYSIQUE.....	15
2.2.1. <i>Géologie, relief et sol</i> .....	15
2.2.2. <i>Hydrographie</i> .....	16
2.3. OCCUPATION DU SOL.....	21
2.4. CLIMAT.....	21
TABLEAU AFOM ET SYNTHÈSE .....	22
<b>3. PATRIMOINE NATUREL ET GESTION ENVIRONNEMENTALE</b> .....	<b>23</b>
3.1. SITES ET ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE NATUREL PROTÉGÉS PAR UN STATUT LÉGAL.....	23
3.1.1. <i>Sites Natura 2000</i> .....	23
3.1.2. <i>Réserves naturelles domaniales</i> .....	25
3.1.3. <i>Réserves naturelles privées</i> .....	26
3.1.4. <i>Cavité Souterraine d'Intérêt Scientifique (CSIS)</i> .....	28
3.1.5. <i>Site de la liste Ramsar</i> .....	29
3.1.6. <i>Zones Humides d'Intérêt Biologique (ZHIB)</i> .....	29
3.1.7. <i>Arbres et haies remarquables</i> .....	30
3.1.8. <i>Remarque</i> .....	32
3.2. SITES ET ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE NATUREL NON PROTÉGÉS PAR UN STATUT LÉGAL .....	32
3.3. RESSOURCES AQUIFÈRES, PRESSION ENVIRONNEMENTALE ET GESTION .....	33
3.3.1. <i>Impact de différentes activités</i> .....	33
3.3.2. <i>Zones de prévention autour des captages</i> .....	34
3.3.3. <i>Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH)</i> .....	35
3.3.4. <i>Contrat de Rivière Ourthe (CRO)</i> .....	36
3.4. RESSOURCES FORESTIÈRES, PRESSION ENVIRONNEMENTALE ET GESTION .....	37
3.4.1. <i>Propriétaires privés</i> .....	37
3.4.2. <i>Plan d'aménagement forestier des forêts publiques</i> .....	38
3.5. QUALITÉ DE L' AIR.....	42
3.6. PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE (PCDN).....	42
3.7. PROJET LIFE HÉLIANTHÈME .....	43
3.8. OPÉRATION « COMBLES ET CLOCHERS » .....	44
3.9. OPÉRATION « BORDS DE ROUTE - FAUCHAGE TARDIF » .....	44
3.10. AGENT CONSTATATEUR DES INCIVILITÉS ENVIRONNEMENTALES.....	44
3.11. RISQUES SEVESO ET NUCLÉAIRE .....	44
3.12. ASSOCIATION LOCALE À VISÉE ENVIRONNEMENTALE .....	45
3.13. DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2007-2012 .....	45
TABLEAU AFOM ET SYNTHÈSE .....	46
<b>4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ANALYSE PAYSAGÈRE</b> .....	<b>47</b>
4.1. PLAN DE SECTEUR ET SON ANALYSE.....	47
4.2. STRUCTURATION DES VOIES DE COMMUNICATION .....	51
4.3. LOCALITÉS ET LES SPÉCIFICITÉS .....	52
4.3.1. <i>Werbomont</i> .....	53
4.3.2. <i>Bosson</i> .....	54
4.3.3. <i>La Cherhale –Grand Trixhe</i> .....	55
4.3.4. <i>Burnontige – Jehonhé</i> .....	56
4.3.5. <i>Ferrières – Hognoul – Le Houpet – Le Thier</i> .....	57
4.3.6. <i>Fagnoul – Lantroul</i> .....	59
4.3.7. <i>Raumont</i> .....	60
4.3.8. <i>Malacord- Landrecy – Ferot</i> .....	61
4.3.9. <i>La Rouge Minière</i> .....	62

4.3.10.	<i>Domaine de Grimonster</i> .....	64
4.3.11.	<i>Xhoris – Le Mont</i> .....	64
4.3.12.	<i>Domaine de Fanson</i> .....	66
4.3.13.	<i>My</i> .....	67
4.3.14.	<i>Ville</i> .....	68
4.3.15.	<i>VieuxVille – La Truchette - Logne – Palogne</i> .....	69
4.3.16.	<i>Sy</i> .....	70
4.4.	PATRIMOINE BATI.....	71
4.4.1.	<i>Patrimoine protégé par un statut juridique</i> .....	71
4.4.2.	<i>Petit Patrimoine Populaire Wallon</i> .....	72
4.5.	ANALYSE DU PAYSAGE .....	73
4.6.	OUTILS DEVELOPPES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE .....	73
4.7.	DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2007-2012 .....	74
	TABLEAU AFOM ET SYNTHESE .....	74
<b>5.</b>	<b>POPULATION- DEMOGRAPHIE – STRUCTURE FAMILIALE .....</b>	<b>75</b>
5.1.	SITUATION ACTUELLE.....	75
5.2.	EVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE .....	77
5.3.	EVOLUTION DE LA POPULATION PAR VILLAGE .....	79
5.4.	STRUCTURE D'ÂGE DE LA POPULATION .....	80
5.4.1.	<i>Population par grands groupes d'âge</i> .....	80
5.4.2.	<i>Pyramides des âges</i> .....	80
5.4.3.	<i>Coefficient de sénilité et de dépendance</i> .....	82
5.5.	POPULATION ALLOCHTONE.....	82
5.6.	MENAGES, ETAT-CIVIL.....	83
	TABLEAU AFOM ET SYNTHESE .....	86
<b>6.</b>	<b>LOGEMENT.....</b>	<b>88</b>
6.1.	PARC DE LOGEMENTS.....	88
6.2.	ANCIENNETÉ DES BÂTIMENTS .....	89
6.3.	PERMIS DE BÂTIR POUR NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET RÉNOVATIONS DE BÂTIMENTS .....	90
6.4.	QUALITE DU LOGEMENT, SUPERFICIE ET COMMODITES .....	91
6.5.	STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS.....	93
6.6.	MARCHÉ ACQUISITIF.....	93
6.6.1.	<i>Terrain à bâtir</i> .....	94
6.6.2.	<i>Habitations ordinaires</i> .....	95
6.6.3.	<i>Appartements</i> .....	96
6.6.4.	<i>Scénario du prix de l'immobilier pour le futur</i> .....	96
6.7.	MARCHÉ LOCATIF.....	96
6.8.	LOGEMENTS SOCIAUX (SECTEUR LOCATIF ET/OU SECTEUR ACQUISITIF) .....	96
6.8.1.	<i>Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève (AISOA)</i> .....	96
6.8.2.	<i>Ourthe Amblève Logement (OAL)</i> .....	97
6.8.3.	<i>Logements de transit et d'insertion</i> .....	97
6.8.4.	<i>Fonds du Logement Wallon</i> .....	97
6.8.5.	<i>Société Wallonne du Crédit Social</i> .....	98
6.8.6.	<i>Whestia Assurances wallonnes du logement</i> .....	98
6.9.	STRATEGIE COMMUNALE D' ACTIONS EN MATIERE DE LOGEMENT 2007-2012.....	98
	TABLEAU AFOM ET SYNTHESE .....	98
<b>7.</b>	<b>NIVEAU DE VIE - VIE ECONOMIQUE .....</b>	<b>100</b>
7.1.	REVENUS .....	100
7.2.	EMPLOIS ET ACTIVITÉS .....	102
7.3.	DEMANDEURS D'EMPLOI, BÉNÉFICIAIRES DU CHÔMAGE.....	103
7.4.	REVENU MINIMUM D'INTEGRATION.....	104
7.5.	ENTREPRISES, PROFESSIONS LIBERALES, COMMERCE ET EMPLOIS .....	105
7.5.1.	<i>Zones d'activités économiques</i> .....	106
7.5.2.	<i>Salariés</i> .....	106
7.5.3.	<i>Indépendants</i> .....	107
7.6.	SECTEUR AGRICOLE .....	108
7.7.	SYLVICULTURE .....	110

7.8.	SECTEUR COMMERCIAL.....	110
7.9.	SECTEUR TOURISTIQUE .....	110
7.9.1.	<i>Attractions et activités touristiques</i> .....	110
7.9.2.	<i>Maison du Tourisme Ourthe-Ambève</i> .....	112
7.9.3.	<i>Office du Tourisme de Ferrières</i> .....	112
7.9.4.	<i>Autres organismes à vocation touristique</i> .....	113
7.10.	DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE 2007-2012 DE LA COMMUNE.....	115
	TABLEAU AFOM ET SYNTHESE .....	115
<b>8.</b>	<b>SERVICES SOCIAUX ET DE SANTE - ENSEIGNEMENT- VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE .....</b>	<b>117</b>
8.1.	SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ .....	117
8.1.1.	<i>Centre Public d'Action Sociale (CPAS)</i> .....	117
8.1.2.	<i>Agence Locale pour l'Emploi (ALE)</i> .....	117
8.1.3.	<i>Aides pour le logement</i> .....	117
8.1.4.	<i>Bethel asbl</i> .....	117
8.1.5.	<i>Services rendus par les différentes mutuelles</i> .....	117
8.1.6.	<i>Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMIR)</i> .....	118
8.1.7.	<i>Croix-Rouge</i> .....	118
8.1.8.	<i>Télé-service du Condroz</i> .....	118
8.1.9.	<i>Action Régionale de Prévention Intégrée (ARPI)</i> .....	118
8.1.10.	<i>Remarque</i> .....	119
8.2.	ENSEIGNEMENT, FORMATION .....	120
8.2.1.	<i>Enseignement maternel, primaire et secondaire</i> .....	120
8.2.2.	<i>Centre de Coopération Educative asbl</i> .....	120
8.2.3.	<i>Enseignement artistique</i> .....	121
8.3.	INFRASTRUCTURES ET ASSOCIATIONS SPORTIVES .....	122
8.4.	INFRASTRUCTURES CULTURELLES, DE LOISIRS ET ASSOCIATIONS .....	123
8.5.	PETITE ENFANCE, JEUNESSE .....	124
8.5.1.	<i>Accueil de la petite enfance et l'extrascolaire</i> .....	124
8.5.2.	<i>Mouvements et associations de jeunes</i> .....	124
8.6.	ASSOCIATIONS TOURNÉES PLUS SPÉCIFIQUEMENT VERS LES SENIORS .....	124
8.7.	ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES .....	125
8.8.	AUTRES ASSOCIATIONS ET IMPLICATION CITOYENNE.....	125
8.9.	COMMUNICATION .....	125
8.10.	JUMELAGE .....	125
	TABLEAU AFOM ET SYNTHESE .....	127
<b>9.</b>	<b>MOBILITE – SERVICE DE POLICE - CRIMINALITE - SECURITE ROUTIERE .....</b>	<b>129</b>
9.1.	RÉSEAU ROUTIER, PARC DE VÉHICULES, TRAFIC AUTOMOBILE.....	129
9.2.	TRANSPORTS EN COMMUN .....	130
9.3.	ZONE DE POLICE (ZP 5296) .....	131
9.3.1.	<i>Organisation</i> .....	131
9.3.2.	<i>Plan zonal de sécurité 2009-2012</i> .....	132
9.4.	SÉCURITÉ ROUTIÈRE – FAITS INFRACTIONNELS .....	132
9.4.1.	<i>Accidents de circulation</i> .....	132
9.4.2.	<i>Vols dans les habitations</i> .....	134
9.4.3.	<i>Nuisances sociales</i> .....	134
9.4.4.	<i>Délinquance juvénile</i> .....	135
9.4.5.	<i>Sentiment d'insécurité</i> .....	135
9.5.	OUTILS COMMUNAUX POUR LA MOBILITÉ ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE .....	136
9.6.	PROJET DE LA TRANSFERRUSIENNE .....	136
	TABLEAU AFOM ET SYNTHESE .....	136
<b>10.</b>	<b>GESTION COMMUNALE – SERVICES PUBLICS .....</b>	<b>138</b>
10.1.	ADMINISTRATION COMMUNALE.....	138
10.2.	COLLÈGE COMMUNAL, CONSEIL COMMUNAL .....	138
10.4.	MOYENS HUMAINS DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE .....	139
10.5.	COLLABORATIONS DE LA COMMUNE – AFFILIATIONS A DES ORGANISMES SUPRA-COMMUNAUX	
	141	

10.6.	FINANCES .....	141
10.6.1.	<i>Comptes, budgets et pouvoir d'emprunt</i> .....	141
10.6.2.	<i>Taxes et redevances communales</i> .....	141
10.6.3.	<i>Primes communales</i> .....	143
10.7.	EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES.....	143
10.7.1.	<i>Patrimoine communal</i> .....	143
10.7.2.	<i>Distribution d'eau</i> .....	143
10.7.3.	<i>Distribution d'électricité</i> .....	144
10.7.4.	<i>Programmes triennaux</i> .....	144
10.7.5.	<i>Travaux financés en tout ou en partie via d'autres programmes de la Région wallonne ou d'autres pouvoirs subsidants</i> .....	144
10.7.6.	<i>Travaux effectués par le service des travaux de la Commune</i> .....	145
10.8.	COLLECTE ET GESTION DES DECHETS.....	145
10.9.	SERVICE REGIONAL D'INCENDIE (SRI) .....	146
10.10.	LA POSTE .....	146
	TABLEAU AFOM ET SYNTHESE .....	147
<b>11.</b>	<b>CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE</b> .....	<b>147</b>
	<b>SOURCES</b> .....	<b>148</b>

## PREAMBULE

Les autorités communales ont décidé en date du 26 juin 2008 de lancer une **O**opération de **D**éveloppement **R**ural (**ODR**) afin de constituer un **P**rogramme **C**ommunal de **D**éveloppement **R**ural (**PCDR**). Un premier rapport qualifié de « prédiagnostic » permettra de nourrir les débats entre les acteurs du développement local lors de la phase de participation citoyenne. Durant cette période, l'appropriation du diagnostic de la Commune constitue une condition *sine qua non* à la construction d'une stratégie de développement<sup>1</sup> efficace et répondant de manière adéquate aux besoins qui sont et seront identifiés.

Afin de disposer d'une vision extérieure, le Conseil communal a désigné le **G**roupement **R**égional **E**conomique **O**urthe-Amblève (**GREOA**)<sup>2</sup> pour dresser ce cliché communal et aussi pour élaborer le document final à présenter au Gouvernement wallon. Le vote du document scelle ainsi sa validité pour maximum 10 ans. Bien qu'intimement liée, cette mission d'Auteur de projets n'est pas à confondre avec l'accompagnement de la Commune dans ce processus participatif qui est effectué par les Agents de développement dont les tâches sont décrites plus précisément dans la Partie II, second volet du PCDR, intitulé *Participation citoyenne*. Ces derniers sont également employés par le GREOA via une Convention signée avec la Région wallonne. Le dialogue constant entre les différents acteurs du GREOA œuvrant dans l'élaboration du PCDR représente une aubaine facilitant la transmission des données. Ce travail en symbiose permettra d'enrichir les différentes parties de ce document amené à évoluer jusqu'à sa version finale. A la fin des chapitres, un tableau synthétique de type **A**touts, **F**aiblesses, **O**pportunités, **M**enaces (**AFOM**) permet de mettre en exergue certains éléments importants des paragraphes.

Le lecteur de cette première mouture est invité à transmettre ses remarques au GREOA afin d'étoffer ce prédiagnostic et apporter ainsi sa pierre à l'édifice.

Les informations en note de bas de page comprennent notamment des liens vers des sites Internet. Ces derniers évoluant au cours du temps, il est utile de préciser que ceux-ci ont été consultés de janvier à mars 2010. Si un des liens est devenu obsolète, n'hésitez pas à le signaler au GREOA par courriel à [benoit.houbeau@ourthe-ambleve.be](mailto:benoit.houbeau@ourthe-ambleve.be)

Bonne lecture...

---

<sup>1</sup> La stratégie de développement et les objectifs à atteindre qui en découlent sont intégrés en Partie III du PCDR.

<sup>2</sup> Une présentation détaillée du GREOA sera effectuée dans la Partie II du PCDR.

Document de travail



## GLOSSAIRE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ADEL: Allocation de Délocalisation Et de Logement  
AIDE: Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton  
AISOA: Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève  
ALE: Association Liégeoise d'Electricité  
ALem: Agence Locale pour l'Emploi  
ALG: Association Liégeoise du Gaz  
APIC: Action Pilote Intégrée Campings  
ARPI: Action Régionale de Prévention Intégrée

CA: Chiffre Absolu  
CGT: Commissariat Général au Tourisme  
CILE: Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux  
CPAS: Centre Public d'Action Sociale  
CSIS: Cavité Souterraine d'Intérêt Scientifique  
CSL: Crédit Social Logement  
CWATUP: Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine

DGATLP: Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine  
DGO: Direction Générale Opérationnelle  
DGRNE: Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement

GREOA: Groupement Régional Economique Ourthe-Amblève  
GAL: Groupement d'Action Local

HORECA: Hôtels Restaurants Cafés  
HP (Plan): Habitat Permanent

INASTI: Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants  
INS: Institut National de Statistique  
INTRADEL: Intercommunale de Traitement des Déchets en Région Liégeoise

Microrégion: ensemble des communes Aywaille, Comblain-au-Pont, Durbuy, Hamoir, FERRIERES, Manhay, STOUMONT  
OAL: Ourthe-Amblève Logement  
ODR: Opération de Développement Rural  
OFFH: Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

ONE: Office de la Naissance et de l'Enfance  
ONSS: Office National de Sécurité Sociale

PASH: Plan d'Assainissement par Sous bassin Hydrographique  
PCDR: Programme Communal de Développement Rural  
PCDN: Plan Communal de Développement de la Nature  
PCGE: Plan Communal Général d'Egouttage

PCM: Plan Communal de Mobilité  
PDS: Plan de Développement Stratégique  
PPT: Petites Propriétés Terriennes (Fusionnées en CSL)

RAVeL: Réseau Autonome de Voies Lentes  
RESI: Réseau Interurbain  
RGG: Réseau de Grand Gabarit  
RNOB: Réserves Naturelles Ornithologiques de Belgique

SAU: Surface Agricole Utilisée  
SDER: Schéma de Développement de l'Espace Régional  
SETHY: Service d'Etudes Hydrologiques  
SGIB: Site de Grand Intérêt Biologique  
SGR: Sentier de Grande Randonnée  
SNCB: Société Nationale des Chemins de fer Belge  
SPF: Service Public Fédéral  
SPW: Service Public de Wallonie

TEC: Transports En Commun

UVCW: Union des Villes et Communes de Wallonie

ZHIB: Zone Humide d'Intérêt Biologique  
ZPS: Zone de Protection Spéciale  
ZSC: Zone Spéciale de Conservation

# 1. IDENTITE HISTORIQUE

Les villages et hameaux constituant l'entité de FERRIERES<sup>3</sup> ont évolué au cours du temps comme en témoignent des bâtisses et éléments du petit patrimoine encore existants. Il aurait été dommage de limiter l'approche historique à une compilation de faits dans un seul chapitre. Par conséquent, en fonction des sujets traités, des éléments d'antan seront injectés au fil des paragraphes. Outre le site Internet communal, une source d'informations concernant les localités de l'entité a été utilisée: [www.levisiteur.be](http://www.levisiteur.be).

## 1.1 Quelques jalons du passé

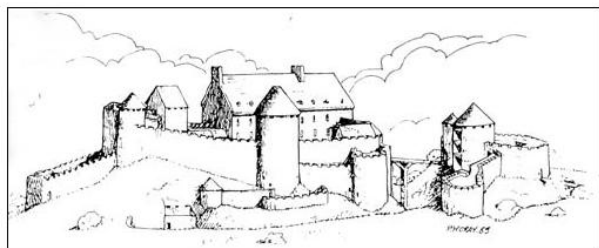


*Les armoiries de FERRIERES sont inspirées, en grande partie, du sceau de la cour féodale du comté de Logne (fin du 16<sup>ème</sup> s.- début du 17<sup>ème</sup> s.), incorporé à la principauté de Stavelot-Malmédy, représentant une tête de Gorgone, posée sur une crosse et une épée en sautoir. L'écu de l'ancien blason du comté a été simplifié, et a reçu la forme traditionnelle de l'ancien bouclier triangulaire, adoptée par la plupart des communes. La couronne royale, l'épée et la crosse sont les attributs propres au comté de Logne, symbolisant les pouvoirs spirituel et temporel du prince-abbé.<sup>4</sup>*

Comme le mentionne l'auteur J.R. MONSEUR, l'occupation dès **la préhistoire** est attestée par la présence de nombreux silex et les cavernes qui percent le rocher de Logne ont accueilli les hommes de l'époque<sup>5</sup>. De plus, récemment une sépulture collective datant du néolithique<sup>6</sup> a été découverte au trou de PJ par des spéléologues.

La **présence romaine** se manifeste même dans l'étymologie du village de *Xhoris*, dont l'origine proviendrait du latin *scuria* signifiant écurie, qui aurait été un des relais le long des routes belgo-romaines. L'abbé G. BONIVER de Warzée, dans une notice historique datant de 1926, montre que durant la période s'étalant de 57 avant J.-C. jusqu'en 406 après J.-C. les Romains étaient présents dans la région.

La **Principauté de Stavelot-Malmédy**, sous l'ancien régime, faisait partie du Saint-Empire romain germanique. Elle était dirigée par le prince-abbé de l'abbaye de Stavelot et la ville proche de Malmédy, détenteur à la fois des pouvoirs politiques et religieux sur son territoire à partir de l'an 651. *Logne*<sup>7</sup> était un des hauts lieux de ladite principauté et un château fort a été édifié au sommet d'un étroit et haut éperon rocheux au confluent de l'Ourthe et de la Lembrée. En 862, le roi de Lotharingie, Lothaire II, confirme la



<sup>3</sup> Afin de distinguer l'entité de FERRIERES, résultant de la fusion des communes, elle sera écrite en majuscules tandis que le village en tant que tel sera présenté en minuscules.

<sup>4</sup> <http://www.ferrieres.be/site/frameset.htm#ppages/1.html>

<sup>5</sup> J.-R. MONSEUR, *Sur la route de l'histoire par l'Histoire locale*, p.15.

<sup>6</sup> G. MICHEL, *Archéologie en milieu karstique: de la législation à la prise de conscience*, Echo de l'Egout n°43, mars 2001 p.8

<sup>7</sup>A. BAIJOT et B. WERY, La route médiévale entre deux provinces téléchargeable à l'adresse [http://www.eglise-romane-tohogne.be/environs/images/route\\_medievale\\_entre\\_deux\\_provinces.pdf](http://www.eglise-romane-tohogne.be/environs/images/route_medievale_entre_deux_provinces.pdf)

possession du lieu dénommé "Lomma" à l'abbaye de Stavelot. En 1138, l'abbé Wibald fait procéder à une restauration et à une fortification générale, une tour donjon est construite au nord de la colline. Pour permettre le ravitaillement et l'établissement d'une garnison permanente, Wibald fonde le nouveau village de Logne au pied du château. C'est pourquoi, l'ancien centre domanial établi 800 mètres en amont dans le vallon de la Lembrée s'appelle Vieuxville. Le **Comté de Logne** était divisé en quatre quartiers dont celui de Hamoir qui comprenait, Hamoir, Ferrières, Filot, Sy, Logne, Vieuxville. Celui d'Ocquier avait Ocquier, Hody, Xhoris<sup>8</sup>. *Aujourd'hui, les choses ont bien changé; de même que les villages ou hameaux de Werbomont, Bosson, Renier et Grand-Trixhe, ceux de My, Ville et Landrecy ont été rattachés à la nouvelle entité de FERRIERES<sup>9</sup>.*

Au cours des siècles, My glissera progressivement vers la terre de Durbuy et donc vers le Duché de Luxembourg. Durant la première moitié du 12<sup>ème</sup> siècle, par l'intervention du prince abbé Wibald, le château féodal de My devient l'un des quatre fiefs chargés de la défense du château de Logne qui relevait des princes abbés de Stavelot. *La seigneurie de My, est détenue dès le 14<sup>ème</sup> siècle et jusqu'au 16<sup>ème</sup> siècle par les seigneurs de My et Pallant, elle fut la propriété successive des seigneurs de Marteau, de Martiny, Van dalem, de Colnet de Botey, et Pasquet d'Accoz. Il y avait une haute cour de justice et on y trouvait le fief de Ville.<sup>10</sup> Sur la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, Durbuy devint le chef-lieu d'un doyenné comprenant sous sa juridiction les cures de Barvaux, Bomal, Bonsin, Borlon, Eneilles, Grand-Han, Heyd, Houmart, Izier, Jenneret, My, Oppagne, Petit-Han, Somme-Leuze, Tohogne, Verlaine, Villers-Ste-Gertrude, Wéris, et les chapellenies de Palange, Chardeneux, Aisne-sous-Heyd, Ozo, Petite-Somme, Deux-Rys<sup>11</sup>*

La famille des de la Mark influa fortement la destinée de la région. Le fameux **Guillaume de La Mark** surnommé le *Sanglier des Ardennes* ou *Guillaume à la barbe* qui fut décapité en 1485. En 1521, lors du 9<sup>ème</sup> siège du château de Logne sera pris et démantelé, il ne sera jamais reconstruit.

L'industrie du fer aura une influence particulière sur la région et le *minerai de fer a été exploité dans de nombreuses localités de la Calestienne qui en sont devenues célèbres<sup>12</sup>*. Certains villages portent des noms évocateurs comme *Ferrières, Rouge-Minière...* La forge de Ferot était une des plus anciennes de la *Terre de Durbuy*. *Les archives nous apprennent que déjà en 1380, 24 fondées avaient eu lieu à Ferot<sup>13</sup>.*

La tannerie a aussi été une activité importante puisqu'il existait une tannerie à Grimonster. De nombreux emplois découlaient de cette activité.

A la fin de l'empire Napoléonien, en 1815 le Régime français est remplacé par le Régime hollandais jusqu'en 1830. *Lors de cette période, un projet de réunion des communes de Ferrières, Werbomont et Ernonheid avait été proposé par le commissaire royal<sup>14</sup>.*

---

<sup>8</sup> A. de NOUE, *Etudes historiques sur l'ancien pays de Stavelot et Malmédy*, 1848, p.324.

<sup>9</sup> <http://users.skynet.be/maevrard/index2.htm>

<sup>10</sup> [http://www.arbresdevie.be/sommaire1.php?lien\\_id=35](http://www.arbresdevie.be/sommaire1.php?lien_id=35)

<sup>11</sup> L'abbé AM. de LEUZE, *La Roche et Durbuy*, 1883

<sup>12</sup> <http://www.fossiliraptor.be/fer.htm>

<sup>13</sup> <http://users.skynet.be/maevrard/FEROT4.htm>

<sup>14</sup> <http://fr.wikipedia.org/wiki/Ernonheid>

Depuis la fusion des communes en 1977, FERRIERES regroupe les anciennes communes de My, Vieuxville, Werbomont et Xhoris.

## 1.2 Rénovation Rurale

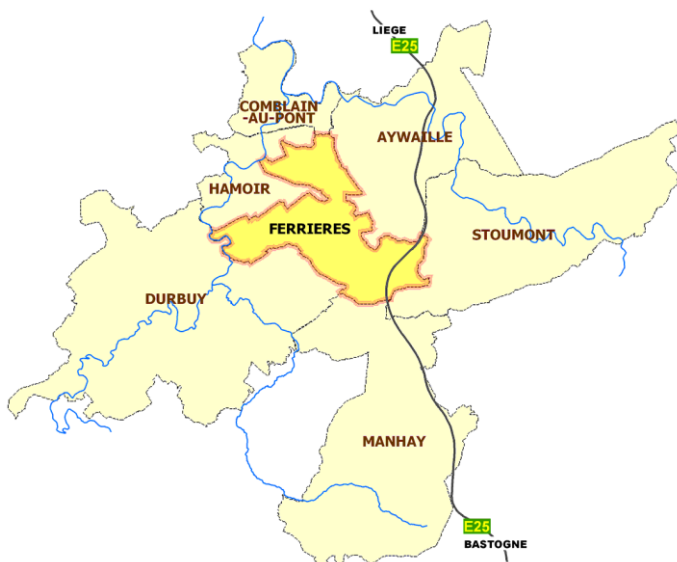
Une opération "pilote" à l'origine du Décret sur le développement rural du 6 juin 1991 s'est déroulée fin des années 80. Contrairement à l'individualisme communal souvent observé, les sept communes d'Ourthe-Amblève membres du GREOA à l'époque (Anthisnes, Aywaille, Comblain-au-Pont, Ferrières, Hamoir, Ouffet et Sprimont) s'étaient associées pour établir les bases d'un développement rural à vision supracommunale. L'étude fut orientée vers la recherche et la définition d'actions concrètes favorisant le cadre de vie des populations concernées. Une volonté claire de maintenir un mode de vie en adéquation avec le milieu tout en tenant compte de la proximité de Liège était exprimée. Il convenait en outre de favoriser au maximum les flux économiques existants, d'encourager l'implantation de petites et moyennes entreprises, de mettre en valeur les potentialités touristiques et de doter la région d'une infrastructure moderne. Ces actions relevant du caractère régional furent gérées par le GREOA. Elles aboutirent notamment à une étude sur la gestion sanitaire des immondices, une étude sur l'implantation des parcs à conteneurs, un inventaire des ressources du sous-sol de la région d'Ourthe-Amblève, un document sur les choix à opérer en terme d'assainissement des eaux en milieu rural, une guidance en matière d'emploi...

En ce qui concerne plus spécifiquement FERRIERES, outre des travaux d'équipements collectifs comme l'amélioration de la N66 (anciennement dénommée N23) sur le territoire communal, la restructuration de la distribution d'eau surtout à Xhoris, la création d'un réseau d'épuration et d'égouttage, la réparation de bâtiments de culte (My, Werbomont, Ferrières)... différentes actions de développement avaient été prévues et sont synthétisées dans le tableau repris ci-dessous:

N°	Intitulé
1	<b>Acquisition du château de Ville en vue de son aménagement en home pour personnes âgées</b>
2	<b>Rénovation et construction de bâtiments communaux à vocation polyvalente (socio-culturelle/scolaire/sportive...)</b>
	<i>2.1 Ferrières: travaux d'aménagement et d'adaptation</i>
	<i>2.2 Ville-My: travaux d'aménagement et d'adaptation</i>
	<i>2.3 Werbomont: travaux d'aménagement et d'adaptation</i>
	<i>2.4 Xhoris: travaux de construction</i>
3	<b>Urbanisation et aménagement d'un terrain communal de 14 ha à Trou de Ferrières</b>
4	<b>Aménagement et rénovation de zones de loisirs</b>
	<i>4.1 Rénovation du camping communal de Sy</i>
	<i>4.2 Aménagement d'une zone à Vieuxville</i>
	<i>4.3 Aménagement d'une zone à Werbomont</i>
5	<b>Création d'une zone artisanale à Werbomont</b>

## 2. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET GÉOGRAPHIQUES

### 2.1. Localisation



FERRIERES, Commune située en Province de Liège et limitrophe à celle du Luxembourg, appartient judiciairement et administrativement à l'Arrondissement de Huy. En fonction de sa situation, lors de la constitution de la présente étude socio-économique, un découpage géographique, appelé dans le reste du document "**Microrégion**", a été déterminé afin d'effectuer des comparaisons dans un contexte transcommunal. La carte ci-contre reprend les entités de cette zone géographique. La Commune s'inscrit également dans le contexte de l'Euregio Meuse-Rhin<sup>15</sup> ce qui offre la possibilité

de bénéficier de différents services (insertion d'informations dans un magazine transfrontalier de la culture et des loisirs également distribué en néerlandais et en allemand...).

Commune	Distance <sup>16</sup> en km
Aywaille	12
Bruxelles	139
Durbuy	16
Huy	35
Liège	47
Namur	68
Bastogne	55

Le tableau ci-contre illustre les distances en kilomètres du centre de FERRIERES vers le centre d'autres entités. Cet aperçu est intéressant, car il s'agit de différents pôles d'attraction dont l'impact peut se mesurer dans la vie quotidienne des Ferrusiens pour les déplacements vers le lieu de travail, pour les loisirs...

Le lecteur est d'ailleurs invité à consulter le chapitre 9 qui traite notamment de la Mobilité.

Source : [www.viamichelin.com](http://www.viamichelin.com) – Itinéraire conseillé

<sup>15</sup> Créé en 1976 en tant que groupe de travail, l'Euregio Meuse-Rhin est l'un des plus anciens partenariats de coopération transfrontalière. En 1991, l'Euregio s'est dotée d'un statut juridique en devenant une Fondation de droit néerlandais dont les membres sont la Province du Limbourg (Pays-Bas), les Provinces du Limbourg et de Liège (Belgique), la Communauté germanophone (Belgique), la Regio Aachen e.V. (Allemagne).

Source: <http://www.euregio-mr.org>

## 2.2. *Etendue du territoire, structure physique*

Territoire de 5.690 hectares, par rapport à sa superficie, elle se classe à la 117<sup>ème</sup> place sur les 262 communes wallonnes. Il s'agit donc commune de superficie moyenne.

### 2.2.1. **Géologie, relief et sol**

L'objectif de ce paragraphe est de donner un aperçu essentiellement pour montrer les conséquences visibles de la géologie<sup>17</sup>.

La géologie influence la structuration du paysage et la nature même des sols sur lesquels une trame biologique (flore et faune) se développe. Selon une étude de la Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux, il s'agit *d'un territoire particulièrement attractif, surtout d'un point de vue géologique*, car l'entité de FERRIERES est située à la fois sur deux régions naturelles: l'Ardenne (sol acide) à l'est et la Calestienne<sup>18</sup> (calcifère) à l'ouest.

La présence de bandes calcaires qui, en s'érodant sous l'action de l'eau, est à l'origine de phénomènes karstiques comme les chantoirs, dépressions, dolines... Un atlas du Karst wallon est édité par la Commission Wallonne d'Etude et de Protection des sites Souterrains (**CWEPS**). Il s'agit d'un inventaire cartographique et descriptif des sites karstiques et des rivières souterraines de Wallonie. La localisation de ces phénomènes est importante dans le cadre de la construction d'édifices, car la stabilité des sols est une donnée dont il faut tenir compte. En outre, comme le lecteur s'en apercevra dans le chapitre 3 consacré au *Patrimoine naturel et sa gestion environnementale*, les phénomènes karstiques sont à l'origine de sites particulièrement intéressants notamment pour la biodiversité.

Au niveau des sols schisteux, une concentration plus importante en radon<sup>19</sup> a été détectée. La moyenne sur 29 habitations testées à FERRIERES montre un taux de radioactivité de 119 Bq/m<sup>3</sup>. Cependant, une habitation présentait un taux supérieur à 400 Bq/m<sup>3</sup>. Des mesures préventives simples pour éviter une accumulation du radon sont présentées sur le site de l'agence fédérale de contrôle nucléaire (<http://www.fanc.fgov.be>). En effet, n'oublions pas que vivre dans un environnement trop exposé augmente le risque de développer un cancer du poumon.

L'étude topographique de la Commune montre que l'altitude oscille entre 110 et 475 mètres au Nord-Est de Werbomont. Ce relief accidenté offre donc des points de vue variés qui seront analysés de manière plus approfondie dans le chapitre 4 intitulé *Aménagement du territoire – Analyse paysagère*.

---

<sup>17</sup> Le lecteur souhaitant approfondie la question peut consulter le document suivant: B. BAU, E. BRANQUART, G. COLINET, S. MARX, C. NEVEN, A. PIROTTE, C. ROYER, A. WUIDAR, *Contribution à l'étude intégrée de Ferrières Région Ourthe-Ambève (asbl GREOA)*, Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux, Unité de la Science du sol, Année académique 1990-1991.

<sup>18</sup> *La Calestienne est une région qui se situe en bordure de la Fagne-Famenne et qui se caractérise par un relief marqué et la présence dans le sol de massifs calcaires coralliens mis en place dans les mers chaudes de l'ère primaire au dévonien (c'est à dire il y a +/- 395 millions d'années, à une époque où la mer recouvrait cette région).* [ <http://www.marchelibre.be/calestienne.htm> ]

<sup>19</sup> Gaz radioactif, produit d'une réaction nucléaire naturelle, dont la concentration change selon la nature du sol et les conditions météorologiques.

## 2.2.2. Hydrographie

### *L'Ourthe, les ruisseaux et eaux de surface*

La grande majorité des ruisseaux de l'entité dépendent du bassin versant de l'Ourthe. Comme nous le verrons dans le paragraphe n°3.3.3 qui traite de l'épuration des eaux, quelques habitants (94 en 2005) du côté de Werbomont sont concernés par le bassin versant de l'Amblève.

L'Ourthe en tant que telle traverse une petite partie de l'entité et constitue une frontière avec la Province du Luxembourg sur 4.318 mètres. Elle est classée comme voie navigable depuis le barrage de Nisramont<sup>20</sup>. *Le cours supérieur est formé de l'Ourthe occidentale (53 km) et de l'Ourthe orientale (46 km) qui confluent dans le lac de Nisramont. Après un parcours de 133 km, les cours moyen et inférieur confluent avec la Meuse à Liège L'Ourthe interviendrait pour environ 25 % dans le débit de la Meuse*<sup>21</sup>. Historiquement, l'Ourthe était utilisée comme voie de transport pour écouler des marchandises produites localement comme le bois, les pierres de taille... Dans l'autre sens, les bateaux pouvaient approvisionner les villages bordant la rivière de différents produits. Ce type de transport fut progressivement abandonné avec l'apparition du chemin de fer.

Les ruisseaux de l'entité sont non navigables. Le tableau suivant reprend des données fournies par la **Direction Générale Opérationnelle (DGO)**: Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement du **Service Public de Wallonie (SPW)**.

Principaux cours d'eau non navigables (2007)	Distance traversée sur l'entité	1 <sup>ère</sup> catégorie <sup>22</sup>	2 <sup>ème</sup> catégorie <sup>23</sup>	3 <sup>ème</sup> catégorie <sup>24</sup>	non classé
Ruisseau de LEMBREE	6.442 m	*	*		
Ruisseau de LOMBREE	3.737 m				
Ruisseau du RAVIN DE SY	3.469 m		*	*	*
Ruisseau de SAINT-ROCH	2.742 m		*		*
Ruisseau de la FONTAINE SAINT HUBERT	1.146 m		* ?	* ?	* ?
Ruisseau de POURCEAU PRE	2.140 m		*	*	*
Ruisseau du POUHON	1.641 m		*	*	
Ruisseau du LOMBREE	857 m		* ?	* ?	* ?
Ruisseau du MOULIN DE BOSSON	662 m		*	*	
Ruisseau de la HEZ D'OURTHE	611 m		*	*	
Ruisseau du VIEUX FOURNEAU	598 m		*	*	*

<sup>20</sup> Arrêté ministériel du 12 octobre 2009 relatif à la désignation des plans d'eau ainsi que des lieux d'embarquement et de débarquement des embarcations de loisirs sur les tronçons navigables de l'Ourthe, de l'Amblève, de la Lesse, de l'Eau d'Heure et de la Semois (Moniteur Belge 3/11/2009).

<sup>21</sup> A. MARIAGE, *PCDR de la Commune de HAMOIR*, août 1996, p.10.

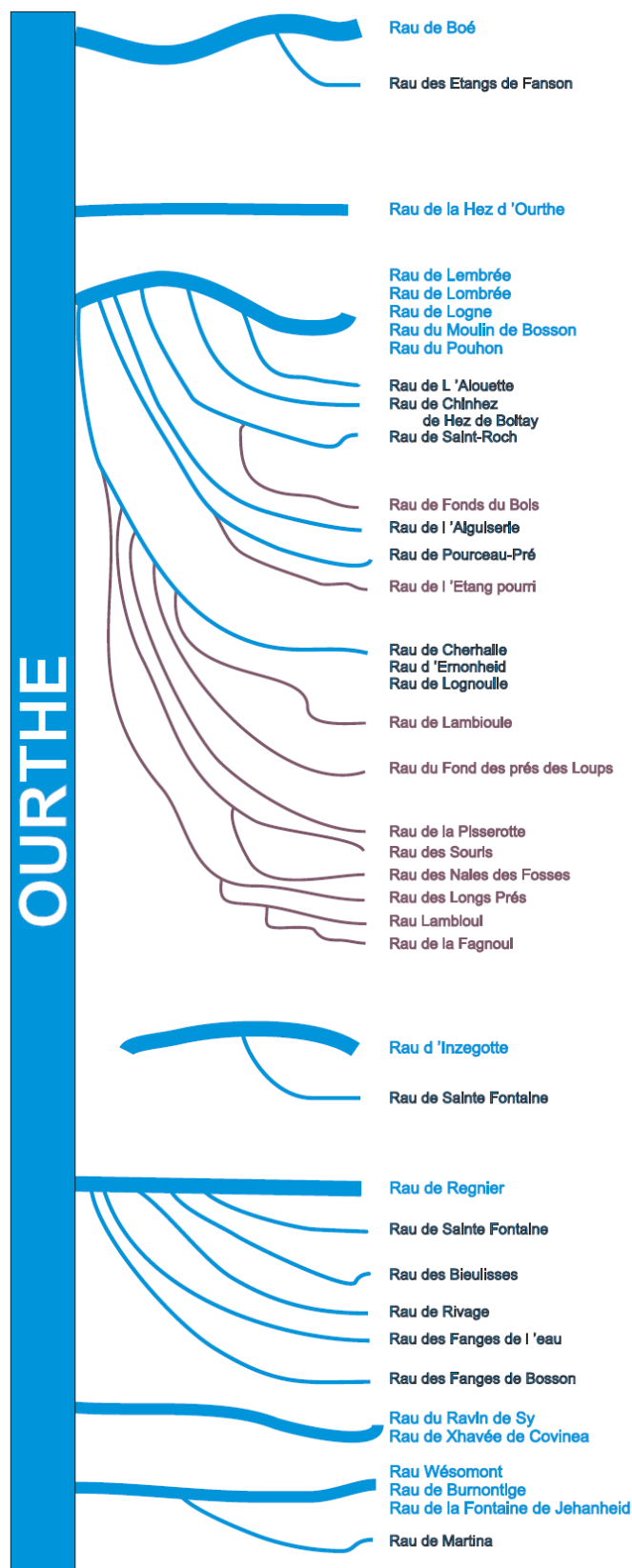
<sup>22</sup> *Les cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie se caractérisent par un bassin hydrographique d'au moins 5.000 hectares, une largeur comprise entre 5 et 35 mètres et une vitesse d'écoulement, en période normale, de moyenne à rapide (0.25 à 1 mètre par seconde). Afin de mieux appréhender la gestion des cours d'eau, la Direction des Cours d'Eau non navigables a développé un réseau de mesures en continu des hauteurs d'eau et des débits sur l'ensemble de la Wallonie.* <http://aqualim.environnement.wallonie.be>

<sup>23</sup> *Sont classés en 2<sup>ème</sup> catégorie les cours d'eau non navigables ou parties de ceux-ci en aval de la limite de la section où est située leur origine et en amont du point où leur bassin hydrographique atteint 5.000 ha. Ils sont gérés par les Provinces.*

<sup>24</sup> *Il s'agit des cours d'eau non navigables ou parties de ceux-ci en aval de leur point d'origine (point où leur bassin hydrographique atteint au moins 100 ha) n'ayant pas encore atteint la limite de la section où est située cette origine (il s'agit de la limite communale avant la fusion des communes). Ils sont gérés par les communes sous tutelle provinciale.*



Afin de bénéficier d'une vue synthétique des cours d'eau, un schéma a été élaboré..

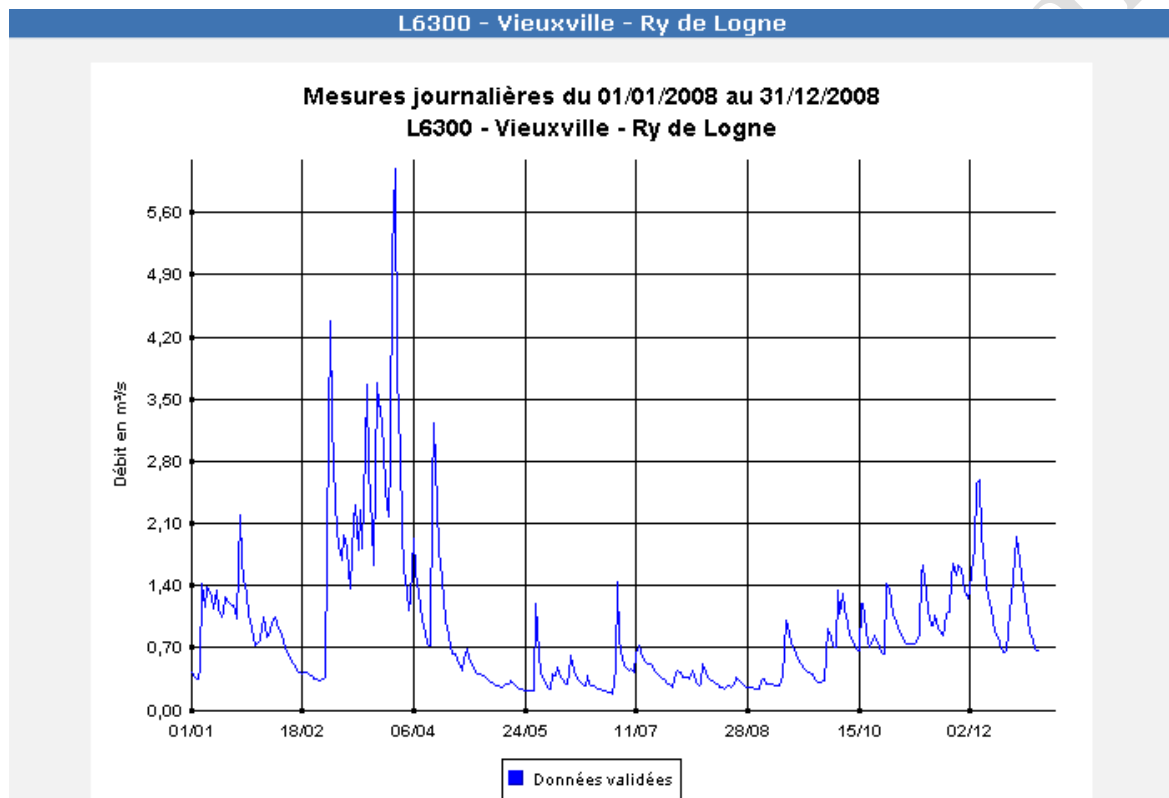


NB: certains tronçons sont parfois nommés de plusieurs manières.

La Lembrée, affluent de l'Ourthe, est dans sa partie inférieure un ruisseau de 1<sup>ère</sup> catégorie et constitue un ruisseau particulièrement important de la Commune. Le lit de la Lembrée entre My et Vieuxville est principalement souterrain. Comme le constate en 1984 l'étude de

Jacques STEIN<sup>25</sup>, *la Lembrée recoupe successivement deux ensembles géologiques extrêmes ardennais (acide) et le mosan (calcifère)*. Déjà en 1910, dans le tome I d'une étude sur *Les Cavernes et les rivières souterraines de la Belgique*, le parcours souterrain de la Lembrée est étudié<sup>26</sup>.

La Région wallonne a mis au point un système intégré de gestion hydrologique baptisé **Water CONtrol DAta system for Hydrology and water management (WACONDAH)** qui permet de surveiller les cours d'eau pour notamment annoncer les crues. Les valeurs sont consultables en temps réels; un historique existe également depuis 1995 sur le site <http://voies-hydrauliques.wallonie.be>. Le débit de la Lembrée est mesuré à Vieuxville en m<sup>3</sup>/seconde comme le montre le graphique ci-dessous.



Outre les ruisseaux, il existe également des étangs et mares qui sont disséminés sur l'entité.

### ***Eaux souterraines***

Outre le parcours de certains ruisseaux souterrains, il faut signaler la présence de nappes phréatiques importantes dont certaines sont exploitées. Signalons la présence d'eau carbogazeuse qui est exploitée par la société de Bru sur la commune de Stoumont.

<sup>25</sup>STEIN J., *Les sites biologiques intéressants de l'entité de Ferrières*, Commune de Ferrières, 1984.

<sup>26</sup>VAN DEN BORCK E., MARTEL E.-A, *Les cavernes et les rivières souterraines de la Belgique*, Tome premier: les calcaires du dévonien et du bassin de Dinant, 1910.

Comme indiqué dans le chapitre Patrimoine naturel et gestion environnementale<sup>27</sup>, la protection des nappes aquifères souterraines est primordiale et encadrée de manière juridique puisque des zones de prévention sont prévues.

### ***Les aléas d'inondation***

Une première définition des zones inondables a été réalisée en 1986 par le **Ministère de l'Équipement et des Transports (MET)**<sup>28</sup> et le **Service d'Études Hydrologiques (SETHY)**, SETHY. Un vaste plan gouvernemental, voté le 9 janvier 2003 et intitulé **Plan global de Prévention et de Lutte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés (Plan PLUIES)**, a été mis en place; une cartographie des aléas d'inondation a été commanditée. En effet, en fonction de l'urbanisation et des conséquences de certains travaux, une évolution sur le terrain peut être constatée. Partant de l'étroite dépendance qui existe entre un cours d'eau, ses affluents et leurs bassins versants respectifs qui sont des drains naturels, toute action sur un de ces trois éléments a des répercussions sur le régime du cours d'eau. Les actions les plus courantes sont la création de barrages, l'endiguement, le dragage, le drainage des zones humides, la déforestation des berges, le changement d'occupation du sol, l'imperméabilisation du sol... Il convient dès lors d'être prudent lors de l'exploitation de ces zones, pour n'importe quelle destination que ce soit. La nouvelle cartographie de l'aléa d'inondation de l'Ourthe a été adoptée par l'Arrêté ministériel du 13 juillet 2006<sup>29</sup> tandis que pour l'Amblève l'Arrêté ministériel date du 3 mai 2007.<sup>30</sup> Comme mentionné dans le document explicatif de la Région wallonne qui accompagne la carte, *l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau comprend les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou moins importante et fréquente, suite au débordement «naturel» de cours d'eau. La carte de l'aléa d'inondation représente donc des zones où il existe un risque d'inondation, même aux endroits où aucune inondation n'est historiquement connue. Inversement, l'absence d'une zone d'aléa sur la carte ne peut garantir qu'une inondation ne s'y produira jamais*<sup>31</sup>. Il est également précisé que les données ne sont pas figées dans le temps. En fonction de facteurs comme l'évolution climatique, des mises à jour sont prévues. Trois valeurs ont été déterminées en fonction de la récurrence de l'inondation et de son importance. Sur la carte, les zones rouges ont une valeur élevée, l'orange indique une valeur moyenne et enfin, le jaune une valeur faible. En fonction de la zone où l'on se situe, les conséquences seront différentes notamment par rapport aux activités que l'on peut développer.

En ce qui concerne FERRIERES, les extraits de cartes ci-dessous montrent que les trois zones sont bien présentes sur le territoire<sup>32</sup>.

L'Ourthe présente des zones en rouge et en orange en rive gauche comme en rive droite tandis que la Lembrée présente certaines zones en orange, mais, comme la majorité des zones aux abords des autres ruisseaux, l'aléa d'inondation est faible (en jaune).

---

<sup>27</sup> Cf. page 33.

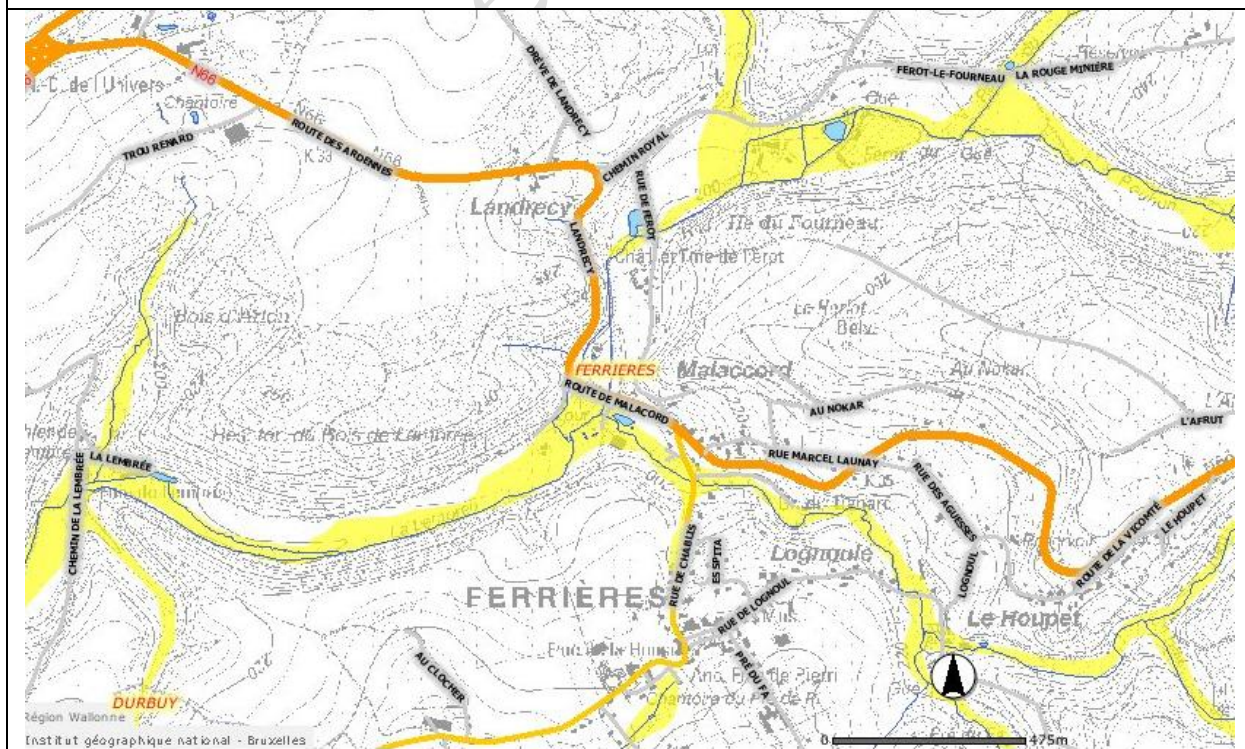
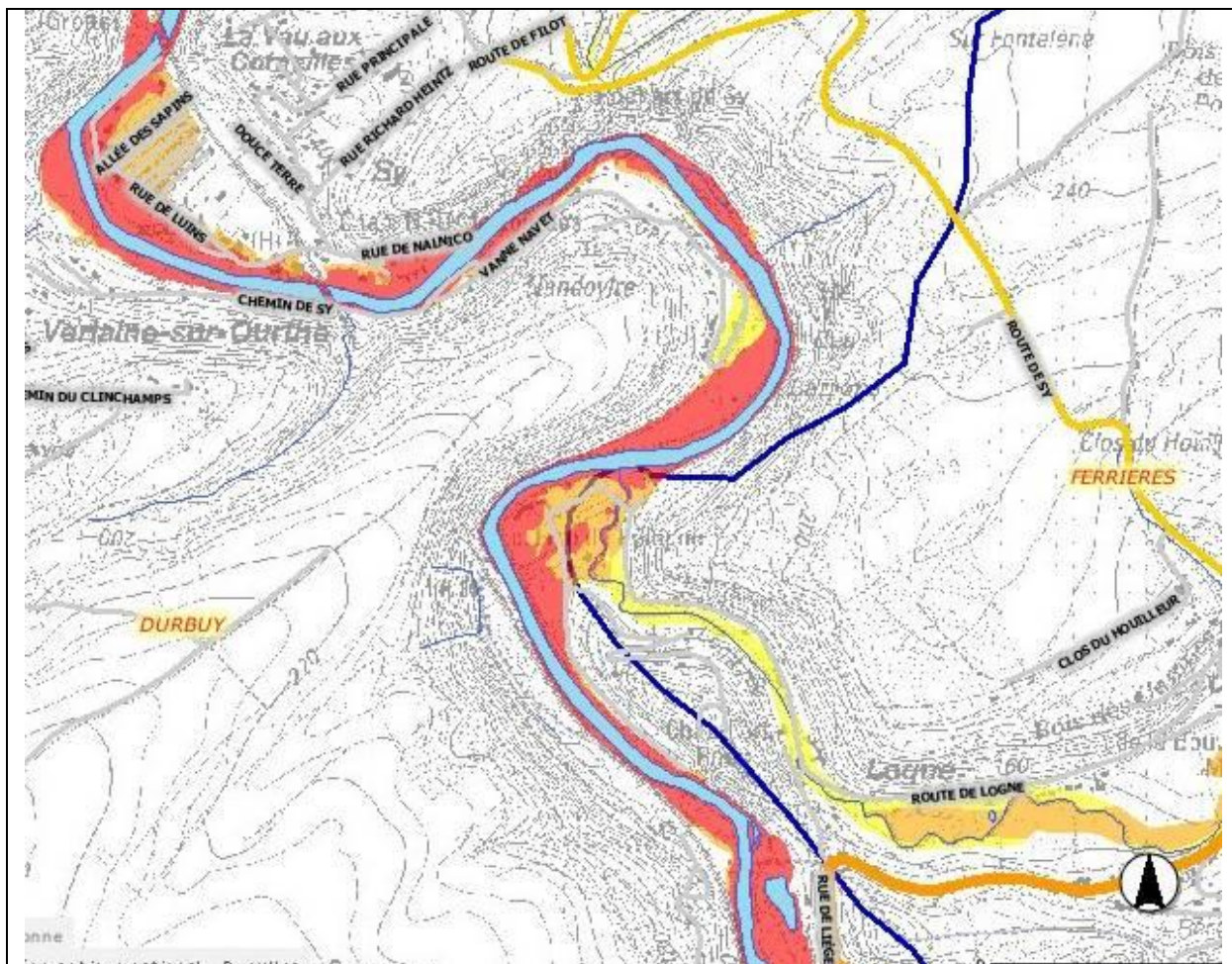
<sup>28</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> août 2008 le MET a été fusionné avec le Ministère de la Région Wallonne formant désormais une seule entité le Service Public de Wallonie.

<sup>29</sup> Moniteur Belge du 11/08/2006.

<sup>30</sup> Moniteur Belge du 21/05/2007.

<sup>31</sup> [http://cartographie.wallonie.be/NewPortailCarto/Inondations/notice\\_pdf/Carto\\_ZI - Annexe 2 - Notice explicative - Ourthe.pdf](http://cartographie.wallonie.be/NewPortailCarto/Inondations/notice_pdf/Carto_ZI_-_Annexe_2_-_Notice_explicative_-_Ourthe.pdf)

<sup>32</sup> Cf. Carte n°.....:..... (annexes cartographiques à constituer)



## 2.3. Occupation du sol

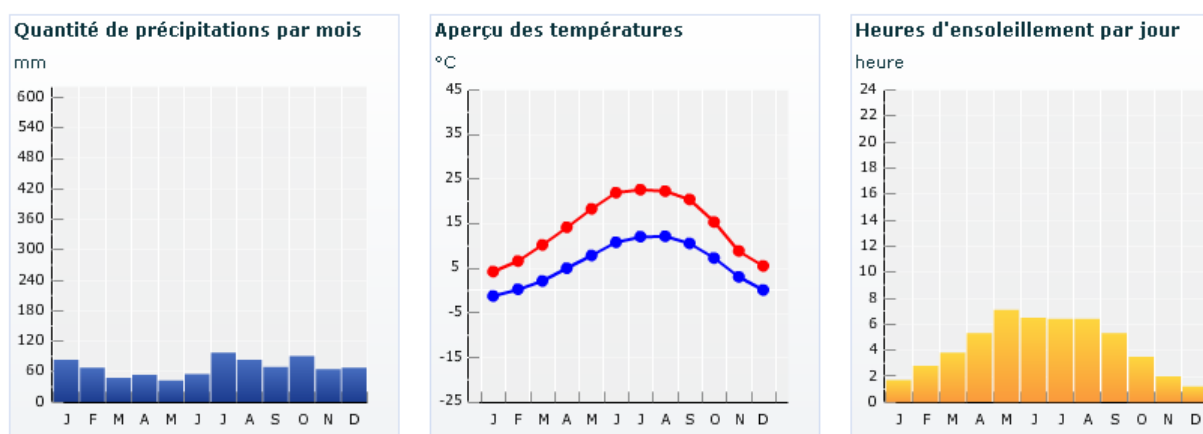
Etroitement liée à l'histoire, l'occupation du sol a évolué et est corrélée avec l'affectation des différents terrains disponibles. Des outils<sup>33</sup> ont été développés afin de gérer au mieux cette occupation humaine en tenant compte de l'environnement naturel. Le territoire est donc en constante évolution et il importe de gérer ce cadre de vie avec parcimonie.

Afin de disposer d'une vue prospective sur les possibilités de bâtir dans l'entité, les réserves foncières possibles par analyse du plan de secteur seront traitées dans le point n° 4.1 à la page 47. En 2006, seulement 256 hectares étaient artificialisés ce qui représente un peu plus de 4% du territoire. Les forêts et terres agricoles occupent la majeure partie du territoire.

## 2.4. Climat

Comme dans l'ensemble du Pays, le climat peut être qualifié de tempéré et humide. L'Institut Royal Météorologique (IRM) indique: *notre climat «tempéré» se caractérise normalement par des étés relativement frais et humides et des hivers relativement doux et pluvieux. On peut toutefois connaître des exceptions remarquables: un été particulièrement chaud comme celui de 1947 avec une température qui est montée jusqu'à 38°C dans l'abri ouvert à Uccle, ou celui de 1976, au cours duquel les maxima ont été supérieurs à 30°C pendant quinze jours consécutifs et qui ressemblait plus à un été de région tropicale. Des hivers rigoureux, comme celui de 1963 au cours duquel la mer a gelé, feraient penser que la Belgique appartient aux régions polaires. Depuis le début des relevés, les températures extrêmes ont pu atteindre jusqu'à environ +40°C en Campine ou descendre jusqu'à -30°C dans la vallée de la Lesse.*

### CLIMATOGRAMMES POUR FERRIÈRES



Source : <http://www.7sur7.be> (2009)

En fonction de l'écart d'altitude entre différents points de la Commune, des différences de températures et des précipitations sont constatées. Ainsi, le fond de vallée est généralement 1°C plus chaud que le plateau, mais les inversions de température peuvent atteindre 5 à 6°C certains jours. Ceci prouve l'existence de ce que l'on pourrait qualifier de microclimats<sup>34</sup>. La

<sup>33</sup> Le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), les plans de secteurs...

<sup>34</sup> Le microclimat désigne généralement des conditions climatiques limitées à une région géographique très restreinte, significativement distinctes du climat général de la zone où se situe cette région.

modification du climat général peut être expliquée par des éléments du milieu physique comme la présence de forêts, d'étendues aquifères, de l'exposition, de sources de chaleur...

Une étude du Centre d'Etudes Economiques et Sociales de l'Environnement a émis un rapport en décembre 2004 sur les effets du changement climatique en Belgique intitulé *les impacts potentiels sur les bassins hydrographiques et la côte maritime*. Selon les auteurs, les modèles actuels prévoient un changement climatique entraînant des pluies plus fortes en hiver et des périodes de sécheresse en été.

### **Tableau AFOM et synthèse**

<b>ATOUS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proximité d'Aywaille et Durbuy</li> <li>• Nature du sous-sol diversifié</li> <li>• Commune peu bâtie</li> <li>• L'Ourthe, la Lembrée et le réseau hydrographique en général</li> <li>• Commune vallonnée → diversité de paysages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stabilité des sols dans les zones karstiques de la Calestienne</li> <li>• Présence de Radon à certains endroits</li> <li>• Risques de crues le long de l'Ourthe et de la Lembrée</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité d'introduire des dossiers européens dans le cadre de l'Eurégio Meuse-Rhin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement climatique et notamment son impact sur les aléas d'inondation</li> </ul>

*FERRIERES est une commune vallonnée du Pays d'Ourthe-Amblève proche d'Aywaille et de Durbuy. Elle est située en Province de Liège et à la frontière avec celle du Luxembourg.*

*L'histoire géologique est relativement différente d'un endroit à l'autre de l'entité puisqu'une partie de la Commune se situe dans la bande calcareuse de la Calestienne alors que l'autre présente un sol plus schisteux et typiquement Ardennais. Les phénomènes karstiques sont donc bel et bien présents.*

*Les ressources aquifères sont nombreuses et le réseau hydrographique est relativement dense et s'articule principalement autour de l'Ourthe et de la Lembrée.*

*L'occupation du sol, étudiée de manière approfondie au sein du chapitre 4, montre d'ores et déjà que le caractère forestier et rural de la Commune est prononcé avec, proportionnellement, peu d'espaces bâtis.*

*Le climat tempéré humide général se décline en fonction de facteurs comme l'altitude, la présence d'un massif boisé, d'un ruisseau...*

### 3. PATRIMOINE NATUREL ET GESTION ENVIRONNEMENTALE

Ce chapitre est intimement lié au précédent; l'analyse va s'attacher plus particulièrement aux biotopes de l'entité se développant sur la structure physique décrite précédemment. La Commune de FERRIERES présente l'avantage de disposer d'un **Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)** qui a notamment étudié des réseaux écologiques de l'entité.

#### 3.1. *Sites et éléments du patrimoine naturel protégés par un statut légal*

La question des sites naturels bénéficiant d'un statut de protection légal wallon ou national, voire européen, est traitée en premier lieu puisque des obligations particulières en découlent.

##### 3.1.1. Sites Natura 2000

###### *Historique*

Quant à la dégradation de la biodiversité en Europe, les directives Oiseaux (1979) et Habitats (1992) ont tenté d'intégrer de nouvelles conceptions en matière de conservation, en prévoyant notamment la mise en place, à l'échelle de l'Union européenne, d'un réseau écologique européen cohérent. Celui-ci doit être composé de zones protégées, les **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** d'une part, destinées à protéger des habitats d'oiseaux, et les **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**, destinées à protéger des habitats d'espèces et certains habitats naturels ou semi-naturels particuliers. Par ce régime, le législateur européen a eu le souci de concilier, dans la mesure du possible, les considérations de conservation avec les exigences socio-économiques. A partir de 1998, le Gouvernement wallon a entamé une réforme de la Loi sur la conservation de la nature de 1973 en vue de transposer et d'appliquer les dispositions des directives Oiseaux et Habitats pour lesquelles, jusque-là, aucune mesure d'application n'avait été prise. Cette réforme a pris la forme du Décret du 6 décembre 2001 (publié au Moniteur Belge le 22 janvier 2002) et a créé un nouveau statut de protection, celui de "site Natura 2000".

###### *Philosophie et but*

*Natura 2000 entend replacer l'Homme au milieu de la Nature. A charge pour lui de comprendre celle-ci, de la respecter et de l'aider lorsque le cas se présente. Nous avons démontré à maintes reprises que nous, humains, étions capables du pire comme du meilleur. L'objectif de Natura 2000 est de faire en sorte que nous en ayons à jamais terminé avec le pire<sup>35</sup>. Plus concrètement, il s'agit de sélectionner et de conserver des sites pour maintenir ou rétablir dans un "état de conservation favorable" une série d'espèces et de milieux présents en Wallonie, choisis en fonction de leur rareté ou de leur vulnérabilité à l'échelle européenne.*

---

<sup>35</sup> Extrait du site <http://natura2000.wallonie.be/humain.html> de la Région wallonne.

### *Sites proposés*

Seuls 8 arrêtés définitifs de désignation ont été adoptés par le Gouvernement Wallon en avril 2009 et ne concernent pas les 4 sites Natura 2000 proposés sur l'entité qui couvrent une superficie totale de 729 ha. En ce qui concerne la description des sites, un recoupement peut être effectué avec l'état des lieux et propositions de développement du patrimoine naturel, car de nombreuses espèces végétales et animales évoquées pour les sites Natura2000 ont été relevées et sont mentionnées

#### **a) Vallée de la Lembrée et affluents (BE33027)<sup>36</sup>**

D'une surface totale de 749 ha, il concerne les communes d'Aywaille, FERRIERES (572 ha), Stoumont (15ha), Durbuy (2ha).

Ce site est assez varié, car il comprend à la fois des milieux forestiers, mais aussi des plaines alluviales. De plus, les sols sont soit calcaires soit des substrats de type ardennais. La réserve naturelle privée de Grimont<sup>37</sup> ainsi que la Grotte des émotions font parties du site. La présence du pic noir, du pic cendré, de la bondrée apivore a été signalée. La cigogne noire nicherait dans les massifs forestiers.

#### **b) Vallée de l'Ourthe entre Bomal et Hamoir (BE34002)<sup>38</sup>**

D'une surface totale de 618 ha, il concerne les communes de Durbuy (325 ha), Hamoir (199 ha), FERRIERES (94 ha), Ouffet (1 ha).

L'enrésinement menace certaines zones de ce site qui accueille notamment le martin-pêcheur et la rivière présente une végétation et des berges propices à l'hirondelle de rivage. Le site est considéré comme *précieux en Ourthe moyenne pour ses pelouses calcaires et ses érablières de pente, représentatives et bien conservées.*

#### **c) Vallée de l'Ourthe entre Hamoir et Comblain-au-Pont (BE33026)<sup>39</sup>**

D'une superficie totale de 591 ha, il concerne les communes de Comblain-au-Pont (224 ha), Hamoir (204 ha), Anthisnes (88 ha), FERRIERES (59 ha), Ouffet (15 ha)

La superficie sur l'entité de FERRIERES représente à peine 10% de l'ensemble de la surface concernée. La qualité et l'importance du site résident dans la végétation des éboulis et parois rocheuses siliceux et calcaires. Une fois de plus, l'hirondelle de rivage est citée dans les espèces. La vulnérabilité du site met en avant le risque de la prolifération de plantes exotiques et l'envahissement des rochers par le lierre.

#### **d) Basse vallée de l'Aisne (BE34007)<sup>40</sup>**

D'une superficie totale de 1.912 ha, il concerne les communes de Durbuy (766 ha), Manhay (742 ha), Erezée (401 ha) et de FERRIERES (4 ha)

Ce site touche la Commune de FERRIERES du côté de Burnontige sur une superficie représentant à peine 0.2% de la surface totale du site.

---

<sup>36</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/sites/Natura2000/carto/BE33027.htm>

<sup>37</sup> Cf. point n°3.1.3

<sup>38</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/sites/Natura2000/carto/BE34002.htm>

<sup>39</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/sites/Natura2000/carto/BE33026.htm>

<sup>40</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/sites/Natura2000/carto/BE34007.htm>



### 3.1.2. Réserves naturelles domaniales

Deux réserves naturelles de ce type sont présentes sur l'entité.

Le **bois de la Lembrée**, situé à l'ouest du village de Ferrières, couvre une superficie de **10,5690 ha**.



Source : portail cartographique de la Région wallonne

*Il montre une succession végétale assez complète depuis la roche nue jusqu'à la forêt, qui tient ici essentiellement de la chênaie sessiliflore thermophile. L'intérêt actuel du site réside essentiellement dans l'aspect didactique de cette série évolutive. La présence de quelques espèces de la flore est cependant à souligner, tel le genévrier (*Juniperus communis*) plus fréquent sur le site voisin de Grande Va, et la doradille septentrionale (*Asplenium septentrionale*) minuscule fougère des rochers acides. Une partie du bois de Lembrée jouit du statut de réserve forestière.<sup>41</sup>*

Le **bois de la Grande Va** d'une superficie de **7 ha** se trouve au sud du village de Vieuxville et est parcouru par un ruisseau qui s'inscrit dans la vallée de la Lembrée. Le bois est situé dans une zone calcaire.



Source : portail cartographique de la Région wallonne

<sup>41</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/cgi/sibw.resnat.for2.pl?CODE=79>

Ainsi, sur les affleurements rocheux ensoleillés prennent place des fragments de pelouse sèche riches en plantes herbacées, telles que la séslerie bleuâtre (*Sesleria caerulea*), l'hippocrévide fer à cheval (*Hippocrepis comosa*), la germandrée petit-chêne (*Teucrium chamaedrys*), la mélisse ciliée (*Melica ciliata*), etc. Le versant nord, au contraire, est couvert par une végétation essentiellement forestière et notamment, en bas de pente, par une forêt de ravin à l'ambiance fraîche et ombragée typique, riche en mousses et renfermant aussi l'actée en épi (*Actaea spicata*) et le polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*). Une des espèces végétales les plus remarquables du site est le genévrier (*Juniperus communis*). Sur le plan faunistique, on note la présence du blaireau (*Meles meles*) ainsi qu'une avifaune particulièrement diversifiée. La gestion de cette réserve forestière vise principalement à la conservation et la restauration des pelouses sèches (incluant la régénération du genévrier) et à favoriser les peuplements feuillus naturels au détriment des plantations résineuses<sup>42</sup>.

### 3.1.3. Réserves naturelles privées

#### 3.1.3.1. Sites gérés par l'asbl Le Genévrier

La **réserve de Wésomont** d'une taille relativement modeste à savoir **1,61 ha** a été créée en 1998 se situe non loin de l'autoroute et est protégée de celle-ci par un petit bois.



Source : portail cartographique de la Région wallonne

La **réserve du Pierreux** d'une taille de **1,199 ha** et créée en 1988 est localisée au nord du village de Xhoris.



Elle héberge une flore d'une grande richesse, avec notamment 11 espèces d'orchidées. La faune locale est également remarquable et l'on recense plusieurs espèces de lépidoptères très menacées en Région wallonne.<sup>43</sup>

<sup>42</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/cgi/sibw.resnat.for2.pl?CODE=78>

<sup>43</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/cgi/sibw.resnat.for2.pl?CODE=215>

### 3.1.3.2. Site géré par Natagora<sup>44</sup>

La **réserve de Picherottes** située entre Burnontige et le Trou de Ferrière couvre une superficie de **3,79 ha** et s'étend de part et d'autre d'un ruisseau.



*D'anciennes prairies humides de fauche couvrent le fond de ce vallon, au centre d'une zone plus vaste d'une vingtaine d'hectares, essentiellement forestière. Un bas-marais à jonc épars et à sphaignes occupe les zones les plus marécageuses. La flore, très hygrophile, comprend notamment la valériane dioïque, la renouée bistorte ou l'orchis de mai. La prairie mégaphorbiaie à angélique sauvage est plus étendue. La flore y est plus graminéenne, et classique des prairies non amendées à fromental. Plus au Sud, la recolonisation forestière a pris le pas. Le genêt à balais, bien présent à cet endroit, est sans doute un témoin de la lande à callune, jadis très étendue. Il est parasité par l'orobanche du genêt. Ces lieux humides (une mare y a été aménagée) sont recherchés par divers batraciens et reptiles. Ils attirent également plusieurs papillons et libellules. (J-L. Gathoye)<sup>45</sup>.*

### 3.1.3.2. Site géré par une famille

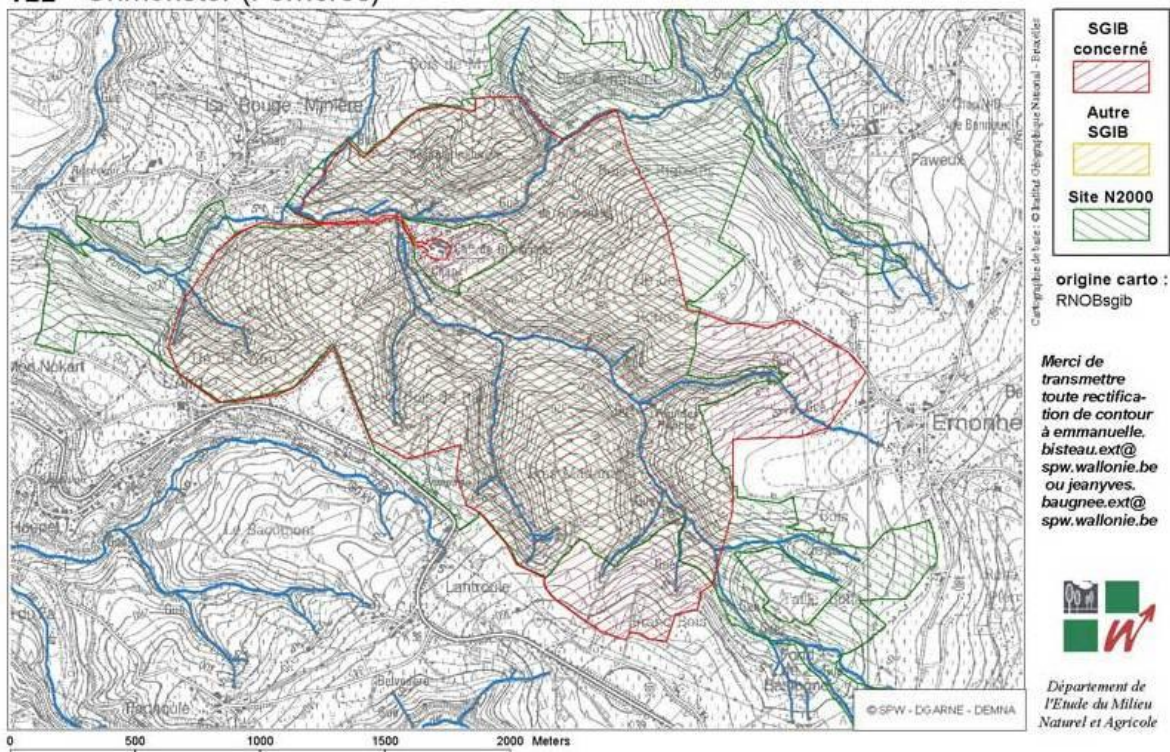
La **réserve de Grimonster** est particulièrement étendue (**104,64 ha**) et est gérée en réserve naturelle depuis 1976. Elle s'étend au vaste domaine forestier qu'entoure le château du même nom et son parc.

<sup>44</sup> Natagora est issue du rapprochement de deux associations: Aves et Réserves Naturelles RNOB. Natagora, Aves et Réserves Naturelles RNOB sont trois associations sans but lucratif qui ont uni leur destin afin d'être encore plus efficace pour conserver notre patrimoine naturel.

<sup>45</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/cgi/sibw.resnat.for2.pl?CODE=144>

## Cartographie des Sites de Grand Intérêt Biologique - juin 2009

### 122 Grimonster (Ferrières)

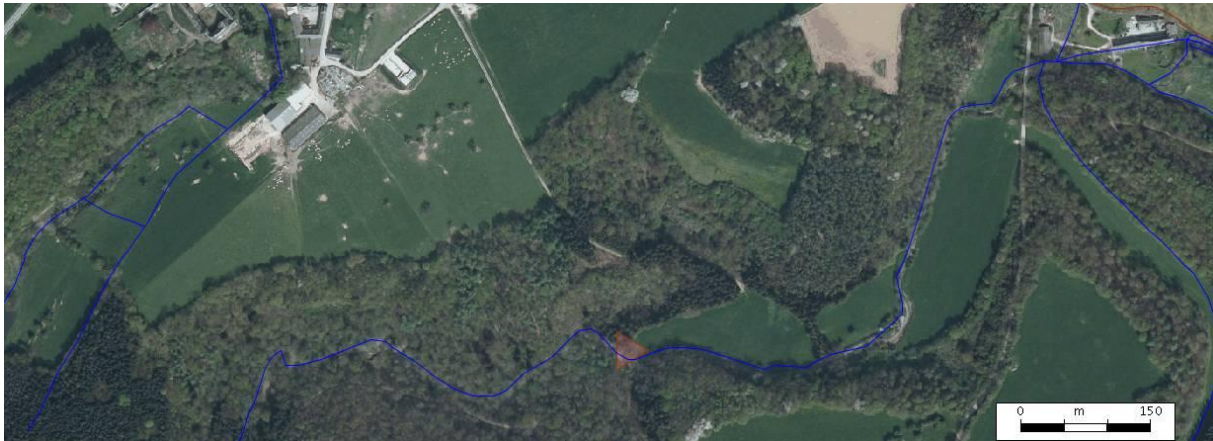


Les forêts acidophiles de Grimonster sont variées, essentiellement constituées de taillis et de taillis sous futaie; la hêtraie à luzule blanche, la chênaie sessiliflore, la chênaie à charme ou la frênaie alluviale occupent une grande partie de la surface. Des étangs régulièrement vidangés, une pâture et une prairie humide de fauche complètent le paysage à proximité du château. Dans ce contexte, de nombreux oiseaux sont connus; beaucoup y nichent, comme plusieurs pics, le cinle plongeur ou la cigogne noire, ou y séjournent régulièrement. Le ruisseau du Pouhon ou de la Lembrée qui traverse la réserve, montre des eaux poissonneuses d'une rare qualité où vivent des insectes, des batraciens et des oiseaux liés au milieu aquatique, tous inhabituels. Une ancienne glacière est recherchée par des chauves-souris. La gestion économique de la forêt de Grimonster, permise, mais réglementée, tend à optimiser un maximum de ses potentialités biologiques. Toutefois, l'exploitation plus intensive des parcelles voisines est souvent une source sérieuse de perturbation. (Texte: J-L. Gathoye)<sup>46</sup>.

#### 3.1.4. Cavité Souterraine d'Intérêt Scientifique (CSIS)

Découverte en 1995, la **grotte des Emotions** située sur la Lembrée au nord de My est un site particulièrement intéressant et reconnu internationalement comme le montrent les différents statuts de protections qui y sont attachés.

<sup>46</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/cgi/sibw.resnat.for2.pl?CODE=6816>



*Cette cavité naturelle s'étire sur plus de 2000m et présente une dénivellation de près de 45m. Elle se caractérise par son aspect labyrinthique et étagé (3 niveaux) ainsi que par ses nombreuses salles et galeries très concrétionnées qui jouxtent les galeries principales souvent très boueuses et parfois inondées par la rivière. En plus de sa valeur esthétique, cette grotte présente un important potentiel scientifique, car elle est vierge et totalement indemne de toute trace de pollution. Elle offre donc un champ d'investigation inestimable. Les phénomènes karstiques s'y révèlent d'une exceptionnelle diversité<sup>47</sup>.*

### 3.1.5. Site de la liste Ramsar

Le titre officiel est *Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau*. La convention a été élaborée et adoptée par les nations participantes lors d'une réunion à Ramsar en Iran, le 2 février 1971. Elle est entrée en vigueur le 21 décembre 1975.

Elle engage les signataires à:

- tenir compte de la conservation des zones humides dans leurs plans d'aménagements, et veiller à une utilisation « rationnelle » des zones humides;
- inscrire des sites sur la liste Ramsar et promouvoir leur conservation;
- préserver les zones humides inscrites ou non dans la liste Ramsar, soutenir la recherche, la formation, la gestion et la surveillance dans le domaine des zones humides;
- coopérer avec les autres pays, notamment pour préserver ou restaurer les zones humides transfrontalières.

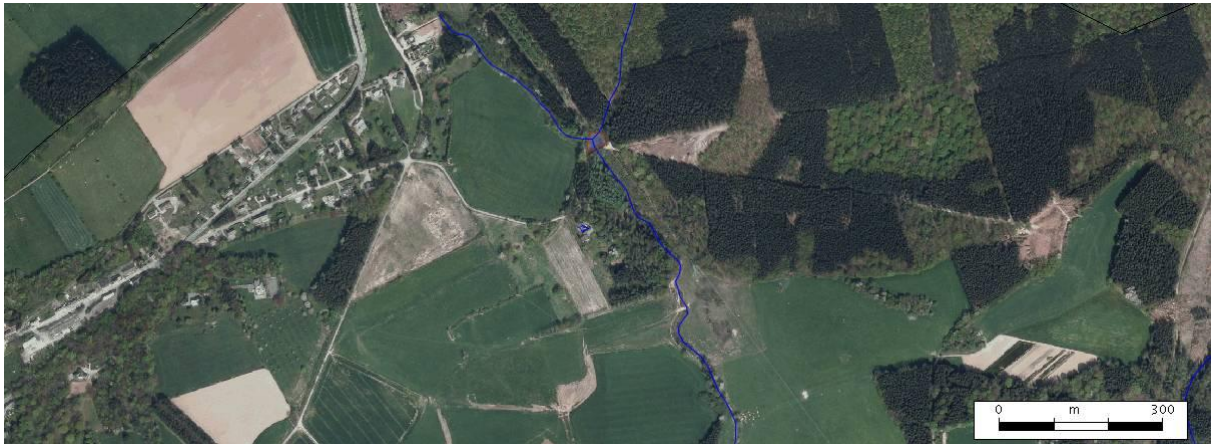
La liste des zones humides d'importance internationale contient, début 2009, 1.828 sites (dont 931 en Europe, soit 51 % du total en nombre et 14 % de la surface totale), représentant une surface de plus de 1,6 million de km<sup>2</sup>.

La **grotte des Emotions** est reprise sur cette liste depuis 2004 prouvant par là son caractère exceptionnel.

### 3.1.6. Zones Humides d'Intérêt Biologique (ZHIB)

En plus de la **grotte des Emotions** figurant également sur cette liste, le site intitulé **Sol Mazeri** est protégé depuis 2004. Sa superficie n'est que de 0,1202 ha.

<sup>47</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/cgi/sibw.resnat.for2.pl?CODE=6816>



*Ce site marécageux est de dimension très réduite situé en Ardenne liégeoise, à la confluence de deux petits ruisseaux, et présente essentiellement un intérêt herpétologique (reproduction de la salamandre, *Salamandra salamandra*, notamment)<sup>48</sup>.*

### **3.1.7. Arbres et haies remarquables**

Un listing communal officiellement reconnu contient *les arbres et les haies remarquables*. Le fait de figurer sur cette liste implique un certain nombre de droits et d'obligations pour les propriétaires de .

La liste date de 2007, et recense 83 arbres isolés, 22 groupes d'arbres et 10 haies remarquables (liste en annexe).

Une autre source de données est l'application du portail cartographique de la Région wallonne<sup>49</sup>, car, comme le montre la capture d'écran reprise à la page suivante, il est possible de repérer les arbres et haies sur une carte. Chaque point permet également de sortir une fiche signalétique de chaque arbre ou haie sélectionné(e).

<sup>48</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/cgi/sibw.resnat.for2.pl?CODE=LG93>

<sup>49</sup> <http://cartocit1.wallonie.be/cartoportail/>

**Modifier votre localisation...**

**Sélectionner un thème**

- Atlas des rues
- Cartes de base
- Patrimoine naturel
- Vue du ciel

**Recherche**

**Données**

**Informations**

**Arbres et groupes d'arbres**

- . N° du site 9
- . N° de l'arbre ou de la haie dans le site 1
- . Adresse LE TROU
- . Domaine P
- . Arbre ou haie A
- . Date de l'arrêté 1998-01-30
- . Circonférence 280
- . Hauteur 20
- . Année du dernier relevé 1994
- . Intérêt P
- . Environnement I
- . Environnement A
- . Référence à ancien inventaire
- . Commentaire "Tracé de li p'ôte hé" ; en bordure d'un chemin.
- . Genre Quercus
- . Espèce robur
- . Cultivar
- . Nom français Chêne pédonculé

**Cours d'eau @ DGARNE (21 Entrées )**  
Cours d'eau @ DGARNE

(c) Région wallonne, Navteq et IGN

Coordonnées Lambert 72 de la souris X : 239089 m Y : 121068 m Go

Echelle : 1 / 6183

### 3.1.8. Remarque

Il existe également une liste de biens classés émanant de la DGO4: Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie. Les biens immobiliers classés seront traités dans l'analyse de la morphologie du bâti et des noyaux villageois<sup>50</sup>. Cependant, des éléments du patrimoine naturel sont repris dans 8 sites classés et méritent donc d'être d'ores et déjà mentionnés dans ce chapitre.

Sites classés <sup>51</sup> comprenant des éléments naturels sur la commune de FERRIERES		
Date de classement	Lieu	Description
14/09/1983	Ferrières	La chapelle Sainte-Barbe et ses alentours (Site)
25/11/1971	Xhoris	Château de Fanson, n°1 (Monument) et ensemble formé par le château et ses abords immédiats (Site)
9/11/1949	Xhoris+Comblain-Fairon	" Rochers, dits rochers de la Vierge et vallon de Bléron (Site)
5/11/1965	Xhoris	Le tilleul des Lognards (Site)
30/11/1960	Bosson	Chêne (Site)
19/01/1990	Vieuxville	Ruines du château fort de Logne et alentours (Site)
5/10/1942	Vieuxville	Rochers de Sy (Site)
26/05/1975	Vieuxville	Ferme de la Bouverie, rue de la Bouverie, n°1 (Monument) et alentours (Site)

### 3.2. Sites et éléments du patrimoine naturel non protégés par un statut légal

Il existe en Région wallonne des sites reconnus comme étant des composants essentiels du maillage écologique et qui ont été repris à ce titre dans divers inventaires. Le fait de figurer dans une de ces listes ne prodigue pas une protection juridique des sites et éléments. Les listes établies sont: sites de la liste Collard<sup>52</sup> et al., ISIWAL<sup>53</sup>, Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)<sup>54</sup> ...

<sup>50</sup> Cf. page 71.

<sup>51</sup> [http://mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/Pages/Patrimoine/Dwnld/BiensClasses/Liste%20biens\\_Lg.pdf](http://mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/Pages/Patrimoine/Dwnld/BiensClasses/Liste%20biens_Lg.pdf)

<sup>52</sup> Dès le début des années 60, l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire a voulu se lancer dans une action efficace en faveur de la conservation de la nature en général, et plus spécialement d'identifier des sites et des paysages dignes d'intérêt au point de vue scientifique, esthétique et culturel, tant ruraux qu'urbains, qui sont tout aussi dignes d'intérêt que les sites classés par la Commission Royale des Monuments et des Sites. Cet inventaire est nommé "Inventaire des sites".

<sup>53</sup> Un inventaire de sites de très grand intérêt biologique a été réalisé par Inter-Environnement Wallonie à la fin des années 1970 (ISIWAL I) sur base de cinq critères: la rareté des espèces présentes dans le site, la diversité et l'abondance de ces espèces, l'originalité du site, la vulnérabilité du site et la complexité du site. Par après, une convention passée avec le Centre de Recherches Écologiques et Phytosociologiques de Gembloux a permis d'en réaliser une mise à jour en 1992 (ISIWAL II). Cependant, les sites repris aux deux inventaires ISIWAL n'ont pas été précisément cartographiés ce qui handicape l'observation de l'évolution précise de l'ensemble des sites répertoriés.

<sup>54</sup> L'Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats (OFFH) a lancé le programme SGIB afin de rassembler et d'intégrer dans un système standardisé les informations qui concernent les sites recelant des espèces et des habitats d'un grand intérêt biologique. Comme les paragraphes précédents le démontrent, de nombreux projets d'inventaires des données relatives à des sites d'intérêt biologique ont été lancés depuis plusieurs années en Wallonie. Les nombreuses données accumulées sont toutefois dispersées dans des rapports



Certains sites qui figurent dans cette liste sont également en tout ou en partie compris dans des éléments du patrimoine naturel protégés par un statut légal (Grande Va, Bois de Lembrée, Grimonster, Picherottes, Le Pierreux, Wésomont, Sol Mazeri, grotte des Emotions).

Deux sites sont à épingleur puisqu'ils sont considérés comme des lieux d'un grand intérêt biologique tout en n'étant pas protégés par un statut légal:

- **Etang du CPAS à Missoule.** *Autour de la mare existent plusieurs ceintures de végétation plus ou moins développées et interpénétrées. Le site se trouve au niveau d'un gîte métallifère exploité jadis. Il se présente comme une excavation d'une dizaine de mètres de profondeur, dont le fond est occupé par une grande mare. Les versants sont très escarpés au nord-est, mais en pente douce au sud-ouest. Il est environné de cultures. Les talus sont très nitrophiles et recouverts d'orties. Il y a une évolution forestière qui se marque par la présence de *Sambucus nigra*, *Crataegus monogyna*, *Sorbus aucuparia*, *Salix caprea*, par des fourrés de *Prunus spinosa* et par l'implantation de quelques grands arbres (*Quercus robur*, *Prunus avium*)<sup>55</sup>.*
- **Parcelles à Grand Trixhe et Bosson.** *Situé en Ardenne, dans la région de Ferrières, le site concerné rassemble plusieurs parcelles communales dispersées autour des hameaux de Bosson et de Grand Trixhe. Ces parcelles renferment un bel échantillon d'habitats devenus rares à l'échelle régionale, notamment des bas-marais acides et des prairies humides peu à non amendées. Les espèces phares sont le nard (*Nardus stricta*), la laïche blanchâtre (*Carex canescens*) et l'orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*)<sup>56</sup>.*

### 3.3. Ressources aquifères, pression environnementale et gestion

Comme évoqué précédemment, l'eau est une ressource naturelle importante de la Commune. Les rivières, ruisseaux et zones humides constituent des lieux de choix pour le développement de la faune et de la flore. Cependant, les activités humaines sont sources de pollution et la mise en place d'outils de gestion permet de répondre aux menaces pesant sur les biotopes.

#### 3.3.1. Impact de différentes activités

Bon nombre de composants chimiques se retrouvent dans les sols, mais également dans les eaux. L'industrie, le secteur agricole, mais aussi les particuliers en utilisant certains produits phytosanitaires comme les désherbants contribuent à leur échelle à introduire des concentrations en divers produits chimiques. La qualité physicochimique de l'eau est d'autant plus importante que l'or bleu de la nappe phréatique est exploité. Des prélèvements réguliers sur les eaux de surface et les eaux souterraines sont effectués pour vérifier la qualité de l'eau<sup>57</sup>. Les deux tableaux repris ci-dessous proviennent de la fiche environnementale<sup>58</sup> de la commune de FERRIERES.

---

dont la diffusion est souvent restée confidentielle. Actuellement, il existe une demi-douzaine d'inventaires de sites d'intérêt biologique qui sont loin d'être comparables les uns aux autres.

<sup>55</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/cgi/sibw.sgib.form.pl?SGIBCODE=331>

<sup>56</sup> <http://biodiversite.wallonie.be/cgi/sibw.sgib.form.pl?SGIBCODE=1878>

<sup>57</sup> 12.000 cours d'eau répertoriés ainsi que les réserves artificielles constituées par les barrages et les petits étangs constituent une ressource annuelle importante en Région wallonne. La préservation de la qualité des eaux de surface est un enjeu majeur du fait de leur intérêt biologique (faune, flore...), mais aussi compte tenu des

### Qualité physico-chimique des cours d'eau

Cours d'eau	Altération	Qualité	
		2005	2006
Ruisseau de Pouhon	Matières azotées hors nitrates	Moyenne	Bonne
	Matières organiques et oxydables	Très bonne	Très bonne
	Matières phosphorées	Bonne	Très bonne
	Nitrates	Bonne	Bonne
Ruisseau de Lembrée	Matières azotées hors nitrates	Bonne	Bonne
	Matières organiques et oxydables	Très bonne	Très bonne
	Matières phosphorées	Très bonne	Bonne
	Nitrates	Bonne	Bonne

### Qualité des eaux souterraines

Prise d'eau souterraine	Concentration en nitrates
	2004-2007
Landrecy-Ferot E1 HS99	Bonne
Rouge-Minière (Drain)	Bonne
Résurgence n°1 du Moulin	Bonne
Werbomont Regnier	Très bonne

Notons dès à présent que le captage de Rouge-Minière, sera supprimé et l'eau viendra du Néblon.

Les eaux usées se retrouvant dans le circuit hydrographique menacent l'équilibre de l'écosystème aquatique. Dans l'optique de gérer cette problématique, des Plans d'Assainissement par Sous-bassins Hydrographiques (PASH) ont été mis en place en Région wallonne. Cet outil de gestion sera analysé au point 3.3.3.

Le développement touristique impacte également le réseau hydrographique et plus particulièrement l'Ourthe puisque les descentes en kayak sont possibles.<sup>59</sup>

#### 3.3.2. Zones de prévention autour des captages

Les activités humaines sont réglementées afin de protéger la nappe d'eau souterraine des pollutions. Comme le montre le graphique<sup>60</sup> ci-dessous, il existe un zonage en fonction de la distance par rapport aux puits de captage.

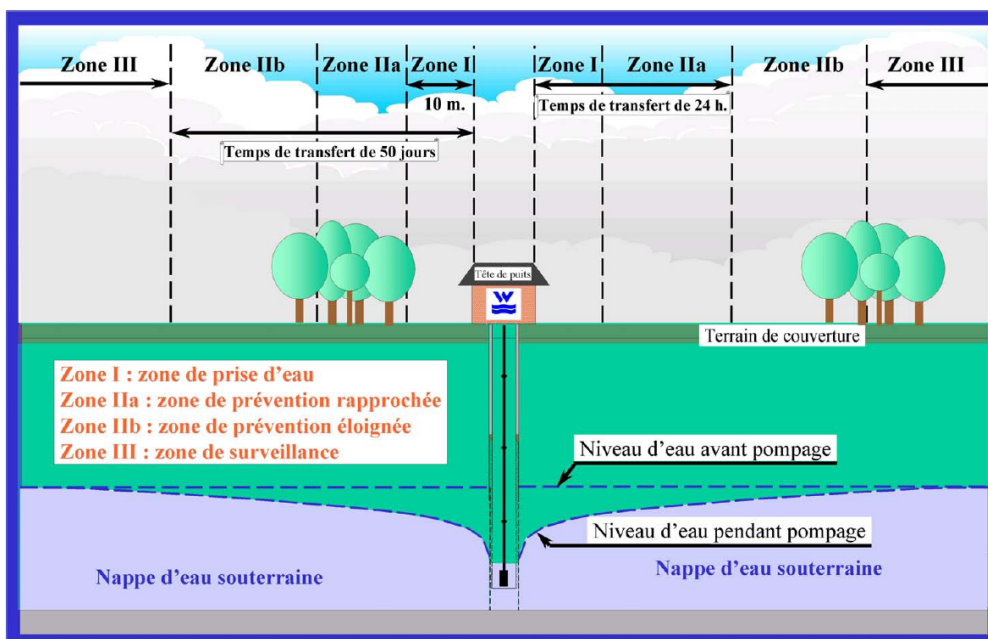
---

*usages de cette ressource (production d'eau potable, loisirs aquatiques.). La qualité d'une eau est caractérisée par les diverses substances qu'elle contient, leur quantité et leur effet sur les écosystèmes aquatiques et la santé humaine. Ces substances peuvent être, soit d'origine naturelle (bicarbonates, sulfates, sodium, calcium, magnésium, potassium, azote, phosphore, aluminium, fer...), soit découler de la présence humaine (eaux usées) ou des activités industrielles et agricoles (substances toxiques, métaux, pesticides). C'est la concentration en ces différents éléments qui détermine la qualité d'une eau et permet de savoir si celle-ci convient à un usage particulier. Des critères de qualité de l'eau de surface adaptés aux principaux usages de l'eau ont été définis en Région wallonne (eaux de baignade, eaux potabilisables, eaux piscicoles). Le suivi systématique de la qualité des eaux de surface et de son évolution repose actuellement sur plusieurs réseaux de mesure (réseau de mesures physico-chimiques, réseau substances dangereuses, réseau eaux de baignade, réseau eaux potabilisables, réseau eaux naturelles, réseau écotoxicité). Grâce aux données récoltées par ces différents réseaux, il est possible de surveiller l'évolution de la qualité générale des eaux de surface, d'étudier la conformité par rapport aux différentes normes en vigueur et d'évaluer l'efficacité des actions engagées. [Extrait du site Internet: <http://aquaphyc.environnement.wallonie.be> ]*

<sup>58</sup> [http://environnement.wallonie.be/fiches\\_enviro/v6/pdf/61019/61019.pdf](http://environnement.wallonie.be/fiches_enviro/v6/pdf/61019/61019.pdf)

<sup>59</sup> Cf. Chapitre .... p....

<sup>60</sup> Image provenant du site de la SWDE à l'adresse: <http://www.swde.be/servlet/Repository/zones-de-prevention-pdf.pdf?IDR=253&saveFile=true>



En ce qui concerne FERRIERES, la SWDE effectue une prise d'eau souterraine à Werbomont. Un Arrêté ministériel du 27 janvier 2004 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée des ouvrages de prise d'eau souterraine dénommés Werbomont D1, Werbomont D2, sis sur le territoire de la commune de FERRIERES<sup>61</sup> précise la localisation de la protection.

L'exploitation de l'eau carbogazeuse par Bru-Chevron implique des zones de protection autour des stations de pompages réalisés sur la Commune de Stoumont qui sont précisées dans l'Arrêté ministériel du 15 mai 2007 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée des ouvrages de prise d'eau souterraine dénommées Moines, Sart-Badon, Monastère, Abbaye, Bois de Bouillon, Petite Saqwè, Hiersonfontaine et Freu Hé sises sur le territoire de la commune de Stoumont.<sup>62</sup> La zone de prévention éloignée déborde sur l'entité de FERRIERES.

### 3.3.3. Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH)

Dans l'optique d'épurer les eaux usées et aussi de se mettre en conformité avec les directives européennes en la matière, l'Arrêté du 3 mars 2005 du Gouvernement wallon<sup>63</sup> relatif au Livre II du Code de l'Environnement a inscrit la réalisation de 14 PASH. Certaines mesures pour la mise en conformité d'habitations existantes avec la réglementation en matière d'épuration ont été reportées. FERRIERES est majoritairement inscrite dans le PASH de l'Ourthe et compte une toute petite partie du territoire dans le PASH Amblève.

#### *PASH de l'Ourthe*

<sup>61</sup> Moniteur Belge du 16/03/2004

<sup>62</sup> Moniteur Belge du 1/08/2007

<sup>63</sup> Moniteur Belge du 12/04/2005

En ce qui concerne l'Ourthe<sup>64</sup>, le PASH a été approuvé le 10 novembre 2005. Un tableau synthétique réalisé en 2005 par la Société Publique de la Gestion de l'Eau (SPGE) résume la situation pour l'entité et les 4.250 habitants de l'époque concernés par le PASH de l'Ourthe.

Assainissement collectif	Assainissement autonome
737	3.513

Des stations d'épuration sont d'ores et déjà actives.

- 1) **La station d'épuration de Saint-Roch** dont les travaux se sont achevés en 1991 traite les eaux usées d'une population équivalente de 600 habitants. *Avant la construction de la station d'épuration, ces eaux usées étaient une cause de pollution importante du ruisseau du Moulin de Saint-Roch*<sup>65</sup>.
- 2) **Station d'épuration de Malacord** traite les eaux usées d'une population équivalente de 600 habitants. *Avant la construction de la station d'épuration, ces eaux usées étaient une cause de pollution du ruisseau de la Lembrée dont le cours serpente dans des terres agricoles et des zones à vocation touristique (Vieuxville, Logne, Palogne...)*.<sup>66</sup>
- 3) **Station d'épuration de Sy**, d'une capacité maximale de 500 Equivalents Habitants (EH), utilise un système de biomasse<sup>67</sup>.

Sur le site Internet de la SPGE un tableau Excel relève des longueurs d'égouts à construire pour compléter la collecte des eaux usées qui ont été réparties selon quatre classes de priorités:

- P1: 1<sup>ère</sup> priorité: zone de baignade;
- P2: 2<sup>ème</sup> priorité: Station d'épuration existante;
- P3: 3<sup>ème</sup> priorité: Station d'épuration en cours de réalisation;
- P4: 4<sup>ème</sup> priorité: Station d'épuration restant à réaliser.

En ce qui concerne FERRIERES, presque 7 km sont à réaliser et sont classés en 2<sup>ème</sup> priorité.

### **PASH de l'Amblève**

Il a été approuvé par le Gouvernement wallon<sup>68</sup> le 22 décembre 2005 et cela concernait moins de 100 habitants tous repris d'un régime d'assainissement autonome.

### **3.3.4. Contrat de Rivière Ourthe (CRO)<sup>69</sup>**

Cet outil mis en place par la Région wallonne depuis 1993 permet la concrétisation d'actions autour des rivières et de différents aspects liés à l'eau. Le terme *contrat* revêt toute son importance, car il consiste en un engagement volontaire de la part des signataires qui souhaitent y participer. Tous les usagers<sup>70</sup> des cours d'eau sont invités à se mettre autour de la

<sup>64</sup> Moniteur Belge du 10/12/2005

<sup>65</sup> [http://www.aide.be/step\\_serv\\_nz/saint\\_roch.html](http://www.aide.be/step_serv_nz/saint_roch.html)

<sup>66</sup> [http://www.aide.be/step\\_serv\\_am/malacord.html](http://www.aide.be/step_serv_am/malacord.html)

<sup>67</sup> [http://www.aide.be/step\\_serv\\_nz/sy.html](http://www.aide.be/step_serv_nz/sy.html)

<sup>68</sup> Moniteur Belge 10/01/2006

<sup>69</sup> <http://users.skynet.be/cr.ourthe/>

<sup>70</sup> Riverains, associations de pêcheurs...

table. Tous les deux ans, un programme d'actions est établi afin de remplir des objectifs déterminés. Les domaines sont vastes: la qualité des eaux de surface et souterraine, les risques liés aux inondations, la restauration des cours d'eau et la gestion concertée de ceux-ci, la conservation de la nature et la préservation des écosystèmes aquatiques, l'aspect pédagogique, le tourisme...

FERRIERES s'est inscrit dans cette démarche fin de l'année 2008 et un inventaire contenant 73 fiches de terrain a été présenté. Les principaux problèmes détectés sont: la présence de plantes invasives, l'érosion, déchets, rejets...

### **3.4. Ressources forestières, pression environnementale et gestion**

Les données contenues dans le rapport du PCDN concernant l'occupation sol montrent que la forêt couvre 44,12% du territoire.

Superficie des bois soumis sur le territoire communal (2008):	1125,95 ha (20% de la superficie communale)
Superficie des bois soumis appartenant à la commune (2008):	953,83 ha

Il existe bien entendu des **menaces dites naturelles** provenant des conditions climatiques comme les sécheresses, le développement non contrôlé d'espèces animales<sup>71</sup> ou végétales, les incendies, les maladies...

**L'exploitation forestière** dans l'optique de récolter du bois doit être encadrée, car différents dégâts peuvent être occasionnés. Un déboisement mal géré peut entraîner la disparition de certains biotopes et de certaines espèces de la faune et de la flore locales. S'ajoute à cela le risque de pollution du sol par perte d'hydrocarbures des machines utilisées notamment pour le débardage.

**Le tourisme** est également un facteur de nuisance environnementale, car outre certains comportements inciviques de promeneurs qui déjettent des débris ou prélèvent (au cours de leur promenade) des espèces végétales, les véhicules à moteur comme les quads et motos représentent également une menace pour la quiétude des lieux avec le risque de perte d'hydrocarbures polluant les sols.

**Le braconnage** est un comportement pouvant mettre en danger des espèces présentes sur le territoire.

#### **3.4.1. Propriétaires privés**

Sur l'ensemble du territoire communal, une partie de la surface forestière appartient à des propriétaires privés. Le nouveau Code forestier adopté par Décret le 15 juillet 2008 prévoit à la fois des mesures fiscales, mais aussi de gestion forestière tout en prévoyant en son article 30 que le Gouvernement wallon peut allouer certains types de subvention aux propriétaires pour des travaux: forestiers (boisement, reboisement, dépressage, dégagement, éclaircie); pour

---

<sup>71</sup> Par exemple: les scolytes qui sont de petits insectes xylophages de l'ordre des coléoptères. Ils constituent une grande famille d'insectes dits «ravageurs», les scolytidés (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Scolyte>)

l'ouverture du public; pour le maintien de la biodiversité; pour le regroupement forestier. L'asbl Société Royale Forestière de Belgique (SRFB), qui compte de nombreux propriétaires privés dispose d'un site Internet (<http://www.srfb.be>), rassemble des informations intéressantes comme la brochure *Biodiversité et gestion forestière: un nouveau guide pour la forêt privée*.

### 3.4.2. Plan d'aménagement forestier<sup>72</sup> des forêts publiques

Selon le plan d'aménagement forestier établi par la Division Nature et Forêt (DNF) et approuvé par le Conseil communal du 30 mars 2006, les essences présentes sur les 952 ha propriétés de la forêt domaniale se répartissent selon le tableau repris ci-dessous. Comme évoqué précédemment, ce plan ne couvre qu'une petite partie de l'ensemble des forêts présentes sur l'entité.

Répartition des essences	
Essences	%
Epicéa	29
Pin sylvestre	9,17
Douglas	4,23
Pin de Corse	2,08
Pin Noir	1,35
Mélèzes	0,98
Résineux divers	0,25
<b>Total résineux</b>	<b>47,46</b>
Chêne	24,75
Hêtre	6,88
Feuillus divers	6,43
Bouleau	4,36
Frêne	3,15
Aulne glutineux	0,38
Chêne rouge	0,34
Merisier	0,26
Erable	0,10
<b>Total feuillus</b>	<b>46,65</b>
<b>Divers</b>	<b>5,89</b>

Comme le tableau le montre, la proportion des feuillus par rapport aux résineux était presque identique.

Au niveau des résineux, Le pourcentage élevé de l'épicéa s'explique par des *vagues de reboisement* qui se sont déroulées entre 1900 et 1970. Ensuite, le douglas est apparu en tant qu'essence productive et elle constitue un choix intéressant pour le remplacement progressif de l'épicéa. Le peuplement mélangé épicéa/douglas semble avoir le vent en poupe :

*Cet attrait se traduit essentiellement par la plantation de peuplements mélangés épicéa-douglas. Cette option présente l'avantage d'éviter les premières éclaircies de petits bois rouges qui sont peu valorisables actuellement dans notre pays. Cette alternative permet également au propriétaire de diversifier son investissement et de mieux se prémunir des accidents naturels pouvant survenir dans son peuplement La vitesse de croissance alliée à la qualité technologique du bois de douglas ont certainement joué un rôle non*

*négligeable dans l'extension de cette essence<sup>73</sup>. Au niveau des feuillus, le plan d'aménagement forestier constate que malgré sa prédominance, les beaux peuplements de chênes actuels sont plutôt rares et dispersés en petits groupes.*

Type de voirie	Longueur totale en m	Densité en m par ha
Chemins hydrocarbonés	15.900	17
Chemins empierrés	24.880	26
Chemins de terre	21.780	23
Coupe-feu > 5m	12.950	14

<sup>72</sup> Ministère de la Région wallonne Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement Division de la Nature et des Forêts, Cantonement d'Aywaille, *Commune de Ferrières Aménagement de la série I,*

<sup>73</sup> BIEVELET C., HENIN J.-M., JOUREZ B., HEBERT J., LECOMTE H., *Le douglas en Région wallonne, état des lieux et tendances*, Forêt Wallonne n°90, pp.28-39, septembre-octobre 2007.

Le tableau ci-dessus, extrait du plan d'aménagement forestier, montre que sur 952 ha ; plus de 75 km de voiries traversent les bois. Selon ce rapport, des améliorations sont à prévoir car certaines zones seraient mal déservies.

Le principe du **développement durable** est de s'appuyer de manière équitable sur trois piliers qui, dans le cadre d'un aménagement forestier, peuvent être définis comme suit:

- écologique (protection du sol, de l'eau, de la faune et de la flore);
- économique (production de bois et la chasse)
- social (tourisme et chasse).

En vertu de diverses contraintes et de la multiplicité des fonctions de la forêt, l'ensemble de celle-ci ne peut pas être consacré à la seule production

### ***Fonction écologique***

Par ses capacités d'épuration et son rôle de réservoir faunistique et floristique, la forêt doit pouvoir s'acquitter naturellement d'un rôle écologique. Toutefois, l'impact trop marqué de notre société actuelle est parfois trop lourd pour être compensé immédiatement, l'inertie d'une forêt étant trop importante pour notre rythme de vie. Afin de prévenir et de préparer au mieux la forêt, divers aménagements permettent d'accroître cette faculté sans compromettre les opportunités économiques. Afin de garantir son rôle écologique, le plan d'aménagement forestier définit plusieurs objectifs:

- *adopter une gestion forestière appropriée dans les sites où les risques de dégradation des sols ou de la qualité de l'eau sont importants;*
- *préserver les habitats forestiers typiques;*
- *aménager les lisières dans un but de protection des espèces animales sauvages;*
- *créer, lors des coupes de régénération des feuillus, des clairières propices au développement de la succession des essences (bouleau, saule, sorbier, chêne, érable) et ainsi favoriser la biodiversité;*
- *augmenter le mélange des essences;*
- *conserver une proportion d'arbres sénescents, morts sur pieds ou au sol afin de protéger les espèces animales et fongiques inféodées à ces essences et à ce milieu;*
- *préserver, voire restaurer, certaines formations forestières ou autres parce qu'elles sont garantes du maintien de la diversité biologique ou parce qu'elles sont menacées de disparition;*
- *Appliquer les mesures de l'avifaune dans le cadre des Zones de Protection Spéciales (ZPS);*
- *adopter une démarche protectrice et de sauvegarde des habitats à l'échelle européenne (Natura 2000);*
- *entretenir un sous-bois abondant et diversifié de sorbier, charme, sureau, coudrier, cornouiller, pommier, poirier, ... pour protéger l'avifaune et la faune sauvage sans qu'il soit pour cela un frein pour la régénération naturelle.*

### ***Fonction économique et fonction cynégétique***

Les revenus de la forêt soumise contribuent aux recettes de la Commune. Il convient donc qu'ils soient réguliers et soutenus afin notamment de faire face aux dépenses inhérentes à l'entretien des massifs forestiers. La production de bois constitue la source financière principale et afin d'en assurer la pérennité des pistes sont préconisées :

- *assurer la transformation progressive et sans tarder des blocs d'épicéas les plus âgés en se fixant un terme d'exploitabilité pas trop élevé au vu du marché du bois actuel (en moyenne 60 ans) et orienter une sylviculture résineuse basée sur le douglas accompagnée de l'épicéa;*
- *associer le plus possible dans les secteurs à vocation feuillue future le retour aux associations "climax" (hêtraies majoritairement) sans pour autant négliger un certain enrichissement en essence comme le chêne rouge d'Amérique (essence à gros rendements et à révolution plus courte que nos chênes indigènes) ou en érable sycomore;*
- *transformer progressivement les peuplements de pin sylvestre et de pin de Corse les plus âgés en réorientant la production des stations vers des essences à plus gros revenus comme le douglas ou le mélèze hybride mais en tenant compte bien entendu de l'aptitude des essences;*
- *assurer une sylviculture d'essences nobles à gros revenus individuels (alisier, noyer, merisier, frêne ...) dans les endroits d'exploitabilité difficile en futaie feuillue;*
- *introduire d'avantage d'essences feuillues dans les plantations résineuses permettant de toucher des subsides (50 % pour le douglas et le mélèze) et de diminuer ainsi les coûts d'investissement;*
- *dynamiser la sylviculture, pratiquer des tailles de formation et privilégier la sylviculture d'arbres "objectifs" afin d'augmenter la qualité, la stabilité, les dimensions et le rendement des peuplements;*
- *développer un réseau de voiries suffisant dans les endroits d'exploitabilité difficile;*
- *assurer un entretien régulier des voiries et des fossés d'écoulement d'eau;*
- *transformer une partie des mauvaises conversions feuillues soit en résineux de grosse production, soit en feuillus de qualité;*
- *tendre vers une forêt résineuse régulière;*
- *diversifier les essences et les adapter aux stations;*
- *dynamiser la sylviculture pour augmenter la qualité en un temps plus court qu'auparavant;*
- *assurer un équilibre sylvo-cynégétique afin de rendre possible ce qui précède;*
- *planifier les investissements.*

La chasse qui apporte des moyens financiers non négligeable via la location joue également un rôle important dans l'équilibre forêt/gibier. Le plan d'aménagement conclut pour ce point que: *le développement de l'aspect économique de la chasse doit se faire dans le respect des équilibres naturels. En particulier l'amélioration du biotope doit s'attacher à valoriser le milieu naturel et éviter autant que possible l'apport d'éléments par voie artificielle. La chasse doit être considérée comme un acte de prédation nécessaire, réfléchi et justifié lorsqu'il est accompli par l'homme seul.*

### ***Fonction sociale, culturelle, récréative***

Sachant que la forêt n'est pas un lieu adapté au tourisme de masse, l'adage est de privilégier la qualité à la quantité. La gestion forestière tente donc de remplir les objectifs suivants:

- *respecter le paysage en:*
  - *conservant de vieux bois à valeur esthétique le long des promenades pour autant que ceux-ci ne représentent pas un danger;*
  - *conservant certaines pineraies remarquables;*
  - *privilégiant des mises à blanc de faible taille et de forme adaptée au paysage le long des promenades;*



- *traitant les peuplements feuillus en futaies irrégulières par petits groupes;*
- *valorisant le mélange d'essences feuillues afin de diversifier les couleurs durant les différentes saisons;*
- *éviter les chemins balisés lors des exploitations;*
- *mettre en évidence les arbres remarquables, les points de vue, le patrimoine historique, culturel et social;*
- *éviter une pénétration excessive du public en forêt, respecter les zones de quiétude du gibier, orienter les mouvements de jeunesse vers les zones d'accès libre et réaliser des aménagements particuliers le long des sentiers de promenade sans y développer des équipements lourds.*

### 3.4.3. Certifications pour une gestion durable des forêts

La gestion durable<sup>74</sup> des forêts passe aussi par des outils comme la certification. En Wallonie, deux instruments sont utilisés.

#### ***Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes (PEFC)***<sup>75</sup>

Cette certification est devenue, depuis sa création en 1999, la plus importante en terme de superficie. Le respect des règles édictées garantit que la gestion des forêts est *respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable*. Une vérification des règles à respecter par le propriétaire est assurée par un organisme indépendant. Les entreprises de transformation qui arborent un tel label doivent posséder une attestation de Chaîne de Contrôle afin de permettre la traçabilité du bois utilisé. Il est à noter que 48 % de la surface forestière en Wallonie est certifiée.

FERRIERES s'est récemment inscrite au programme PEFC et couvre une superficie de 951,6153 ha (numéro d'adhérent: PEFC/07/21-1/1-234)

Au niveau des propriétaires privés, Monsieur Hubert DESCAMPS, Pierre GATHY, Jacques GILAIN et Léon BODSON gèrent leurs propriétés respectives en accord avec les principes PEFC.

A notre connaissance, sur le territoire communal, il n'existe pas d'entreprise ou fournisseur proposant des produits certifiés PEFC.

#### ***Forest Stewardship Council (FSC)***<sup>76</sup>

Le label FSC apposé sur un produit garantit que celui-ci est fabriqué avec du bois issu d'une forêt gérée selon 10 principes du FSC compris dans une charte dont la philosophie s'inscrit dans la gestion durable des forêts au niveau mondial. Les produits commercialisés sont reconnaissables, car un logo y est apposé. En juin 2008, 29 entreprises belges sont membres du Groupe d'entreprises FSC: Antalis nv, Aveve, Bekol International, Bois Certifié, Brico, Brico Plan-it, Burgo Benelux, Carrefour, Casa International nv, Colruyt - Collishop, De Noordboom cvba, Dessauvage Geert nv, Dreamland, Ecobos, Eurabo nv, Fortim Trading nv, Gamma België, Goekint Graphics, Hubo, Indufor (DLH Belgium) Kompan nv, Lagae Hout

<sup>74</sup> *Les ressources et les terres forestières doivent être gérées d'une façon écologiquement viable, afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels des générations actuelles et futures.* Définition provenant du Sommet de la Terre à Rio en 1992.

<sup>75</sup> <http://www.pefc.be/fr/default.asp>

<sup>76</sup> Fair Timber asbl est le représentant du FSC en Belgique

nv, Norbord, Quintelier Gebr. nv, Servaeghe nv, Vandecasteele Houtimport, Vogel Import-Export. Certaines entreprises utilisent bien entendu les produits labellisés comme les imprimeries Massoz...

### **3.5. *Qualité de l'air***

Le 15 mars 2007, le Gouvernement wallon a adopté un Plan wallon Air-Climat qui reprend notamment une série d'actions dont l'objectif est de diminuer les émissions à gaz à effets de serre. L'activité humaine influe sur la qualité de l'air et des polluants peuvent affecter de manière négative, dans certaines conditions atmosphériques, la santé des personnes les plus fragilisées. Par exemple, en cas de pic d'ozone (O<sub>3</sub>), certains problèmes respiratoires peuvent apparaître.

Afin de prévenir la population en cas de pic de pollution par différents composés chimiques, il existe un réseau télémétrique qui a été mis en place (<http://www.irceline.be>).

Certains faits comme l'incinération des déchets par des privés, la circulation des véhicules à moteur à explosion, le chauffage de bâtiments contribuent à la pollution de l'air. Des efforts doivent être consentis afin de diminuer le rejet de polluants.

### **3.6. *Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)***

Le PCDN vise à maintenir, à développer ou à restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux et après avoir dégagé une vision commune de la nature et de son avenir au niveau local.

Grâce au PCDN de Ferrières, un document d'état des lieux et propositions de développement du patrimoine naturel a été effectué. Une cartographie du réseau écologique a été dressée ce qui permet de mettre en avant des atouts, faiblesses et potentialités. Un zonage a été effectué avec comme optique de déterminer des zones centrales<sup>77</sup>, des zones de développement<sup>78</sup>, des éléments et des zones de liaison<sup>79</sup> ce qui permet de spatialiser les données.

La structure écologique principale de FERRIERES est particulièrement bien fournie et le tableau suivant synthétise les superficies couvertes.

---

<sup>77</sup> Les zones centrales sont des milieux qui, par leur structure, leur composition, la présence d'espèces rares, présentent un intérêt biologique particulier

<sup>78</sup> Il s'agit de milieux potentiellement intéressants pour la conservation de la nature, mais qui sont de moindres qualités, car l'activité humaine y empêche le plein développement d'habitats de qualité.

<sup>79</sup> Ces zones reprennent les éléments du réseau écologique favorables à la dispersion/circulation des espèces animales et végétales. Elles forment la jonction entre les zones centrales et/ou de développement. Elles sont caractérisées par des éléments continus de type couloirs, par des zones de refuge ainsi que par des relais ponctuels dans le paysage.

	Superficie (ha)	Couverture du territoire communal (%)
<b>Zones urbanisées</b>	<b>479,3</b>	<b>8,4</b>
Urbanisation	107,2	1,88
Parcs et jardins	356,2	6,25
Parc industriel	15,9	0,28
<b>Zones boisées</b>	<b>2516,5</b>	<b>44,12</b>
Fourrés	18,6	0,33
Forêts de feuillus	1099,9	19,28
Forêts de conifères	985	17,27
Forêts mixtes feuillus-conifères	99,8	1,75
Zones exploitées	313,2	5,49
<b>Agriculture</b>	<b>2505,8</b>	<b>43,95</b>
Cultures	457,3	8,02
Terres enherbées	2030,1	35,61
Vergers de hautes-tiges	18,4	0,32
<b>Milieus "naturels"</b>	<b>28</b>	<b>0,49</b>
Rivières et ruisseau	17,1	0,3
Mares et étangs	3,4	0,06
Zones marécageuses	3,6	0,06
Pelouses calcaires	1,3	0,02
Affleurements rocheux	2,6	0,05
<b>Réseau routier et chemins</b>	<b>178,2</b>	<b>3,12</b>

aCREA – ULg – Plan Communal de Développement de la Nature – Ferrières – Rapport final septembre 2009

A l'heure actuelle, des Groupes de Travail réfléchissent sur les actions concrètes à mener.

Le PCDN s'intéresse également à l'aménagement du territoire et aux paysages. Ces deux aspects seront étudiés dans le chapitre 4 de ce diagnostic.

### 3.7. *Projet LIFE Hélianthème*<sup>80</sup>

Le projet *LIFE Hélianthème*<sup>81</sup> couvre une vaste zone s'étendant de la montagne Saint-Pierre<sup>82</sup> et la vallée du Geer à la région de Marche-en-Famenne. Il concerne directement l'entité. L'objectif principal est la restauration de plus de 150 ha de pelouses calcaires et de pelouses sur rocher. Trois étapes sont prévues: la phase de restauration (élimination de broussailles, abattage de peuplement de résineux...), la phase de gestion récurrente (broutage par des animaux comme les moutons et les chèvres), la phase d'implication et de sensibilisation du public. Au-delà de la restauration des sites, l'enjeu pour le projet est de taille: recréer un continuum de pelouses, connectées les unes aux autres, de manière à assurer la viabilité à long terme des plantes et animaux qui les caractérisent.

Ce projet est soutenu par un instrument financier de l'Union Européenne baptisé LIFE.

<sup>80</sup> <http://www.life-heliantheme.eu/index.php?id=484>

<sup>81</sup> Les **hélianthèmes** sont des plantes dicotylédones, généralement des sous-arbrisseaux, appartenant à la famille des Cistacées et au genre *Helianthemum*. Leur nom signifie en grec *fleur du soleil*, sans doute parce que la plupart des hélianthèmes (<http://fr.wikipedia.org/wiki/H%C3%A9lianth%C3%A8me>)

<sup>82</sup> Le massif calcaire de la Montagne Saint-Pierre se situe entre Oupeye et Visé à la frontière des Pays-Bas, de la Flandre et de la Wallonie.

### 3.8. Opération « Combles et Clochers »

FERRIERES a signé une Convention le 25 janvier 2006 afin de favoriser l'occupation des

Villages	Edifices
Bosson	église Saint-Donnat
Ferrières	église Saint-Martin
My	église Assomption de la Vierge
Rouge-Minière	église Notre-Dame de Banneux
Vieuxville	église Saints-Pierre et Paul
Ville	église Saint-Etienne
Xhoris	église Saint-Martin

combles et des clochers de certains bâtiments par les chauves-souris, les chouettes effraies, les choucas et les martinets noirs. Dans le but de maintenir, restaurer ou créer un vaste réseau de gîtes favorables à la reproduction. Le tableau<sup>83</sup> ci-contre reprend les sites aménagés sur l'entité.

### 3.9. Opération « Bords de route - Fauchage tardif »

Dans l'optique d'utiliser des outils protégeant et favorisant la biodiversité, FERRIERES a signé le 30 mai 1995 une convention avec la Région wallonne. La Commune s'est engagée à établir un plan de gestion qui tient compte des prescriptions contenues dans la convention en matière de fauche tardive.

La Commune s'engage à entretenir de manière écologique les bords de route, via: l'abandon de l'usage des pesticides, la fauche extensive et tardive (une ou deux coupes annuelles à partir du début du mois d'août suivi de l'enlèvement du foin permettent d'assurer un développement optimal et diversifié de la faune et de la flore), la préservation de zones refuges fauchées tous les deux ou trois ans, permettant à la faune de s'abriter.

### 3.10. Agent constatateur des incivilités environnementales

Depuis peu, la commune a engagé un agent dont les missions sont multiples dont:

- la prévention, la sensibilisation et l'éducation au respect de l'environnement;
- l'approche plus globale des problématiques environnementales et rurales en œuvrant sur des dossiers comme le Programme Communal de Développement Rural, le Plan Communal de Développement de la Nature...
- la répression et la sanction de comportements inciviques...

### 3.11. Risques SEVESO et nucléaire

Aucune industrie présentant un tel risque n'est installée sur l'entité. Cependant, dans le cadre de la coopération interzonale de la zone de police Condroz (Anthisnes/Clavier/Comblain-Au-Pont/Ferrières/Hamoir/Marchin/Modave/Nandrin/Ouffet/Tinlot), deux protocoles précisent, d'une part, les interventions en cas d'incidents à la centrale nucléaire de Tihange<sup>84</sup> et, d'autre part, les mesures en cas de problèmes à l'usine Prayon-Rupel<sup>85</sup> située à Engis. Le Service

<sup>83</sup> <http://environnement.wallonie.be/dnf/comblesetclochers/esneux.htm>

<sup>84</sup> PROTO-101: Réactions en cas d'accident ou de risque d'accident nucléaire; PROTO-277: Coordination et direction opérationnelles des services de police lors d'un accident nucléaire à la centrale de TIHANGE.

<sup>85</sup> PROTO-160: Plan d'urgence et d'intervention du site SEVESO PRAYON-RUPEL (Engis).

Régional d'Incendie situé à proximité de l'Administration communale de Hamoir interviendrait également.

### **3.12. Association locale à visée environnementale**

L'asbl *Le Genévrier*<sup>86</sup> est un Centre d'Information et de Documentation sur l'Environnement et la Nature. Son objectif est d'étudier le capital nature de la région, le développer, le faire connaître, et l'apprécier à sa juste valeur. Le Genévrier vous propose entre autres des balades et des conférences.

### **3.13. Déclaration de politique générale 2007-2012**

Le Collège communal est tenu de déposer un programme de politique générale, dans les 3 mois qui suivent l'élection des échevins (art. 242bis de la Nouvelle Loi Communale), couvrant la durée du mandat et comportant au moins les principaux projets politiques du Collège. Ce document permet de visualiser concrètement les axes préconisés pour la législature communale. Un article présenté sur le site Internet de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) explique l'intérêt d'une telle note: *ces évolutions procèdent d'un souci commun: celui d'améliorer la transparence de la politique locale, celui d'assurer mieux la communication entre les "décideurs", les représentants des citoyens et les citoyens eux-mêmes.*<sup>87</sup>

Sur les 10 grands axes évoqués dans le document, en ce qui concerne le volet environnemental, l'idée d'envisager un **Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)** est évoquée et ce point est donc concrétisé puisque la procédure a été entamée.

---

<sup>86</sup> <http://genevrier.be/>

<sup>87</sup> VAN BOL J.-M., *Entre politique et administration locales: pour un contrat d'objectifs*, octobre 2006.

## Tableau AFOM et synthèse

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Outre les sites Natura 2000, de nombreuses réserves naturelles</li> <li>• Grotte des émotions (Caverne d'Intérêt scientifique)</li> <li>• Diagnostic du Plan Communal de Développement de la nature en cours</li> <li>• Des zones humides et des pelouses calcaires (Cf. Life Helianthème)</li> <li>• L'asbl Le Genévrier</li> <li>• Inventaire de terrain du Contrat de Rivière Ourthe</li> <li>• Agent constatateur de la Commune</li> <li>• Certification PEFC des bois communaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des plantes invasives</li> <li>• Incivilités aboutissant à une certaine pollution</li> <li>• Conflit d'usage entre utilisateurs et impacts sur l'Ourthe (pêcheurs, kayakistes...)</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupes de travail et projets du PCDN</li> <li>• Actions à mener avec le Contrat de Rivière Ourthe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pressions des activités humaines sur l'environnement pouvant menacer des écosystèmes fragiles</li> </ul>

*L'environnement naturel de la commune de FERRIERES est constitué de biotopes différents où la faune et la flore prospèrent, mais sont aussi parfois en danger. D'ailleurs, des zones protégées (sites Natura 2000, réserves naturelles) permettent de réglementer les activités qui s'y déroulent pour que la quiétude des lieux soit respectée.*

*Au vu de la fragilité de certains écosystèmes, des projets et outils de gestion ont été progressivement mis en place: plan d'aménagement forestier, PASH, Contrat de Rivière Ourthe, PCDN, Life Heliantème...*

*Dans un cadre de vie où cohabitent différentes espèces animales, végétales, il est crucial de repenser les activités humaines de l'entité avec une optique de développement durable pour préserver et améliorer l'environnement naturel.*

## 4. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – ANALYSE PAYSAGERE

L'aménagement du territoire est lié aux activités humaines se développant sur la Commune. La structuration des voies de circulation est également un élément constitutif de l'analyse.

### 4.1. Plan de Secteur et son analyse

Le Plan de Secteur, déterminant les diverses affectations du territoire de la Commune, se retrouve sur les planches de la feuille 49 de l'Institut Géographique National (IGN).

La Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) a publié une fiche d'occupation et d'affectation du sol pour FERRIERES qui reprend des tableaux et graphiques<sup>88</sup> dont un sera présenté et analysé dans le cadre de ce diagnostic.

Année 2006

Affectations du plan de secteur		Terrains artificialisés		Terrains non artificialisés		Autres		Total (ha)
		Ha	%	Ha	%	Ha	%	
Zones destinées à l'urbanisation	Zones d'habitat	229	32,4	395	55,8	84	11,8	708
	Zone de services publics et d'équipements communautaires	11	29,3	8,2	21,5	19	49,2	38
	Zone de loisirs	6,8	19,4	26	73,8	2,4	6,8	35
	Zones d'activité économique	8,8	36,0	13	54,8	2,2	9,1	24
	Zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel	-	-	-	-	-	-	-
	Zone d'extraction	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Sous-total</b>	<b>256</b>	<b>31,8</b>	<b>443</b>	<b>55,0</b>	<b>107</b>	<b>13,3</b>	<b>806</b>
Zone d'aménagement communal concerté		5,0	26,8	11	60,3	2,4	12,9	19
Zones non destinées à l'urbanisation	Zone agricole	78	3,1	2.315	91,9	125	5,0	2.518
	Zone forestière	4,8	0,2	2.109	94,7	113	5,1	2.228
	Zone d'espaces verts	1,9	4,3	34	77,1	8,1	18,6	44
	Zone naturelle	0,9	1,0	78	95,0	3,2	3,9	82
	Zone de parc	1,6	99,1	-	-	-	-	1,6
	Plan d'eau	0,2	3,6	1,9	32,0	3,7	64,4	5,8
	<b>Sous-total</b>	<b>87</b>	<b>1,8</b>	<b>4.538</b>	<b>93,0</b>	<b>253</b>	<b>5,2</b>	<b>4.878</b>
Zone blanche		-	-	-	-	-	-	0,2
<b>Total</b>		<b>348</b>	<b>6,1</b>	<b>4.992</b>	<b>87,5</b>	<b>363</b>	<b>6,4</b>	<b>5.703</b>

La catégorie « autres » correspond aux infrastructures de transport, terrains non cadastrés et/ou de nature inconnue.

<sup>88</sup> <http://www.lepur.geo.ulg.ac.be/telechargement/observatoire/fiches/ferrieres.pdf>

En 2006, une faible part de la superficie communale est dédiée à l'urbanification (806 ha), qui majoritairement est destinée à l'habitat (708 ha). Il est possible de développer l'habitat dans les zones destinées à cet effet puisque seulement 229 ha ont effectivement été valorisés (32,4% de la zone à bâtir pour de l'habitat); cependant, un terrain non artificialisé ne signifie pas automatiquement que celui-ci peut être bâti, car il s'agit d'une disponibilité brute devant être affinée puisque ces superficies peuvent être soumises à des contraintes juridiques ou techniques empêchant la construction de logements sur certains terrains. Par exemple, une zone à bâtir au plan de secteur peut s'avérer non constructible, car la zone est inondable ou présente des phénomènes karstiques... Comme le lecteur s'en apercevra dans les chapitres consacrés à la population et au logement, la démographie croissante de la Commune appelle au développement du logement. Selon les chiffres de l'observatoire, entre 2001 et 2006, 20 ha de plus ont donc été consacrés à l'habitat.

Les zones agricoles et forestières cumulées (4.746 ha) témoignent de l'aspect rural et vert de la Commune. Ce patrimoine naturel est particulièrement important et la démarche entamée du PCDN<sup>89</sup> prouve qu'une réflexion est menée par la Commune et les citoyens qui sont attachés aux caractéristiques de l'environnement naturel de l'entité. En observant la carte en A3 à la page suivante, le vert est la teinte qui frappe plus l'œil ce qui corrobore les données présentées dans le tableau. (cf. aussi la future cartographie PCDR développée sur le territoire)  
Il existe une Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) dont 5 ha sur les 19 ha sont artificialisés. L'implantation d'activités économiques dans des espaces dédiés est relativement faible (24 ha).

---

<sup>89</sup> Cf. point n°3.6 page 42.



# Principales catégories d'occupation du sol

Commune de Ferrières

## LEGENDE


- Terrains résidentiels
- Terrains occupés par des commerces, bureaux et services
- Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires
- Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains
- Terrains occupés par des bâtiments agricoles
- Terrains à usage industriel et artisanal
- Carrières, décharges et espaces abandonnés
- Autres espaces artificialisés
- Terres arables et cultures permanentes
- Surfaces enherbées et friches agricoles
- Forêts
- Milieux semi-naturels
- Zones humides
- Surfaces en eau
- Voiries, cours d'eau et terrains de nature inconnue

## SOURCES DES DONNEES

Natures cadastrales issues de la matrice cadastrale du 1er janvier 2006 (AGDP)

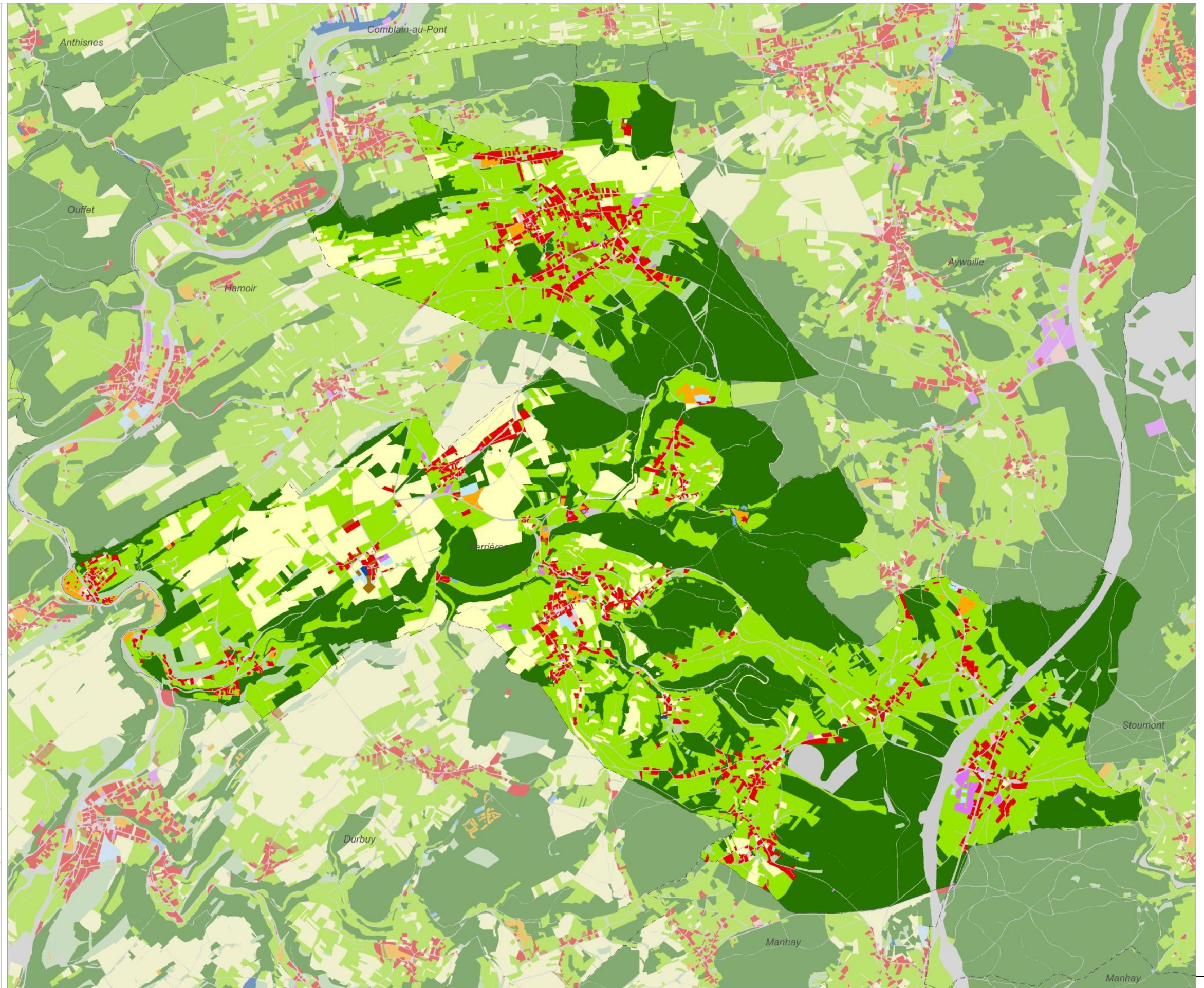
Plan de localisation informatique, V05  
Situation au 1er janvier 2006 (MRW / DGATLP)

EDITION Juillet - Août 2008

ECHELLE 0 0,5 1 km 

## REALISATION

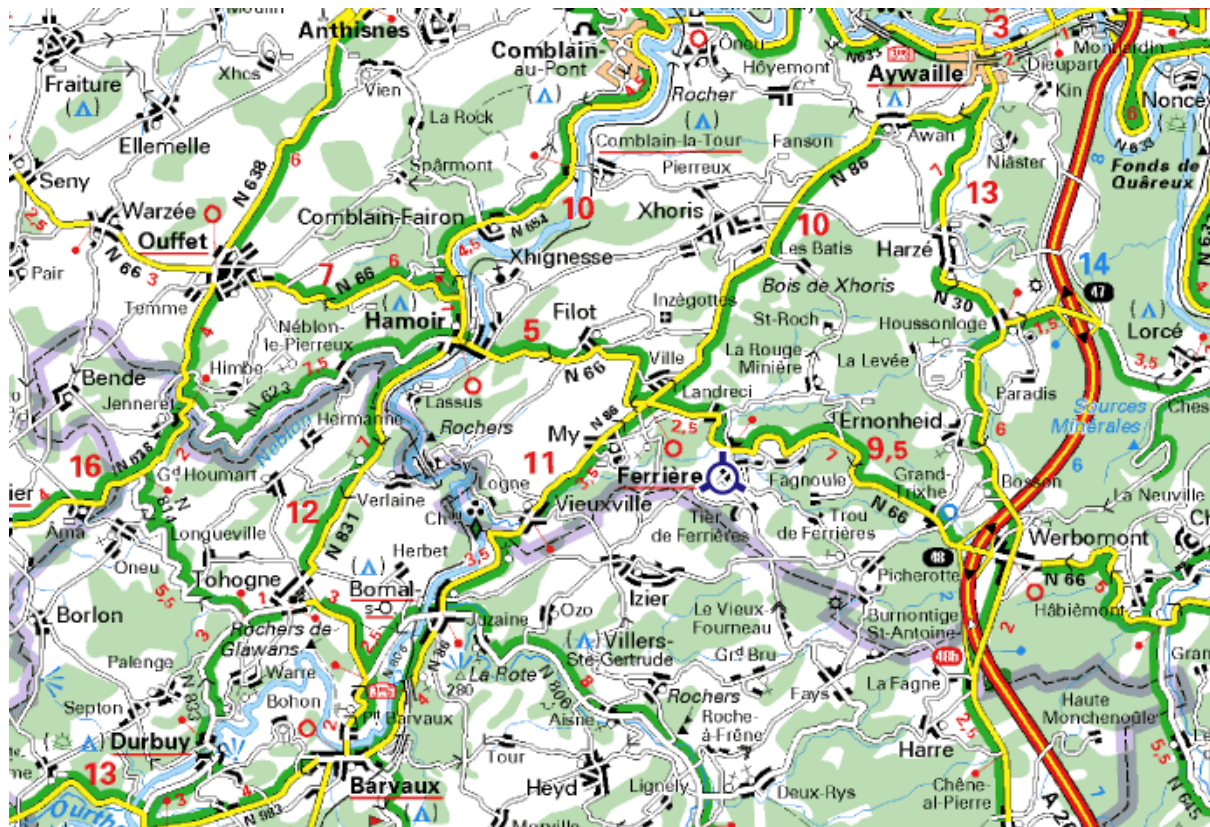
CPDT  
CREAT - UCL & MRW / DGATLP



*Document de travail*

## 4.2. Structuration des voies de communication

Ce paragraphe se focalise sur la structuration des voies de communication influençant l'aménagement du territoire. L'aspect mobilité et sécurité routière sera abordé plus en détail au point 9 de cette analyse<sup>90</sup>.



L'entité est traversée sur une petite portion par l'autoroute E25 et sa sortie à Werbomont n°48.

Les routes régionales irriguant FERRIERES sont:

- la N30 Aywaille -Werbomont-Manhay
- la N66 Stoumont-Werbomont - Hamoir
- la N86 Aywaille- Ferrières- Barvaux

L'influence de la structuration des voies de communication se manifeste dans l'aménagement du territoire tant au niveau économique avec l'existence, près de l'autoroute, de la zone économique de Werbomont, qu'au niveau du développement démographique de l'entité, et par voie de conséquence le développement de son habitat.

<sup>90</sup> Cf. pages 126 et suivantes.

### 4.3. Localités et les spécificités

Ce paragraphe a été rédigé avec l'aide de Mademoiselle Mylène GILSON, étudiante en Master en sciences géographiques qui a réalisé des visites sur le terrain et des relevés cartographiques en février 2010.

L'histoire particulière des différents hameaux et villages de l'entité confère à chaque site des spécificités et caractéristiques propres tant au plan de leur structuration que de leur configuration. De manière générale, à l'instar de beaucoup d'autres communes, l'habitat s'est groupé sur des lieux favorables, là où l'approvisionnement en eau était aisé, là où existaient des abris naturels contre des rigueurs climatiques, ou encore, à proximité de voies de communication. Evidemment, ponctuellement, des fermes isolées et des moulins pouvaient être rencontrés. De nombreux lieux-dits témoignent de lieux d'ancienne occupation sur la commune. Le site Internet [www.levisiteur.be](http://www.levisiteur.be) aura été une aide précieuse car il recèle quantité d'informations sur l'entité, avec entre autres, un listing exhaustif des éléments du patrimoine bâti et de nombreuses annotations d'ordre historique.

L'étude de l'environnement bâti a été réalisée sur base d'observations de terrain en recourant à des cartes de l'IGN à l'échelle 1/10.000ème et à des données historiques (cartes topographiques levées et nivelées par l'armée belge au 1/20.000 à la fin du XIXe siècle).

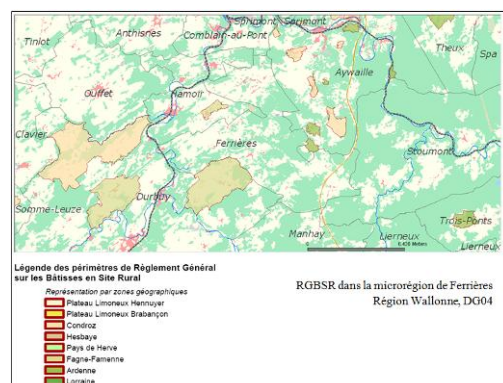
Il est communément admis que la forme des villages, le style d'habitat et les matériaux employés sont la plupart du temps lié à la situation géographique des villages.

Au niveau administratif, il existe un cadre voulant tracer une ligne de conduite pour la protection et la valorisation du patrimoine rural, le Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR)

Au niveau des communes limitrophes de Ferrières, divers villages sont soumis à semblables dispositifs, et tout comme Ferrières qui se situe à la jonction de l'Ardenne et du Condroz, ces communes présentent aussi comme particularité de voir certaines zones relever de plusieurs RGBSR.

À l'ouest et au sud de Ferrières, sur la commune de Durbuy, 3 zones disposent d'un RGBSR (deux zones émarginent au Règlement particulier en région de Fagne-Famenne, la troisième suit celui établi en région du Condroz)

À l'est, dans la commune d'Aywaille, les zones avec un RGBSR correspondent à des entités géographiques tantôt d'Ardenne, tantôt du Condroz. La diversité des types d'habitations rencontrée dans la commune de Ferrières repose sur la réalité géographique complexe qui est partagée entre Ardenne et Condroz.



Bien gérée, cette diversité peut être un atout pour les Ferrusiens mais à certains égards, elle risque de générer quelques difficultés pour mener une politique cohérente d'urbanisme.

### 4.3.1. Werbomont



Le toponyme de Werbomont est d'origine inconnue. Le premier écrit parlant de la localité de Werbomont date de 1365 et concerne le recensement des revenus du monastère de Stavelot au ban de Lierneux.

Werbomont est situé à la croisée de la Nationale 30 et de la Nationale 66 qui découpent le village en quatre quadrants. La bordure occidentale de celui-ci est définie par l'autoroute E25-A26. Le premier des 4 quadrants, celui situé au sud-ouest, est principalement constitué d'un parc d'activité. Les cadrans nord-ouest et sud-est sont quant à eux traversés de part en part par une route. Les routes permettant l'installation de l'habitat ; ce sont donc ces deux zones qui concentrent la majorité des maisons. Quant à la dernière zone (au nord-est), elle est constituée majoritairement de prairies. Au niveau de Werbomont, l'occupation du sol de nombreuses parcelles a été modifiée ces dernières années. En ce qui concerne l'habitat, la plupart des résidences sont situées le long des routes, un peu en retrait de celles-ci. Elles sont pour la plupart monovolumiques, non jointives mais peu dispersées.

Comme indiqué dans le Plan de Secteur, trois quadrants pourront être fortement urbanisés-artificialisés (celui au nord-ouest et les deux au sud). Cependant, pour le quadrant situé au nord-est, une interrogation subsiste quant à la cohabitation entre l'habitat et les activités du secteur primaire.

A Werbomont, nous retrouvons aussi de nombreuses traces de la Seconde guerre mondiale<sup>91</sup> : le monument aux aviateurs de la R.AF (*Route de Stavelot*), le monument à la 82e division US airborne (*Place Capitaine Lespagnard*). Nous retrouvons aussi des lieux de dévotion comme la grotte du chemin de Bovrège (*Chemin de Bovrège*), la chapelle du Sacré Coeur (*Place Lespagnard*), la chapelle de Renier (*Route de Renier*). Un autre élément qui est répertorié dans le guide du petit patrimoine wallon est la fontaine du Laveu (*Rue du Laveu*). Notons aussi qu'une aire de repos a été aménagée sur la route de Huy



<sup>91</sup> La Bataille des Ardennes est l'appellation donnée à l'ensemble des opérations militaires qui se sont déroulées dans les *Ardennes belges et le nord du Grand-Duché de Luxembourg pendant l'hiver 1944-1945*. La bataille commence le 16 décembre 1944 par une attaque surprise allemande à laquelle on a donné le nom d'« *Offensive von Rundstedt* ». Ironie de l'histoire, le vieux Maréchal y était opposé : il estimait que l'objectif était trop ambitieux. Les Anglo-Américains l'appellent « *Battle of the Bulge* » (*Bataille du Saillant*) vu la forme de coin que la ligne de front avait prise lorsque la pénétration allemande fut arrêtée. La bataille des Ardennes se termine fin janvier 1945 après le refoulement des Allemands au-delà de leur ligne de départ ». [http://fr.wikipedia.org/wiki/Bataille\\_des\\_Ardennes](http://fr.wikipedia.org/wiki/Bataille_des_Ardennes)

### 4.3.2. Bosson



Le village de **Bosson** se situe sur la route entre Ernonheid et Werbomont le long de la N30. Sur la carte de Harzé (1879), aucune habitation n'y est répertoriée. Actuellement, on y retrouve des fermes et des habitations le long de la Nationale. L'habitat y est plus dispersé que dans les autres zones étudiées et se concentrent principalement le long de l'axe principal.

A partir de la carte d'évolution de l'occupation des sols, nous constatons que le village d'Ernonheid (situé au nord) ainsi que *le Grand Trixhe* (situé au sud-ouest) ont connu une augmentation importante du nombre de parcelles loties. Nous pouvons certainement mettre cette réalité en lien avec l'accès très proche de l'autoroute E25-A26. Nous pouvons donc spéculer que toute cette zone, ainsi que le village de Bosson, va connaître encore une augmentation de leur résident. En effet, il reste encore de nombreux terrains à bâtir.

En ce qui concerne l'habitat, les plus anciennes résidences sont en moellons de grès et calcaire et présentent parfois la particularité d'être recouvertes en chèrbins<sup>92</sup>. Un bâtiment dont l'architecture est intéressante est le moulin de Bosson (*rue Moulin de Bosson*). Il fut édifié en moellons de grès dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et transformé en meunerie en 1786.

A Bosson, il y a aussi deux monuments commémoratifs de la seconde guerre mondiale: le monument aux morts de Bosson (*rue Bruyère Fagnette*) et le monument Ridgway-Gavin (*route du Vieux Chêne*). Le monument Ridgway-Gavin consiste en une plaque indiquant le siège de Ridgway et Gavin durant la bataille du Saillant. Divers bâtiments voués au culte religieux se situent aussi sur l'entité de Bosson ; l'église de Bosson, édifice de style néo-gothique élevé au XIX<sup>e</sup> siècle, la croix d'Al Grosse Hesse ou croix de Bosson située près du n°15 *rue de Bosson*. Cette croix est un monolithe de calcaire aux bras courts, avec un

Christ naïf en relief, sculpté dans la masse. Finalement, deux chapelles sont situées sur l'entité ; la chapelle de Louis de Montfort (*Rue bruyère Fagnette*) et celle du Chêne Hoyemont (*rue Chêne Hoyemont*)

En ce qui concerne les bâtiments communautaires, nous retiendrons la présence d'un petit puits communautaire datant du XIX<sup>e</sup> siècle et localisé sur la place à côté de l'église. Il est constitué en moellons de grès dont les angles sont renforcés par du calcaire, le tout étant recouvert de chèrbins.

<sup>92</sup> Ardoise au bout arrondi.

### 4.3.3. La Cherhale –Grand Trixhe



**Le Grand Trixhe** se situe le long de la N66, à moins de deux kilomètres d'une sortie et d'une entrée d'autoroute. Ce lieu déjà habité en 1866 connaît actuellement une urbanisation importante principalement concentrée le long de la N66 et de la rue du Sept Septembre. Aucun bâtiment n'a été répertorié dans le guide du petit patrimoine wallon. Cependant au niveau de **la Cherhale**, petit quartier situé à l'ouest de la N66, nous retrouvons un ensemble de maisons pour la plupart semi-mitoyennes construites en moellons de grès et qui constituent un ensemble assez homogène.

Le monument du Sept Septembre 1944 qui rappelle la douloureuse histoire qui suivit un guet-apens tendu par des habitants aux Allemands. Ceux-ci retournèrent se venger sur la population du Grand Trixhe où ils fusillèrent huit habitants ... Cette histoire eut lieu trois jours avant la libération.

La vie des Ferrusiens au XIX<sup>e</sup> siècle n'était pas toujours facile, surtout lors des longs mois d'hiver. La Croix Frenay (située sur le Chemin de la Croix Frenay) raconte la mort tragique de trois jeunes frères et sœurs. Nous retrouvons également sur l'entité la croix de Dogne qui se situe sur le *chemin du Hoûrle*.



#### 4.3.4. Burnontige – Jehonhé



**Burnontige** fait partie de la commune de FERRIERES, cependant des endroits comme le lieu dit du Tch'honhé ne sont Ferrusiens que depuis les bouleversements faisant suite à la révolution française ayant eu lieu en 1826. Il faisait partie avant de la commune d'Izier.

La commune de FERRIERES fait partie de la province de Liège donc, en toute logique, le Burnontige devrait être rattaché au diocèse de Liège. Mais ce n'est pas le cas ! En effet, le Burnontige fait partie du diocèse de l'église Saint Antoine (commune de Harre, province du Luxembourg) et donc il fait partie intégrante du diocèse de Namur. Un document épiscopal datant du 14 septembre 1841 atteste de cette réorganisation. Il stipule que les hameaux de Saint Antoine, Fays et Burnontige seront dorénavant attachés à l'église Sainte Antoine au vu des problèmes d'accessibilités des habitants aux anciennes paroisses. (Le canard 1968)

Les habitations de Burnontige se situent en 1866 le long de la route descendant vers Harre. Le village est localisé dans une vallée et est entouré soit de forêt ou de zones marécageuses.

Actuellement, Burnontige est un hameau développé le long d'un axe nord-sud ce qui implique qu'il n'y a pas vraiment de place centrale dans cette entité. Au niveau de la route principale *la Picherote, la Fosse du Loup, les Fanges* ainsi que les rues perpendiculaires attenantes on y retrouve pour la plupart des maisons récentes, quatre façades, et utilisant des briques de diverses couleurs. Les habitations se situent au bord de la route

et sont réparties selon un semi-régulier. En effet, la dispersion de l'habitat n'est pas trop prononcée. De nombreux terrains ont été artificialisés et aussi lotis entre 2001 et 2006. Nous nous questionnons sur la raison de cet engouement; serait-ce lié à la proximité d'un accès à l'autoroute ?

Au niveau de la *rue du Burnontige*, mais aussi de la **rue de Jehonhé** et une partie de la *rue de l'Enclos*, on retrouve un habitat plus ancien avec des maisons construites en moellon de grès. Un bâtiment remarquable faisant partie de cet ensemble est le manoir du chat qui fume.



Nous devons attirer l'attention sur une partie du hameau (*rue Montforêt*) du Burnontige reprenant un bâti plus récent où malheureusement les maisons contribuent à miter l'espace boisé. De plus, ces maisons ressemblent à des chalets de montagne et ne sont donc pas en concordance avec le style du reste de la localité. Cette même rue se termine par



un chemin forestier qu'empruntent les camions ramenant les arbres débités en forêts. Cependant, l'étroitesse de cette rue rend assez difficile tout croisement.



Finalement, nous voulons souligner ici la réalisation d'une des actions menées par l'association *Qualité-Village-Ferrières* qui conseilla la restauration de la chapelle dédiée à Sainte Barbe à l'Administration communale (1997 et 1998). Cette chapelle a la particularité d'avoir un toit construit en cherbin. Nous retrouvons notamment ce type de construction sur les deux puits communautaires situés l'un à Bosson et l'autre à Werbomont.

#### 4.3.5. Ferrières – Hognoul – Le Houpet – Le Thier



*Entre Condroz et Ardenne, le village de Ferrières présente une architecture aux multiples influences déterminées, entre autres, par la nature du sol.*

**Ferrières** est un village qui a su conserver son caractère rural. En effet, à partir du centre de



Ferrières (la *place de Chablis*), il suffit de parcourir une centaine de mètres pour faire face à un champ... De plus de nombreux chemins descendant des collines avoisinantes offrent de nombreux points de vue sur la commune de Ferrières. De manière générale, dans le centre, l'habitat y est dense et est constitué de maisons mitoyennes bâties en brique (datant du XVIII<sup>ème</sup> siècle) et en moellons de calcaire (fin XIX<sup>e</sup> – début XX<sup>e</sup> siècle). L'évolution

stylistique au cours du temps est observable et l'aspect esthétique des nouvelles maisons n'est pas toujours en adéquation avec le lieu.

A proximité de la place de Chablis, au niveau de la rue *au Clocher*, un ensemble de bâtiments architecturalement intéressants constituent le noyau ancien du village :

- le presbytère (XVIII<sup>ème</sup> siècle) en moellons calcaire
- l'ancienne maison vicariale (XIX<sup>e</sup> siècle construit à partir d'un noyau probablement du XVIII<sup>e</sup> siècle) en moellons de calcaire et grès;
- l'ancien magasin Lamberty (1867), longue construction en moellons sous bâtière d'ardoises;
- la ferme de la House, classée, avec un corps de logis du XVI<sup>e</sup> siècle en moellons de calcaire et des bâtiments agricoles aménagés ultérieurement. L'accès à la cour pavée se réalise via un porche-colombier du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, il nous faut noter la présence de deux silos à grain attenants à la ferme de la House. Ils sont situés à quelques mètres du clocher de l'église Saint-Martin et ont une taille similaire. Il est donc impossible de ne pas voir les deux silos lorsque l'on regarde vers le centre de Ferrières, ce qui peut gêner la vue...

Au cours du temps, le village s'est progressivement étendu à partir de ce noyau central. Les nouvelles résidences sont de type pavillonnaire dont la multiplicité des matériaux et des teintes de briques tranchent nettement avec la relative homogénéité observée dans le cœur ancien du village (*par exemple : rue Es Spita*).

Nous allons passer en revue quelques éléments architecturalement importants de Ferrières. Dans la *Rue Lognoul*, le bâtiment qui abrite le Musée du jouet est une belle démonstration d'une cohabitation entre une ancienne bâtisse en moellons de calcaire et un bâtiment moderne abritant notamment la salle du Conseil Communal. Cette salle de réunion a été baptisée « le Maka » qui était en wallon le marteau de fer qui affinait la fonte. Voici encore un exemple de l'importance que cette filière de l'industrie a représenté dans le développement passé du village. Dans cette même rue, nous retrouvons une ferme au n°12 bâtie en moellons de calcaire (XIX<sup>e</sup> siècle) ainsi que des petites chapelles et des croix: la Chapelle sainte-Thérèse d'entre deux-villes, la Chapelle Notre-Dame (1897), la croix du Blanké, la croix Billy, la croix Ponsar-Bréda.

Le « quartier » du **Houpet** s'étire le long d'une rue parallèle à la route régionale. Ce quartier résidentiel est principalement composé de petites bâtisses en grès. La chapelle du Houpet réalisée par le maçon Hubert Silvestre en 1902 n'est pas en soi un élément d'architecture exceptionnelle. Cependant, elle constitue un reposoir pour la statue de la sainte vierge lors des processions de la Fête-Dieu et du 15 août. L'ancien tracé de ces processions débutait



et arrivaient à Ferrières passant par Malacord, le Houpet, Lognoul en empruntant notamment la grand route. Ce tracé a dû être modifié à cause de l'augmentation du trafic sur cet axe routier. A proximité de l'édifice, une croix plus ancienne rappelle l'ordination sacerdotale du révérend Abbé Charette.

Au sud du village de Ferrière, le Hameau du **Thier** présente un habitat peu dense. Au niveau de la *rue de la Fontaine*, on peut apercevoir une jolie habitation du XIX<sup>e</sup> siècle en moellons de grès assisés et de calcaire. Au niveau de la *Voie du Thier*, outre les habitations (n° 6 et 7) qui sont construites en moellons calcaire et qui datent du XVIII<sup>e</sup> siècle, notre regard est attiré par une petite chapelle publique construite récemment, c'est la Chapelle du Thier. De même une construction datant de la même époque la Chapelle des Coupies au carrefour des chemins Ferrières-Izier et Ferrières-Le Thier. *Son architecture massive et trapue s'inspire de la " maison forte " que fut sans doute La Hoûse et du presbytère plus spécialement: deux murs renforcés et ajourés dont l'angle s'oppose aux vents violents venant de la plaine (Fond de Cière) et une toiture à croupes (4 pans) imposante (style mosan). Elle abrite une statue de la Vierge miraculeuse, surnommée localement Notre-Dame-des-Champs, et de l'ordre des Filles de la Charité, rue du Bac à Paris.*<sup>93</sup>

La croix Hubert Fagnoul située *rue de l'Épine* est répertoriée aussi dans le guide du petit patrimoine. En ce qui concerne la *rue des Aguesses*, le *chemin du Vieux Thier* (dans sa partie basse), le *pré du Fa*, le *chemin de l'épine*, on y retrouve un habitat beaucoup plus récent avec une architecture peu homogène.

#### 4.3.6. Fagnoul – Lantroul



Le toponyme du hameau de La **Fagnoul** viendrait du terme francique *fanja*, signifiant fange. Ce hameau fut cité pour la première fois dans un acte daté de 640 (sous la dénomination *La fagna Sylva*) dans lequel Dagobert I donne à Landelin des terres pour fonder le monastère de Wallers. Ce n'est qu'à partir de 1105 que le toponyme de La Fagnoul fut adopté (avant, on utilisait aussi le toponyme Fielignol. On explique l'ancienneté de l'occupation du lieu par la présence brasserie dès le XII<sup>e</sup> siècle qui aurait notamment appartenu à Robert, second châtelain de Logne.

En 1740, Fagnoville désigne un noyau communautaire situé en milieu fangeux... la notion de noyau communautaire est à préciser... En effet entre 1740 et 1830, on y recense qu'une seule habitation. Actuellement, la Fagnoul est un hameau concentrant une petite dizaine d'habitations voisines et une ferme au niveau du *chemin de la Fagnoul*. Des terrains ont été artificialisés (surtout le long du chemin de la Fagnoul) entre 2001 et 2006. Selon le plan de secteur, il ne reste plus de terrain à bâtir.

<sup>93</sup> [http://www.levisiteur.be/PageGU-A-CHAP\\_COUPIES-0100.htm](http://www.levisiteur.be/PageGU-A-CHAP_COUPIES-0100.htm)

Au niveau d'un virage de la route de la Vicomté, nous retrouvons **Lantroul** qui est certainement la dernière excroissance Ferrusienne à s'être développé. Le toponyme n'apparaît sur les cartes topographiques qu'en 1843. Actuellement, le hameau comporte 8 habitations. Le paysage des deux localités ne devrait pas fortement évoluer (à l'exception de la zone située entre la route de la Vicomté et la route du Houpet) car le plan de secteur indique que les terrains ne sont pas urbanisables. Il est probable que quelques nouvelles habitations fassent leurs apparitions dans la localité de Lantroul...Ceci ne devrait pas pour autant modifier radicalement le hameau.



Le caractère champêtre de ces localités pourra donc être conservé, caractère renforcé par la présence de nombreux ruisseaux qui serpentent cette zone; le ruisseau des Longs prés, celui de la Lambioûle et aussi celui de la Fagnoûle prenant tous les trois sources à Lantroul, ainsi que le trio du ruisseau de l'Étang pourri, du Pourceau, de la Fontaine des Prés des Ris prenant source sur le versant opposé, ainsi que la source des Abuvrières. Afin de faire profiter les habitants et les visiteurs de ce cadre environnemental, deux points d'arrêt ont été aménagés : l'aire de repos avec un barbecue à Lantroul et un belvédère à La Fagnoul.

#### 4.3.7. Raumont



L'entité de Raumont n'existait pas en 1866. La tendance actuelle est à une augmentation importante des parcelles loties au niveau de cette entité. Les habitations sont situées au centre de leur parcelle, en retrait par rapport à la route régionale (ce qui est compréhensible au vu du trafic routier). Près de Raumont, au détour du chemin *Vôye di Brâ*, deux pages de l'histoire ferrusienne liée à la guerre s'offrent aux marcheurs par le biais du *monument des trois résistants* (abattus par les nazis le 2 septembre 1944) et par la *croix des conscrits*.

En comparaison avec Raumont, la rue principale de **Trou de Ferrières** est un axe moins fréquenté. La zone centrale de Trou de Ferrières est constituée d'une vingtaine de maisons en moellons de grès. Cependant, dès que nous dépassons cet îlot, il n'existe plus aucune cohérence au niveau architectural. Notons aussi la présence d'une *chapelle* qui est un exemple de plus de la ferveur religieuse ferrusienne.

#### 4.3.8. Malacord- Landrecy – Ferot



Le hameau de **Malacord** (localité de Ferrières) est localisé à proximité de la route régionale. Au niveau de la *rue de Ferot*, nous retrouvons une ferme en moellons de calcaire avec des étables sous fenil datant de 1856. Dans la rue *Le Herlot* au n°1, on retrouve également une ferme en long datant du XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle qui fut revue au début du XX<sup>e</sup> siècle. C'est au niveau de la *Rue du Moulin* que se situe l'ancien moulin de Ferrières dont la partie la plus ancienne date du début du XVII<sup>e</sup> siècle et est réalisée sur deux niveaux.



L'occupation du sol de ces trois entités est principalement forestière et agricole. La densité d'habitat y est faible. Au vu de la carte d'évolution des terrains résidentiels et artificialisés entre 2001 et 2006 (CPDT), l'artificialisation des terres a été assez faible, il n'y a eu que quelques nouveaux terrains artificialisés afin d'être lotis. Il reste encore beaucoup de surfaces pouvant être artificialisées dont notamment une section importante du versant situé au nord de la route de Malacord. L'artificialisation de cette zone aurait des impacts négatifs quant à l'aspect esthétique de cette portion du territoire, car on y recense divers chemins dont notamment le *Vôye dèl hé mah'lote*. C'est aussi sur ce versant, plus précisément au niveau du belvédère du Herlot, que la commune a aménagé une zone de repos avec un barbecue.

Le hameau de **Landrecy** se situe sur la route menant vers Ferrières et fait partie de la localité de My. On y retrouve une ferme du XVIII<sup>e</sup> construite en moellons de calcaire avec un jardin au sein duquel se situe une croix en fonte de 1904 entourée de deux stèles.

Le toponyme de la localité de **Ferot** (mais aussi le nom de rue comme la rue Ferot-le-fourneau) est intéressant, car il témoigne de l'importance du secteur de la métallurgie au sein de la commune de Ferrières. L'entité de Ferot fut l'objet de nombreuses convoitises entre

notamment le monastère de Bernardfagne et le Comté de Rochefort. Cette localité fut aussi un centre important car en 1580, Ferot était le lieu de réunion des quatre cours de justice<sup>94</sup> de Grimonster, les Alleux, Bernardfagne et Chevisonfosse. Finalement, dans la *rue de Ferot* siège le Château de Ferot qui fut probablement bâti à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et la ferme attenante au XIX<sup>e</sup> siècle. Ces deux bâtiments sont des vestiges d'un passé agité, car ce hameau a fait l'objet des convoitises du monastère de Bernardfagne et le Comté de Rochefort.

#### 4.3.9. La Rouge Minière



L'entité de la Rouge Minière comprenait déjà en 1877 de nombreuses habitations. Cette concentration de résidence est peut-être liée à l'activité sidérurgique (cf. le toponyme de l'entité). Cependant, sur la carte de cette époque, aucun four à chaud ni site d'extraction est répertorié.

De façon un peu moins flagrante que l'entité du Burnontige, le village de la Rouge Minière s'étire aussi selon un axe nord-sud. Il est possible de diviser le village en trois sous entités. La première (située au sud, le long de la rue *La Rouge Minière*) est constituée de quelques nouvelles maisons avec des façades partiellement recouvertes de bois. La seconde zone (au niveau de la *place de l'église*, la rue de *La Rouge Minière*, le *Chemin de la Tannerie*) regroupe des maisons construites en moellons de grès ou en briques et constitue le « noyau ancien » de la Rouge Minière. Néanmoins, on y retrouve aussi de nouvelles constructions. La dernière zone au nord regroupe des maisons quatre façades disposées selon un semi assez régulier. Elles sont plus anciennes que les maisons situées dans la première zone. De façon générale, quelques nouvelles habitations ont été créées entre 2001 et 2006 et de nombreux terrains ont été artificialisés.

Au niveau des bâtiments remarquables, le guide du patrimoine wallon a répertorié trois bâtiments en moellons de calcaire et de grès datant du XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle. Cependant, nous voudrions attirer l'attention sur la fontaine située au niveau du *chemin de la tannerie*. Entourée de deux marronniers imposants, elle est composée d'une auge basse et d'un massif quadrangulaire de calcaire surmonté d'une



<sup>94</sup> <http://mrw.wallonie.be/dgatlp/DGATLP/Pages/Patrimoine/CE/RW/AcJP2001/Liege/Lie039.html>

urne en fonte. Le crachoir représente un mufle de lion. Il nous faut surtout mentionner qu'elle fut construite grâce à la générosité du Duc de Grimonster en 1832 qui avait été ému par le sort des habitants de La Rouge Minière qui devaient puiser l'eau au bas de la colline. Comme dans le reste de la commune, nous retrouvons çà et là divers éléments du petit patrimoine dont notamment la croix Boulanger, la croix Fonck, la croix du carrefour de la Rouge Minière...



Au nord de la Rouge Minière, le long de l'allée de Bernardfagne, nous retrouvons l'institut Saint-Roch dont la longue histoire (plus de 850 ans) et la richesse patrimoniale lui confèrent une importance toute particulière. *Un document de 1159 fait entrer dans l'histoire cet endroit désolé et humide. En effet, on y lit la confirmation de l'existence d'un ermitage placé sous la Règle de saint Benoît qui a pour mission d'accueillir et de protéger les pèlerins. Très vite, l'ermitage prend le nom de «Bernardfagne» qui désigne cette terre fangeuse placée probablement, à l'origine, sous la protection de saint Bernard. L'évêque de Liège, en 1247, confie cette «pauvre maison» aux soins des religieux de l'ordre de Saint-Guillaume. La notoriété de ces moines est vite reconnue. En 1521, le culte de saint Roch est autorisé à Bernardfagne, une dévotion qui fait rapidement connaître le prieuré aux alentours. Lors de la grande peste de 1636, plusieurs guérisons sont attribuées à saint Roch. Ceci fait grand bruit et un pèlerinage célèbre quittera désormais Liège le soir du 15 août pour arriver à Bernardfagne le 16 août, jour de la fête de saint Roch. Fin XVIII<sup>e</sup>, début XIX<sup>e</sup>, à la faveur d'une gestion très zélée du patrimoine, les bâtiments prennent progressivement l'aspect remarquable qui les caractérise encore de nos jours: le porche monumental dans le style «Renaissance mosane» (1716) puis, au fond de la cour d'honneur, la salle du chapitre, le cloître et la cuisine du monastère. Ensuite le ciel s'assombrit, c'est la période révolutionnaire. En 1794, les moines quittent Bernardfagne où le culte est interdit, les bâtiments et les biens sont confisqués. En 1820, l'évêché loue puis rachète les lieux pour y créer un petit séminaire. En 1825, l'établissement est fermé par un arrêté du roi Guillaume de Hollande. En 1837, il est à nouveau ouvert et les classes se reconstituent progressivement. En 1853, le petit séminaire est rétabli et son cycle d'humanités conduit à une première promotion de rhétoriciens en 1859. Depuis, sans discontinuer, le petit séminaire, puis aujourd'hui le collège a poursuivi sa mission d'éducation et d'enseignement. Il s'est adapté peu à peu aux évolutions de notre temps... Cet internat pour garçons qui se définissait sobre et austère est devenu aujourd'hui un collège mixte et dynamique.*<sup>95</sup>



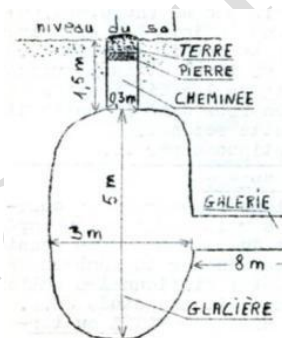
<sup>95</sup> <http://www.saintrochferrieres.be/index.php?p=2&s=3>

#### 4.3.10. Domaine de Grimonster

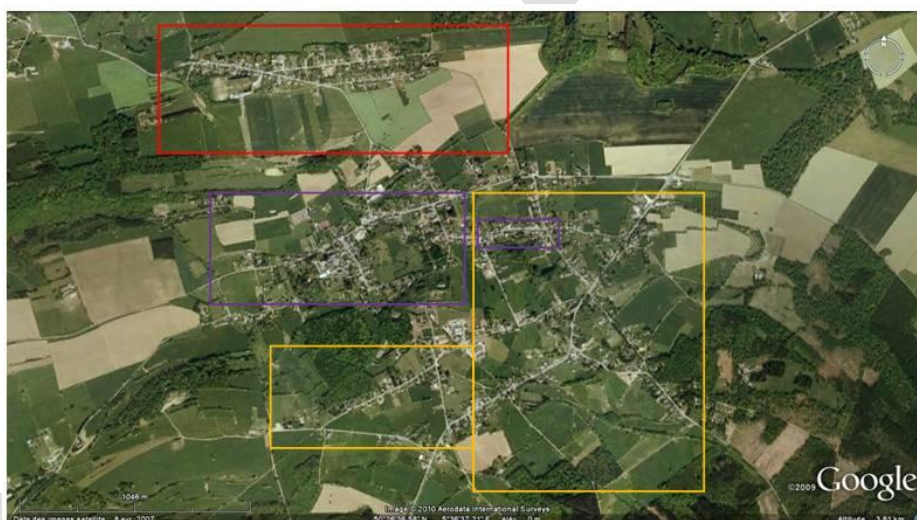
Autrefois, la « maison cour et jugeur » de Grimonster dépendait de l'abbaye de Stavelot. Dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle, ce domaine appartient à de nombreuses familles. A ce propos, nous retiendrons le baron DESCAMPS qui de 1925 à 1935 entreprit de grands travaux dans le château.

Ce château situé en retrait des axes routiers au sein d'un grand parc est un vaste ensemble comprenant une demeure d'inspiration néo-mosane érigé entre 1926 et 1930 en briques et calcaire ainsi que de nombreuses dépendances. Celles-ci sont disposées en U autour de deux cours. Une chapelle<sup>96</sup> fut aménagée en 1853 dans une ancienne dépendance et les habitants de la Rouge-Minière et d'Ernonheid pouvaient y accéder librement. La maison de garde ou du jardinier en briques et calcaire, construite en 1864, faisait partie du complexe de la tannerie et du moulin à tan dont il ne subsiste plus que les caves. Une des particularités de ce château était de disposer de deux glaciers<sup>97</sup> qui permettaient de servir de nombreux mets en plein été aux visiteurs renommés qu'accueillait Grimonster.

Actuellement, les propriétaires proposent de louer le domaine pour des banquets, des réunions et autres festivités.



#### 4.3.11. Xhoris – Le Mont



Le village de Xhoris est situé sur un plateau de type condruzien et il s'étend le long de la *route de Hamoir* et des axes perpendiculaires. On peut diviser l'entité de **Xhoris** en trois grandes zones: la première avec le centre du village correspondant au noyau ancien (mauve), la seconde avec le nord du village constitué principalement du lieu-dit les Pierreux (rouge), la dernière comprenant le sud et l'ouest du village avec le lieu dit « les bâtis » ainsi que la zone située au sud de la Nationale (*rue Saint-Roch*) (orange). La différence entre la deuxième et la troisième zone consiste dans le fait que l'habitat n'est pas continu entre le centre de Xhoris et la seconde zone.

<sup>96</sup> <http://users.swing.be/nh/rubriques/nsaint.htm>

<sup>97</sup> Schéma provenant du site [http://www.levisiteur.be/PageGU-A-CHAT\\_GRIMONSTER-0100.htm](http://www.levisiteur.be/PageGU-A-CHAT_GRIMONSTER-0100.htm)





La première zone (c'est-à-dire le centre de Xhoris) est constituée de nombreuses habitations de petites et moyennes importances qui sont notamment constituées d'anciennes exploitations agricoles dont une majorité date de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et dont les granges portent souvent des agrafes datées. Le **centre de Xhoris** également dispose d'activités du secteur tertiaire de

type HoReCa. Ceci peut permettre au village de profiter des retombées financières liées aux visiteurs.

En effet, malgré un parking privé situé à 50 mètres de l'entrée de Relax Xhoris, un nombre important de voitures sont parquées face au complexe. Ceci rend difficile une circulation aisée et est esthétiquement moins agréable. Nous voulons attirer l'attention avec cet exemple que la présence d'activité tertiaire peut engendrer des inconvénients pour la population locale. Cependant, notons que le centre Relax Xhoris est aussi ouvert aux habitants de la commune !

Epingleons quelques bâtiments remarquables situés dans le centre de Xhoris ;

- le musée de la Vie Rurale bâti en 1868 en moellons de calcaires assisés et qui abritait la Maison communale avant la fusion de 1977 est assez représentatif de l'architecture des bâtiments de Xhoris.
- l'Eglise paroissiale édifée en 1831 et dédiée à Saint-Martin. Elle est entourée d'un cimetière qui contient d'anciennes croix, dont deux du XVII<sup>e</sup> siècle.
- Au n°3 de la rue de l'Eglise, on retrouve un ensemble imposant de bâtiments qui sont disposés autour d'une cour en L et dont l'accès se fait via un portail datant de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.
- Au niveau de la rue de Jehoge, on retrouve un ensemble de maisons en moellons de calcaire.

Nous avons associé à cette première zone le quartier **Le Mont** qui se développe le long d'une rue parallèle à l'axe routier principal et est constitué de maisons dont la plupart sont construites en moellons de calcaire mais aussi en brique rouge. On retrouve au centre de ce petit quartier une fontaine ainsi qu'une théothèque.



Finalement, au niveau du quartier de Jehoge (entre la N86 et le centre du village de Xhoris), nous retrouvons une urbanisation plus récente. Les habitations monovolumiques se disposent le long des voies principales de communication. Ce quartier était cependant déjà habité en 1876 et finalement, cette urbanisation ne tend pas à « miter » la campagne car les maisons remplissent l'espace vaquant entre Xhoris et la N86.

La seconde partie est constituée par la **zone située au nord** de Xhoris et regroupe deux zones urbanisées ; *les Pierreux* et le *fond des Vaux*. Les *rues de Comblain* et de *Jean Gerlache* permettent de relier cette zone avec le centre de Xhoris. Nous constatons un dégradé dans l'âge du bâti qui est plus ancien au sud et plus récent au nord. Ces résidences sont non jointives, de forme parallélépipédique et les briques utilisées en façades sont de divers coloris. Si nous nous référons à la carte de l'évolution des surfaces loties du CPDT, nous constatons que 12 parcelles ont été loties entre 2001 et 2006. Cependant, il reste peu de terrain à bâtir au niveau des Pierreux sensu stricto. Cependant, il reste encore une large zone pouvant être bâtie au sud ouest des Pierreux ce qui pourrait sans doute avoir un impact négatif sur le paysage mais surtout sur le chemin du Tilleul des Lognards.

Sur ce chemin, au pied d'un magnifique tilleul séculaire<sup>98</sup>, vous découvrirez une croix et un Christ en fonte de tradition baroque et, en face, une chapelle néo-romane en briques et calcaire, sous bâtière d'ardoises, dédiée à sainte Barbe.<sup>99</sup>



Finalement, la dernière entité, le Fond des Vaux, est située entre le lieu dit des Pierreux et le centre de Xhoris. Cette petite zone d'habitat comptait une dizaine d'habitations en avril 2007. Ces résidences 4 façades (pour la plupart de type chalet) se disposent le long d'un petit chemin. La superficie totale des terres pouvant être bâties est plus petite que celle des Pierreux mais il reste encore de nombreux terrains à bâtir (contrairement aux Pierreux).

La troisième zone (principalement composée de la partie méridionale et orientale de Xhoris) regroupe des lieux-dits comme *le Petit et le Grand Bât*. Au niveau de la *zone des Bâti* ainsi que la *voie Michel*, la plupart des habitations jouissent d'une très belle vue (vers le nord). Aussi non, pour toutes les zones précitées et localisées sur la carte, on retrouve divers styles de bâtiments et deux exploitations agricoles. Les nouvelles maisons sont en briques (couleurs rarement unies et souvent dans les tons de rouge) avec souvent une petite avancée (notamment pour le garage). Au niveau de la *rue de Godinri*, on retrouve une ferme qui dépendait jadis du monastère de Bernardfagne composée d'un logis du XVIII<sup>e</sup> siècle en moellons de grès et de calcaire et d'une grange en moellons de schistes avec une potale

#### 4.3.12. Domaine de Fanson

Le château de Fanson et ses abords ont été classés en 1971. Existant depuis le Moyen Age, il est actuellement composé d'une avant-cour et d'une cour d'honneur menant au château proprement dit. De part et d'autre de ce dernier se situent deux cours latérales plus petites (une au nord et une au sud). Il y a aussi une ferme ainsi qu'une chapelle. Cet ensemble est entouré de nombreux jardins aménagés. Le domaine de



<sup>98</sup> Le tilleul des Lognards est un arbre magnifique qui s'inscrit clairement dans le paysage de Xhoris, où il servait de repère. Il doit son nom aux soudards de Logne que les paysans exaspérés par leurs rapines et leurs exactions pendaient à ses branches. Il aurait donc plus de quatre siècles ! Outre son rôle de gibet, il avait celui plus pacifique d'arbre guérisseur. En effet, une piécette de monnaie glissée dans une fente de l'écorce assurait la guérison des maux de dents. [source: [http://www.xhoris.be/Croix\\_et\\_potales.htm](http://www.xhoris.be/Croix_et_potales.htm) ]

<sup>99</sup> <http://mrw.wallonie.be/dgatlp/DGATLP/Pages/Patrimoine/CE/RW/aJP99/99lie019.html>

Fanson jouit d'une situation en retrait par rapport aux axes routiers ainsi qu'une couronne boisée permettant aux propriétaires de disposer d'une certaine intimité.

Deux croix sont situées à proximité de ce domaine : la croix Paulet (*route de Harzé*) et la croix Sauvage-Louon (*rue de Jehoge n°45*).

#### 4.3.13. My



Dès 874, les recensements de l'Abbaye de Stavelot-Malmédy mentionnent My. Devenue une seigneurie très puissante, la localité va se tourner vers la Terre de Durbuy (Duché du Luxembourg) tout en conservant les coutumes et les us de la Principauté. Malgré sa puissance, et de fait de sa situation géographique, My est souvent mêlée aux différents conflits régnant entre Stavelot et Durbuy.



My est concentrée autour d'un noyau architectural ancien composé essentiellement de bâtiments en moellons calcaire. L'un des bâtiments les plus remarquables est l'ensemble composé de l'ancien château-ferme Wibin-Gillard et d'une ferme du XIX<sup>ème</sup>. Le château-ferme fut bâti en moellons calcaires dans la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle à partir d'un noyau ancien datant probablement du XVII<sup>ème</sup>. L'église de l'Assomption de la Sainte-Vierge est une bâtisse imposante de briques et de calcaire élevée en 1868 selon les plans de l'architecte Bouvy. Cette construction surélevée ainsi que le château de My sont visibles depuis la Nationale.

L'ancien château Wibin-Gillard construit en 1112 a été fortement transformé en 1727 par les seigneurs de Martiny et en 1803 pour Marie-Constance de Pasquet d'Acosse dans un style néo-classique et néo-médiéval. De dimension importante, il est construit en moellons calcaires. On y accède par une tour-porche d'inspiration néo-gothique. Notons aussi la présence d'une pompe à eau en fonte datant de la fin du XIX<sup>e</sup> - début XX<sup>e</sup> qui alimente une série de sept bacs allongés en calcaire. La pompe de section carrée avec des angles biseautés, est surmontée d'un petit gland stylisé. My regroupe encore de nombreuses autres maisons datant des XVII et XIX<sup>e</sup> siècle.



Aux abords de ce noyau villageois ancien s'est développé un habitat plus modeste (principalement du XIX<sup>e</sup> siècle). Si ce village a préservé de nombreux bâtiments remarquables, la plupart des maisons avoisinantes sont très soignées et conservent des caractéristiques très typiques. Cet ensemble harmonieux confère à My un potentiel touristique non négligeable.

#### 4.3.14. Ville



Ville, mentionnée en 862, relevait alors de la principauté de Stavelot (tout comme le reste de la commune de Ferrières). Ville faisait avant partie intégrante de la localité de My mais lors de la fusion des communes (1971), le village fut rattaché à Ferrières.

Selon la carte de l'évolution des surfaces bâties, il y a eu peu de nouvelles maisons bâties entre 2001 et 2006 et celles-ci se situent au nord-est du village. Cependant, il reste encore de nombreuses parcelles pouvant être bâties.



Ce village développé le long de la Nationale possède un centre ancien avec la chapelle Saint-Etienne bâtie en 1868 et le château de Ville qui est actuellement devenu un internat pour l'Athénée royal de Durbuy. En 862, une charte du roi Lothaire II mentionnait déjà l'existence d'un château. Il subsiste encore quelques traces de la bâtisse du XVI<sup>e</sup> siècle et de son agrandissement, le siècle suivant. De nombreux

remaniements ont été effectués ultérieurement. La ferme du château est constituée de bâtiments élevés en moellons de calcaire au XVIII<sup>e</sup> siècle.

La plupart des maisons se situent au nord de ce noyau au XIX<sup>e</sup> siècle. Elles sont construites en moellons de calcaires et/ou de grès. Cependant, la plupart des habitations sont récentes et de type pavillonnaire. Schématiquement, les maisons se situant au niveau de la *rue du Centre* (et des rues sécantes) ainsi qu'une partie de la *route des Fagnes* sont pour la plupart semi-mitoyennes et plus anciennes celles au niveau « *Aux Cortys* » où les habitations sont récentes et non jointives.

#### 4.3.15. Vieuxville – La Truchette - Logne – Palogne



Dès 862, le village de Logne est évoqué sous le nom de Lomna. Au pied du château construit par Wibald de Marne (vers 1130) s'est développé un noyau d'habitation appelé alors la « nova villa ». Par conséquent, la partie ancienne du village, le centre spirituel, a progressivement été appelé « le vieux village de Logne », terminologie qui a continué d'évoluer pour devenir « Vieuxville ». Actuellement, le village de Vieuxville dispose de deux grandes activités économiques liées au secteur touristique : le domaine de Palogne (centre récréatif situé aux bords de l'Ourthe attirant 30.000 visiteurs par an) et le musée de la Bouverie.

De nombreuses demeures, petites fermes, datant des XVIII<sup>ème</sup>, XIX<sup>ème</sup> siècle, souvent construites en moellons calcaires, sont dispersées sur la commune. Relevons quelques bâtisses importantes ;



- la **ferme de la Bouverie** (*rue de la Bouverie*) qui est une grosse exploitation agricole en moellons calcaires viséens (XVI<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> siècle) ayant été transformée au XIX<sup>e</sup>,
- l'**ancien moulin de Logne** composé de moellons calcaires était déjà cité au XV<sup>e</sup> siècle. Il fut reconstruit en 1526 et réaménagé aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.
- l'**ancienne maison dite de l'abbé** construite à partir d'un noyau datant du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> qui comprenait la maison du prince-abbé de l'abbaye de Stavelot. Cette demeure en moellons calcaires fut remaniée aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles...

Vieuxville recèle aussi de nombreux éléments de la vie religieuse. Sur la *route de Liège* se situe l'église paroissiale Saints Pierre et Paul de style néo-roman, construite en 1890 en briques et calcaires selon les plans de l'architecte F. LOHEST. Plus remarquable, il y a l'ancienne église de Saints Pierre et Paul enclose dans son cimetière et surplombant la route de Liège. En effet, sa construction remonterait à l'abbatiate de Wibald entre 1130 et 1158. Désaffectée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, elle a été restaurée récemment par l'architecte A. BARENTSEN. Certaines pièces de l'autel proviennent probablement de l'époque romaine.

Au sud-ouest de Vieuxville, on retrouve **la Truchette** qui est un petit hameau de quelques habitations et de petites fermes anciennes, dont une datant du XIX<sup>e</sup> siècle avec des colombages et des briques sur une base en moellons de calcaire. Cependant, la plupart des

résidences sont des maisons de type quatre façades sans aucune cohérence architecturale entre elles.

Le hameau de **Logne** est particulièrement connu par les visiteurs puisque le domaine de **Palogne**, situé en contrebas des ruines de l'ancien château, est un pôle touristique particulièrement important de l'Ourthe-Ambève. Aujourd'hui, le village est principalement composé de bâtiments des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles mais qui ont été assez dénaturés. Les ruines du Château fort de Logne se situent au-dessus d'un éperon naturel de 196 mètres de dénivelé. Très probablement, la présence humaine remonte à la préhistoire. Un Castrum qui servait de retraite aux moines de Stavelot est mentionné à la fin du 9<sup>ème</sup> siècle. L'adaptation de la place forte à l'artillerie s'est déroulée au 15<sup>ème</sup> siècle. Suite aux nombreux sièges subis, le château a été complètement détruit en 1521 par Robert II de La Marck. L'ancienne ferme de Palogne, pour l'essentiel datant du XVIII<sup>e</sup> s. est isolée dans la plaine alluviale de l'Ourthe.

#### 4.3.16. Sy



Sy est un hameau qui fut rattaché à la commune de Vieuxville en 1807. Dénaturé par une importante exploitation touristique, il demeure seulement quelques fermes construites aux XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles en moellons calcaires, une chapelle et des habitations modestes du XIX<sup>ème</sup> siècle. Cependant, les paysages, les rochers et les points de vue à partir notamment du *sentier des crêtes* attirent toujours de nombreux visiteurs. Une rue de Sy porte le nom du peintre impressionniste belge, Richard Heintz (25 octobre 1871 Herstal, 26 mai 1929 Sy), connu pour ses peintures du paysage ardennais belge. Une plaque commémorative est même dédiée à cet amoureux de Sy.

Au niveau de la *Rue Principale*, on retrouve notamment la chapelle Notre-Dame de Lourdes qui fut construite de 1866 à 1872 au pied de la colline appelée « Le Thier du Mont ».



Sy est un village touristique qui propose et fait apprécier de nombreuses balades. La conservation et la préservation des qualités du patrimoine bâti de la zone centrale du village sont des facteurs indispensables si on veut inciter les promeneurs à passer à Sy, s'y arrêter voire y dormir.

Au niveau architectural, on distingue encore quelques fermes des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles en moellons de calcaire assisés ainsi que la chapelle Notre Dame de Lourdes au niveau de la rue principale. Si nous réalisons un bref résumé des styles architecturaux rencontrés dans les rues de Sy:

- au niveau de la *rue Principale* (vers le bas du village), on retrouve des maisons plus anciennes (souvent en calcaire).
- La *rue Principale* (dans sa section après le chemin de fer, vers le haut), on retrouve de moins en moins de maisons anciennes (dégradé dans l'âge du bâti). On y trouve des bâtiments où s'exercent des activités économiques liées à l'HORECA et une entreprise de construction.
- Au niveau des rues *de Douce Terre, de Corneva, et J. Bovy*, on retrouve principalement des nouvelles maisons non jointives, construites en briques (principalement), pierre (grès)...
- Au niveau de la *rue de Heintz* qui serpente sur le versant, on retrouve des maisons de dimension plus importantes. Notons l'existence d'anciennes maisons avec le faîte découpé.
- Au niveau des *6 allées* (plaine alluviale de l'Ourthe), se succèdent des « chalets », en location ou habités toute l'année.

#### 4.4. Patrimoine bâti

Témoins du passé, les éléments de ce patrimoine sont à préserver. Le lecteur aura d'ores et déjà relevé différentes pièces intéressantes dans la description morphologique des villages. Ce paragraphe permet de disposer d'une vue plus globale.

##### 4.4.1. Patrimoine protégé par un statut juridique

Le classement de biens est assuré par les Régions et dépend, pour la Wallonie, de la Direction Générale Opérationnelle Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie. Plusieurs textes de Loi précisent les informations données dans le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP). Cette liste rassemble des monuments, mais aussi des sites classés.

Sites et biens classés <sup>100</sup> sur la commune de FERRIERES		
Date de classement	Lieux	Description
1/08/1933	Vieuxville	Le chœur de l'ancienne église Saints-Pierre-et-Paul de Vieuxville, transformé en chapelle de cimetière (Monument)
5/10/1942	Sy	Rochers de Sy (Site)
9/11/1949	Xhoris	Rochers, dits rochers de la Vierge et vallon de Bléron (Site) (+Comblain-Fairon)
30/11/1960	Bosson	Chêne (Site)
5/11/1965	Xhoris	Le tilleul des Lognards 5(Site)
25/11/1971	Fanson	Château de Fanson, n°1 (Monument) et ensemble formé par le château et ses abords immédiats (Site)
28/5/1973	Ferrières	Ferme de la House, Au Clocher, n°14
26/05/1975	Logne	Ferme de la Bouverie, rue de la Bouverie, n°1 (Monument) et alentours (Site)
4/12/1979	Ferrières	Monastère de Bernardfagne: portail, tour extérieure, bâtiments de la cour d'honneur (et salle du chapitre avec tableaux encastrés dans les boiseries et stucs), allée de Bernardfagne, n°7(Monument)
4/01/1983 14/09/1983	Burnontige	La chapelle Sainte-Barbe (Monument) et ses alentours (Site)
19/01/1990	Logne	Ruines du château fort de Logne et alentours (Monument)

<sup>100</sup> [http://mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/Pages/Patrimoine/Dwnld/BiensClasses/Liste%20biens\\_Lg.pdf](http://mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/Pages/Patrimoine/Dwnld/BiensClasses/Liste%20biens_Lg.pdf)

Une application cartographique<sup>101</sup> de la Région wallonne permet de visualiser le patrimoine susmentionné et pour chaque site il est possible de zoomer pour arriver à des renseignements sur le parcellaire concerné, comme illustré par la capture d'écran concernant le Château de Fanson.

### Legende du patrimoine

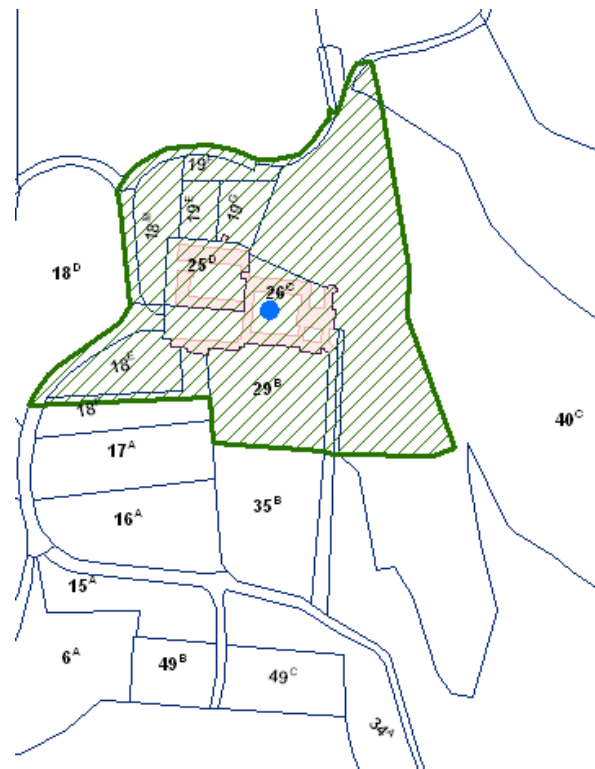
#### Biens classés

#### Monuments classés

- Monument
- Monument exceptionnel
- Monument exceptionnel et mondial

#### Sites classés

- ▨ Site
- ▨ Site exceptionnel
- ▨ Site exceptionnel et mondial



#### 4.4.2. Petit Patrimoine Populaire Wallon

Conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 10 décembre 1998, des subventions peuvent être accordées par la Région wallonne pour la rénovation, la restauration et la valorisation du petit patrimoine public ou privé<sup>102</sup>.

Le petit patrimoine (croix, sépultures, fontaines, puits, abreuvoirs...) peut contribuer à renforcer l'identité locale et des efforts en cette matière sont préconisés pour que les habitants d'un village, d'un quartier s'approprient d'une certaine manière le cadre de vie dans lequel ils se situent. Dresser un inventaire exhaustif de l'existant est important et la participation citoyenne est indispensable puisque des éléments patrimoniaux sont implantés dans des zones privées. Un travail relativement conséquent est d'ores et déjà en ligne sur le site <http://www.levisiteur.be>

Cependant, il n'est pas toujours facile pour les particuliers et/ou associations de quartier de monter un dossier pour restaurer et mettre en évidence du petit patrimoine. Dans l'optique de favoriser les initiatives dans ce domaine, "Qualité Village Wallonie" offre un soutien aux associations et/ou personnes<sup>103</sup>.

<sup>101</sup> [http://carto6.wallonie.be/WebGIS/viewer.htm?APPNAME=BC\\_PAT](http://carto6.wallonie.be/WebGIS/viewer.htm?APPNAME=BC_PAT): en cliquant sur les biens et sites concernés, il est possible de télécharger les décisions de classement scannées.

<sup>102</sup> La procédure pour obtenir les aides financières est décrite de manière précise sur le site <http://www.pppw.be>

<sup>103</sup> <http://www.qvw.be>



Une initiative française en matière de petit patrimoine est à souligner: via un site Internet (<http://www.petit-patrimoine.com>), il est possible de découvrir de véritables trésors patrimoniaux en créant des chasses aux énigmes permettant d'explorer ainsi des lieux, des objets...

#### **4.5. Analyse du paysage**

Une analyse paysagère pourrait à elle seule constituer une étude de plusieurs centaines de pages, car la notion même est complexe. Il est important de s'accorder sur certaines notions afin de bien comprendre l'esprit des analyses paysagères. Le mot paysage est défini dans le dictionnaire Larousse comme: *une étendue de "pays" qui présente ou représente une vue d'ensemble*. Il s'agit d'une perception visuelle; par conséquent, dans la suite du paragraphe, **le paysage** sera compris comme *une image d'un lieu tel qu'il est perçu par un observateur qui, du sol, regarde cet espace*<sup>104</sup>.

Bon nombre de détracteurs vont arguer l'aspect subjectif de l'esthétisme d'un paysage. Cependant, une méthode d'analyse a été mise au point par l'asbl ADESA après l'examen minutieux de la littérature spécialisée et la rencontre avec des experts en la matière. La méthodologie est expliquée dans un document contenant un guide pratique avec une fiche de terrain permettant d'effectuer une analyse paysagère en atténuant au maximum la subjectivité. Pour ce faire, trois étapes sont nécessaires:

- sélectionner des critères de qualité<sup>105</sup>;
- délimiter des unités paysagères;
- analyser la qualité paysagère au sein de chaque unité.

Le PCDN a effectué une analyse que le lecteur intéressé est invité à consulter pour y découvrir toutes les richesses paysagères de la Commune. Les principaux sites d'intérêt paysager relevés dans le PCDN sont :

- *Le bocage entourant le ruisseau du Martina à Burnontige;*
- *Le bocage au lieu-dit "Au nokar";*
- *Le village de La Rouge Minière et son bocage;*
- *Le parc du château de Ville;*
- *La vallée du fond des Couves;*
- *La vallée du Pierreux.*

#### **4.6. Outils développés dans le cadre de l'aménagement du territoire**

Il est à signaler que la Commune dispose d'une Commission Consultative en Aménagement du Territoire et Mobilité (CCATM). L'élaboration d'un Schéma de Structure Communal (SSC) n'est pas à l'ordre du jour.

Dans le cadre de l'accompagnement de la Commune dans son ODR, il sera intéressant de mesurer les préoccupations citoyennes en matière d'aménagement du territoire.

---

<sup>104</sup> MINISTERE DE LA REGION WALLONNE, DGRNE, *Etat de l'Environnement Wallon, Paysage (1996)* p.11.

<sup>105</sup> Six critères ont été retenus par ADESA dont l'importance variera en fonction des paysages rencontrés: la profondeur de champs ou longueur de vue, la variété, la dimension verticale, la présence de plans successifs, l'harmonie et la rareté. Chaque critère est décrit de manière précise dans une note introductive de la méthode utilisée.

#### 4.7. Déclaration de politique générale 2007-2012

Le document précise que des choix dans les investissements et aménagements concernant le patrimoine et l'urbanisme devront être effectués en fonction des priorités et besoins. La CCATM devrait y jouer un rôle primordial. Il est également mentionné qu'un règlement général d'urbanisme pourrait être étudié.

**Tableau AFOM et synthèse**

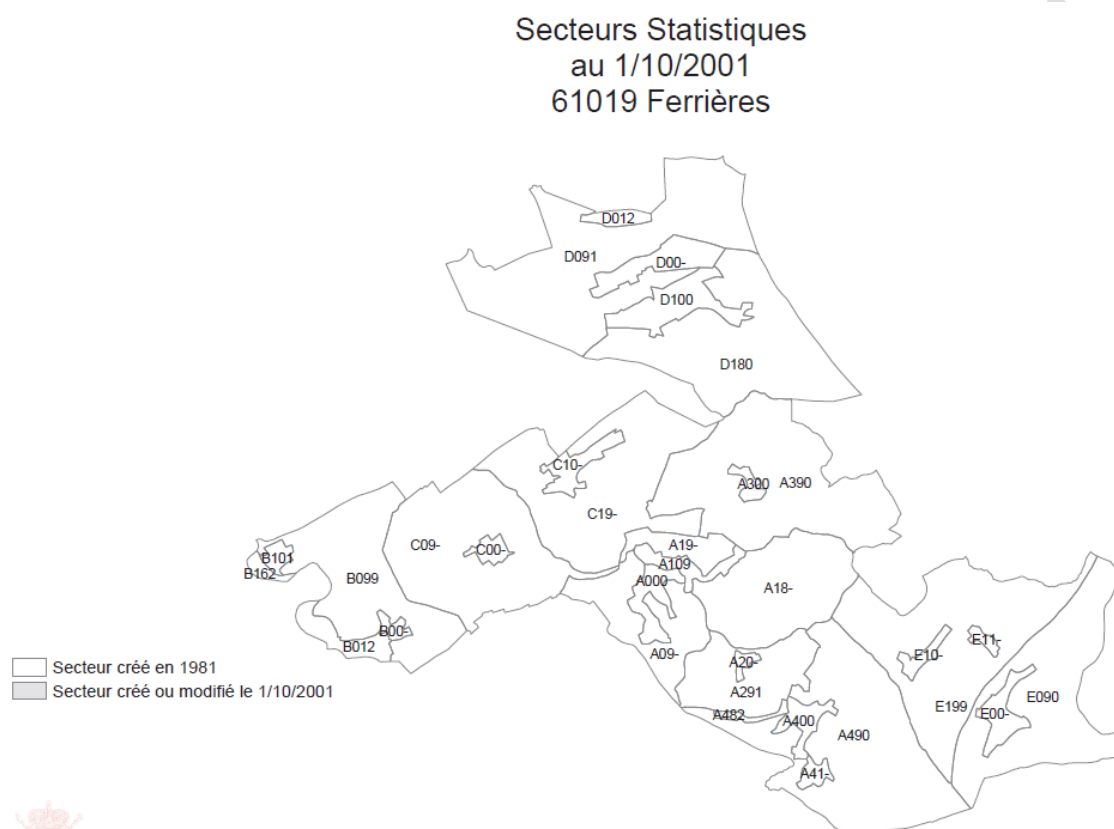
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• De nombreux atouts patrimoniaux (châteaux, fermes et bâtisses), témoins du passé de la région</li> <li>• Magnifiques paysages dans une commune vallonnée</li> <li>• Existence d'une Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité</li> <li>• De nombreux éléments du petit patrimoine répertoriés (croix, abreuvoirs...)</li> <li>• Des associations comme Qualité-Village-Ferrières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'un Schéma de Structure Communal</li> <li>• Influence négative du tourisme comme à Logne</li> <li>• Développement pas toujours harmonieux du bâti et constructions pas toujours en adéquation avec le paysage</li> <li>• Phénomènes karstiques ne permettant pas la valorisation de certaines parcelles</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'un schéma de structure et/ou d'un Règlement Communal d'Urbanisme (RCU)</li> <li>• Aides régionales pour la restauration du patrimoine</li> <li>• Possibilité d'élaborer des PCA voire des PCAD</li> <li>• Mise en œuvre de la ZACC</li> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Urbanisation trop extensive entraînant la perte de l'aspect rural et vert de la commune</li> <li>• Disparition de zones de liaisons nécessaire au maintien de la biodiversité</li> </ul>

*FERRIERES, commune née de la fusion de 1977, comporte de nombreux villages et hameaux assez typiques qui comprennent de nombreux bâtiments remarquables parfois protégés. Le chapitre décrit donc les spécificités des différentes localités. De nombreuses croix et autres éléments du petit patrimoine sont également disséminés sur ce vaste territoire vallonné aux multiples points de vue. Cependant, il est utile de préciser que l'étude du bâti et l'analyse des paysages sont des matières difficiles à aborder, car une certaine subjectivité est de mise en ce qui concerne plus particulièrement les critères esthétiques. Le PCDN est également un outil très utile, car une analyse paysagère a été réalisée et complète donc utilement le chapitre.*

## 5. POPULATION- DÉMOGRAPHIE – STRUCTURE FAMILIALE

### 5.1. Situation actuelle

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, FERRIERES comptait 4.681 habitants<sup>106</sup>. La carte reprise ci-dessous situe les secteurs statistiques déterminés par l'Institut National de Statistique (INS).



SERVICE PUBLIC FEDERAL  
ECONOMIE, P.M.E.,  
CLASSES MOYENNES & ENERGIE

En fonction des données transmises par l'INS<sup>107</sup>, il est possible de comparer la population par secteur statistique et également par ancienne commune. Le tableau suivant reprend donc les informations pour le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Parfois le nom donné au secteur par l'INS ne correspond pas toujours à l'orthographe communément usitée sur le territoire.

<sup>106</sup> [http://www.ibz.rnm.fgov.be/fileadmin/user\\_upload/Registre/fr/statistiques\\_population/stat\\_1\\_f.pdf](http://www.ibz.rnm.fgov.be/fileadmin/user_upload/Registre/fr/statistiques_population/stat_1_f.pdf)

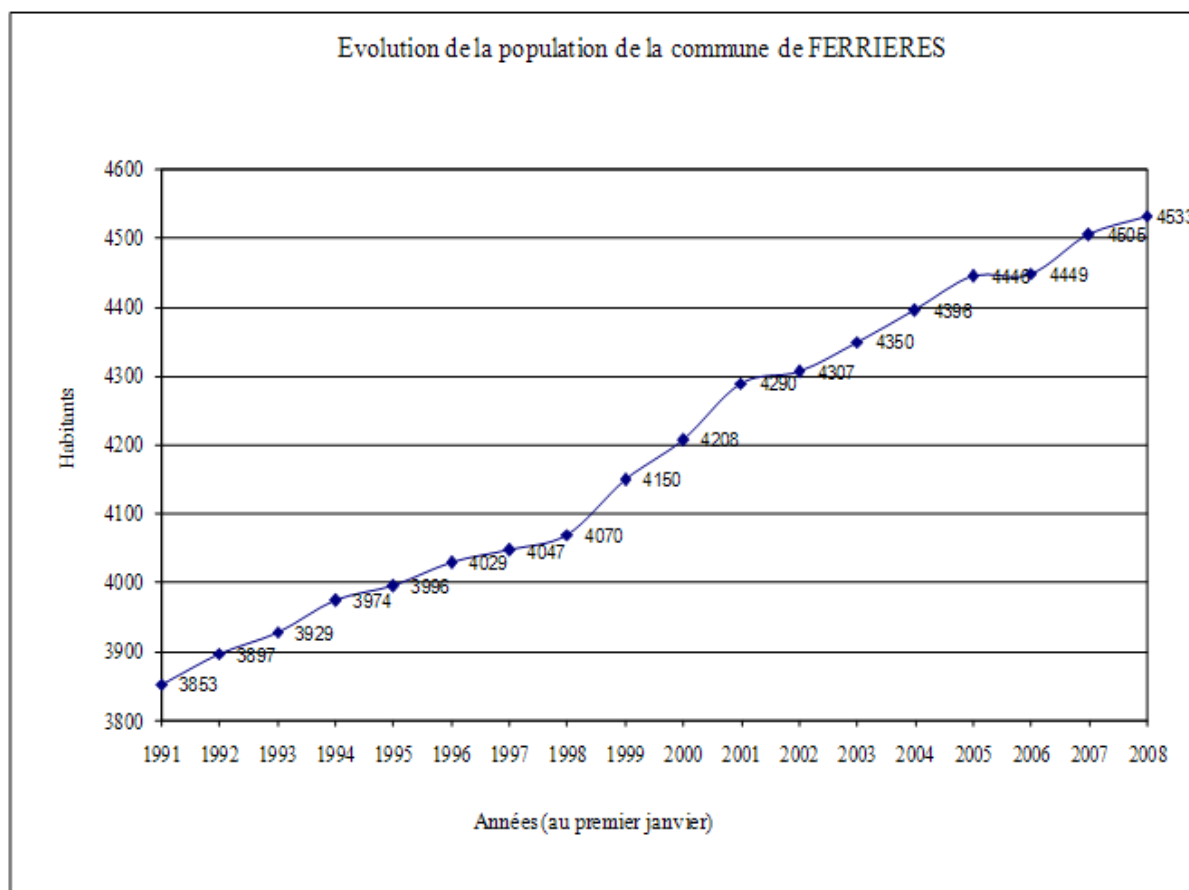
<sup>107</sup> Données émanant de la Commune.

CODE INS	COMMUNE ANCIENNE COMMUNE (OU PARTIE DE) SECTEUR STATISTIQUE	POP. MASCULINE	POP. FEMININE	TOTAL	% POP. PAR ZONE
	<b>FERRIERES</b>	<b>2247</b>	<b>2258</b>	<b>4.505</b>	<b>100,00</b>
<b>A</b>	<b>Ferrières</b>	<b>737</b>	<b>715</b>	<b>1.452</b>	<b>32,23</b>
A000	FERRIERES-CENTRE	191	199	390	8,66
A09-	LA HEID - CHAUDE	14	13	27	0,60
A109	MALACORD	127	139	266	5,90
A18-	HOU PET - LANTROULE - FAGNOUL	23	22	45	1,00
A19-	MON NOKART	31	22	53	1,18
A20-	TROU DE FERRIERES-CENTRE	25	22	47	1,04
A291	TROU DE FERRIERES-HAB. DISP.	0	2	2	0,04
A300	LA ROUGE-MINIERE	58	44	102	2,26
A390	FEROT-GRIMONSTER-BERNARDFAGNE	64	64	128	2,84
A400	BURNONTIGE	131	119	250	5,55
A41-	JEHONHEID	24	26	50	1,11
A482	MON LEGRAND-PIHEROTTE	23	18	41	0,91
A490	WESOMONT-CERHALLES	26	25	51	1,13
<b>B</b>	<b>Vieuxville</b>	<b>167</b>	<b>160</b>	<b>327</b>	<b>7,26</b>
B00-	VIEUXVILLE-CENTRE	57	45	102	2,26
B012	LOGNE	13	23	36	0,80
B099	VIEUXVILLE - CHAMPS	9	11	20	0,44
B101	SY STATION-CENTRE	62	63	125	2,77
B162	SY - RIVAGE	26	18	44	0,98
<b>C</b>	<b>My</b>	<b>243</b>	<b>246</b>	<b>489</b>	<b>10,85</b>
C00-	MY-CENTRE	112	121	233	5,17
C09-	MY - HABITATIONS DISPERSEES	8	4	12	0,27
C10-	VILLE-CENTRE	104	106	210	4,66
C19-	VILLE - HABITATIONS DISPERSEES	19	15	34	0,75
<b>D</b>	<b>Xhoris</b>	<b>753</b>	<b>726</b>	<b>1.479</b>	<b>32,83</b>
D00-	XHORIS-CENTRE	293	290	583	12,94
D012	PIERREUX	123	106	229	5,08
D091	XHORIS-HABITATIONS DISPERSEES	75	73	148	3,29
D100	LES BATIS	256	253	509	11,30
D180	BOIS DE XHORIS	6	4	10	0,22
<b>E</b>	<b>Werbomont</b>	<b>326</b>	<b>393</b>	<b>719</b>	<b>15,96</b>
E00-	WERBOMONT-CENTRE	172	223	395	8,77
E090	RENIERE	39	40	79	1,75
E10-	GRAND TRIXHE-CENTRE	51	65	116	2,57
E11-	BOSSON-CENTRE	22	25	47	1,04
E199	GRAND TRIXHE-HABITATIONS DISP.	42	40	82	1,82
<b>Z</b>	<b>NON LOCALISABLE</b>	<b>21</b>	<b>18</b>	<b>39</b>	<b>0,87</b>

L'ancienne commune la plus peuplée est Xhoris ; elle rassemble près de 32,83 % des habitants, mais est talonnée par Ferrières. En ce qui concerne la densité de population, celle-ci est également plus forte pour Xhoris avec 118,40 hab./km<sup>2</sup> alors que Ferrières est à 72,13 hab./km<sup>2</sup>. Si l'analyse s'attache aux secteurs statistiques, My-Centre (C00-) présente une densité de 1.243 hab./km<sup>2</sup> et le secteur Pierreux (D00-) de 1.077 hab./km<sup>2</sup>.

## 5.2. Evolution démographique

En 1981, FERRIERES comptait 3.207 habitants pour atteindre, en 1991, 3.855 âmes (croissance d'un peu plus de 20%). Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la population depuis 1991.



Comme l'illustre le graphique ci-dessus, une croissance régulière est observée avec une augmentation plus marquée entre 1998 et 2001. Cet accroissement a donc eu des conséquences sur le nombre de logements, mais aussi en termes d'aménagement du territoire, environnemental...

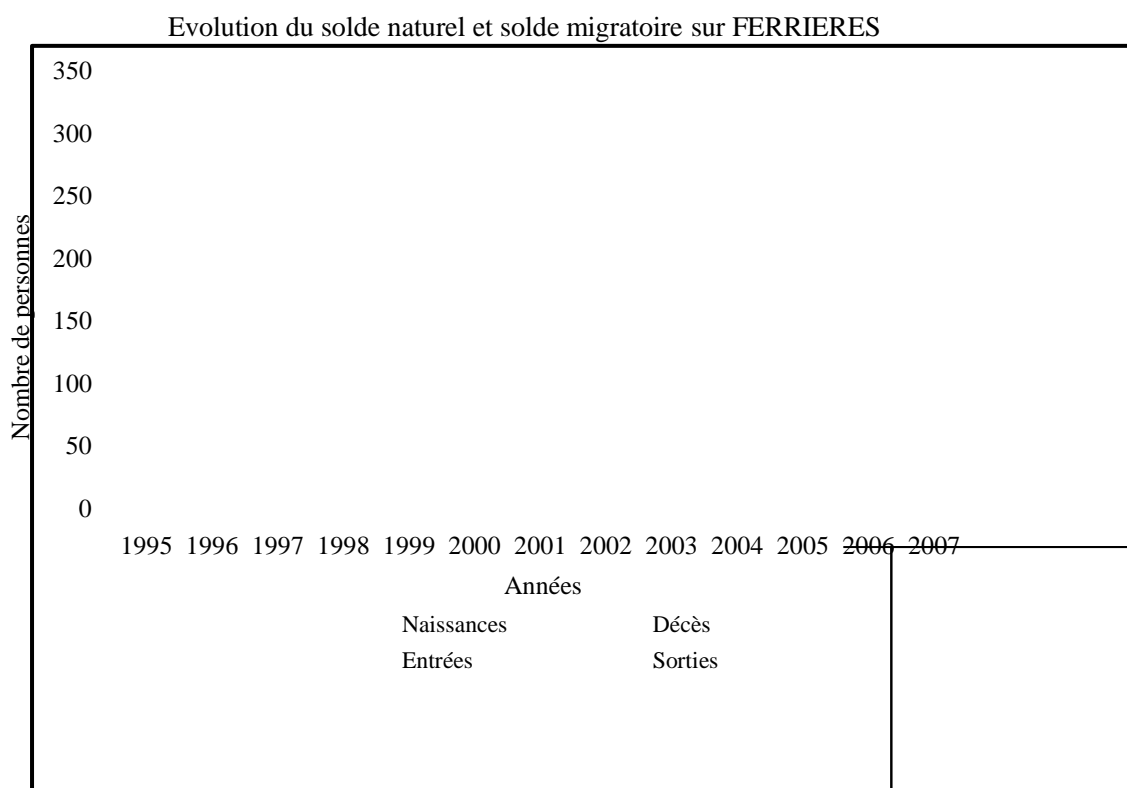
En effectuant une régression linéaire simple à partir des données, entre 1991 et 2008, l'équation de la droite est  $y=41,79x-79374$  (coefficient de détermination  $R^2=0.988$ ). Selon ce modèle mathématique avec une tendance de croissance comme elle est observée entre 1991 et 2008, la population pourrait atteindre en 2015, 4.833 habitants et 5.041 habitants en 2020.

En fonction de l'évolution démographique, il sera nécessaire d'adapter également les services offerts aux citoyens. La rapidité de la croissance constatée constitue une caractéristique représentant à la fois une richesse, mais également un défi pour préserver et/ou valoriser le caractère identitaire de la commune.

Une explication sous-jacente à cette évolution est illustrée par le graphique ci-dessous<sup>108</sup>. Le **solde naturel**, correspondant à la différence entre les naissances et les décès, n'est pas le

<sup>108</sup> Donnée INS venant de la base de données Capru

facteur principal expliquant cette croissance. Le **solde migratoire**, se définissant comme la différence entre l'immigration et l'émigration de population vis-à-vis du territoire, reste l'élément influençant le plus la démographie.



Evolution de la population entre 1981 et 2008			
	1981	2008	%
<b>FERRIERES</b>	<b>3.207</b>	<b>4.533</b>	<b>41,97</b>
Durbuy	7.729	10.780	39,55
Aywaille	8.194	11.227	37,01
Manhay	2.546	3.229	26,83
Stoumont	2.393	2.996	25,20
Hamoir	3.110	3.620	16,40
Comblain-au-Pont	4.960	5.401	8,89

Depuis 1981, FERRIERES connaît la plus grande croissance du nombre d'habitant de la Microrégion.

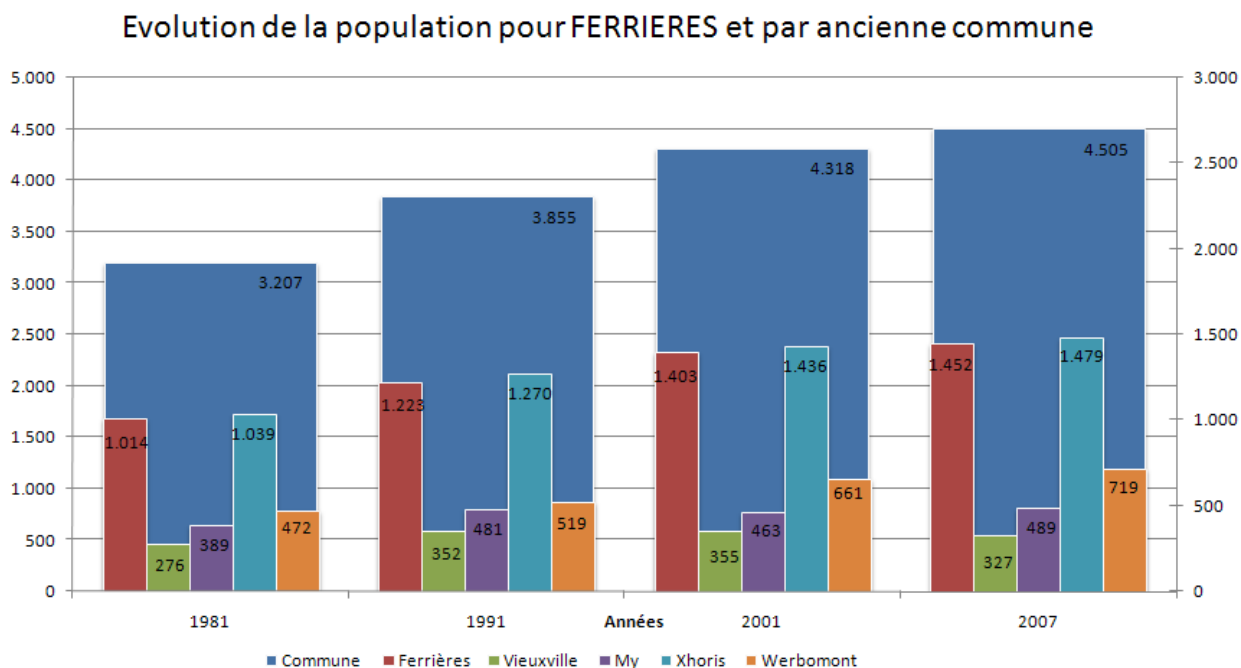
La proximité de l'autoroute E25 et des routes régionales permettant d'accéder rapidement à des pôles d'emplois plus importants que FERRIERES est un facteur qui a probablement influencé le développement de la commune. Le développement des infrastructures

routières et la généralisation de l'utilisation de l'automobile ont donc contribué à cette tendance. Le chapitre 9 de la présente analyse<sup>109</sup> montre bien que le réseau routier est particulièrement développé.

<sup>109</sup> Cf. p. 126

### 5.3. Evolution de la population par village

Dans l'optique d'affiner l'analyse, le graphique ci-dessous, construit à partir des données INS disponibles, montre l'évolution démographique sur le territoire en fonction des anciennes communes.<sup>110</sup>



Les villages de prédilection des nouveaux habitants ont évolué au cours du temps et pour compléter le graphique le tableau ci-dessous montre la croissance en % de pour chaque ancienne Commune. Depuis 1991, *Werbomont* est le village qui a subi la pression démographique la plus grande dont la proximité de l'autoroute représente un atout aux yeux des habitants qui s'y installent facilitant ainsi la mobilité pour les activités professionnelles et de loisirs. Le village de *Vieuxville* a vu sa population augmenter fortement entre 1981 pour diminuer entre 2007 et 2001.

	% (1991-1981)	% (2001-1991)	% (2007-2001)	% (2007-1981)
Ferrières	20,61	14,72	3,49	<b>43,20</b>
Vieuxville	27,54	0,85	-7,89	<b>18,48</b>
My	23,65	-3,74	5,62	<b>25,71</b>
Xhoris	22,23	13,07	2,99	<b>42,35</b>
Werbomont	9,96	27,36	8,77	<b>52,33</b>
<b>Commune</b>	<b>20,21</b>	<b>12,01</b>	<b>4,33</b>	<b>40,47</b>

<sup>110</sup> Les personnes répertoriées comme « non localisables » sont reprise uniquement au niveau du total de la Commune.

## 5.4. Structure d'âge de la population

### 5.4.1. Population par grands groupes d'âge

Les classes d'âges exprimées en % de la population en 2008			
	FERRIERES	Microrégion	Région wallonne
Moins de 20 ans	24,5	24,4	24,3
De 20 à 64 ans	60,1	58,9	59,3
Plus de 65 ans	15,4	16,7	16,4

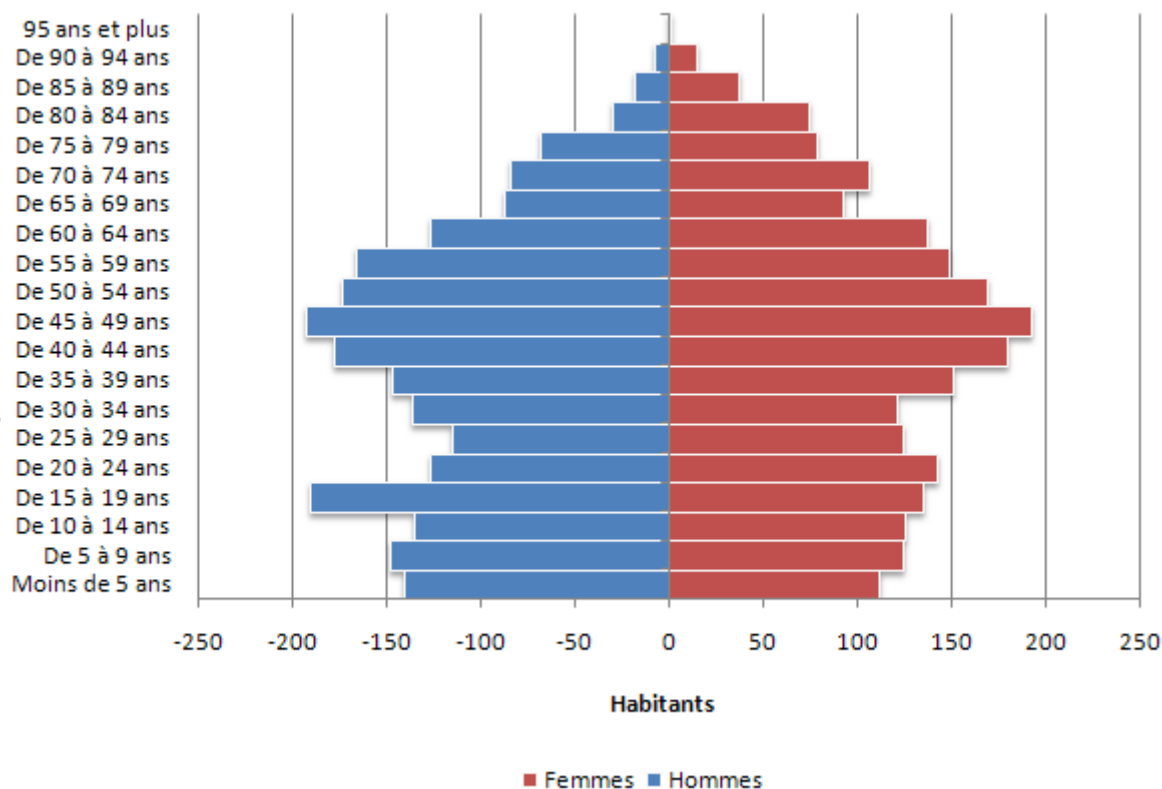
La structure de la population semble légèrement plus jeune que ce qui est observé dans la Microrégion et en Région wallonne selon les données INS.

	0-17 ans	18-64 ans	65 ans et +
Ferrières	21,97	63,15	14,88
Vieuxville	16,51	63,61	16,51
My	24,74	60,94	14,31
Xhoris	22,11	63,62	14,27
Werbomont	23,78	58,41	17,80
<b>Commune</b>	22,26	62,40	15,34

Le tableau ci-contre exprimé en pourcentage montre que Werbomont présentait en 2007 un pourcentage plus important de seniors, mais présente également une population de jeune de moins de 18 ans assez importante. Le village de My semble mieux loti en terme de jeunesse.

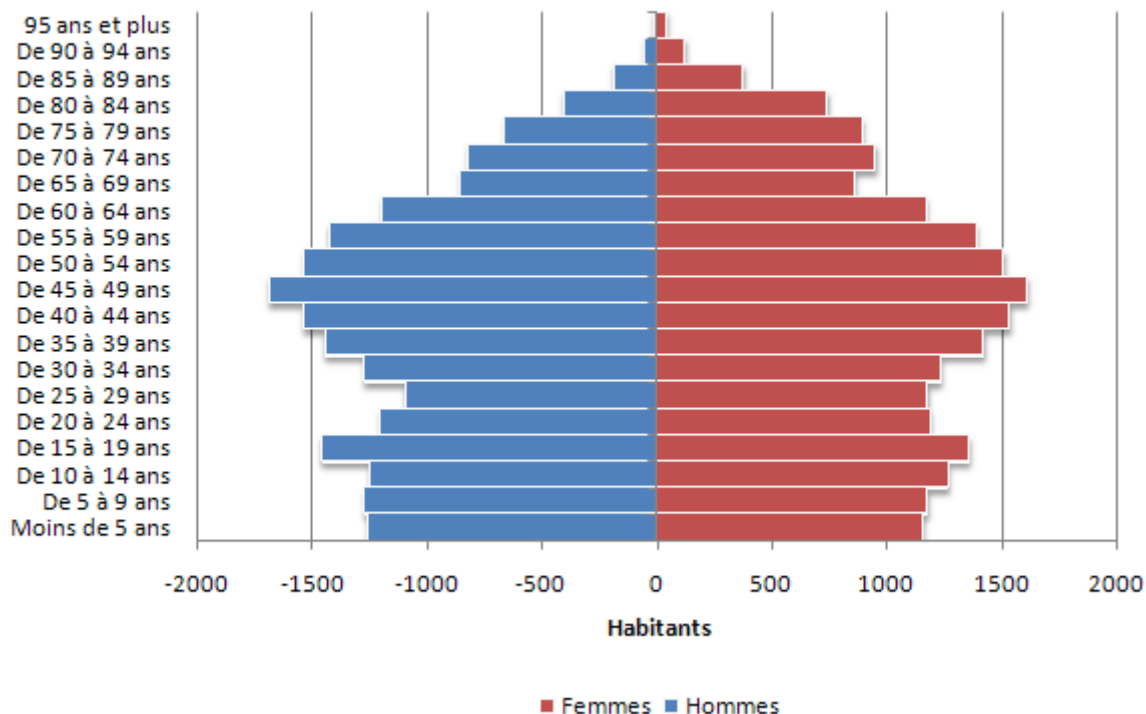
### 5.4.2. Pyramides des âges

Pyramide des âges sur FERRIERES en 2008

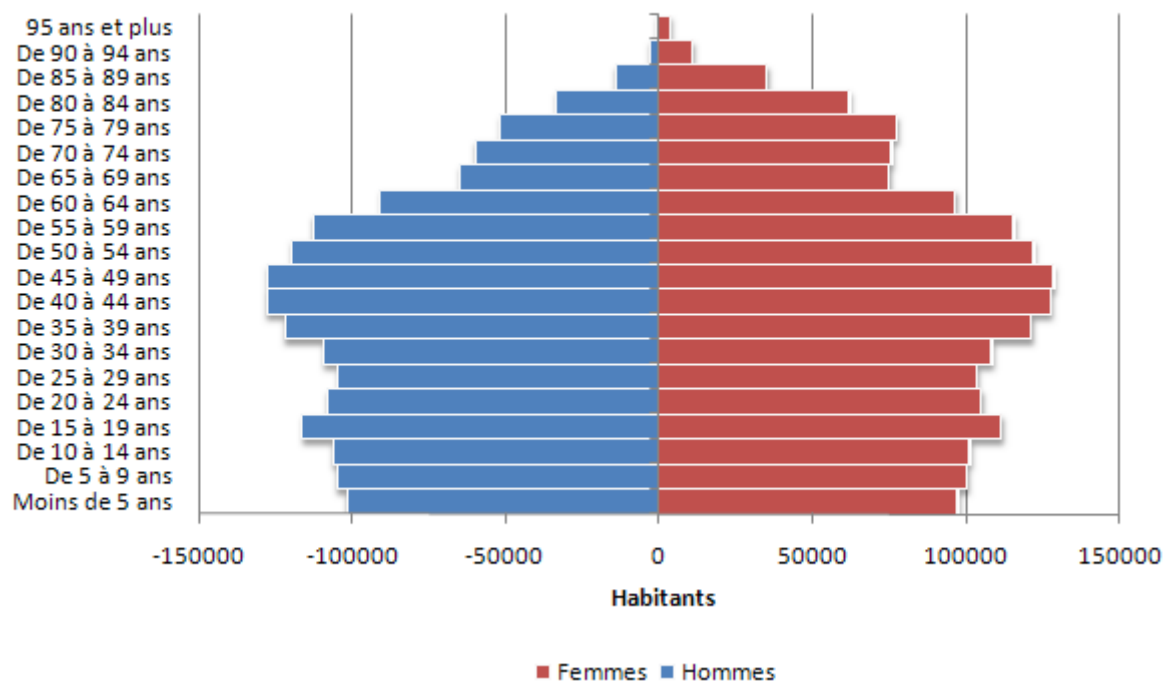




### Pyramide des âges pour la Microrégion en 2008



### Pyramide des âges pour la Région wallonne en 2008



### 5.4.3. Coefficient de sénilité et de dépendance

Coefficient de sénilité (2008)	
FERRIERES	0,6312
Microrégion	0,6340
Région wallonne	0,6779

Le coefficient de sénilité représente le rapport entre la population de plus de 65 ans et la population de moins de 20 ans. Il indique les perspectives de renouvellement de la population. Au plus faible est ce rapport, au mieux sont les perspectives. Les résultats obtenus pour FERRIERES sont plus favorables par rapport à la Microrégion et à la Wallonie.

Coefficient de dépendance (2008)	
FERRIERES	0,6641
Microrégion	0,6898
Région wallonne	0,6925

Le coefficient de dépendance mesure le poids des moins de 20 ans et des plus de 65 ans pour la classe d'âge entre 20 et 65 ans; il représente la charge sociale pesant sur les actifs. Au plus faible est le rapport, au plus mince est cette charge. Ce point est également plus favorable à FERRIERES.

La combinaison de ces deux coefficients montre donc que la commune de FERRIERES, bien que vieillissante présente une situation plus favorable qu'en Région wallonne et que pour la Microrégion.

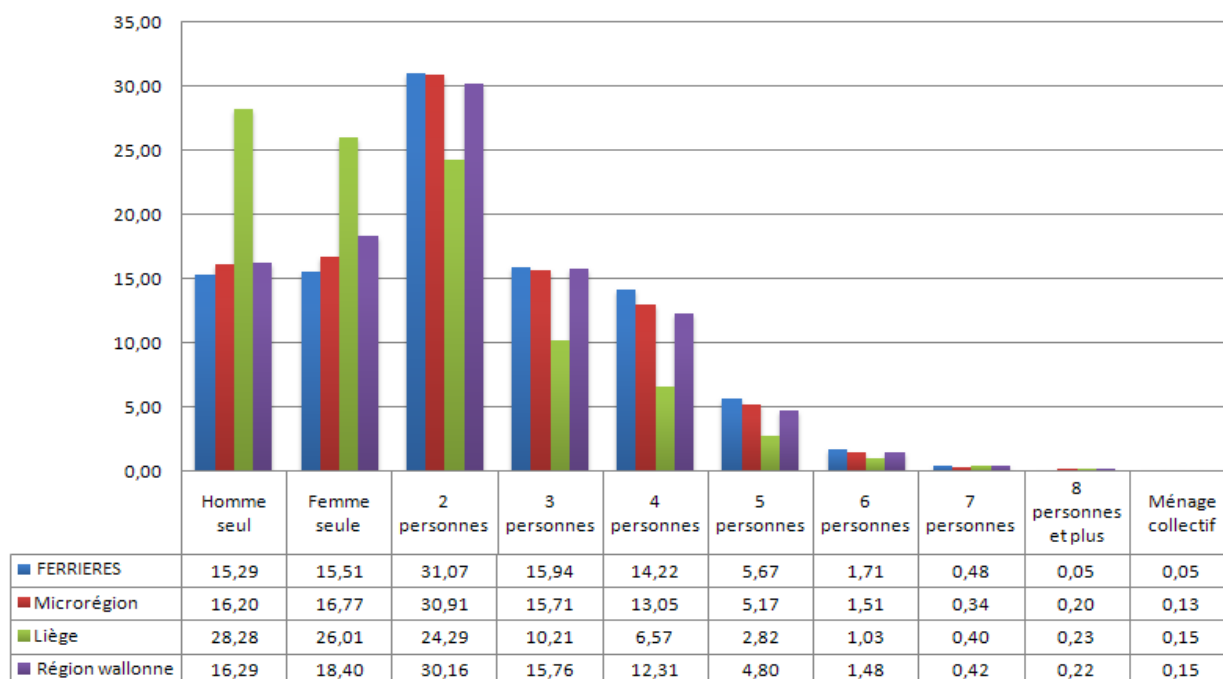
### 5.5. Population allochtone

Sur le site de l'INS, il est possible de télécharger les statistiques concernant la population notamment de 2001 à 2006.

Pays d'origine	Nbr.
Pays-Bas	44
France	21
Italie	13
Portugal	8
Pologne	4
Espagne	3
Grande-Bretagne	3
Russie	2
Allemagne	1
Congo	1
Estonie	1
Irlande	1
Luxembourg	1
Serbie-Monténégro	1
Pays européen non déterminé	2
Pays asiatique non déterminé	2
Pays africain non déterminé	2
<b>TOTAL</b>	<b>110</b>

En 2006, le pourcentage de personnes d'origine étrangère ne représentait que 2,47 % des Ferrusiens ce qui est relativement faible au regard des plus de 10 % en Wallonie. Les Hollandais sont majoritaires suivi par les Français.

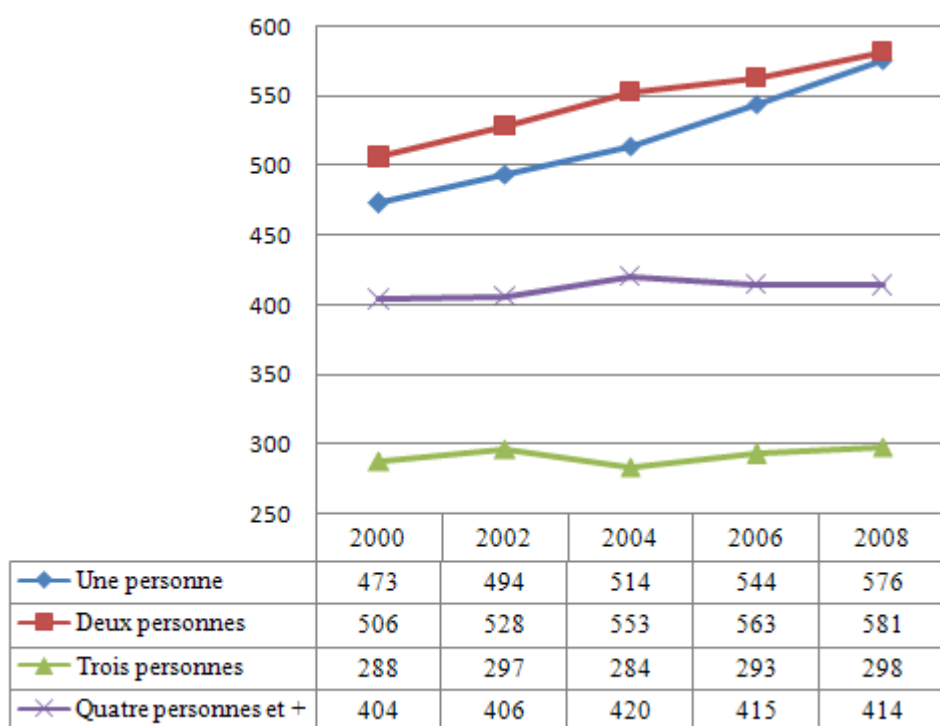
## 5.6. Ménages, état-civil



Le graphique ci-dessous compare en pourcentage le nombre de personnes par ménage pour différentes zones géographiques en 2008. En plus de la Microrégion, la ville de Liège a été également étudiée, car des différences fondamentales sont constatées entre les milieux ruraux et urbains. Le ménage collectif se définit comme un groupe de personnes vivant en commun dans des communautés religieuses, des orphelinats, des maisons de retraite.

Le graphique montre clairement que vivre dans une commune rurale protège dans une certaine mesure de la solitude. En effet, si un peu plus de 30% des ménages de FERRIERES sont composés d'une seule personne, ce chiffre grimpe à plus de 54% pour une ville comme Liège. Force est de constater que pour l'entité, le nombre de personnes par ménage semble plus important que dans la Microrégion mais aussi par rapport à la Région wallonne.

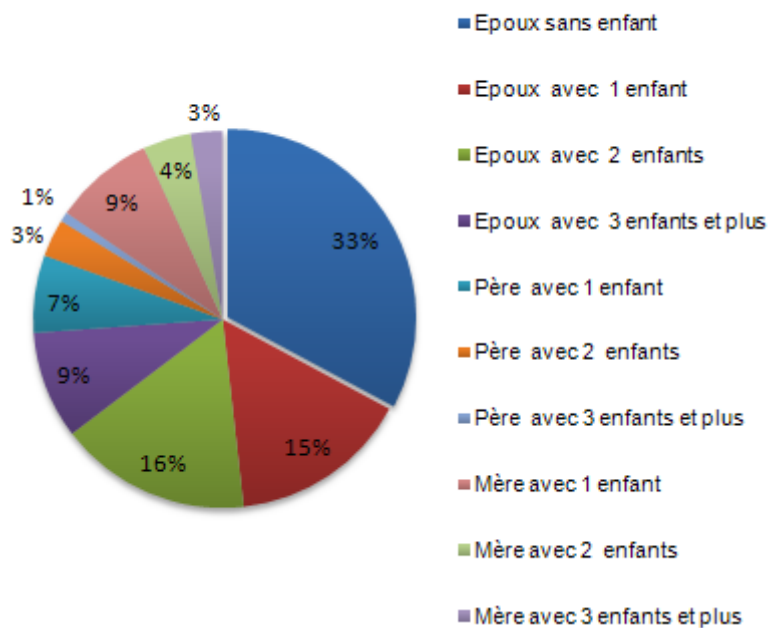
Afin d'affiner le cliché des ménages privés Ferrusiens, le prochain graphique illustre l'évolution au cours du temps et il apparaît clairement qu'avec les ménages deviennent de plus en plus petits avec une croissance de plus en plus marquée de personnes vivant seules. Ceci est également à corréliser avec le vieillissement de la population et aussi des changements sociétaux qui s'observent également dans d'autres zones géographiques.



	Noyaux familiaux	Enfants	Enfants/noyaux familiaux
<b>FERRIERES</b>	<b>1.209</b>	<b>1.469</b>	<b>1,215</b>
Hamoir	988	1.125	1,139
Aywaille	2.937	3.416	1,163
Comblain-au-Pont	1.424	1.735	1,218
Liège	41.586	48.941	1,177
Stoumont	795	930	1,170
Durbuy	2.812	3.346	1,190
Manhay	806	1.101	1,366
Région wallonne	898.315	1.076.041	1,198

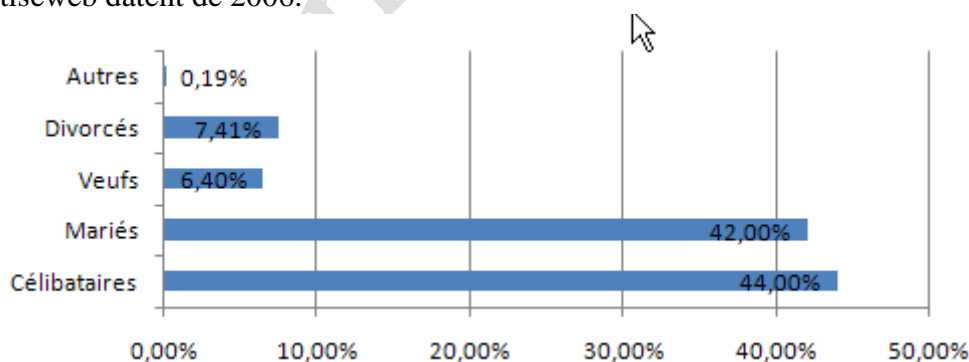
En examinant la cellule familiale en 2008, il apparaît que le nombre moyen d'enfants par cellules familiales résidant à FERRIERES se situe plus haut que dans d'autres zones géographiques notamment par rapport à Liège ou à la Région wallonne. Cependant, la dénatalité est de mise pour toutes les zones géographiques étudiées...

Le graphique ci-dessous illustre la composition des cellules familiales vivant sous le même toit en 2008 sur l'entité se répartit comme suit.



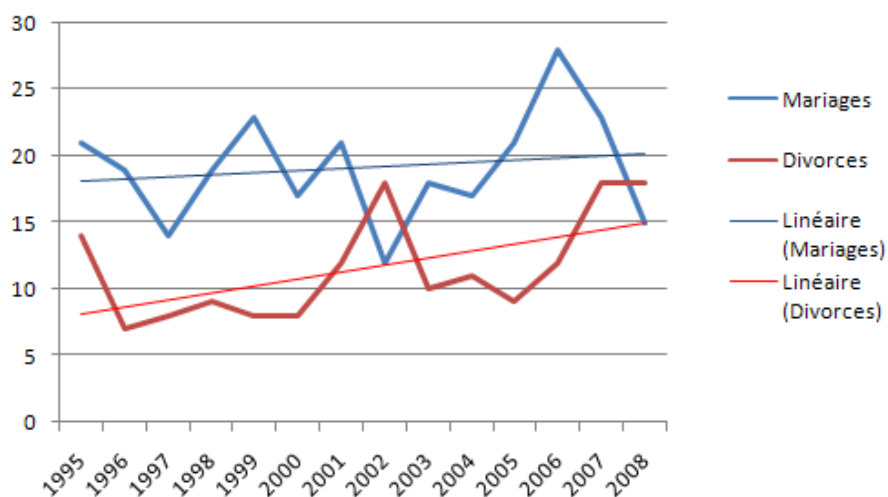
Une première remarque s'impose, les catégories des pères et mères avec enfants ne signifient pas que ceux-ci ne vivent pas en couple, car il peut s'agir de cohabitants puisque le parent reconnu légalement est parfois en ménage avec une autre personne qui peut elle aussi avoir un ou plusieurs enfants. La réalité est donc plus complexe qu'il n'y paraît à première vue avec ce graphique. En revenant aux chiffres bruts, il apparaît que sur les 893 couples mariés, 496 ont au moins un enfant ce qui représente donc 55,5% des époux. Si l'on compare à la Région, le pourcentage est légèrement plus faible avec 54,8%.

L'état civil des Ferrusiens constitue également une pièce du puzzle permettant de disposer d'un cliché sociologique. Les dernières données utilisées proviennent de la base de données Cytiseweb datent de 2006.



Si les célibataires représentent le pourcentage le plus élevé, il est nécessaire de relativiser ce chiffre puisque de nombreux jeunes sont dans cette catégorie puisqu'ils ne sont pas nécessairement dans une tranche d'âge qui leur permettent de se marier.

Le graphique ci-dessous reprend le nombre de mariages et de divorces des Ferrusiens. Et afin d'y voir plus clair une tendance linéaire a été calculée et montre bien que la croissance du nombre de divorces se marque plus que la hausse du nombre de mariages.



**Tableau AFOM et synthèse**

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structure des ménages protégeant plus de l'isolement que dans les grandes villes</li> <li>• Croissance démographique relativement forte par effet de migration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pyramide des âges déséquilibrée</li> <li>• Structure familiale comptant de plus en plus d'isolés</li> </ul>
OPPORTUNITE	MENACE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adaptation des services aux besoins de la population</li> <li>• Veiller à brassage intergénérationnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vieillesse de la population</li> </ul>

*FERRIERES est une commune en croissance démographique forte puisqu'entre 1981 et 2008 le nombre de Ferrusiens a crû de plus de 40 %. Cette hausse est principalement provoquée par le solde migratoire. Xhoris est l'ancienne commune qui compte le plus d'habitants.*

*La croissance démographique s'est manifestée particulièrement à Werbomont où la population a doublé en l'espace de 20 ans. La présence de la sortie de l'autoroute E25 est un des facteurs pouvant expliquer l'attrait de ce village. La présence d'allochtones est minime avec une majorité de Hollandais.*

*La pyramide des âges est déséquilibrée et les différents coefficients calculés dans ce chapitre montrent bien que le vieillissement de la population est une problématique à intégrer, car des adaptations au niveau des services s'avéreront nécessaires. Tous les villages ne sont pas logés à la même enseigne: My est l'ancienne commune présentant un pourcentage de moins de 18 ans plus important que les autres tandis que Werbomont compte le pourcentage le plus élevé de personnes de plus de 65 ans.*

*Si le pourcentage de personnes vivant seules est moins important que dans les villes, une tendance à des ménages de plus en plus petits s'accroît comme dans l'ensemble de la Région wallonne. Ce dernier point est à la fois à corréliser avec le nombre de divorces, mais aussi avec le vieillissement de la population.*

## 6. LOGEMENT

### 6.1. Parc de logements

Ce tableau composé avec des données de l'INS illustre l'offre totale de logements en date du 1<sup>er</sup> janvier 2007 à FERRIERES et communes avoisinantes.

	Logements (2007)	Population (2007)	Pop./logements
Aywaille	5.000	11.094	2,22
Comblain-au-Pont	2.330	5.366	2,30
Durbuy	7.165	10.633	1,48
<b>FERRIERES</b>	<b>2.080</b>	<b>4.505</b>	<b>2,16</b>
Hamoir	1.696	3.616	2,13
Manhay	1.738	3.185	1,83
<b>Stoumont</b>	<b>1.722</b>	<b>3.025</b>	<b>1,75</b>

La proportion entre la quantité de logements et le nombre d'habitants a été calculée.

Les villes les plus touristiques ont généralement un taux inférieur à deux: l'exemple de Durbuy est frappant avec un taux de 1,48; la même observation se manifeste pour les villes côtières comme Knokke-Heist où la proportion est

de 1,84.

En Ourthe-Ambrière, la commune de Stoumont présente un taux de 1,75: en effet, cette entité compte de nombreuses résidences secondaires. FERRIERE présente un taux de 2,16 et compte en 2007, de sources communales 237 résidences secondaires.

Comme le tableau ci-dessous l'illustre, la croissance du nombre de logements est plus rapide que l'accroissement démographique pour la grande majorité des communes présentées.

	Logements 1995	Pop/logements en 1995	Evolution en % du nbr. de logements 1995-2007	Evolution en % nbr. d'habitants 1995-2007	Différence de croissance entre logement et démographie
Aywaille	4.174	2,31	19,79	15,23	4,56
Comblain-au-Pont	2.220	2,37	4,95	2,09	2,86
Durbuy	6.187	1,49	15,81	15,55	0,26
<b>FERRIERES</b>	<b>1.837</b>	<b>2,18</b>	<b>13,23</b>	<b>12,74</b>	<b>0,49</b>
Hamoir	1.535	2,22	10,49	5,98	4,51
Manhay	1.433	1,97	21,28	12,94	8,34
Stoumont	1583	1,75	8,78	9,01	-0,23

Le changement du mode de vie est une hypothèse pouvant expliquer ce décalage avec l'évolution démographique du nombre d'habitants. Si l'on se réfère au point traitant de la structure familiale et des ménages<sup>111</sup>, le nombre de personnes qui vivent dans un même logement diminue (plus de personnes vivant seules notamment en fonction de l'augmentation du nombre de divorces). Cependant en ce qui concerne FERRIERES, le décalage entre la

<sup>111</sup> Cf. point 5.6 page 83.

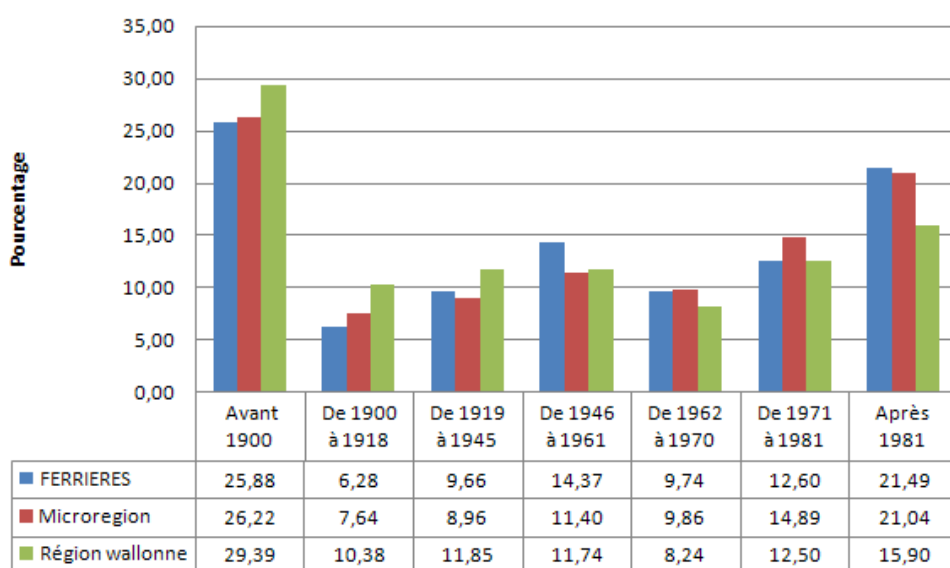


croissance du nombre de logements et l'évolution démographique est relativement faible en comparaison avec Manhay, Hamoir ou Aywaille.

## 6.2. Ancienneté des bâtiments

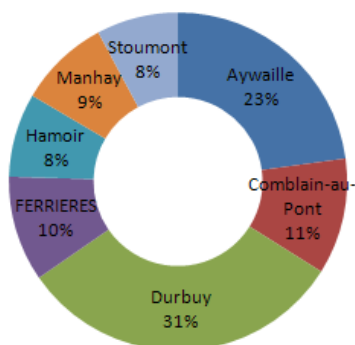
Il est nécessaire de ne pas confondre ancienneté et vétusté, car des bâtisses ont été entretenues, voire restaurées. Bien entendu, certains logements sont dégradés en raison notamment d'un manque d'entretien, le bâtiment se transforme alors en un élément négatif où des actions s'avèrent parfois nécessaires. L'isolation parfois défailante des anciens logements les rend assez énergivores. Le graphique, reprenant les années de construction des bâtiments, est ramené en pourcentage afin de mieux analyser la situation au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

**Année de construction des bâtiments**



FERRIERES comprend un grand pourcentage de bâtiments construits avant 1962 (56,19%). Cette situation est une caractéristique se marquant dans l'ensemble de la Région wallonne. Le pourcentage de bâtiments construits entre 1946 et 1961 sur l'entité se démarque par rapport aux autres zones géographiques. Tout comme dans l'ensemble de la Microrégion une forte proportion de bâtiments ont été construits après 1981 ce qui confirme bien l'attrait de la Commune pour les candidats bâtisseurs.

Le poids statistique des communes en 2007 par rapport au nombre de bâtiments au sein de la Microrégion est différent; la pondération en pourcentage en fonction du nombre de bâtiments est illustrée par le graphique ci-dessous.



L'influence de Durbuy et Aywaille est particulièrement importante sur la Microrégion. La forte croissance démographique de ces communes a provoqué une hausse substantielle des nouvelles constructions. Par contre, Stoumont, où 37% des bâtiments datent d'avant 1900, influe nettement moins la Microrégion. Ce regroupement, lorsqu'il est analysé de plus près, montre donc de fortes variances internes.

Au sein même de l'entité de FERRIERES, des disparités apparaissent et, si comme le montre l'analyse du bâti, les centres des villages et hameaux présentent souvent un bâti plus ancien, les lotissements se sont multipliés et donc certaines zones sont entièrement constituées de maisons construites après 1981.

### 6.3. Permis de bâtir pour nouvelles constructions et rénovations de bâtiments

Le tableau ci-dessous rassemble les données des permis de bâtir octroyés de 1996 à 2008 à FERRIERES.

	RESIDENTIEL		NON RESIDENTIEL	
	NOUVELLES CONSTRUCTIONS	RENOVATIONS	NOUVELLES CONSTRUCTIONS	RENOVATIONS
	Nombre de bâtiments	Nombre de bâtiments	Nombre de bâtiments	Nombre de bâtiments
1996	13	23	10	6
1997	36	24	3	3
1998	23	26	5	3
1999	28	13	9	2
2000	20	22	7	3
2001	20	14	4	3
2002	21	20	4	1
2003	28	27	4	3
2004	29	29	3	5
2005	18	23	1	2
2006	24	26	7	5
2007	17	21	1	3
2008	18	27	1	3
<b>TOTAL</b>	<b>295</b>	<b>295</b>	<b>59</b>	<b>42</b>

Même si ce chapitre concerne l'aspect résidentiel, il était intéressant de regarder aussi les bâtiments non affectés à du logement. En effet, comme les chapitres précédents le laissaient présager, la part la plus importante des permis de bâtir octroyés sont consacrés au logement. Entre 1996 et 2008, pour la partie résidentielle les nouvelles constructions comptent exactement pour 50% par rapport aux rénovations de bâtiments existants.

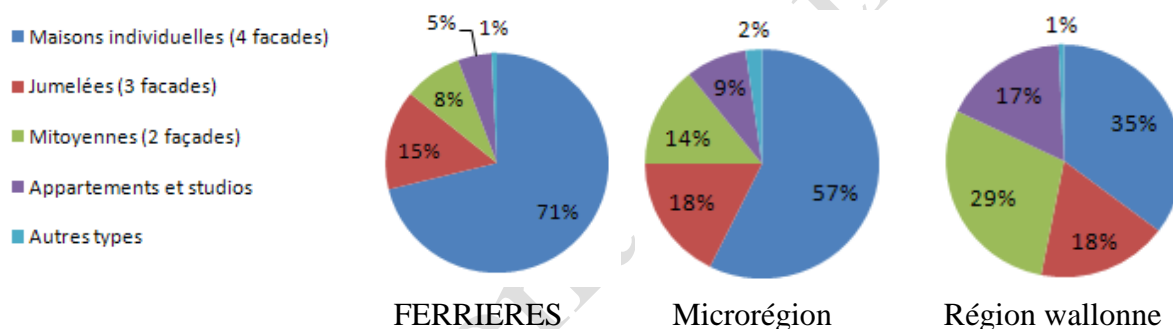
Le taux de rénovation entre les différentes communes de la Microrégion est intéressant à calculer et le tableau suivant se focalise uniquement sur les bâtiments dont la vocation est résidentielle.

	% de rénovations entre 1996-2008
Aywaille	45,64
Comblain-au-Pont	63,08
Durbuy	36,91
<b>FERRIERES</b>	<b>50,00</b>
Hamoir	46,84
Manhay	40,92
Stoumont	52,62
<b>Microrégion</b>	<b>45,41</b>

Certaines disparités transparaissent au sein des communes de la Microrégion. FERRIERES présente un taux relativement élevé de rénovations, mais inférieur à ce qui se pratique à Comblain-au-Pont ou à Stoumont. Ceci est évidemment corrélé avec l'ancienneté du bâti qui est encore plus marqué à Comblain-au-Pont puisque plus de 31% des bâtiments datent d'avant 1900.

#### 6.4. Qualité du logement, superficie et commodités

Dans le cadre des recensements décennaux, des données concernent la qualité du logement pour 2001. Les données sont à interpréter avec prudence, car lors du recensement décennal, les réponses fournies par les citoyens ne reflètent pas toujours la réalité. Agissant de manière comparative, les inexactitudes sont considérées comme semblables d'une zone géographique à une autre.



Force est de constater que la majorité des habitations sont des maisons 4 façades ce qui n'est pas le cas pour la Région wallonne. La Microrégion montre également un pourcentage élevé de maisons 4 façades.

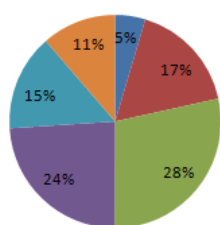
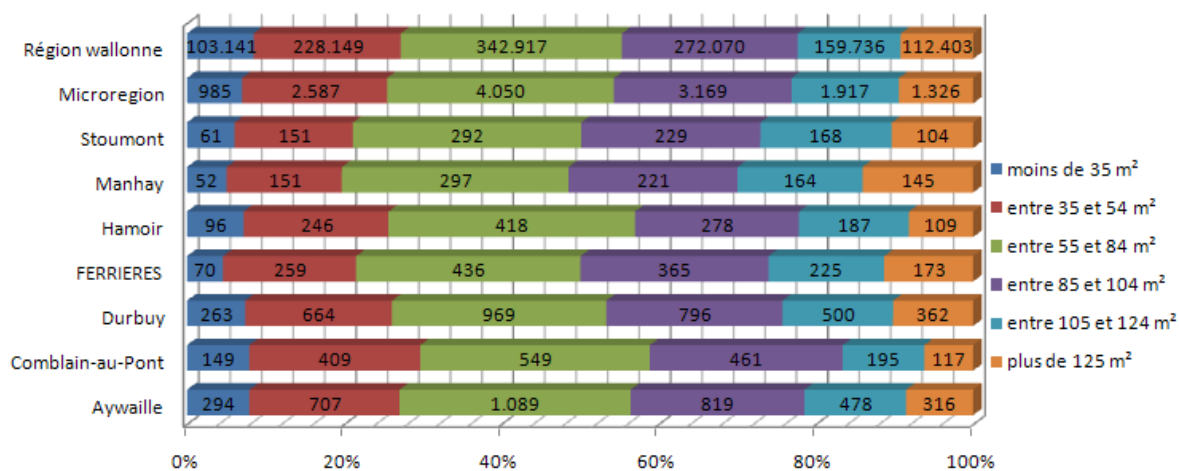
	Commodités en %					
	Chauffage central	Ordinateur	Connexion Internet	Jardin	Garage	Au moins une salle de bain
Aywaille	66,58	32,65	18,22	74,66	67,65	96,27
Comblain-au-Pont	64,16	28,66	15,53	78,32	64,50	94,38
Durbuy	63,96	30,68	17,43	80,05	69,34	95,80
<b>FERRIERES</b>	<b>67,17</b>	<b>33,68</b>	<b>20,21</b>	<b>85,13</b>	<b>76,03</b>	<b>93,75</b>
Hamoir	67,13	30,05	15,92	77,39	69,88	93,87
Manhay	64,83	33,45	20,02	79,35	71,51	92,43
Stoumont	68,25	35,22	23,45	86,31	70,89	93,43
Région wallonne	67,78	32,13	18,36	73,60	59,10	93,39

Les données datant d'il y a quelques années, il est probable que la présence d'un ordinateur à la maison et la connexion Internet à domicile ont fortement augmenté puisque l'accès à ses

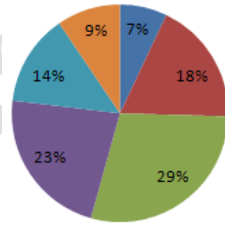
outils s'est démocratisé. Cependant, force est de constater qu'au niveau de ces deux critères, FERRIERES montre un pourcentage plus élevé que la moyenne et ceci pourra aussi être mis en relation avec le niveau des revenus financier (cf. point 7.1), mais aussi avec le critère du niveau de formation qui est étudié au paragraphe 8.2.5 page 121.

La présence d'un jardin pour plus de 85 % des habitations corrobore la forte proportion de maisons individuelles. La présence importante de la voiture est confirmée au point 9.

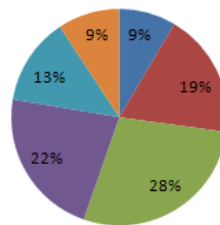
Le graphique ci-dessous, reprend le nombre de logements en fonction de la superficie. A première vue, comparativement aux autres zones géographiques, FERRIERES, tout comme Stoumont et Manhay, compte peu d'habitations de moins de 35 m<sup>2</sup>. Les habitations d'une superficie de plus de 125 m<sup>2</sup> sont plus présentes que dans d'autres zones géographiques; seule Manhay dépasse FERRIERES par rapport à ce point.



FERRIERES



Microrégion



Région wallonne

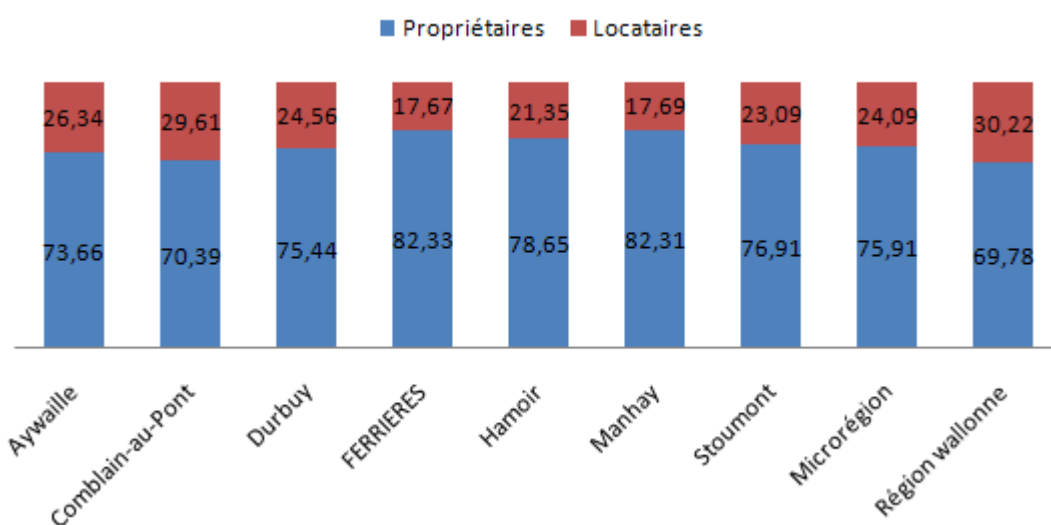
	% des habitations en fonction du nombre de chambres (au recensement décennal de 2001)				
	0 chambre	1 chambre	2 chambres	3 et 4 chambres	5 chambres et +
Aywaille	0,69	15,42	32,35	47,32	4,21
Comblain-au-Pont	0,45	10,01	34,63	52,17	2,74
Durbuy	0,72	11,63	30,49	52,23	4,92
<b>FERRIERES</b>	<b>0,87</b>	<b>9,63</b>	<b>30,93</b>	<b>53,54</b>	<b>5,03</b>
Hamoir	0,84	11,67	33,40	49,58	4,50
Manhay	0,93	6,96	24,70	62,58	4,83
Stoumont	0,28	7,49	32,58	53,75	5,90
Microrégion	0,69	11,56	31,60	51,67	4,47
Région wallonne	0,69	15,42	32,35	47,32	4,21

Le tableau ci-dessus montre que FERRIERES est une commune de la Microrégion disposant d'un pourcentage plus élevé de logements composés de 3 à 4 chambres et de 5 chambres voire plus ce qui semble en adéquation avec la superficie moyenne des logements.

Le pourcentage de studios et/ou kots (0 chambre) est faible par rapport à l'ensemble de la Région wallonne. A titre de comparaison, Liège, ville Universitaire, dispose d'un pourcentage de 5,36 %.

## 6.5. Statut d'occupation des logements

Pourcentage de propriétaires et de locataires des habitations par zone géographique



En comparant avec les précédents recensements décennaux, une tendance générale à la baisse du secteur locatif se dégage; les habitants préférant devenir propriétaires d'un logement. Tout comme à Manhay, FERRIERES présente un pourcentage particulièrement élevé de propriétaires.

Depuis 2001, la construction de logements à appartements destinés à la location se multiplie dans des communes comme Aywaille et Durbuy par exemple. Cette démarche effectuée par des investisseurs répond à une demande. A FERRIERES cette tendance n'est pas encore franchement observable.

## 6.6. Marché acquisitif

L'INS établit des statistiques des prix de vente sur base des déclarations rentrées à l'administration fiscale par les acheteurs. Afin de se prémunir des appétits du fisc, certaines déclarations sont probablement sous-estimées dans des proportions difficiles à évaluer. Cependant, ces erreurs doivent être valables pour toutes les communes. De même, un bien immobilier n'est pas l'autre, et il existe certainement de grandes disparités de taille, de confort... influençant les prix. On peut considérer que ces erreurs sont présentes pour chaque commune et établir des comparaisons est pertinent.

### 6.6.1. Terrain à bâtir

	Prix moyen en €/m <sup>2</sup> selon l'INS								% d'augmentation entre		
	2009 (6 mois)	2008	2007	2005	2000	1995	1985	1975	2008 et 1975	2008 et 2000	2008 et 2007
Aywaille	36,1	27,92	28,79	21,65	13,07	10,62	10,46	4,98	460,60	113,71	-3,02
Comblain-au-Pont	31,49	29,20	48,05	18,05	11,60	11,25	9,55	4,44	557,61	151,69	-39,24
Durbuy	31,8	23,53	29,25	19,72	11,13	9,83	8,67	3,29	615,79	111,41	-19,57
<b>FERRIERES</b>	<b>47,16</b>	<b>28,08</b>	<b>33,78</b>	<b>14,79</b>	<b>8,07</b>	<b>8,20</b>	<b>5,95</b>	<b>3,16</b>	788,93	247,91	-16,87
Hamoir	-	19,97	16,96	22,81	9,16	8,91	9,67	3,70	439,94	118,14	17,74
Manhay	19,81	23,60	22,05	16,17	9,47	4,61	4,95	3,09	664,58	149,23	6,98
Stoumont	22,78	22,25	23,06	17,24	11,02	8,39	9,38	3,97	460,28	101,94	-3,49
Région wallonne	44,28	39,6	38,5	32,4	18,3	15,4	11,5	6,6	500,05	116,62	2,79

Comme les données de 2009 ne couvrent que le premier semestre, les % d'augmentation ont été calculés pour une année entière, car certaines communes de la Microrégion n'ont pas encore enregistré un nombre suffisant de ventes pour que cela soit représentatif.

	Nombre de transactions							
	2009 (6 mois)	2008	2007	2005	2000	1995	1985	1975
Aywaille	16	45	53	46	60	71	62	40
Comblain-au-Pont	10	15	20	15	27	7	4	14
Durbuy	27	86	84	110	96	71	85	33
<b>FERRIERES</b>	<b>7</b>	<b>27</b>	<b>22</b>	<b>36</b>	<b>39</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>10</b>
Hamoir	2	7	11	14	14	17	8	6
Manhay	13	31	57	16	29	15	3	8
Stoumont	8	7	11	21	12	7	4	3
Région wallonne	2962	40	39	32	18	15	12	7

Ces chiffres sont également à prendre avec précaution, car le nombre de transactions par an est parfois relativement faible pour les communes de la Microrégion comme le montre le tableau ci-dessous. D'ailleurs, dans un souci de protection de la vie privée, aucun prix moyen n'est mentionné si

le nombre de transactions effectuées est inférieur à 3.

En parcourant les offres sur le site [www.immoweb.be](http://www.immoweb.be), il apparaît qu'en janvier 2010, 11 annonces étaient publiées sur ce site dont 9 disposaient d'une superficie en m<sup>2</sup> dans la description. Le prix moyen au m<sup>2</sup> de ces terrains à bâtir est de 46 € ce qui semble corroborer le prix moyen des transactions du 1<sup>er</sup> semestre 2009.

Années ou indice=100	2008
1974-1975	327,14
1981	212,42
1988	157,01
1996	127,94
2004	111,32

En ce qui concerne le pourcentage d'augmentation, il est nécessaire de tenir compte de l'inflation permettant ainsi de relativiser l'importance de la croissance. En effet, l'indexation automatique des salaires et des allocations compense en partie l'inflation. Comme le montre le tableau ci-contre, selon l'index général sur base annuelle, un produit acheté à 100 € en 1975 sans augmentation de prix vaut 327,14 € en 2008.

Le tableau ci-dessous tient compte de l'inflation.

	2008 en €/m <sup>2</sup>	1975 en €/m <sup>2</sup>	% de croissance annuelle
Aywaille	8,54	4,7	2,16
Comblain-au-Pont	8,93	4	3,06
Durbuy	7,19	3,9	3,60
<b>FERRIERES</b>	<b>8,58</b>	<b>3,8</b>	<b>5,20</b>
Hamoir	6,10	2,5	1,97
Manhay	7,21	4,4	4,05
Stoumont	6,80	3	2,16
Région wallonne	12,10	3,2	2,53

En annualisant l'augmentation, sur 33 ans, en ce qui concerne FERRIERES, la croissance des prix est de 5,2 % (la plus forte variation sur les zones géographiques présentées).

### 6.6.2. Habitations ordinaires

Le tableau ci-dessous présente le prix de vente moyen des maisons ordinaires par Commune.

	Prix moyen en € selon l'INS								% d'augmentation entre		
	2009 (6 mois)	2008	2007	2005	2000	1995	1985	1975	1975 et 2008	2000 et 2008	2006 et 2008
Aywaille	124.000	179.287	162.541	111.577	71.750	47.505	28.962	18.709	858,31	149,88	10,30
Comblain-au-Pont	127.154	118.614	113.481	94.732	62.144	49.416	20.127	14.347	726,72	90,87	4,52
Durbuy	101.978	160.610	146.235	105.438	75.483	56.427	30.301	20.721	675,09	112,78	9,83
<b>FERRIERES</b>	<b>180.141</b>	<b>151.814</b>	<b>156.167</b>	<b>132.931</b>	<b>70.351</b>	<b>54.855</b>	<b>29.157</b>	<b>18.469</b>	<b>722,00</b>	<b>115,79</b>	<b>-2,79</b>
Hamoir	94.959	135.107	145.209	89.130	73.441	56.225	31.409	19.210	603,33	83,97	-6,96
Manhay	214.967	151.158	146.763	135.192	72.086	67.460	29.198	25.023	504,06	109,69	2,99
Stoumont	153.580	165.819	151.423	123.414	81.710	56.954	35.464	16.500	904,94	102,94	9,51
Région wallonne	131.154	135.454	127.397	100.901	68.559	52.391	28.651	17.367	679,94	97,57	6,32

	Nombre de transactions							
	2009 (6 mois)	2008	2007	2005	2000	1995	1985	1975
Aywaille	10	56	58	55	80	77	70	53
Comblain-au-Pont	24	44	47	55	45	54	40	37
Durbuy	23	74	73	61	120	112	87	80
<b>FERRIERES</b>	10	29	30	32	34	23	21	38
Hamoir	11	32	26	20	38	30	33	24
Manhay	3	14	19	13	21	30	21	9
Stoumont	13	20	26	19	31	20	26	16
Région wallonne	10.242	23.757	25.263	25.390	27.361	26.257	24.383	21.868

Une fois de plus, il est nécessaire de lire le tableau des prix moyens avec prudence, car le nombre de transactions est faible pour les communes présentées dans ce tableau

Depuis toujours, les prix pratiqués pour l'entité de FERRIERES sont plus élevés qu'à la Région wallonne.

En tenant compte de l'inflation, on obtient les prix en euros repris dans le tableau ci-dessous..

	2008 en €	1975 en €	% de croissance annuelle
Aywaille	54.804	18.709	5,85
Comblain-au-Pont	36.258	14.347	4,63
Durbuy	49.095	20.721	4,15
<b>FERRIERES</b>	<b>46.406</b>	<b>18.469</b>	<b>4,58</b>
Hamoir	41.300	19.210	3,48
Manhay	46.206	25.023	2,57
Stoumont	50.688	16.500	6,28
Région wallonne	41.406	17.367	4,19

Le pourcentage de croissance du prix moyen paraît modéré par rapport à Aywaille ou Stoumont, mais cette hausse est supérieure à ce qui est mesuré en Région wallonne.

### 6.6.3. Appartements

En fonction du nombre peu important d'appartements vendus dans différentes communes de la Microrégion, il est impossible d'obtenir le prix de vente moyen via l'INS, car, si le nombre de transactions est inférieur à 3 sur une année aucun montant n'est donné.

### 6.6.4. Scénario du prix de l'immobilier pour le futur

Accéder à la propriété devient de plus en plus difficile et comme les précédents paragraphes le montrent, il n'est pas aisé de se lancer dans des prédictions de prix moyens, car le nombre de transactions par an est relativement faible. Cependant, le prix élevé de l'immobilier rend l'accession à la propriété de plus en plus difficile pour les jeunes du cru ce qui représente un facteur les poussant à l'exode.

## 6.7. *Marché locatif*

Il n'est pas simple de connaître le prix moyen des locations, et en l'absence de données suffisamment fiables, il est difficile d'avancer des chiffres pour en tirer des conclusions fiables.

## 6.8. *Logements sociaux (secteur locatif et/ou secteur acquisitif)*

### 6.8.1. Agence Immobilière Sociale Ourthe-Ambève (AISOA)

FERRIERES participe à la gestion de l'AISOA en collaboration avec 9 autres communes de la région<sup>112</sup>, selon l'adoption par le Gouvernement wallon de l'Arrêté du 04/07/1996 permettant le regroupement de communes qui totalisent au moins 50.000 habitants au sein d'une AIS.

L'AISOA est une asbl agréée par le Ministre du Logement dont le siège se situe Avenue de la Libération à 4920 Aywaille. Elle prend en gestion des immeubles salubres, confiés par des propriétaires privés, se chargeant de les louer à des ménages en état de précarité, tout en

<sup>112</sup> Anthisnes, Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Ouffet, Sprimont, Stoumont, Tinlot.



fournissant un accompagnement social aux locataires. L'objectif poursuivi est de proposer aux citoyens les plus démunis un accès locatif à un maximum de logements salubres. L'AISOA louait à FERRIERES, 1 appartement 2 chambres et un autre 3 chambres<sup>113</sup> en 2009.

### 6.8.2. Ourthe Amblève Logement (OAL)

Contrairement à l'AISOA qui utilise des logements privés, l'OAL (anciennement, **Habitat Bon Marché**) est une société du service public dont le siège se situe Place Leblanc à 4170 Comblain-au-Pont. Elle englobe les communes du Pays d'Ourthe-Amblève à l'exception de Stoumont et de Lierneux. A l'instar des autres Sociétés de Logement de Service Public (SLSP), les missions de l'OAL sont:

- d'acquérir et de rénover des logements avant de les louer;
- d'acquérir et de rénover des bâtiments pour les transformer en logements destinés à la location;
- de construire ou de gérer des logements destinés à la location ou à la vente.

En 2008, en fonction des données fournies sur les 519 logements gérés par l'OAL, FERRIERES ne compte aucune habitation de cet organisme.

### 6.8.3. Logements de transit et d'insertion

Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) gère 5 appartements et une maison qualifiés comme des logements d'insertion<sup>114</sup> Il existe également trois autres logements loués par le CPAS. L'ensemble des immeubles sont situés à Vieuxville.

### 6.8.4. Initiative Locale d'Accueil (ILA)

Dans le cadre de l'accueil des demandeurs d'asile, le CPAS de FERRIERES dispose de deux logements qui les subsidient entièrement et permettent de loger une famille à Vieuxville (maximum de 5 personnes) et une autre à Ferrières (maximum de 3 personnes).

### 6.8.5. Fonds du Logement Wallon<sup>115</sup>

Le Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie (FLENW en abrégé FLW) est une société coopérative à responsabilité limitée qui, grâce à l'intervention financière de la Région wallonne, agit à la fois sur le secteur locatif (aide locative) et acquisitif (crédits hypothécaires sociaux).

---

<sup>113</sup> AISOA, Rapport d'activités 2009.

<sup>114</sup> Un "logement d'insertion" est un logement réhabilité ou restructuré grâce à une subvention de la Région et destiné à l'hébergement de ménages en état de précarité (<http://atlas.wallonie.be/lexique/logement-d-insertion/diff?rev1=1228139130.61&rev2=1228139130.61> )

<sup>115</sup> <http://www.flw.be>

### 6.8.6. Société Wallonne du Crédit Social <sup>116</sup>

Cet organisme octroie, gère et finance des prêts hypothécaires sociaux grâce à l'aide et à la garantie de la Région wallonne. Pour obtenir un prêt de ce type, il est possible de se rendre dans des antennes locales proches (par exemple: L'Ouvrier Chez Lui à Huy, Crédit Social Logement ou Credissimo à Verviers). La nécessité des prêts sociaux s'exprime de plus en plus et est également liée à l'augmentation des prix constatée dans le secteur acquisitif. Tout citoyen peut, s'il rentre dans les conditions d'octroi solliciter, cet organisme.

### 6.8.7. Whestia Assurances wallonnes du logement<sup>117</sup>

Cet organisme gère notamment les "assurances-vie" couvrant le solde restant dû des crédits hypothécaires notamment pour les personnes qui bénéficient d'un prêt social.

## 6.9. Stratégie communale d'actions en matière de logement 2007-2012

Les pouvoirs locaux prennent toutes les mesures tendant à diversifier les types de logements disponibles sur leur territoire, à permettre la réalisation de logements sociaux assimilés, d'insertion, de transit et moyens ainsi qu'à lutter contre l'inoccupation et l'insalubrité des logements. Chaque commune est tenue d'établir **un programme bisannuel d'actions en matière de logement**. Dès après l'approbation de ces programmes par le gouvernement, la direction de la en assure le suivi et l'évaluation par la DGO4<sup>118</sup>.

A l'heure actuelle, pour le programme 2009-2010, l'aménagement d'un logement social pour familles nombreuses est prévu dans une grange du presbytère à Xhoris. Précédemment, il est à noter que la Fabrique d'Eglise de Xhoris et l'Evêché de Liège ont refusé un autre projet qui visait l'aménagement de 2 appartements de transit dans le presbytère (programme d'actions 2007-2008).

### Tableau AFOM et synthèse

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Superficie et commodités des habitations majoritairement 4 façades</li><li>• Majorité de propriétaires</li><li>• Nombreuses rénovation et aucun logement reconnu comme insalubre</li><li>• Aides au logement</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombreux bâtiments anciens → énergivores</li><li>• Absence de logements de l'OAL et peu de logements loués via l'AISOA</li><li>• Peu d'appartements disponibles alors que la demande est croissante pour ce type de logement</li><li>• Prix élevé de l'immobilier</li></ul>
OPPORTUNITES	MENACES

<sup>116</sup> <http://www.swcs.be>

<sup>117</sup> <http://www.whestia.be>

<sup>118</sup> <http://mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/Pages/Log/Pages/Ancrage/ancrage.asp>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d’ancrage communal</li> <li>• Primes énergies</li> <li>• Mise en œuvre des ZACC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Départ des jeunes du crû au vu des prix élevés des logements</li> <li>• Inadéquation entre l’offre de logements adaptés aux changements sociétaux (vieillesse de la population)</li> </ul>
--	---

*Ce chapitre décrit les caractéristiques principales du logement à FERRIERES. En 2008, sur les 2.080 logements, plus de la moitié ont été construits avant 1962 ce qui montre qu’une partie importante des bâtiments sont relativement anciens. De ce fait, de nombreuses rénovations sont entamées mais au vu de la forte croissance démographique les nouvelles constructions se multiplient.*

*FERRIERES est une commune dont l’habitat est principalement composé de maisons quatre façades avec jardin et garage. La superficie des logements est en moyenne plus élevée que dans le reste de la Région wallonne. La grande majorité des Ferrusiens sont propriétaires de leur habitation et l’offre de logement en location est par conséquent assez faible.*

*Le logement social est absent de la Commune mais au vu de la difficulté d’accessibilité via les transports publics (cf. chapitre 9), à l’heure actuelle il semble peu judicieux d’implanter des logements sociaux car les personnes précarisées sans moyen de transports individuels n’auraient pas de moyens de se déplacer dans de bonnes conditions.*

## 7. NIVEAU DE VIE - VIE ECONOMIQUE

### 7.1. Revenus

Les données présentées dans le tableau ci-dessous couvrent les exercices fiscaux 2006, 2007 et 2008. Les montants en euros sont à prendre avec précaution, car ce qui est fiscalement déclaré ne correspond pas toujours aux sommes effectivement perçues par le contribuable.

La clé de tri des zones géographiques s'effectue sur l'indice de richesse<sup>119</sup> calculé par l'INS pour l'exercice 2008.

	Exercice 2008 - revenu 2007			Exercice 2007 - revenu 2006			Exercice 2006 - revenu 2005		
	Revenu moyen	Revenu médian	Indice richesse	Revenu moyen	Revenu médian	Indice richesse	Revenu moyen	Revenu médian	Indice richesse
Stoumont	26.479	20.128	<b>101</b>	24.578	18.950	<b>97</b>	23.436	18.325	<b>96</b>
<b>FERRIERES</b>	<b>24.881</b>	<b>19.448</b>	<b>96</b>	<b>24.255</b>	<b>19.076</b>	<b>98</b>	<b>24.282</b>	<b>18.695</b>	<b>98</b>
Aywaille	24.082	18.429	<b>95</b>	23.017	17.522	<b>95</b>	22.339	17.105	<b>94</b>
Région wallonne	24.087	17.945	<b>94</b>	23.406	17.508	<b>94</b>	22.797	17.041	<b>93</b>
Hamoir	23.416	18.158	<b>93</b>	23.091	17.773	<b>94</b>	22.615	17.271	<b>92</b>
Manhay	22.481	16.922	<b>89</b>	22.664	17.412	<b>90</b>	21.690	16.702	<b>88</b>
Comblain-au-Pont	21.822	17.220	<b>88</b>	21.645	16.720	<b>90</b>	21.301	16.339	<b>89</b>
Durbuy	21.659	16.943	<b>86</b>	21.421	16.093	<b>88</b>	20.406	15.832	<b>85</b>

Le *revenu moyen* est simplement le revenu total net imposable divisé par le nombre total de déclarations tandis que le *revenu médian*<sup>120</sup> se définit comme le revenu se situant au centre de la série. Les déclarations ayant été classées par ordre de grandeur du revenu, cela permet de dire que 50 % des déclarations des Ferrusiens sont supérieures à 19.448 € pour l'exercice 2008. L'*indice de richesse* est un indicateur intéressant et l'INS en explique la signification et son mode de calcul: *l'indice de richesse est le rapport entre le revenu moyen par habitant d'une commune, d'un arrondissement, d'une province ou d'une région et le revenu moyen par habitant à l'échelle nationale. L'indice de richesse de la Belgique est de 100. Dès lors, un indice de richesse de 105 signifie que le revenu moyen par habitant étudié est supérieur de 5 % à la moyenne nationale.*

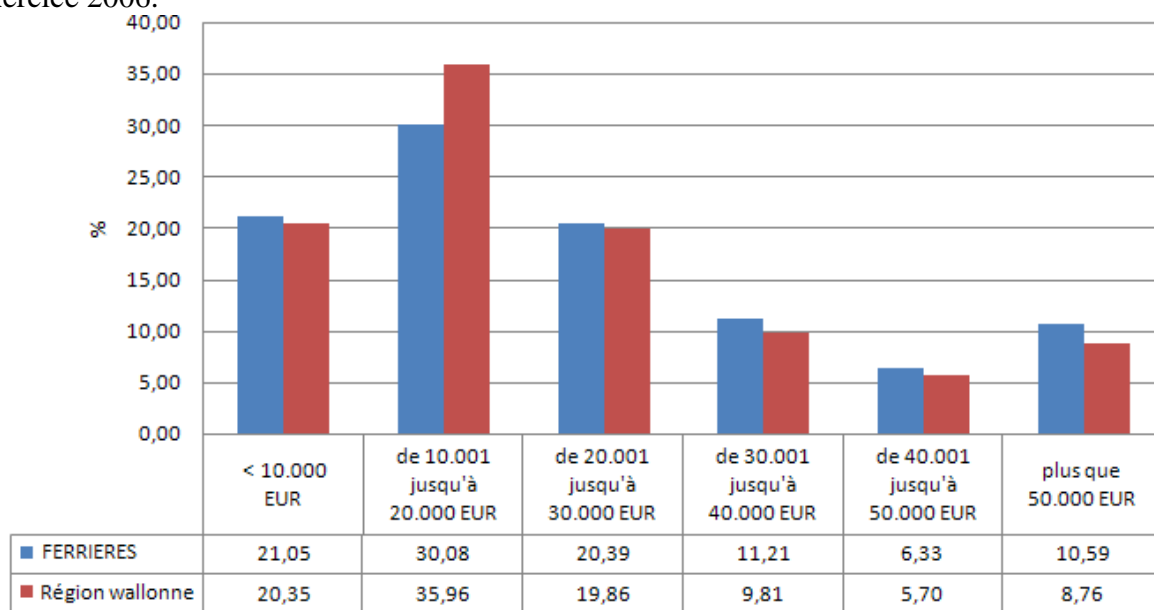
En tête du tableau, les Stoumontois apparaissent donc comme plus aisés par rapport aux habitants des autres zones géographiques. Depuis l'exercice 2008, FERRIERES arrive en second: une certaine dégradation de la situation est constatée. Ceci permet d'établir une relation entre le niveau de revenus et le point 6.4 qui traite des commodités.

Plus tard, lorsque les données seront disponibles, il sera intéressant de mesurer l'impact de la crise financière subie en 2008 et 2009.

<sup>119</sup> Notice méthodologique de l'INS: [http://mineco.fgov.be/entreprises/atlasproject/Atlas2007\\_methode\\_fr.htm](http://mineco.fgov.be/entreprises/atlasproject/Atlas2007_methode_fr.htm)

<sup>120</sup> L'intérêt de calculer le revenu médian réside dans le fait que ce montant est moins influencé par les extrêmes que le revenu moyen.

Le graphique ci-dessous étudie la répartition selon différentes tranches des déclarations pour l'exercice 2006.

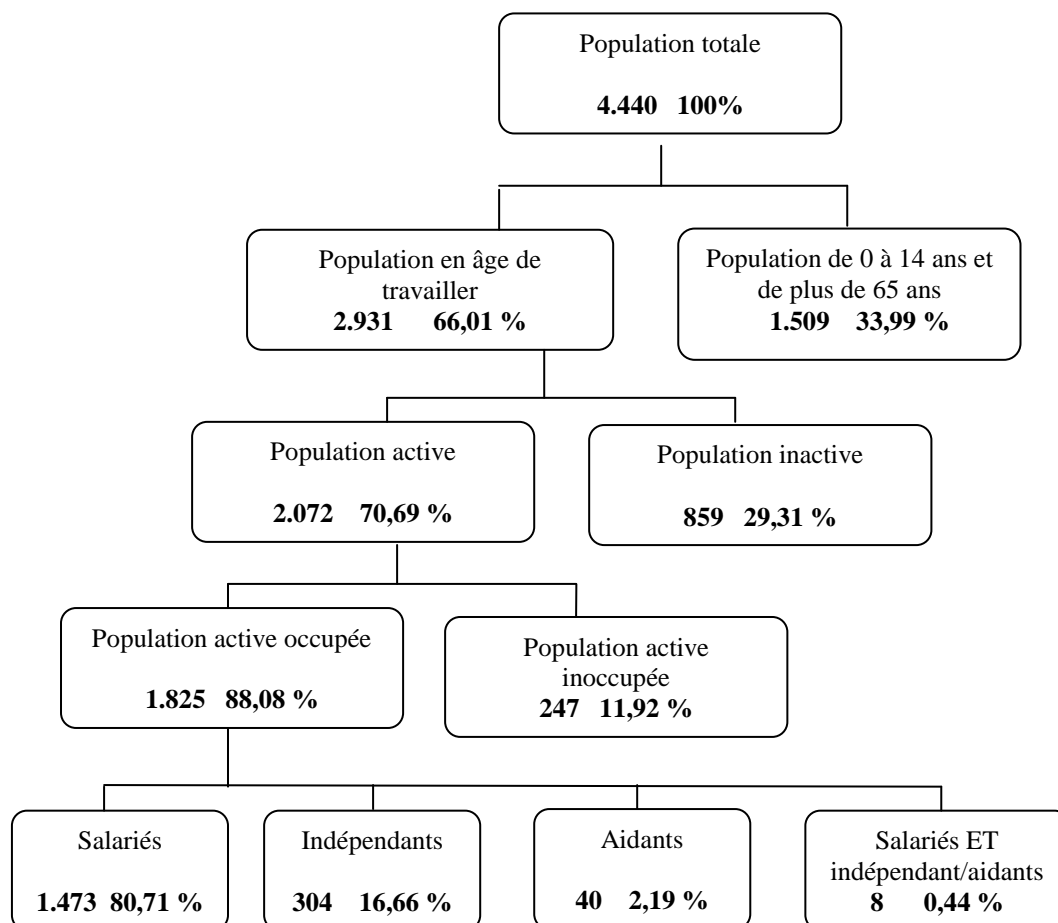


FERRIERES, par rapport à l'ensemble de la Région wallonne, montre une surreprésentation de déclarations supérieures à 30.000 € ainsi qu'une plus grande proportion de la tranche inférieure à 10.000 €. Il s'agit donc d'une Commune avec une disparité de revenus plus importante qu'en Région wallonne.

Par secteur statistique et dans un souci de préserver la vie privée, lorsque le nombre de déclarations est inférieur à 20, les chiffres ne sont pas communiqués. En ce qui concerne les anciennes communes, Ferrières est la plus privilégiée et Vieuxville est en queue de peloton. Il ressort également des données que deux secteurs présentent un revenu élevé: Trou de Ferrière-Centre (A20-) et Wesomont-Cherhalles (A490). Le secteur de Sy-Rivage (B162) est par contre le plus défavorisé.

## 7.2. Emplois et activités

Le schéma reflétant la situation au 30 juin 2005, repris à la page suivante, se base sur une étude de l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique<sup>121</sup> (IWEPS) et permet une visualisation de la situation de FERRIERES. Les données sont notamment issues de l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS) et l'Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants (INASTI), du FOREM et de l'IWEPS. Même si ce schéma date un peu, il est synthétique et permet une vue claire.



La *population inactive* comprend ici toutes les personnes, autres que la population de 0 à 14 ans et de plus de 65 ans, qui ne sont pas économiquement actives (s'occupant exclusivement de leur ménage; travailleurs bénévoles, étudiants, pensionnés pour autant qu'ils n'exercent pas la moindre activité rémunérée).

L'emploi salarié est majoritaire; il est important de préciser qu'au niveau des indépendants et salariés, il s'agit des personnes domiciliées à FERRIERES et dont l'activité ne s'exerce pas nécessairement sur l'entité.

Pour comparer avec d'autres communes, il est également intéressant de calculer le *taux d'activité* se définissant comme le rapport entre la population active sur la population en âge

<sup>121</sup> IWEPS, *Les estimations de la population active par Commune: une pièce importante dans le puzzle des statistiques du marché du travail*, Août 2007.

de travailler multiplié par 100, ainsi que *le taux d'emploi* étant le rapport entre la population active occupée sur la population en âge de travailler multiplié par 100.

	Taux d'activité hommes	Taux d'activité femmes	Taux d'activité total	Taux d'emploi hommes	Taux d'emploi femmes	Taux d'emploi total
Aywaille	76,3	62,5	69,5	66,5	50,5	58,6
Comblain-au-Pont	75	61,8	68,3	66	48	56,8
Durbuy	74,9	62,6	68,9	66,2	51,6	59
<b>FERRIERES</b>	<b>77,5</b>	<b>63,9</b>	<b>70,7</b>	<b>70,8</b>	<b>53,7</b>	<b>62,3</b>
Hamoir	70,3	61,1	65,6	62,3	48,1	55,1
Manhay	77,1	63,4	70,6	71,1	54,1	63
Stoumont	78,3	67,2	72,9	71,9	56,9	64,6
Région wallonne	74,5	61,3	67,9	63,5	48,3	55,9

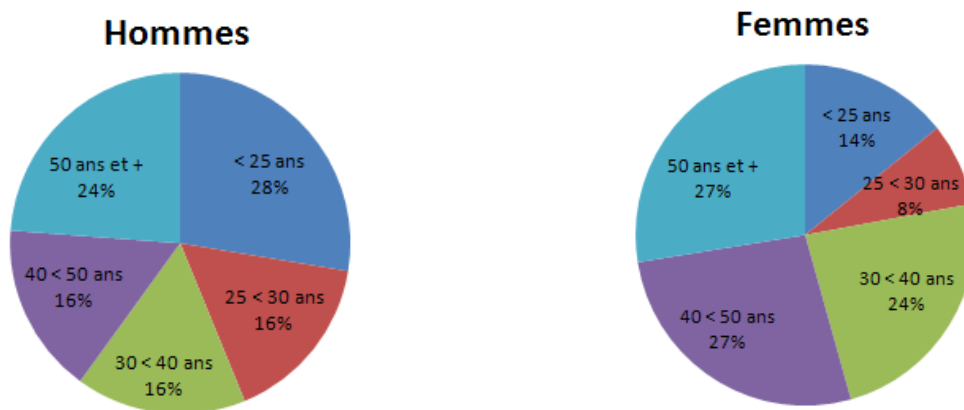
Le taux d'activité total de FERRIERES est supérieur à la moyenne régionale et il est un des meilleurs de la zone géographique, car seul Stoumont présente un chiffre supérieur. Par contre pour le taux d'emploi total, FERRIERES est classée troisième ce qui est une bonne performance.

### 7.3. *Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du chômage*

Intimement lié au point précédent, le FOREM communique mensuellement des statistiques sur le nombre de demandeurs d'emploi. Le FOREM attire également l'attention sur l'effet de *la suppression du pointage, intervenue fin décembre 2005, a provoqué une rupture dans les statistiques de la demande d'emploi. Les effets ne seront pas limités aux seules statistiques de janvier, mais vont influencer l'ensemble des données de 2006 avec des effets variables selon les mois. 2006 sera donc une année de transition et les comparaisons d'un mois à l'autre en début d'année et d'une année à l'autre pour l'ensemble de 2006 ne seront pas pertinentes. Les valeurs des années précédentes ne sont donc là que pour mémoire.*

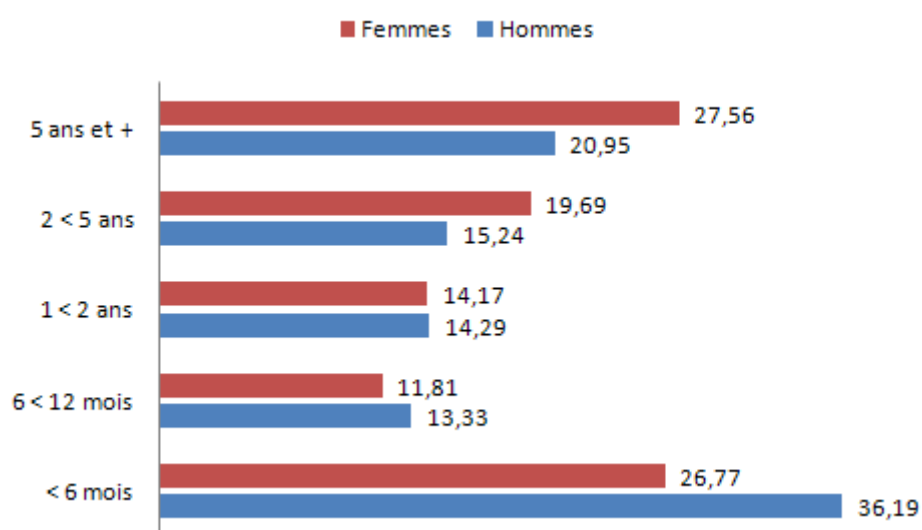
#### *Répartition des DEI selon le sexe et la tranche d'âge*

En décembre 2009, selon les chiffres du FOREM, la répartition des DEI pour FERRIERES est légèrement différente d'un sexe à l'autre avec une surreprésentation des femmes qui représentent 54,74 % des DEI. Ce phénomène est également constaté en Région wallonne. Les graphiques ci-dessous montrent la répartition selon les tranches d'âges et par sexe.



Les graphiques laissent transparaître une légère différence dans la répartition avec un pourcentage plus important de femmes après 30 ans (que pour les hommes de la même tranche d'âges). En Région wallonne, la différence entre les deux sexes se situe plus particulièrement des femmes de 30 à 40 qui présentent un taux de DEI supérieur à celui des hommes.

Les données de décembre 2009, illustrées par le graphique du FOREM ci-dessous, indiquent pour FERRIERES que les femmes restent proportionnellement plus longtemps inscrites comme DEI que les hommes; ce constat est le même en Région wallonne.



Sur le territoire communal, il n'existe pas de maison de l'emploi.

#### 7.4. Revenu minimum d'intégration

En décembre 2009, le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) aidait financièrement des citoyens en octroyant un revenu minima d'intégration. Le tableau ci-dessous montre une tendance à l'augmentation de l'octroi du Revenu Minimum d'intégration. Pour se renseigner



plus avant sur les diverses actions menées par le CPAS, le lecteur est invité à consulter le paragraphe.....

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
FERRIERES	18	17	18	21	21	23	22	21	27	29

## 7.5. Entreprises, professions libérales, commerces et emplois

Les statistiques de l'INS au 31 décembre 2005 donnent des indications intéressantes sur la structure du tissu entrepreneurial de FERRIERES qui a évolué au cours du temps. Le tableau ci-dessous reprend les activités suivant une nomenclature dénommée NACEBEL<sup>122</sup>.

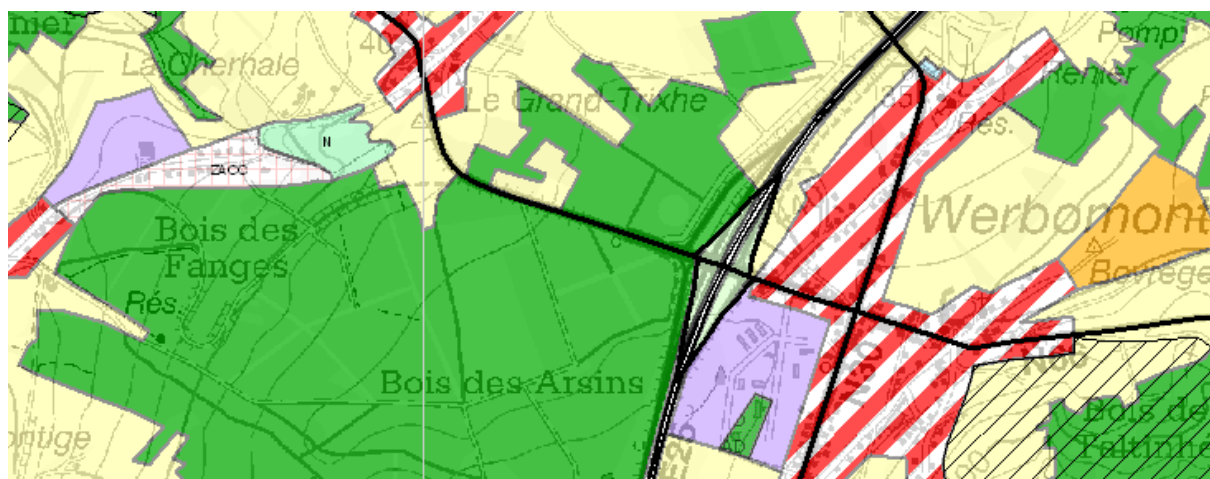
	Nombre d'entreprises actives
Agriculture, chasse et sylviculture	60
Commerce de gros et de détail: réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	53
Construction	49
Services collectifs, sociaux et personnels	44
Immobilier, location et services aux entreprises	40
Hôtels et restaurants	35
Industrie manufacturière	27
Santé et action sociale	8
Transports, entreposage et communications	8
Activités financières	2
Education	2
Administration publique	1
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	1
<b>Nombre total d'entreprises actives</b>	<b>330</b>

Le nombre d'entreprises liées à l'agriculture est encore important dans l'entité; le paragraphe 7.6 sera entièrement consacré au secteur agricole.

D'un point de vue démographique, en 1999, il existait 310 entreprises actives sur le territoire et en 2005 le chiffre de 330 est atteint (+6,45%). Ce phénomène de croissances est contraire à ce qui s'est passé en Région wallonne (-1,5%) et qu'en Province de Liège (-3,4%).

<sup>122</sup> Cette nomenclature a été révisée en 2008: la nomenclature européenne des activités économiques (NACE) constitue le cadre de référence pour la production et la diffusion des statistiques relatives aux activités économiques en Europe. Une nouvelle version - NACE Rév. 2 - a été établie par le Règlement (CE) n° 1893/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 (Journal officiel de l'Union européenne du 30 décembre 2006). La NACE-BEL 2008 est la nouvelle version de la nomenclature NACE-BEL, alignée exactement sur la NACE Rév. 2. Elle a été élaborée dans le cadre d'un Groupe de travail du Conseil supérieur de statistique composé de membres de la communauté académique, des représentants des organisations du monde socio-économique et de l'administration. La NACE-BEL 2008 sera intégrée dans le répertoire des entreprises et des unités d'établissements de la Direction générale Statistique et Information économique début janvier 2008; les enquêtes et indices concernés par la nouvelle nomenclature seront adaptés conformément à la réglementation européenne.  
([http://statbel.fgov.be/figures/nacebel2008\\_fr.asp](http://statbel.fgov.be/figures/nacebel2008_fr.asp)).

### 7.5.1. Zones d'activités économiques



Sur cette capture du plan de secteur les deux zones d'activités économiques mixtes sont dessinées en mauve clair. Il est à signaler qu'au niveau de Werbomont, la Société Provinciale d'Investissement (SPI+) possède un bâtiment relais<sup>123</sup> qui est actuellement occupée par l'entreprise Artio SPRL (entreprise générale de construction).

Au niveau du chemin du vicinal, l'entreprise Assenmaker SA créée dans les années 1930 commercialise des produits pour la fabrication dans le secteur de la boulangerie à des grossistes.

### 7.5.2. Salariés

Certaines entreprises emploient des salariés déclarés à l'ONSS; les dernières données disponibles datent du 31 décembre 2007. Le tableau ci-dessous reprend le nombre d'emplois salariés pour des postes qui ne sont pas nécessairement occupés par des Férusiens.

	Nombre de postes
Construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil	113
Enseignement secondaire	101
Action sociale	75
Administration générale, économique et sociale	68
Enseignement fondamental	61
Installation de campings et d'autres moyens d'hébergement de courte durée	56
Autres organisations associatives	24
Commerce de détail en magasins non spécialisés	20
Transformation et conservation de fruits et légumes	18
Restaurants	18
Activités de poste et de courrier	17
Activités des bibliothèques, archives publiques, musées et autres activités culturelles	17
Activités d'architecture et d'ingénierie	14

<sup>123</sup> Les **Bâtiments Relais** sont de petits bâtiments industriels dont la superficie varie, en général, de 500 à 1000m<sup>2</sup>. Un Bâtiment Relais comprend le plus souvent deux ailes symétriques, chacune composée d'un atelier plutôt réservé à l'activité industrielle et d'une partie de bureaux; l'infrastructure est donc conçue pour pouvoir accueillir deux entreprises différentes avec des activités, soit totalement indépendantes soit communes. (<http://www.spi.be/br-ee.html> )

Transports urbains et routiers	12
Services annexes à l'agriculture, à l'exclusion des services vétérinaires; aménagement des paysages	9
Production et distribution d'électricité	9
Autres commerces de détail de produits neufs en magasins spécialisés	9
Activités de contrôle et analyses techniques	9
Commerce de détail de produits pharmaceutiques et médicaux, de parfumerie et de produits de beauté	8
Fabrication d'autres ouvrages en métaux	7
Commerce d'équipements automobiles	7
Intermédiation monétaire	7
Activités liées au sport	7
Travaux d'installation	5
Conseil et assistance fournis aux entreprises	5
Autres industries alimentaires	4
Fabrication de meubles	3
Travaux de finition	3
Entretien et réparation des véhicules automobiles	3
Hôtels	3
Activités pour la santé humaine	3
Agences de voyages et voyagistes	2
Conseil en systèmes informatiques	2
Autres services	2
Culture et élevage associés	1
Sylviculture, exploitation forestière et services annexes	1
Forge, emboutissage, estampage et profilage des métaux; métallurgie des poudres	1
Préparation des sites	1
Commerce de détail de carburants	1
Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires	1
Cantines et traiteurs	1
Enquêtes et sécurité	1
Sécurité sociale obligatoire	1
<b>TOTAL</b>	<b>730</b>

Le tableau montre que la construction est un secteur particulièrement important pour l'emploi. L'enseignement prodigue également de nombreux emplois.

### 7.5.3. Indépendants

Les chiffres de l'INASTI disponibles comptabilisent les indépendants selon leur lieu de domicile et non de l'endroit d'où ils exercent leur profession. Ceci implique que les chiffres montrent le nombre d'indépendants domiciliés sur la Commune au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année par branches d'activités.

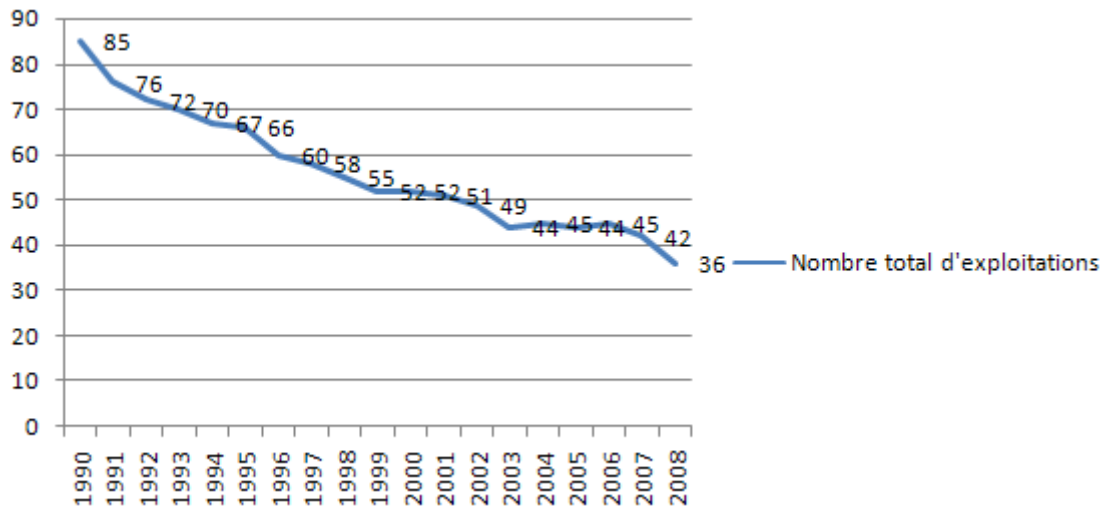
	2007	2008	2009
Agriculture	74	74	74
Pêche	1	1	1
Industrie et artisanat	107	113	109
Commerce	156	169	174
Professions libérales (et intellectuelles)	88	100	101
Services	35	33	36
Divers	1	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>462</b>	<b>491</b>	<b>496</b>

Les indépendants qui élisent domicile à FERRIERES sont en croissance et représentent un peu plus de 10 % des Ferrusiens.

## 7.6. Secteur agricole

Comme le paragraphe précédent l'a évoqué, ce secteur est bien présent sur l'entité. L'enquête agricole de 2008 a été utilisée ainsi que les données du site CAPRU.

Comme le graphique ci-dessous l'illustre, FERRIERES est une entité où l'agriculture revêt encore une certaine importance.



Malheureusement, comme dans l'ensemble de la Région wallonne, une chute du nombre d'exploitations est constatée; 85 entreprises agricoles étaient comptabilisées en 1990 alors qu'elles étaient 105 en 1981 et en 2008 le chiffre s'établit à 36 (-57,64 % par rapport à 1990). Parmi celles-ci 35 sont exploitées en personne physique et une en personne morale.

La fiche environnementale de la Commune<sup>124</sup> montre qu'en 2007, 6 exploitations se sont tournées vers l'agriculture biologique avec une superficie de 303,32 ha. Il existe notamment un producteur de poulets qui commercialise également d'autres produits d'élevage biologique. Le commerce s'appelle « Aux délices du terroir ». La Ferme Saint-Roch s'est tournée vers le lait et ses dérivés (beurre, fromages...).

Une optique pédagogique a aussi été entamée par la Ferme de la House.

La participation de ce secteur à la vie économique ne cesse de baisser comme le confirme l'atlas de la Wallonie qui, en 1999, constatait pour l'ensemble de la Région wallonne: *la part du secteur primaire (agriculture) n'a cessé de se réduire, passant de 3,1 % en 1985 à 1,8 % en 1995. L'importance du secteur secondaire a également tendance à diminuer (sa part est passée de 33,7 % à 28,4 % dans la période 85-95).*

Le recensement agricole 2008 permet également de se projeter dans l'avenir. Le premier tableau reprend les agriculteurs en fonction de leur âge et le second aborde la question de la succession.

<sup>124</sup> [http://environnement.wallonie.be/fiches\\_enviro/v6/pdf/61019/61019.pdf](http://environnement.wallonie.be/fiches_enviro/v6/pdf/61019/61019.pdf)

Age des agriculteurs en 2008 (FERRIERES)		
Moins de 35 ans	3	8 %
De 35 à moins de 45 ans	5	14 %
De 45 à moins de 55 ans	14	39 %
De 55 à moins de 65 ans	9	25%
De 65 ans et plus	5	14 %

Au vu de l'âge de certains agriculteurs, la recherche d'un successeur se pose donc à plus ou moins court terme (surtout pour les 14 exploitants de plus de 55 ans). La situation n'est pas facile, car remettre une telle entreprise n'est pas chose aisée en raison notamment des réticences liées à la rentabilité et les

sommes financières à engager pour reprendre une exploitation. Auprès des jeunes, l'image du métier d'agriculteur ne semble pas très positive, car s'occuper d'une exploitation est particulièrement exigeant quant aux heures à prester dans des conditions difficiles. Dès lors se pose la question du devenir des terres agricoles exploitées par ceux-ci. Dans les années à venir, il est donc probable que le nombre d'exploitations va encore diminuer.

Au niveau de la Région wallonne, il existe des Aides à Investir pour Développer l'Agriculture (AIDA)<sup>125</sup> pour s'installer en tant qu'agriculteur ou pour moderniser une exploitation.

Main-d'œuvre agricole régulière				
Recensement	Exploitants	Conjoints	Autres (membres de la famille ou non)	TOTAL
1991	76	23	9	<b>108</b>
2004	43	13	8	<b>64</b>
2008	35	10	NC	-

Ce tableau montre la baisse de la quantité d'emplois proposés qui est corrélée avec la chute du nombre d'exploitations.

Afin d'affiner la photographie de l'agriculture à FERRIERES, il est utile d'examiner la Surface Agricole Utile (SAU) des exploitations.

SAU totale en ha	
1991	1.643,31
2004	1.657,86
2008	1.632,77

Il ressort clairement que la SAU reste approximativement la même ce qui prouve que les exploitations restantes s'agrandissent de plus en plus pour un souci de rentabilité. Par rapport au nombre d'exploitations, plus d'une dizaine sont d'une superficie de plus de 50 hectares. En ce qui concerne le mode defaire-valoir, les terres louées sont majoritaires.

FERRIERES est une entité où les pâturages sont majoritaires puisque les terres arables cultivées ne couvrent pas plus de 279 ha dont 112 ha sont destinés à la culture du fourrage pour les animaux. L'agriculture se concentre donc plus sur l'élevage. En 2008, l'entité comptait plus de 3.300 bovins et plus d'une centaine de porcins.

L'antenne du service de remplacement agricole actif sur l'entité de Ferrières est baptisée « l'Ardenne liégeoise » est un outil précieux, car cela permet de poursuivre l'activité d'une exploitation en cas d'indisponibilité temporaire de l'agriculteur empêché de travailler pour des raisons médicales, de vacances...

<sup>125</sup> Arrêté du Gouvernement wallon du 24 mai 2007.

Il existe une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) située à Werbomont. Celle-ci permet aux associés de collaborer pour effectuer certains travaux. La coopérative compte 35 machines<sup>126</sup>.

## 7.7. Sylviculture

En ce qui concerne cette partie, le lecteur est invité à consulter le paragraphe 3.4 où la question de la production y est abordée<sup>127</sup>.

## 7.8. Secteur commercial

En ce qui concerne le point particulier du secteur HoReCa, ceux-ci seront abordés au point 7.9 consacré au Tourisme.

A COMPLETER EN COURS D'ANALYSE

## 7.9. Secteur touristique

Ce paragraphe a pour but de brosser un bilan de ce secteur et des potentialités de développement de celui-ci.

FERRIERES s'intègre dans le Pays d'Ourthe-Amblève. La proximité de Durbuy, pôle touristique majeur de la zone, constitue à la fois un atout, mais également une difficulté. La luxuriance de la nature est un atout majeur de l'entité.

### 7.9.1. Attractions et activités touristiques

Le *domaine de Palogne* est un acteur majeur du tourisme dans la Région. *Blottie au creux d'une vallée verdoyante, au cœur du Domaine du même nom, la Ferme de Palogne respire le bien-être et vous accueille pour d'innombrables possibilités de délasserment et de sport nature: kayaks, VTT (3 circuits VTT de 12 km), promenades balisées (9 propositions de 2,5 à 11 km - cartes en vente aux points d'accueil), plaine de jeux, mini-golf, tennis, ruines du château, Musée... Ne manquez pas la Taverne « Al la Gatte d'Or » installée dans l'ancien logis du 18e siècle: goûtez les spécialités locales et profitez d'un agréable moment en famille ou entre amis.*<sup>128</sup> Appartenant à la Province, les activités proposées vont bien au-delà du simple tourisme, car les aspects culturels pédagogiques et sportifs sont fortement développés. Durant l'année 2008, rien que pour le château de Logne et le musée du domaine plus de 32.000 visiteurs ont été comptabilisés. L'hébergement de groupes est également un champ qui a été développé (131 lits au total).

Deux autres musées sont également installés: le *Musée de la Vie rurale*<sup>129</sup> à Xhoris et la *Musée du Jouet*<sup>130</sup>. Ce dernier est installé au centre de l'entité depuis 1984 au sein de

<sup>126</sup> Source: Magazine Ruralité du 3<sup>ème</sup> trimestre 2009, pp.6-8

<sup>127</sup> cf. pages 37 et suivantes.

<sup>128</sup> <http://www.ourthe-ambleve.be/insitu/fiche.php?lang=fr&cle=8738>

<sup>129</sup> <http://www.ourthe-ambleve.be/insitu/fiche.php?lang=fr&cle=7301>

<sup>130</sup> <http://www.museedujouet.info>

*l'ancienne Ecole des Soeurs. Il comporte plus de 1.000 jouets datant de la fin du 19<sup>e</sup> me siècle aux années 50. Le jouet belge y est relativement bien représenté. Jouets en bois, artisanaux, musicaux et mécaniques. Jeux de société, trains, véhicules divers, poupées, maisons de poupées, ustensiles de ménage pour enfants. Salles à thème, boutique "souvenirs".* Au vu des activités qui y sont développées avec l'aide de nombreux bénévoles, le lecteur est également invité à consulter le paragraphe 8.4 qui concerne les infrastructures culturelles.

Au vu de la luxuriance de la nature et de la typicité des hameaux, FERRIERES est une destination de choix pour les promeneurs, mais aussi pour les férus d'architecture et d'histoire. *Séjour privilégié du touriste en quête de dépaysement, Ferrières est parcourue par un important réseau de promenades communales balisées couvrant 180 km et constitué de 15 itinéraires pédestres et 7 circuits VTT. D'une rare richesse paysagère, grâce à sa situation géographique particulière, Ferrières est agrémentée d'une architecture de qualité où châteaux, fermes de caractère et musées contribuent à maintenir son authenticité.*<sup>131</sup>

Les activités équestres peuvent se réaliser via *Hippo Relais Vieuxville, le manège du Moulin de Bosson, Les Houx, Le Cheval de Fer*. En ce qui concerne d'autres loisirs actifs, différentes possibilités ont été développées notamment en concertation avec le domaine de Palogne: possibilité de louer des VTT, d'effectuer des descentes de l'Ourthe en Kayak... La sprl *Fun adventure*<sup>132</sup> propose également des promenades d'aventure, de la spéléologie, du rafting, des parcours d'orientations de la marche nordique, du ski de fond, des parcours de teambuilding<sup>133</sup> ...

Chaque année, différentes manifestations drainent de nombreuses personnes intéressées par les activités événementielles. Trois sont particulièrement appréciées et suscitent la venue de nombreux visiteurs.

### ***La Fête du vin***<sup>134</sup>

Se déroulant généralement en avril (w.-e. Pascal), cette manifestation est particulièrement bien ancrée, car en 2009, il s'agissait de la 45<sup>ème</sup> édition ! Ceci est à placer en perspective avec le jumelage de Ferrières-Chablis<sup>135</sup>. Ce village de Lyonne en France organise de son côté une fête de la bière.

### ***Bucolique Ferrières Festival***

Ce festival de musique a pris de l'ampleur au cours du temps et sur le site [www.bucolique.be](http://www.bucolique.be) , quelques chiffres datant de 2009 montrent bien le dynamisme de l'asbl:

*Nombre de festivals: 11*

*Nombre de concerts: 34 au 28/02/09*

*Nombre de groupes programmés: 270 (et plus)*

*Nombre de personnes accueillies: 11.000*

<sup>131</sup> <http://www.officetourismeferrieres.be/>

<sup>132</sup> <http://www.fun-adventure.be>

<sup>133</sup> Un *team building* (terme d'origine anglaise) est un processus permettant de développer des valeurs collectives au sein d'une entreprise, comme la cohésion, l'interdépendance, ou l'implication. Grâce à des **activités à caractère événementiel**, souvent de nature collective et interactive, les participants cultivent leurs facultés à travailler en équipe.

<sup>134</sup> <http://www.fdv.be>

<sup>135</sup> Cf. 8.10 p. 123.

*Nombres de bénévoles par concert: 45*  
*Nombres de bénévoles au festival: 260*  
*Nombres de personnes dans l'association: 25*

### ***Le marché de Noël alsacien à Ferrières***

Depuis 10 ans, ce marché permet de notamment de déguster des spécialités alsaciennes et sont ainsi mis à l'honneur vins alsaciens, foie gras, munster, bretzel, des produits achetés à la source. Chaque année, quelques jours avant le marché, le Comité s'offre en effet un séjour en Alsace pour se fournir en produits typiques du cru. Des artisans Alsaciens posent également leurs aubettes à Ferrières et, touche finale, des cigognes décorent ci et là le centre du village.<sup>136</sup>

### **7.9.2. Maison du Tourisme Ourthe-Amblève**

La Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe-Amblève, inaugurée en 2000 et regroupant dix communes, est implantée sur le territoire de la commune d'Aywaille, à Remouchamps. Celle-ci est située juste à côté de la grotte, rue de Louveigné. Gérée par le **Groupement Régional Economique Ourthe-Amblève (GREOA)**, elle est ouverte les jours en semaine de 8h30 à 17h00 ainsi que le W.-E. de 10h00 à 17h00 d'octobre à mars. D'avril à septembre, les heures d'ouverture sont de 8h30 à 17h00 du lundi au jeudi, de 8h30 à 18h30 le vendredi et de 9h00 à 18h00 le W.-E. L'accueil y est assuré par une équipe au minimum bilingue ayant une formation spécifique dans le Tourisme. Cette équipe gère la diffusion de l'information touristique pour la Région Ourthe-Amblève, majoritairement synthétisée, mise en forme et éditée par le GREOA. Le Pays d'Ourthe-Amblève dispose donc là d'une structure professionnelle mise en place afin d'améliorer l'accueil et l'information des visiteurs affirmant de ce fait que le Tourisme n'est plus maintenant considéré comme un simple complément saisonnier, mais bien comme un véritable outil de développement économique.

La fréquentation annuelle de cette structure d'accueil montre une proportion importante de néerlandophones (54 % de Hollandais et 14% de Flamands). Bien entendu, l'information fournie aux clients couvre l'ensemble du Pays d'Ourthe-Amblève. Les germanophones représentent une clientèle non négligeable (8%).

De plus, le service Graphisme du GREOA prodigue des conseils et réalise des actions permettant la mise en place d'une politique de promotion via différentes publications (affiches et flyers événementiels...).

### **7.9.3. Office du Tourisme de Ferrières<sup>137</sup>**

L'infrastructure a le statut d'une asbl dont le bureau se situe au centre administratif «le Maka» non loin du *Musée du Jouet*. Cette association a non seulement pour objet de défendre et de promouvoir le tourisme au niveau local mais aussi l'*Office du Tourisme de Ferrières* est là pour développer les activités culturelles et sportives.

Les heures d'ouverture s'étalent du lundi au vendredi de 9 à 17 h (fermé mercredi), et durant les vacances scolaires les samedis et dimanches de 10 à 15H.

<sup>136</sup> [http://www.actu24.be/article/ferrieres\\_4190\\_dix\\_bougies\\_feeriques\\_pour\\_le\\_marche\\_alsacien/379933.aspx](http://www.actu24.be/article/ferrieres_4190_dix_bougies_feeriques_pour_le_marche_alsacien/379933.aspx)

<sup>137</sup> <http://www.officetourismeferrieres.be/>



Le rapport d'activités de 2009 montre que pas moins de 757 personnes, dont une majorité de touristes venant des Pays-Bas, ont été accueillies au bureau d'information et de nombreuses cartes de promenades ont été vendues (1.020 dans différents points de ventes communaux et extra communaux).

Outre des efforts de communication (affiche, agenda bi-mensuel...) effectués en 2009 et poursuivis dans le futur, différentes activités vocation culturelle et touristique ont été organisées (exposition « Archi Bois, Organisation de visites culturelles au musée Grand Curtius à Liège, d'expo de peintures dans la salle d'exposition permanente le « Mak'Art »...

Un aspect important touche le sport, comme évoqué au paragraphe n°8.3 page 122, puisque l'Office du Tourisme s'occupe de la location des infrastructures sportives aux différents clubs.

#### **7.9.4. Autres organismes à vocation touristique**

Le secteur associatif est assez actif sur l'entité et le lecteur est également invité à lire le chapitre 8 intitulé Service, Enseignement, vie associative, culturelle et sportive, car bons nombres d'activités ont des retombées touristiques. De même, *Le Genévrier* et *Qualité - Village - Ferrières*, déjà cités précédemment concourent aussi à améliorer le tourisme sur l'entité notamment par le biais de promenades guidées ou la participation aux Journées du Patrimoine.

##### ***Le Syndicat d'Initiative de Ferrières***

Cette structure participe avec d'autres à l'élaboration de promenades et à des activités comme les journées du patrimoine.

##### ***Xhorisons***

Cette association s'occupe notamment des journées du patrimoine, mais aussi de manifestations villageoises...

##### ***Sy-Logne-Vieuxville asbl***

Cet ancien Syndicat d'Initiative a été fondé en 1947. L'association, comptant 12 membres, réalise quelques manifestations telles que les marches ADEPS, les courses de côte d'automobiles et le jumelage avec la Suisse. Elle a notamment pour but l'amélioration de l'infrastructure touristique de Sy et Vieuxville par le fleurissement et l'entretien d'espaces verts, la création d'aires de repos, de circuits balisés.

#### **7.9.5. Offre d'hébergement et nuitées<sup>138</sup>**

Dans ce paragraphe, les secondes résidences ne sont pas prises en compte, car il est impossible de mesurer le nombre de nuitées passées par les propriétaires de ces résidences. Il reste également une inconnue par rapport à la location de ces logements à d'autres personnes pour des courts séjours, car ces biens ne sont pas nécessairement déclarés comme gîte.

---

<sup>138</sup> Cf. annexes cartographiques: Tourisme (en cours d'élaboration)

L'offre fluctue également au cours de l'année, car certaines infrastructures ne sont pas nécessairement accessibles toute l'année.

Comme le tableau l'illustre ci-dessous, de nombreux Belges sont attirés par l'offre d'hébergement sur l'entité. Pour une commune de la taille de FERRIERES, le nombre de nuitées est relativement important.

	Total	Belges	Étrangers
2008	62.169	53.160	9.009
2007	65.494	55.673	9.821

### **Structures hôtelières**

Cinq hôtels sont situés sur l'entité:

- Le Bonheur du Fou<sup>139</sup> (3 étoiles)
- Hôtel de la Ferme (2 étoiles)
- Hôtel à la Ferme (2 étoiles)
- Hôtel Restaurant de la Gare (2 étoiles)
- Motel le Montana (2 étoiles)

Ouverts toute l'année la capacité d'hébergement est de plus de 100 personnes

### **Hébergements de Terroir (chambres d'hôtes, gîtes, meublés de tourisme, gîte à la ferme)**

L'offre fluctue au cours du temps. Certaines structures sont reconnues par le Commissariat Général au Tourisme (CGT): les critères de reconnaissance<sup>140</sup> permettent de garantir une certaine qualité. Ils sont repris dans le guide des locations touristiques Belsud<sup>141</sup> qui comptabilisait en 2009:

- 10 chambres d'hôtes<sup>142</sup>
- 11 gîtes ruraux et/ou meublés de vacances
- 1 gîte à la ferme dans le cadre du domaine de Palogne<sup>143</sup>
- 1 gîte d'étape (5 chambres d'une capacité totale de 48 lits)

Outre ces hébergements notons également les possibilités existantes via:

- le Centre d'hébergement de Bernardfagne (de 20 à 80 personnes)<sup>144</sup>
- le centre de vacances Relaxhoris (capacité de 237 personnes)<sup>145</sup>
- la location d'une aile du château de Grimonster<sup>146</sup>
- des chambres d'hôtes et gîtes non encore reconnus par le CGT: le Manoir d'ange, la Paresse...

<sup>139</sup> Anciennement le repos du Cheval Blanc

<sup>140</sup> Le CGT a édité un Vade-mecum sur la réglementation relative aux hébergements touristiques de terroir et meublés de vacances:

[http://commissariat.tourisme.wallonie.be/apps/spip/IMG/pdf/vade\\_mecum\\_new\\_reglementation.pdf](http://commissariat.tourisme.wallonie.be/apps/spip/IMG/pdf/vade_mecum_new_reglementation.pdf)

<sup>141</sup> <http://www.belsud.com>

<sup>142</sup> Le domaine *La source de Harre* rassemble à lui seul 5 chambres 4 épis (3\* 2P. + 2\* 1P.); La Rouge Minière compte 2 chambres 3 épis (2\*2 P.ou 3 P.); La Payefa dispose de 3 chambres (1\*3P + 2\*2P)

<sup>143</sup> Cf. p. 109.

<sup>144</sup> <http://www.cce-crh.be/>

<sup>145</sup> <http://www.relaxhoris.be>

<sup>146</sup> <http://www.grimonster.com/>

## Camping

Le camping *Les quatre saisons*, à Sy, est ouvert toute l'année. Ce dernier dispose de 101 emplacements.

### 7.9.6. L'HoReCa<sup>147</sup>

Outre les hôtels déjà évoqués dans le paragraphe précédent qui ont généralement une partie Brasserie-Restaurant, l'entité compte également de nombreuses possibilités pour se restaurer ou pour se désaltérer. En effet, citons le Café des Sports, la Taverne Dhoris, La Castine, La Renaissance, La Vicomté, le Petit Chablis... sans oublier le Glacier de Ferrières.

## 7.10. Déclaration de politique générale 2007-2012 de la commune

Le secteur économique est abordé notamment par rapport à l'extension éventuelle de la zone artisanale de Harzé ce qui pourrait conforter le rôle économique joué par FERRIERES dans la Région Ourthe-Amblève

### Tableau AFOM et synthèse

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Revenu moyen et revenu médian moyen supérieur à la moyenne régionale</li><li>• Taux d'activité élevé</li><li>• Nombreux emplois dans l'enseignement</li><li>• Secteur touristique bien doté en attractions et hébergements</li><li>• Maison du Tourisme, Office du Tourisme et associations villageoises actives dans ce secteur</li><li>• Deux zones d'activités économiques et le bâtiment relais de la SPI<sup>+</sup></li><li>• Centre de Ferrières avec son Proxy Delhaize</li><li>• Nombreuses entreprises liées à l'Agriculture</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Absence d'une structure type Maison de l'emploi</li><li>• Secteur agricole en crise</li><li>• Augmentation au cours du temps du nombre de personnes bénéficiant du revenu d'intégration</li><li>• Disparité des revenus plus importante qu'en Wallonie</li></ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Attirer de nouvelles entreprises via notamment la SPI<sup>+</sup></li><li>• Projet de type ADL (transcommunal)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dégradation de la situation économique</li><li>• Difficulté de retrouver des repreneurs pour les entreprises agricoles</li></ul>

<sup>147</sup> Les données proviennent à la fois des pages d'or et de la liste des commerces, entreprises, professions libérales de la Commune d'Ouffet reprise en annexe.

*Une étude de la Banque DEXIA de 2007, FERRIERES a été classée dans le cluster<sup>148</sup> w3 qui est intitulé « Communes résidentielles en zone rurale ». Il est constitué de petites communes (moins de 5.000 habitants en moyenne) rurales, résidentielles et dont la population bénéficie globalement d'un statut socioéconomique plus élevé que la moyenne régionale<sup>149</sup> ... Ceci correspond bien à ce qui ressort de l'analyse de ce chapitre.*

*La proximité de l'autoroute E25 constitue un atout pour les entreprises des zones d'activités économiques situées du côté de Werbomont*

*Si le secteur agricole est en perte de vitesse, la vitalité du tourisme procure de nombreux emplois même si par ordre d'importance, l'enseignement et la construction offrent un plus grand nombre de postes de salariés.*

---

<sup>148</sup> Cluster est un mot anglais faisant référence à la notion d'ensemble, de paquet, de groupe ou de compartiment.

<sup>149</sup> [http://www.dexia.be/nocms/documents/Professioneel/PublicFinance/studies/Typologie\\_WAL\\_fr.pdf](http://www.dexia.be/nocms/documents/Professioneel/PublicFinance/studies/Typologie_WAL_fr.pdf)

## **8. SERVICES SOCIAUX ET DE SANTE - ENSEIGNEMENT- VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE**

### **8.1. Services sociaux et de santé**

#### **8.1.1. Centre Public d'Action Sociale (CPAS)**

Ce service, qui octroie notamment le revenu minimum d'intégration<sup>150</sup> est situé au centre administratif « Le Maka ». Le CPAS remplit des missions diversifiées comme:

- l'accueil des demandeurs d'asile;
- le maintien à domicile le plus longtemps possible grâce au service d'aides aux familles et aux personnes âgées;
- la distribution de repas à domicile (depuis mi-avril 2010)<sup>151</sup>;
- la guidance énergétique;
- la gestion des logements d'insertion;
- la médiation de dettes;
- Mise à disposition du Ferribus<sup>152</sup>...

#### **8.1.2. Agence Locale pour l'Emploi (ALE)**

L'ALE permet aux Chômeurs Complets Indemnisés (CCI) et aux bénéficiaires du revenu minimum d'intégration de prêter un nombre restreint d'heures de travail. Les employeurs potentiels sont les particuliers, les asbl, les autorités communales et les établissements d'enseignement. Les activités autorisées sont définies par la loi. L'ALE se situe dans le même bâtiment que le CPAS, à Ferrières.

#### **8.1.3. Aides pour le logement**

Le lecteur est invité à se référer au point 6.8 du chapitre logement.

#### **8.1.4. Bethel asbl**

Il s'agit d'un centre d'accueil pour personnes isolées, couples et familles "blessées de la vie" (hébergement, écoute, guidance et partage de la vie fraternelle avec la communauté chrétienne sur place)<sup>153</sup>. Celui-ci est situé à Burnontige.

#### **8.1.5. Services rendus par les différentes mutuelles**

Les mutuelles proposent de nombreux services à leurs affiliés avec la possibilité de disposer notamment de soins à domicile (Centrale de Services à Domicile, Aides et Soins à

---

<sup>150</sup> Cf. point 7.4, page 103.

<sup>151</sup> Plus ou moins 160 repas servis par semaine.

<sup>152</sup> Cf. point 9.5 page 133

<sup>153</sup> <http://www.caritas-secours-liege.be/associations.html>

Domicile...), de services de transports de personnes (Solidarité Entraide Services...), de prêt de matériel sanitaire... Même si les mutuelles ne disposent pas toutes d'un siège à FERRIERES, leurs services sont disponibles sur l'entité. La mutuelle Libra dispose d'une antenne à Werbomont.

#### **8.1.6. Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)**

Cette entreprise d'économie sociale d'utilité publique qui mène une action d'aide à domicile pour les personnes est active sur 101 communes, dont FERRIERES. *Les objectifs prioritaires du service sont le maintien, le rétablissement, le développement du bien-être de la personne, des membres d'une famille, de l'entourage proche en vue de rechercher une qualité de vie au travers de l'aide et du maintien à domicile*<sup>154</sup>. Pour recourir aux services d'une aide ménagère, il est possible d'utiliser le système des Titres-services.

#### **8.1.7. Croix-Rouge**<sup>155</sup>

La section locale desservant FERRIERES est la Maison Croix-Rouge Aywaille, Hamoir, Ouffet. Il est possible de bénéficier de prêt de matériel pour les Ferrusiens dans une des trois communes précitées.

#### **8.1.8. Télé-service du Condroz**

Cette asbl au champ d'action transcommunal est établie à Ouffet, rue du Perron, 29. Elle développe des projets à but sociaux: écoute, visite aux isolés, aide aux déplacements, information et orientation, aide aux déménagements, récupération de meubles en bon état, vêtements, activités de brocante et défilés de mode, animation culturelle, distribution de colis alimentaires...

En 2010, ce service fêtera ses 30 ans d'existence. Le service emploie actuellement une coordinatrice et quatre personnes qui se chargent de la permanence, de l'accueil, des visites à domicile, de la distribution de colis alimentaires, de l'écoute et de l'organisation des différentes activités culturelles ou sociales... Une centaine de bénévoles issus du Condroz permettent aussi d'exécuter les différentes actions menées.

#### **8.1.9. Action Régionale de Prévention Intégrée (ARPI)**

Les objectifs d'ARPI sont principalement de mettre en place des programmes de prévention destinés prioritairement aux jeunes et aux enfants; de répondre aux besoins individuels et de groupes liés aux situations de paupérisation, d'exclusion, de marginalisation, de délinquance; d'organiser des séances et des modules de sensibilisation et de formation; de créer des lieux d'accueil et d'écoute, essentiellement à destination d'un public de jeunes; d'organiser la rencontre de jeunes au travers du travail d'éducateurs de rue.

Le siège social se trouve à Comblain-au-Pont (Place Leblanc, 13) et le secrétariat est situé à Aywaille (avenue François Cornesse 6); l'ARPI œuvre de manière transcommunale.

---

<sup>154</sup> <http://www.admr.be>

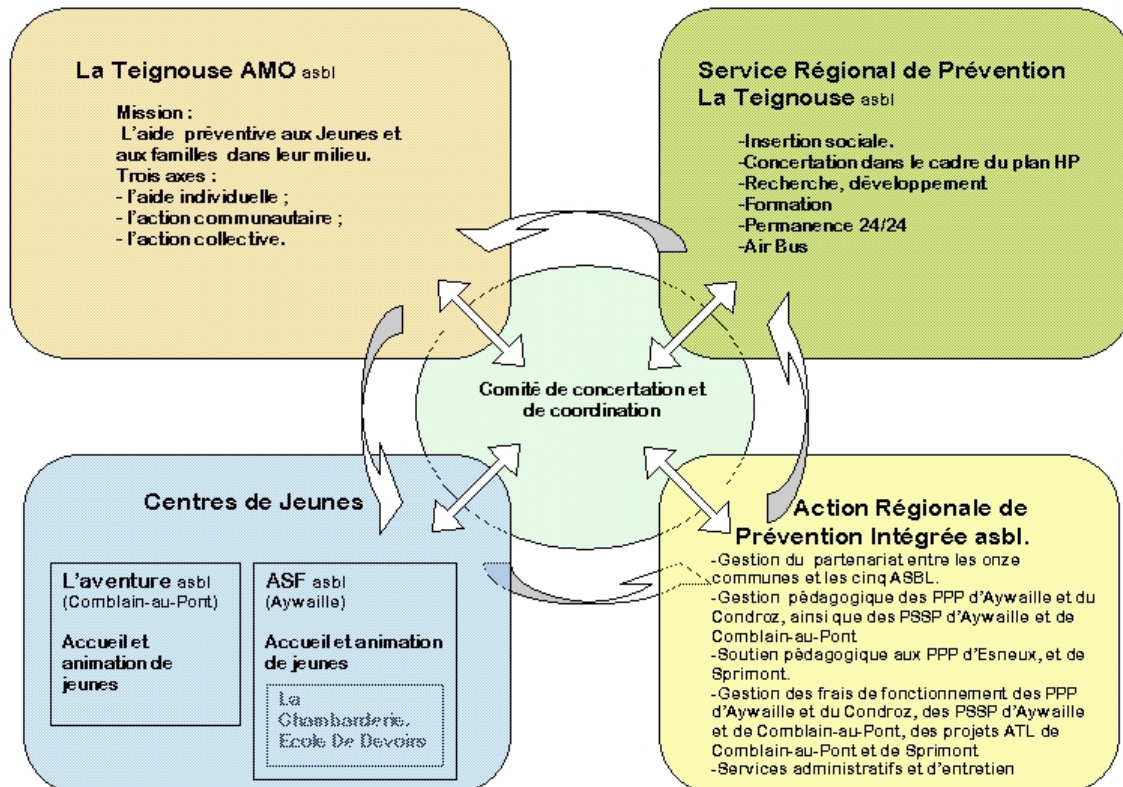
<sup>155</sup> <http://www.croixrouge.be/>

L'ARPI regroupe La Teignouse Aide en Milieu Ouvert (AMO), le Centre de Jeunes asf, le Service Régional Prévention (SRP) La Teignouse et le Centre de Jeunes l'Aventure.

Les communes concernées sont celles d'Aywaille, Anthisnes, Clavier, Hamoir, Ouffet, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières et Sprimont.

L'école secondaire implantée sur l'entité implique la présence de nombreux jeunes. De ce fait, le travail fourni par l'ARPI est bien nécessaire.

Un schéma issu du site Internet <http://www.lateignouse.be/organigramme.htm> montre bien les articulations entre les différentes asbl.



### 8.1.10. Remarque

Il existe également de nombreuses associations, asbl et des services dans différents domaines afin de répondre aux problèmes auxquels les citoyens peuvent être confrontés dont le champ d'action couvre FERRIERES comme par exemple: Action chrétienne rurale de Ferrières, Equipe Saint Vincent de Paul, Conférence Saint-Martin, Association Parkinson asbl, Ligue des Familles, Parents secours, Sourire d'enfants asbl, CESHAM asbl dont fait partie le service SACHA pour l'intégration des personnes handicapées, Le Relais de Sprimont s'occupant des violences conjugales...

Pour plus de renseignements, le lecteur peut consulter le guide social du secteur psycho-médico-social, annuaire de référence édité tous les 18 mois (<http://www.guidesocial.be>).

## 8.2. Enseignement, formation

### 8.2.1. Enseignement maternel, primaire et secondaire

Le tableau ci-dessous reprend la population scolaire des écoles communales au 1<sup>er</sup> octobre de l'année concernée.

	2006		2007		2008		2009	
	Maternel	Primaire	Maternel	Primaire	Maternel	Primaire	Maternel	Primaire
Bosson	26	55	33	54	28	49	35	50
Burnontige	-	12	-	15	-	20	-	19
Ferrières-Centre	31	59	28	58	26	66	25	64
My	24	34	24	35	28	39	25	39
Xhoris	28	55	37	59	40	63	42	70
<b>TOTAL</b>	<b>109</b>	<b>215</b>	<b>122</b>	<b>221</b>	<b>122</b>	<b>237</b>	<b>127</b>	<b>242</b>

Au niveau du maternel et du primaire, la population scolaire augmente d'année en année qui se marque de manière plus forte à Xhoris.

En ce qui concerne l'école de la Communauté rue Pré du Fa, la population scolaire se ventile comme suit :

	2006		2007		2008		2009	
	Maternel	Primaire	Maternel	Primaire	Maternel	Primaire	Maternel	Primaire
<b>Ecole de la Communauté</b>	<b>36</b>	<b>98</b>	<b>35</b>	<b>93</b>	<b>37</b>	<b>88</b>	<b>40</b>	<b>92</b>

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, le *Collège Saint-Roch* communique les chiffres au 15 janvier de chaque année:

	2006	2007	2008	2009	2010
1 <sup>er</sup> degré	238	247	247	251	279
2 <sup>ème</sup> degré	204	212	213	220	228
3 <sup>ème</sup> degré	156	147	148	172	191
<b>TOTAL</b>	<b>598</b>	<b>606</b>	<b>608</b>	<b>643</b>	<b>696</b>

En 2010, il est a noté que seul 118 élèves proviennent de FERRIERES (soit 17 %)

Il existe également sur l'entité un Internat autonome mixte pour les enfants du primaire et du secondaire situé au Château de Ville. Cette structure est également ouverte tous les week-ends.

### 8.2.2. Centre de Coopération Educative asbl

Ce centre permet notamment l'organisation de classes vertes au Centre d'hébergement de Bernarfagne<sup>156</sup>. Le siège social de cette asbl reconnue par la Communauté française est situé sur la commune de Comblain-au-Pont et propose en plus de l'hébergement de groupes des formations pour adultes, du soutien aux initiatives culturelles et pédagogiques, de la remédiation scolaire...

<sup>156</sup> <http://www.cce-crh.be/FR>



### 8.2.3. Enseignement artistique

L'Académie Ourthe-Vesdre-Ambève dont le siège se situe à Aywaille est également active sur Anthisnes, Comblain-au-Pont, Durbuy, Esneux, FERRIERES, Hamoir, Liège, Chaudfontaine, Sprimont.

L'implantation prévue sur l'entité pour les cours est l'école communale de Xhoris. Le tableau ci-dessous est extrait du site Internet de l'Académie<sup>157</sup>

Formation musicale préparatoire (P1 = 5 ans: P2 = 6 ans: P3 = 7ans)		Section: Ecole Communale de XHORIS	
Degrés	Jours	Heures	Professeurs
Préparatoire 1/2/3 (P1/P2/P3)	Lundi	15h40-16h30	Mr SEPULCHRE

### 8.2.4. Associations parascolaires

Il existe également des associations parascolaires constituées notamment de parents participant à la vie scolaire, d'anciens élèves: Amicale de l'école de la Communauté Française à Ferrières, Comité des parents du collège de Saint-Roch, Œuvres scolaires du Burnontige Oeuvres scolaires de Ferrières – Centre, Oeuvres scolaires de My, Oeuvres scolaires de Xhoris, Oeuvres scolaires de Bosson-Werbomont, Amis et Anciens du Petit Séminaire de Saint-Roch.

### 8.2.5. Diplômes de la population

Grâce au recensement décennal de 2001, il est possible de connaître le niveau d'instruction des Ferrusiens et comme le tableau ci-contre le montre, le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur universitaire ou non est bien supérieur qu'en Région wallonne.

Plus haut niveau de diplôme obtenu en %		
	FERRIERES	Région wallonne
Diplôme de l'enseignement primaire	15,3 %	17,2 %
Diplôme de l'enseignement secondaire	55,1 %	57,5 %
Diplôme de l'enseignement supérieur universitaire ou non	29,5 %	25,2%

<sup>157</sup> [http://www.academie-ova.be/fr/concert2\\_frame.html?http://www.academie-ova.be/fr/Programme\\_50.htm](http://www.academie-ova.be/fr/concert2_frame.html?http://www.academie-ova.be/fr/Programme_50.htm)

### 8.3. Infrastructures et associations sportives

La base de données des infrastructures sportives, accessible via Internet<sup>158</sup>, du département Infrasports de Direction Générale Opérationnelle *Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé*, révèle l'existence du:

- Hall Omnisports de Saint-Roch et une Piscine (dont l'Office du Tourisme gère l'occupation pour d'éventuelles réservations)
- La salle de sports de l'école fondamentale de Xhoris
- La salle de sports de l'école de Ferrières centre
- Les terrains de football rue Pré du Fa, rue du Vieux-Tilleul, rue de Comblain
- Les terrains de pétanque rue de Comblain

Au sein du centre Relaxhoris, il existe également une piscine et une salle où diverses activités sont accessibles aux habitants: danses rythmées (africaines, salsa, latino...), stretching en musique, gym douce variée en musique (maintien, dos...), aérobic-abdos-fessiers en musique, aquagym, accoutumance enfants à la piscine, cours de natation...

La pratique sportive est notamment favorisée par l'**Office du Tourisme** (situé au Centre administratif « Le Maka » qui reprend les activités de l'ancienne association pour la Promotion du Sport, du Tourisme et de la Culture à Ferrières. (à vérifier)

Comme évoqué dans le point 7.8.1, de nombreux loisirs actifs s'apparentant à la pratique sportive sont possibles via le domaine de Palogne.

Les clubs actifs sur l'entité permettent de pratiquer différents types de sports. Voici une liste des clubs et sports par anciennes communes.

#### ***Ferrières***

Tae Kwon Do Academy (Saint-Roch), Yoga (école de la communauté à Ferrières), Union Cycliste de Ferrières, le pommeau d'or (Escrime à Saint-Roch), Aquagym (Saint-Roch), Natation pour enfants (Saint-Roch), Terrains de pétanque de Ferrières, Tennis de Table Ferrières, Royale Union Sportive Ferrières (football)

#### ***Xhoris***

Aerobic Abdo Fessier, Gymnastique sportive pour enfants, Psychomotricité, *Manège "les Houx"*, Tennis de Table Xhoris, L'espoir club Pétanque Xhoris, Royal Cercle Sportif Xhorisien (football)

#### ***Vieuxville***

Hippo Relais Vieuxville, Tukhut Fédération d'alpinisme

#### ***Werbomont***

Le Manège du Moulin de Bosson, Fitness Form

#### ***My***

Ufc My Fémina (football), Union Football Club de MY, Flamengo Hg (Mini-Foot), Gymnastique sportive pour enfants

---

<sup>158</sup> <http://infrasport.pouvoirslocaux.wallonie.be/CADSPORT/index.jsp>

L'asbl Tennis, Sports, Accueil aux sports (TSA), qui propose des stages sportifs et de langues durant les congés scolaires au Hall Omnisports de Hamoir, s'adresse aussi aux jeunes FERRUSIENS puisque cette association organise un ramassage en, car sur l'entité.

Chaque année, la Commune décerne un prix du Mérite sportif à un(e) Ferrusien.

#### **8.4. Infrastructures culturelles, de loisirs et associations**

Une bibliothèque communale est installée à Xhoris.

Le Bibliobus de la Province de Liège effectue deux haltes sur l'entité les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredis du mois durant la période scolaire:

- à Ferrières, à l'école communale, de 10h00 à 10h30
- à Ferrières, à l'école de l'état, de 10h40 à 12h00
- à Ferrières, Place, de 13h15 à 14h30
- à Bosson, Ecole communale, 14h45 à 15h30

Notons que le Discobus<sup>159</sup> de la médiathèque, qui permet la location disques compacts, vidéocassettes, DVD et cédéroms, ne passe pas par FERRIERES, mais il est possible de se rendre rue du Moulin à Hamoir les mercredis de 14h45 à 15h45.

En ce qui concerne le culturel, le lecteur est également invité à consulter la rubrique sur le secteur touristique,<sup>160</sup> car ces deux domaines s'imbriquent (exemples: les musées...). Outre l'apport culturel indéniable des musées, le rapport des activités de 2009 du *Musée du Jouet* montre, par exemple, qu'il existe également un lien fort avec l'enseignement fondamental puisque de nombreux groupes émanant d'établissements de diverses communes wallonnes se sont succédés tout au long de l'année pour visiter cette infrastructure.

Dans l'optique de mener des actions concertées, la Commune a mis en place un Service Communal de Coordination Culturelle situé au « Maka ». Un atelier créatif a notamment été mis en place

Outre certains lieux classiques comme les salles communales qui peuvent accueillir des événements à portée culturelle, il est à noter qu'il existe des lieux privés d'exposition comme les galeries d'art la *Maison des images*<sup>161</sup> (Ferrières) et la *Galerie 13* (Xhoris).

Outre l'Académie Ourthe-Vesdre-Amblève, les Ferrusiens peuvent également exercer leurs talents vocaux via la *Chorale Royale de la Lembrée*, *La Chorale de Xhoris* ou pratiquer un instrument avec *The Ferrusien Orchestra*.

Différents comités sont à vocation plus culturelle comme *Qualité Village Ferrières* dont les actions portent notamment sur le riche patrimoine historique de l'ancienne commune de Ferrières, le *Comité culturel de Xhoris*.

---

<sup>159</sup> <http://www.lamediathèque.be/inf/loc/discobus.php>

<sup>160</sup> Cf. p. 109 et suivantes.

<sup>161</sup> <http://users.skynet.be/maisonimages>

## **8.5. Petite enfance, jeunesse**

### **8.5.1. Accueil de la petite enfance et l'extrascolaire**

La problématique de l'accueil de petite enfance est importante pour notamment permettre aux parents d'exercer leur activité professionnelle.

Au niveau de l'accueil extrascolaire, l'Ecole fondamentale située rue Pré du Fa 7 à Ferrières est reprise dans une liste d'adresses des milieux d'accueil pour enfants de 2,5 à 12 ans ayant introduit une déclaration à l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE).

Le rapport accompagnant le budget 2010 souligne que le taux de fréquentation scolaire étant en perpétuelle augmentation et la demande des parents étant de plus en plus forte, des garderies supplémentaires ont été organisée le mercredi après-midi à My et à Bosson de 12 à 18 h.

En fonction du décret de mars 2009 sur l'accueil extrascolaire, une convention devra être signée entre le Commune et l'ONE avant le 20 juin 2010.

A l'heure actuelle, il n'existe pas de crèches communales.

En ce qui concerne les structures non subventionnées, mais reconnues par l'ONE, une accueillante peut prendre en charge 4 enfants rue Saint Roch n°11.

### **8.5.2. Mouvements et associations de jeunes**

Bien que de nombreux jeunes soient inscrits dans des clubs sportifs et des associations culturelles, il existe des structures qui leur sont totalement dédiées. La définition de jeunesse implique des âges différents avec des besoins spécifiques et les activités développées doivent donc être adaptées. Il existe donc: *la Maison des Jeunes de Xhoris, la Maison des Jeunes de Burnontige, la Maison des Jeunes de Ferrières, la Maison des Jeunes de My, les Jeunes de la Rouge-Minière, l'Association des Jeunes de Sy-Vieuxville. Le Patro de Ferrières.*

## **8.6. Associations et services tournées plus spécifiquement vers les seniors**

Au vu du vieillissement de la population, cette branche du secteur associatif a un bel avenir devant lui. De plus, le prolongement de l'espérance de vie couplée avec une amélioration aussi qualitative de l'état de santé est également un facteur expliquant l'éclosion de nombreuses associations composées de seniors. Comme pour les jeunes, des associations sont spécifiquement destinées aux seniors: *3 x 20 de Vieuxville, Amicale des 3 x 20 et pensionnés de Xhoris, 3 x 20 de Werbomont, 3 x 20 de Ferrières.*

Outre les services à domicile précédemment évoqués, il existe à Werbomont une maison de repos de 63 places qui est en mesure d'accueillir des personnes atteintes de maladies invalidantes (Alzheimer, Parkinson...).

## **8.7. Associations patriotiques**

L'amicale des anciens combattants de 14-18 & 40-45/Fédération Nationale des Anciens Prisonniers de Guerre (FNAPG) et la Fédération Nationale des Anciens Combattants (FNAC) ont notamment un rôle essentiel dans la commémoration des combattants ayant participé aux deux conflits mondiaux de 1914-1918 et 1940-1945.

## **8.8. Autres associations et implication citoyenne**

Outre les clubs sportifs et associations déjà citées nous relevons également:

*Comité des Fêtes de Burnontige, Comité des Fêtes de Ferrières, Comité des Fêtes de la Rouge-Minière, Vivre Ensemble de My, Comité des fêtes de Ville, asbl Le Grand Feu, Werbomont Animation Village, Ménagères rurales, Cramignon de Xhoris, Les Tchérons (revivre les images du passé,) Comité de Saint-Nicolas, Comité des fêtes de Xhoris.*

En ce qui concerne le secteur associatif, le problème du vieillissement de la population peut occasionner certaines difficultés comme la pérennisation des clubs et associations devant trouver de nombreux bénévoles. La question de la relève au sein du secteur doit retenir l'attention.

## **8.9. Communication**

Les outils informatifs sont des éléments perfectibles pour optimiser la communication entre l'Administration communale et les citoyens, mais aussi pour les associations, clubs. A l'heure actuelle, il n'existe pas de Bulletin communal. Le Canard de Ferrières est un périodique mensuel au profit du Patro qui contient certaines informations intéressantes notamment des chroniques historiques de Qualité Village Ferrières. Le site Internet de la Commune et celui de l'Office du tourisme ont le mérite d'exister, mais sont à améliorer, car l'ergonomie et la richesse du contenu pourraient être revues.

## **8.10. Jumelage**

Les jumelages ont pour but de développer les échanges entre les populations des entités. Il s'agit d'occasions permettant le partage d'expériences et la participation à des manifestations festives. FERRIERES est jumelé avec Chablis depuis 1964. La fête du *Vin de Ferrières* est une manifestation qui découle de ce jumelage porté par une association baptisée *Comité de la Fête du vin, du jumelage et de la confrérie vineuse St-Martin*.

## **8.11. Culte**

La liste des paroisses et autres lieux de culte d'obédience catholique pour l'entité est extraite du site [www.catho.be](http://www.catho.be) .

Nom	UP	CP	Localisation
ASSOMPTION DE LA VIERGE	Sainte Famille	4190	My
Chap. S. Etienne	Sainte Famille	4190	My (Ville)
EA. N-D DE LOURDES	Sainte Famille	4190	Sy
ONR N.-D. de Banneux	Sainte Famille	4190	Rouge Minière
ONR N.-D. de l'Univers	Sainte Famille	4190	My
S. DONAT	Sainte Famille	4190	Werbomont
S. MARTIN	Sainte Famille	4190	Xhoris
S. MARTIN	Sainte Famille	4190	Ferrières
SS. PIERRE ET PAUL	Sainte Famille	4190	Vieuxville

Outre le culte catholique, *l'Eglise protestante baptiste centre Martin Luther King* est également présente avec son centre situé à Aywaille (Paroisse d'Aywaille, Ferrières, Hamoir et Stoumont).

En ce qui concerne les bâtiments religieux, les Fabriques d'Eglise (FE) ont un rôle important comme expliqué en note de bas de page<sup>162</sup>. Sur la Commune il existe: la FE de Bosson, la FE de Ferrières, la FE de Vieuxville, la FE de Saint-Antoine.

### **8.12. Déclaration de politique générale 2007-2012 de la commune**

Le document souligne que des rénovations sont à l'ordre du jour à la fois pour certaines implantations scolaire mais également pour la Bibliothèque de Xhoris. Le tissu associatif continuera à être épaulé avec une certaine focalisation portée vers la jeunesse. L'aspect participatif semble également se dégager avec la volonté d'écouter les besoins de la population.

<sup>162</sup> *Les fabriques d'église ont pour mission de veiller à l'entretien et à la conservation des temples (oratoires publics reconnus par l'Etat comme étant destinés au service du culte, art.76 de la Loi du 18 germinal, an X), d'administrer les biens et les fonds affectés à l'exercice du culte, d'assurer l'exercice du culte et le maintien de sa dignité, de rechercher les moyens nécessaires pour la réalisation des missions qui lui sont confiées (art.1 du Décret impérial du 30 décembre 1809). En application de l'article 181 de la Constitution, de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes (régulant les modalités de transmission aux autorités civiles des comptes et budgets des fabriques d'église), de la loi communale et de la loi provinciale, la reconnaissance des cultes entraîne la prise en charge de diverses dépenses par les pouvoirs publics notamment: la prise en charge par les communes des déficits liés à l'exercice des cultes; la mise à disposition par les communes (ou par les provinces) d'un logement ou à défaut, le versement d'une indemnité compensatoire en faveur des ministres du Culte.*

<http://www.elsene.irisnet.be/site/fr/01officiel/autresinstit/fabriqeglises.htm>

## Tableau AFOM et synthèse

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombreux services sociaux, de santé et d'aide</li> <li>• Nombreuses infrastructures sportives avec la possibilité de pratiquer différents sports</li> <li>• Maisons et associations de jeunes</li> <li>• Bibliothèque et le Bibliobus</li> <li>• Le complexe du « Maka »</li> <li>• Accueil extrascolaire à l'école fondamentale de la Communauté rue Pré du Fa</li> <li>• Service communal de coordination culturelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services rendus par des associations peu connus du grand public</li> <li>• Site Internet et absence d'un bulletin d'information communal</li> <li>• Absence d'une crèche</li> <li>• Vétusté de certaines salles de village</li> <li>• Accessibilité</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des vecteurs de communication</li> <li>• Renforcement des synergies dans le secteur associatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement des forces vives des associations (vieillesse de la population)</li> <li>• Vétusté d'équipements pouvant représenter un danger pour la tenue de certaines activités</li> </ul>

*Ce chapitre montre qu'il existe de nombreux services d'aide en faveur de toutes les tranches d'âge de la population. Cependant, les missions effectuées par certaines structures ne sont pas toujours connues des Ferrusiens.*

*Le tissu associatif semble relativement dense et chaque Ferrusien peut trouver facilement les loisirs sportifs et/ou culturels qui lui convient le mieux. Cependant, certaines infrastructures sont vétustes et, comme le chapitre suivant la montre, l'accessibilité via les transports en commun semble difficile.*

Document de travail



## 9. MOBILITE – SERVICE DE POLICE - CRIMINALITE - SECURITE ROUTIERE

### 9.1. Réseau routier, parc de véhicules, trafic automobile

	Réseau autoroutier (en km)	Réseau régional et provincial (en km)	Réseau communal (en km)	Total (en km)
Aywaille	9,38	44,66	449,46	503,49
Comblain-au-Pont	0,00	15,14	109,38	124,52
Durbuy	0,00	65,70	341,34	407,04
<b>FERRIERES</b>	<b>4,80</b>	<b>28,73</b>	<b>286,56</b>	<b>320,10</b>
Hamoir	0,00	14,42	118,39	132,81
Manhay	10,7	41	201	252,8
Stoumont	2.4	40	520,7	563,2

Le tableau ci-dessus montre bien que, par rapport aux communes de la Microrégion, le kilométrage total des voiries est dans une moyenne haute.

De manière générale et comme dans l'ensemble du pays, le nombre de véhicules n'a cessé de croître depuis plusieurs décennies avec une préférence de plus en plus marquée pour les motorisations à base de diesel. En fonction de cet élément, il est possible de déduire que le nombre de kilomètres parcourus par les véhicules est également en croissance. Par hypothèse, pour que l'achat d'une voiture diesel se justifie par rapport à un véhicule essence, il est nécessaire de parcourir un plus grand nombre de kilomètres. Cette conclusion est confirmée par les statistiques du Service Public Fédéral Mobilité et Transport montrant qu'en moyenne le nombre de kilomètres parcourus par voiture personnelle a augmenté depuis 1975 jusqu'en 2006 de plus de 33 %<sup>163</sup>. Cette inflation du nombre de kilomètres parcourus se stabiliserait depuis 2000. L'augmentation des prix du carburant avec un rattrapage au niveau du diesel pourrait, à terme, provoquer des changements de comportements. L'ancienne version du site Ecodata (sur base des chiffres INS) permettait de voir la composition du parc automobile de l'entité qui se ventilait en 2006 comme suit:

	Essence	Diesel	LPG	Indéterminé	Total des carburants
FERRIERES	1.195	1.895	36	19	3.145

A cette époque, la population Ferrusienne comptait 4.449 habitants et 1.816 ménages. Il existe donc en moyenne presque 2 véhicules par ménage. Par rapport à la population de plus de 18 ans qui était de 3.458 en 2006, plus de 90 % des adultes sont motorisés. Ce pourcentage est particulièrement élevé et s'explique également par la faiblesse de l'offre des transports en commun.

Des comptages sont régulièrement effectués par le SPW sur les voiries régionales<sup>164</sup> et sur l'autoroute afin de mesurer le flux de trafic.

<sup>163</sup> De 11.285 km à 15.024 km. (selon l'INS)

<sup>164</sup> Pour visualiser la structuration du réseau routier, le lecteur est invité à consulter le paragraphe 4.2 page 51.

Sur toute l'année 2006 pour les deux sens de circulation, l'autoroute a vu transiter 20.523 Unités Véhicules Particuliers (UVP) pour 24 heures sur le tronçon reliant Harzé à Werbomont. En 2004, le chiffre s'établissait à 19.871 UVP ce qui montre une légère croissance.

La N66 entre My et Werbomont est le tronçon de la route régionale de l'entité le plus utilisé, puisque pour la même période, 3.224 UVP l'ont empruntée par 24 heures. Cependant, une diminution du trafic est constatée par rapport à 2004 où le chiffre s'établissait à 3.249 UVP.

La N86 entre Ferrières et Durbuy est emprunté par 3.141 UVP ce qui est en très légère augmentation puisqu'en 2004 le chiffre s'établissait à 3.134.

La route régionale N30 entre Harzé et Werbomont comptabilisait 1.451 UVP, alors qu'en 2004, le chiffre s'établissait à 1.558 traduisant ainsi une diminution du trafic.

## 9.2. Transports en commun

Différentes lignes de bus irriguent l'entité, mais sont principalement axées vers le transport scolaire:

- ligne 10 Manhay – Aywaille (circule aussi les samedis)
- ligne 10/2 Aywaille – Hamoir – Durbuy – Barvaux – Bomal (bus scolaire)
- ligne 10/3 Manhay – Saint-Roch (bus scolaire)
- ligne 14/1 Chevron – Manhay (bus scolaire)
- ligne 65 a Aywaille-Hamoir (circule aussi le samedi)
- ligne 65 b Aywaille – Lierneux – Verleumont (circule aussi le samedi)
- ligne 65 d Barvaux – Bomal – Aywaille – La Reid (bus scolaire)
- ligne 97 Huy – Strée – Ouffet – Hamoir (circule aussi les samedis non fériés)
- ligne 1011 Liège – Athus

La fréquence est relativement faible hormis pour la ligne 97 qui compte 20 départs vers Hamoir et 18 vers Huy.

En dehors des heures et jours scolaires, la situation est plus problématique, car le nombre de destinations et la fréquence des bus ne sont guère favorables.

La gare SNCB sans guichet de Sy est située sur la ligne 43 et les trains L et P s'y arrêtent avec une fréquence intéressante comme le montre la synthèse reprise à l'adresse suivante: <http://www.damier.be/fiche.php?localite=1132>



### Ligne 43 : Liège - Jemelle (15 passages par jour)

Remarque : La fréquence des passages est calculée entre BOMAL et MARLOIE.

avant 7h30 : 3	8h30-11h30 : 3	11h30-13h30 : 1	13h30-16h : 1	16h-17h30 : 2	après 17h30 : 5
----------------	----------------	-----------------	---------------	---------------	-----------------

### Ligne 43 : Jemelle - Liège (13 passages par jour)

Remarque : La fréquence des passages est calculée entre MARLOIE et BOMAL.

avant 7h30 : 5	8h30-11h30 : 1	11h30-13h30 : 1	13h30-16h : 1	16h-17h30 : 2	après 17h30 : 3
----------------	----------------	-----------------	---------------	---------------	-----------------

Cependant, il n'existe pas de déserte de bus pour s'y rendre ce qui rend le concept de multimodalité quelque peu caduque pour cette commune.

Des initiatives locales ont été prises pour compléter une offre de transports en commun peu développée.

#### ***Ferribus du CPAS de la Commune***

Ce service s'adresse aux Ferrusiens en difficulté de mobilité (autres que des personnes à mobilité réduite) pour des examens médicaux, une formation, un entretien d'embauche, des loisirs, des visites personnelles ou administratives, des courses... Ceci dans un rayon d'action d'à peu près 45km (Liège, Malmédy, Marche...). Sur réservation, ce service est disponible du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h.

Coût: 0,20€/km/pers. (de porte à porte). Pour les trajets collectifs, seul l'aller est payant. Un temps d'attente est prévu selon les modalités suivantes: 1h gratuite pour raison médicale; 1/2h gratuite pour autres raisons, ensuite 1,25€ le 1/4h.

#### ***Téléservice du Condroz asbl***

Assuré par des bénévoles, ce service est destiné à tout habitant Anthines, Comblain-au-Pont, Ferrières, Hamoir, Ouffet, Clavier, Durbuy, Modave, Nandrin et Tinlot en difficulté de mobilité (physique ou autre). Il est possible d'être membre en payant une cotisation de 15€/année.

Coût: 0,30 €/km pour les membres et 0,40 €/km pour les non membres. L'attente éventuelle est gratuite (prévue dès le départ et acceptée par le chauffeur).

***Pour les personnes dites à mobilité réduite*** nécessitant une aide à l'embarquement et au débarquement, outre les services offerts par les mutuelles, certains services comme l'Union francophone des Handicapés, la fondation contre le cancer... sont également actifs dans le domaine du transport.

### **9.3. Zone de Police (ZP 5296)**

#### **9.3.1. Organisation**

Avant d'aborder la question de la criminalité et de la sécurité routière, il est important de parler d'un acteur principal en la matière c'est-à-dire la police locale.

La Zone de Police du Condroz<sup>165</sup> est composée de 10 communes soit Anthignes, Clavier Comblain-Au-Pont, FERRIERES, Marchin, Modave, Nandrin, Ouffet et Tinlot, Hamoir.

Le poste de police de proximité se situe au complexe le Maka tandis que la Direction zonale se trouve à Modave.

#### ***Direction zonale (Modave, Rue du Bois Rosine, 16)***

Chef de Corps: Philippe PREVOT CDP

Direction des Opérations: René DURIEUX CP

Direction judiciaire/Information: Christian NOUWENS CP

Direction du Personnel/Adm/Log: Roger WILKIN CP

Développement Politique policière/GRH: Alain SCHREUDERS CP

---

<sup>165</sup> <http://www.policelocale.be/condroz>

Secrétaire de Zone: Anne-Marie LAFONTAINE

Outre différentes sections, également présentées sur le site de la police locale, il existe pour la zone un bureau d'assistance aux victimes: Alain PAQUAY (Assistant social)

### 9.3.2. Plan zonal de sécurité 2009-2012

Un plan zonal de sécurité 2009-2012 existe et les priorités sont synthétisées dans le tableau suivant extrait du site de la police<sup>166</sup>.

- Contribuer à maîtriser l'insécurité routière tant objective que subjective dans la zone
- Contribuer à maîtriser le phénomène des cambriolages dans les habitations
- Contribuer à renforcer le sentiment de bien-être et améliorer la qualité de la vie en réduisant les principaux facteurs dérangeants
- Contribuer à réduire l'implication des jeunes de moins de 25 ans en tant qu'auteurs ou victimes dans les phénomènes visés par les trois objectifs stratégiques précédents

Chaque année des statistiques et enseignements sont tirés afin d'orienter les actions sur le terrain. Dans les prochains paragraphes, le lecteur trouvera des éléments communiqués par la police permettant de relativiser le sentiment d'insécurité. Bien entendu, comme tous les chiffres, ceux-ci doivent être interprétés avec prudence, car il existe aussi un chiffre noir qui représente tous les actes théoriquement identifiables comme infraction mais non connus des services de police.

## 9.4. Sécurité routière – Faits infractionnels

Dans ce paragraphe, les données de l'INS seront utilisées et complétées par des chiffres de la zone de police.

### 9.4.1. Accidents de circulation

	1978	1985	1995	2005	2006	2007	2008
Aywaille	74	61	44	60	55	73	55
Comblain-au-Pont	38	22	23	16	15	20	20
Durbuy	56	42	41	85	64	61	59
<b>FERRIERES</b>	<b>30</b>	<b>24</b>	<b>22</b>	<b>31</b>	<b>25</b>	<b>29</b>	<b>24</b>
Hamoir	12	15	14	13	10	13	25
Stoumont	20	20	14	28	25	17	23
Manhay	27	17	16	40	22	29	32

Le nombre d'accidents constatés sur FERRIERES bien qu'étant plus faible qu'à Aywaille et Durbuy est moyennement élevé.

Les données communiquées par la zone de police complètent bien l'information et permettent de disposer de chiffres jusqu'au 31 décembre 2007. La zone géographique couverte par ces données s'écarte légèrement de la Microrégion déterminée dans ce prédiagnostic.

Ce premier tableau, extrait du rapport annuel 2007 de la police du Condroz, concorde avec les chiffres de l'INS.

<sup>166</sup> <http://www.infozone.be/fiches/lie/5296.htm>

	Accidents avec blessés					
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
ANTHISNES	12	19	8	13	10	10
CLAVIER	14	15	17	16	12	16
COMBLAIN	13	27	27	15	13	19
FERRIERES	22	18	18	24	24	23
HAMOIR	9	17	13	13	10	15
MARCHIN	13	17	12	16	12	6
MODAVE	18	24	22	20	13	23
NANDRIN	23	23	15	19	27	29
OUFFET	9	7	13	4	12	12
TINLOT	13	18	15	16	10	9
<b>ZP CONDROZ</b>	<b>146</b>	<b>185</b>	<b>160</b>	<b>156</b>	<b>143</b>	<b>162</b>

le plus bas en cinq ans

le plus haut en cinq ans

Condroz	Accidents dégâts matériels					
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
ANTHISNES	11	26	17	12	17	15
CLAVIER	13	28	20	20	15	14
COMBLAIN	29	35	33	25	24	35
FERRIERES	23	26	20	21	31	6
HAMOIR	22	25	26	18	15	19
MARCHIN	24	17	17	23	22	13
MODAVE	30	40	30	20	39	14
NANDRIN	23	39	37	36	24	30
OUFFET	13	24	17	17	15	16
TINLOT	19	21	21	27	16	6
<b>TOTAL</b>	<b>207</b>	<b>281</b>	<b>238</b>	<b>219</b>	<b>218</b>	<b>168</b>

Un autre segment, illustré par le tableau ci-contre, concerne les accidents avec uniquement des dégâts matériels.

Lorsque les accidents sont réglés de manière amiable, ceux-ci ne sont pas comptabilisés par le service de police; le reflet est donc partiel. Les résultats montrent que Ferrières se situent plus dans la moyenne.

Deux autres tableaux, réalisés pour 2007 par la zone de police, permettent d'apporter un éclairage supplémentaire sur les lieux où se déroulent les accidents avec blessés constatés sur FERRIERES.

	Accidents	Mortels	Blessés	
			Graves	Légers
RN 30	1	0	1	2
RN 66	14	0	3	21
RN 86	2	0	0	2
Route locale	6	0	1	7
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>32</b>

Vitesse autorisée	Accidents	Mortels	Blessés	
			Graves	Légers
30	0	0	0	0
50	4	0	0	4
70	4	0	1	7
90	15	0	4	21

En 2007, la RN 66 est la plus accidentogène suivie par les routes locales. Aucun accident n'a par contre été détecté sur les 4,80 km d'autoroute traversant l'entité. Il est rassurant de constater que les zones 30 sont épargnées par les accidents avec blessés.

Les forces de l'ordre expliquent dans leur analyse que la cause principale des accidents est la perte de contrôle du véhicule essentiellement provoquée par la vitesse et l'imprégnation alcoolique des conducteurs. Ces éléments donnent donc des indications sur les axes de la politique préventive à mener en la matière. L'implication des jeunes dans les accidents se manifestant plus particulièrement les vendredi, samedi et dimanche.

### 9.4.2. Vols dans les habitations

Le tableau reprend les vols commis sans violence à l'intérieur d'un immeuble dans la zone de police.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Anthisnes	53	22	17	19	15	31
Clavier	26	28	29	25	18	17
Comblain-au-Pont	59	56	59	39	30	97
<b>FERRIERES</b>	<b>68</b>	<b>27</b>	<b>21</b>	<b>27</b>	<b>35</b>	<b>40</b>
Hamoir	56	24	24	27	23	44
Marchin	27	38	16	30	30	23
Modave	34	32	39	35	17	41
Nandrin	50	56	46	48	23	37
Ouffet	26	34	24	33	19	18
Tinlot	28	32	10	11	17	19
ZP CONDROZ	427	349	285	294	227	367

Une augmentation globale s'est manifestée entre 2006 et 2007. La police constate également que trois communes ont été plus touchées par l'augmentation à savoir: Comblain-au-Pont, Modave et Anthisnes. En ce qui concerne FERRIERES, une augmentation de 14% a eu lieu.

En ce qui concerne les vols avec violence commis dans les habitations, le phénomène est faible sur FERRIERES puisque de 2002 à 2007, 6 faits ont été constatés.

### 9.4.3. Nuisances sociales

La zone de police s'est focalisée plus particulièrement sur 3 types de nuisances: les désagréments sonores, l'incinération de déchets en plein air, la divagation d'animaux. Cependant, d'autres nuisances outre celles qui ont été retenues font partie de ce segment comme les actes de vandalisme, les dépôts clandestins... En ces matières, de nombreux faits ne sont pas rapportés impliquant un chiffre noir important. Tous les faits ne font pas nécessairement l'objet d'un Procès Verbal, ils en restent alors au stade de l'information. Le tableau ci-dessous concerne **l'ensemble de la zone de police**.

	Informations				PV
	2004	2005	2006	2007	2007
Divagations	321	421	472	433	45
Incinérations de déchets	61	82	94	72	13
Nuisances sonores	93	133	140	147	14
<b>Total</b>	<b>475</b>	<b>636</b>	<b>706</b>	<b>652</b>	<b>72</b>

Cependant, comme le tableau ci-dessous reprenant les **faits de vandalisme sur des immeubles ou véhicules** l'illustre, ceux-ci représentent des infractions plus nombreuses que les nuisances sonores.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Anthisnes	13	18	25	19	23	19
Clavier	9	17	14	21	10	23
Comblain-au-Pont	45	47	26	56	45	57

<b>FERRIERES</b>	<b>19</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>22</b>	<b>27</b>
Hamoir	29	29	33	31	26	31
Marchin	39	27	42	40	36	20
Modave	12	21	18	24	12	25
Nandrin	15	24	48	29	37	44
Ouffet	17	21	20	15	21	18
Tinlot	5	8	5	23	22	12
<b>ZP CONDROZ</b>	<b>203</b>	<b>224</b>	<b>252</b>	<b>278</b>	<b>254</b>	<b>276</b>

#### 9.4.4. Délinquance juvénile

<b>Types d'infractions</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Dégradations volont.	58	62	94
Coups et bless. volont.	58	56	54
Drogues	21	24	38
Vols qualifiés Habitations	4	13	35
Vols simples	23	26	34
Harcèlements "stalking"	10	17	21
Menaces	22	13	20
Différends familiaaux	0	0	14
Disparitions et fugues	3	15	12
Vols de véhicules	3	6	10
Abus de confiance - Faux	1	1	10
Prot. Jeunesse - Indiscipline et inconduite	0	0	10
Armes et mun.	12	8	9
Registres population - CI	0	0	8
Vols dans véhicules	7	5	4
Attentats à la pudeur - Mœ	4	2	3
Iresses	2	2	3
Viols	1	3	3
Obligation scolaire	0	0	2
Incendies volont.	3	0	1
Outrages	1	0	1
Injures verbales	0	12	1
Nuisances sociales	0	9	1
tapages nocturnes	0	2	1
Extorsion	0	0	0

Dans le cadre de ce diagnostic, les chiffres communiqués dans le tableau ci-contre sont présentés sur l'ensemble de la zone de police et concerne des auteurs de faits infractionnels de moins de 25 ans.

Les deux principales infractions commises sont donc les dégradations volontaires et les coups et blessures.

La prévention du phénomène de la délinquance juvénile est importante et une organisation comme *La Teignouse*<sup>167</sup> a un rôle préventif primordial.

#### 9.4.5. Sentiment d'insécurité

Le sentiment d'insécurité est très subjectif et le fait d'apporter des éléments objectifs permet de replacer les infractions dans la réalité. *Il combine le danger réel ou imaginé et la perception de sa gravité (tolérance ou aversion au risque, résistance au changement, aliénation...).* Les éléments perçus collectivement comme angoissants peuvent varier d'un pays à l'autre, d'une période à l'autre, d'un segment de population à l'autre.<sup>168</sup>

<sup>167</sup> Cf. Point n°9.1.6.

<sup>168</sup> <http://fr.wikipedia.org/wiki/Ins%C3%A9curit%C3%A9>

La sécurité routière est un sujet souvent évoqué dans les Opérations de Développement Rural et regarder les chiffres permet également de cibler les actions à éventuellement mener.

### 9.5. Outils communaux pour la mobilité et la sécurité routière

Il existe d'autres outils permettant d'agir de manière concrète sur la mobilité et la sécurité routière. Citons parmi les initiatives soutenues par la Région wallonne: les Plans de Déplacement Scolaires, les Plans de Déplacements d'Entreprises, les fiches d'accessibilité multimodale, la semaine de la mobilité... Ces outils peuvent être actionnés par le secteur public, mais également par le secteur privé.

FERRIERES dispose d'une CCATM.

### 9.6. Projet de la Transferrusienne<sup>169</sup>

La *Transferrusienne* est un cheminement empruntant l'ancienne voie vicinale. Ce parcours de plus ou moins 15 kilomètres part de Werbomont, passe par Xhoris, le collège Saint-Roch et Ferrières avant de rejoindre le RAVeL de Comblain-la-Tour.

Il serait entièrement réaménagé et réhabilité pour favoriser les modes doux de déplacement (Piétons, cyclistes). Afin de concrétiser ce projet des travaux de déboisement, de balisages sont notamment nécessaires.

#### Tableau AFOM et synthèse

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ferribus</li> <li>• Zone de police avec son plan zonal de sécurité et son bureau d'assistance aux victimes</li> <li>• CCATM</li> <li>• Transport scolaire</li> <li>• Facilités pour le transport routier via l'autoroute E25</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de km de voiries à entretenir</li> <li>• Ferribus peu connu</li> <li>• Possibilités offertes via les transports en commun</li> <li>• Absence de bus passant par la gare de Sy</li> <li>• Nombre de blessés provoqué par les accidents de la route</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aides de la région wallonne pour l'élaboration d'un Plan Communal de Mobilité, de Plans de Déplacement scolaire, fiches d'accessibilité multimodale</li> <li>• Projet de la Transferrusienne</li> <li>• Appel à projets PicVerts<sup>170</sup></li> </ul>	

<sup>169</sup> L'association les chemins du rail est particulièrement active sur ce dossier : <http://www.cheminsdurail.be>



*FERRIERES est une commune rurale présentant des facilités d'accès via la route (autoroute E25, routes régionales...) mais le transport en commun offre peu de possibilités pour les habitants. Il est malheureux de constater qu'une gare desservie par la SNCB n'a pas développé le concept de multimodalité puisqu'il n'y a pas d'arrêts de bus à cet endroit.*

*La sécurité routière focalisera toute l'attention car, le risque d'être blessé est plus important sur les voiries régionales et des actions sont donc à prévoir avec les acteurs de terrain du SPW, la police locale...*

*Le déplacement des piétons et cyclistes pourrait être grandement facilité par le projet de la Transferrusienne.*

---

<sup>170</sup> <http://cartographie.wallonie.be/PICVerts/index.php>

## 10. GESTION COMMUNALE – SERVICES PUBLICS

Découper une matière en thèmes n'est pas toujours aisé, et des éléments de la gestion communale ont été insérés au fil des paragraphes. Le lecteur se référera aux paragraphes ad hoc, ce chapitre complétant les informations précédentes.

### 10.1. Administration communale

Situé au centre de l'entité, le principal bâtiment administratif (Place de Chablis 21, 4190 Ferrières) est accessible:

- du lundi au vendredi, de 8H à 11H 45
- le mercredi de 13h à 16h (seulement les services Population/État-Civil et Urbanisme)
- le samedi de 9h à 11h45

### 10.2. Collège communal, Conseil communal

Le Collège communal<sup>171</sup> est composé du Bourgmestre, des trois Echevins et du Président du Centre Public d'Action Sociale

<b>Compétences</b>	
<b>Bourgmestre</b>	
<i>Raymond MARECHAL (UGC)<sup>172</sup> allée du Cortil Lava n°1 4190 FERRIÈRES</i>	<i>Affaires générales et européennes, relations publiques   Finances/budget   Administration, personnel   État-civil et population, élections   Police, politique de prévention, service incendie   Contentieux, assurances   Affaires économiques, classes moyennes, commerce, PME   cultes, fabriques d'église   Intercommunales, énergie.</i>
<b>Echevins</b>	
<i>Frédéric LÉONARD (UGC) rue de Godinry, 5 4190 FERRIÈRES (Xhoris)</i>	<i>Patrimoine, urbanisme, environnement, agriculture, eaux/forêts, pêches, propreté publique   Fêtes, réceptions, foires, jeunesse, participation, comités de quartier   Transports/mobilité   relations avec le CPAS.</i>
<i>Joseph BONFOND (UGC) Aux Cortyls 13 4190 FERRIÈRES (My)</i>	<i>Service des travaux   Sports, loisirs   Cimetières, espaces verts   Propreté publique.</i>

<sup>171</sup> Le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation prévoit, depuis le 08 octobre 2006, que siège au Collège Communal le (la) Président(e) du CPAS. Les membres du Collège se répartissent entre eux les attributions en début de législature. Ils ne peuvent prendre de décisions que collégalement à l'exception de l'Officier d'Etat-Civil et du Bourgmestre dans des fonctions de police préventive.

<sup>172</sup> Union pour la Gestion Communale

<i>Frédérique KERSTEN (UGC)</i> <i>Es Spita, 2/B</i> <i>4190 FERRIÈRES</i>	<i>Enseignement, accueil extrascolaire /</i> <i>Culture, tourisme, musées, bibliothèque</i> <i>/ Finances / Marchés artisanaux /</i> <i>Jumelages.</i>
<b>Président du CPAS</b>	
<i>Étienne LEROY (UGC)</i> <i>Le Mont 7</i> <i>4190 FERRIÈRES (Xhoris)</i>	<i>Affaires sociales / Logement /</i> <i>Handicapés, pensions / Santé publique,</i> <i>hygiène, famille / Emploi, chômage /</i> <i>3ème âge / Coopération au</i> <i>développement / Étrangers</i>

Le Conseil communal est composé du Bourgmestre, des trois Echevins, du Président de CPAS et de conseillers communaux; ces derniers sont repris dans la liste ci-dessous.

- Mme Marie-Madeleine MORTEHAN, Au Clocher 14 à 4190 FERRIÈRES, (UGC)
- M. Benoît BOREUX, La Rouge-Minière 23 à 4190 FERRIÈRES, (IC)<sup>173</sup>
- M. Yvon ROLLIN, Le Chafour 3 à 4190 FERRIÈRES (Xhoris), (IC)
- M. André RAHIER, chemin du Bovrège 3 à 4190 FERRIÈRES (Werbomont), (UGC)
- M. Jean STRÉE, chemin du Vicinal 6/A à 4190 FERRIÈRES, (UGC)
- Mme Marianne DUPONT, chemin du Bovrège 4 à 4190 FERRIÈRES (Werbomont), (IC)
- M. Jean-Michel RENARD, rue Pierreux 12/A à 4190 FERRIÈRES (Xhoris), (IC)
- Mme Valérie LECLERCQ, route de Bastogne 29 à 4190 FERRIÈRES (Werbomont), (IC)
- Mme Patricia HOTTE, chemin du Vicinal 5/H à 4190 FERRIÈRES, (UGC)
- M. Pierre MARICHAL, rue de Comblain 5/B à 4190 FERRIÈRES (Xhoris), (UGC)
- Mme Sandrine MAQUINAY, sur les Minières 5 à 4190 FERRIÈRES (Xhoris),(Écolo)

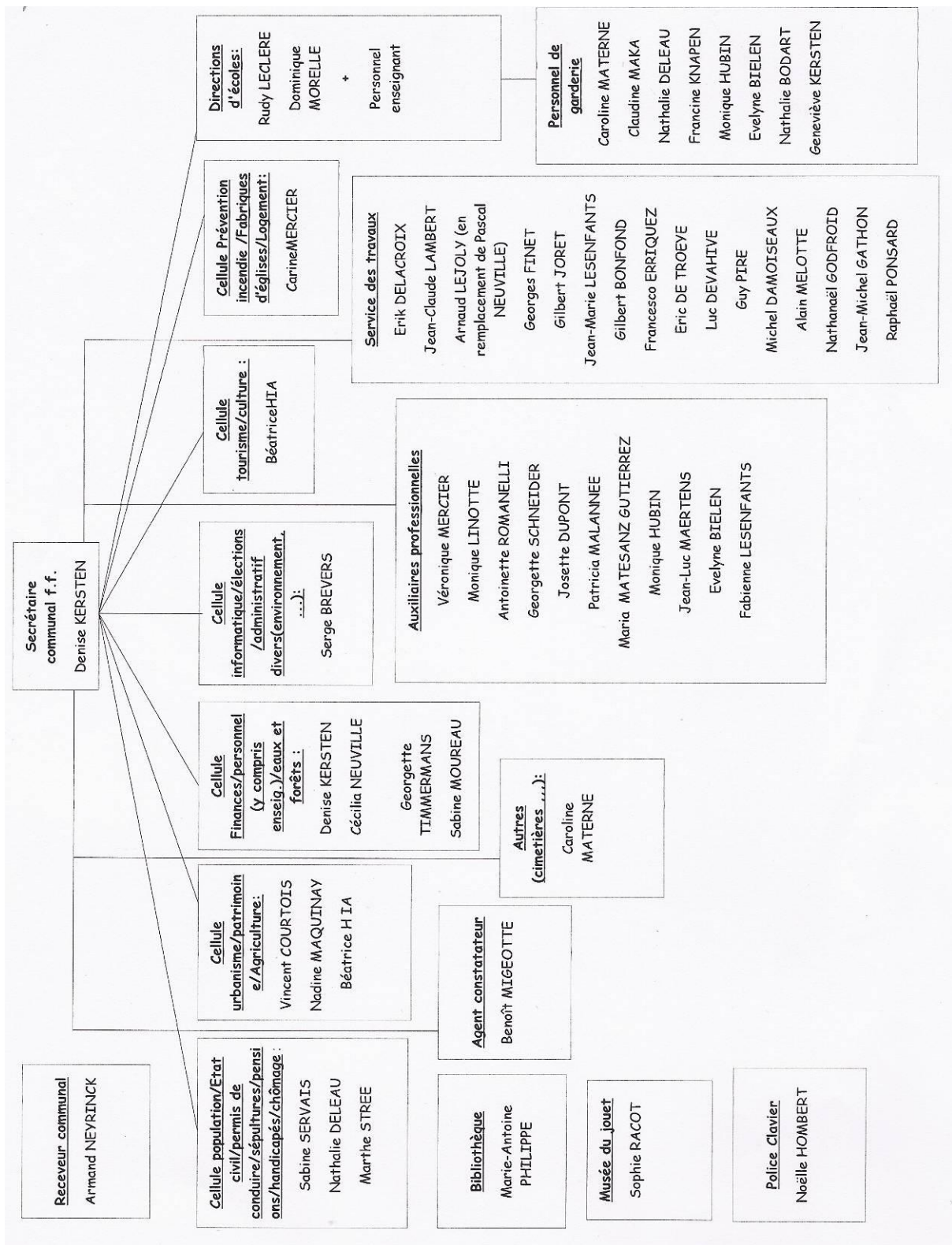
Le site Internet de la Commune [www.ferrieres.be](http://www.ferrieres.be) permet de télécharger les ordres du jour et procès-verbaux du Conseil communal.

#### ***10.4. Moyens humains de l'Administration communale***

L'organigramme de la Commune au premier janvier 2010 se ventilait comme suit :

---

<sup>173</sup> Intérêts Communaux



## 10.5. Collaborations de la Commune – Affiliations à des organismes supra-communaux

Dans différentes matières, la Commune a besoin de bénéficier de l'expertise de différents organismes publics et parapublics, mais aussi avec le privé (asbl...): Holding Communal SA (Dexia), Interminosane (distribution électricité), Intradel (gestion des déchets), SPI+ (vie économique), AIDE (épuration des eaux), GREOA (économie, tourisme, bureau d'études...), La Teignouse (aide à la jeunesse, prévention...), Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW)...

## 10.6. Finances

### 10.6.1. Comptes, budgets et pouvoir d'emprunt

Comptes et budgets des dernières années		
	Service ordinaire	Service extraordinaire
<b>Comptes 2007</b>		
Droits constatés nets	6.219.577,92	2.473.272
Engagement	3.967.033,78	2.473.272
Résultats	2.252.544,14	0
<b>Comptes 2008</b>		
Droits constatés nets	6.933.504,50	1.168.266,02
Engagement	4.502.994,49	1.168.266,02
Résultats	2.430.510,01	0
<b>Budget global 2009 avec les mod. Bud.</b>		
Prévision recettes	7.126.696,27	4.120.223,83
Prévision dépenses	5.274.089,73	3.923.489,94
Résultats	1.852.606,54	196.733,89
<b>Budget global 2010</b>		
Prévision recettes	6.310.400,53	2.555.975,63
Prévision dépenses	4.894.021,81	2.359.241,74
Résultats	1.416.378,72	196.733,89

Au cours des exercices 2010 à 2020, certains emprunts arriveront à échéance. Il est donc possible, sans apporter de charge supplémentaire au budget, d'emprunter la même somme une fois le remboursement terminé. La somme totale est de 740.212,19 €

### 10.6.2. Taxes et redevances communales

Au niveau de l'Impôt des Personnes Physiques (IPP) le taux est de 8% et le précompte immobilier augmente en 2008 à 2.600 centimes additionnels. Cette pression fiscale est dans la moyenne des communes wallonnes.

Le tableau ci-dessous reprend les taxes en 2009 pour FERRIERES

### Taxes

Description		Euros
Taxe communale sur l'enlèvement et le traitement des immondices	Isolé	75 €
	Deux personnes	115 €
	Trois personnes et plus	130 €
	Seconds Résidents	135 €
Carte d'identité et titre de séjour	Carte d'identité	116 €
	Renouvellement	16 €
	Titre de séjour	10 €
	Document délivré en cas de perte ou de vol	2 €
	Procédure d'extrême urgence	139,15 € + 19,85 €
	Procédure d'urgence	87,12€ + 18,88€
Pièces d'identité pour les enfants de – 12ans	Première carte électronique	7 €
	Renouvellement	10 €
	Pièce d'identité revêtue d'une photo	1,25 €
Passeport	<i>Personne de plus de 18 ans</i>	
	a) procédure normale	71 € + 8 €
	b) procédure d'urgence	240 € + 16 €
	<i>Personne de moins de 18 ans</i>	
	a) procédure normale	41 € + 0 €
	b) procédure d'urgence	210 € + 0€
Carnet de mariage		10 €
Permis de conduire		9 €
Autres documents administratifs, certificats, extraits...	Par document	1 €
soumis au droit de timbre		
Taxe communale sur la distribution d'écrits publicitaires	Par exemplaire distribué pour les écrits et échantillons publicitaires jusqu'à 10 gr inclus	0,0111€
	Par exemplaire distribué pour les écrits et échantillons publicitaires au-delà de 10 gr et jusqu'à 40 gr inclus	0,0297 €
	Par exemplaire distribué pour les écrits et échantillons publicitaires au-delà de 40 gr et jusqu'à 225 gr inclus	0,0446 €
	Par exemplaire distribué pour écrits et échantillons publicitaires supérieurs à 225 gr	0,08 €
	Par exemplaire d'écrit distribué émanant de presse régionale gratuite	0,006 €
Taxe communale sur les secondes résidences	Par seconde résidence	450 €
	Par seconde résidence établie dans un camping agréé	175 €
Taxe vente sacs poubelles	Par sac	1,20 €
Taxes de séjour	Par lit loué par an	90 €
Taxe sur les immeubles inoccupés	Pa mètre courant de façade	5€

## *Redevances communale*

	Description	Euros
Redevance sur exhumation	(par exhumation)	125
Permis de lotir	Par lot	100
Certificats d'urbanisme	Numéro 1	20 €
	Numéro 2	65 €
Demandes de renseignements d'urbanisme	Ouverture du dossier	20 €
	Prix par parcelle	6 €
Déclarations urbanistiques		20 €
Indication de l'implantation		150 €
Demandes de permis d'Urbanisme	s'il s'agit d'une demande ne nécessitant ni enquête, ni avis de la CCATM	90 €
	s'il s'agit d'une demande soumise à la CCATM	115 €
	s'il s'agit d'une demande soumise à l'enquête publique.	150 €

### **10.6.3. Primes communales**

Depuis 2004, il existe une prime communale à l'installation de chauffe-eau solaire d'un montant de 250 €.

Une allocation de naissance est également octroyée depuis 1991 et les montants ont été révisés en 2007 : 1<sup>er</sup> enfant (48 €), 2<sup>ème</sup> enfant (60 €), la somme augmente de 12 € par enfant supplémentaire.

## **10.7. Equipements et infrastructures**

### **10.7.1. Patrimoine communal**

Le lecteur trouvera dans les futures annexes, en plus de la carte n°... reprenant l'ensemble du patrimoine communal, une liste des propriétés communales bâties. Cette liste évolue au cours du temps en fonction des acquisitions et ventes: cette liste est donc arrêtée au 1 /01/ 2010.

### **10.7.2. Distribution d'eau**

La distribution d'eau sur la commune est gérée par la Société Wallonne Des Eaux (SWDE)<sup>174</sup>

<sup>174</sup> <http://www.swde.be>

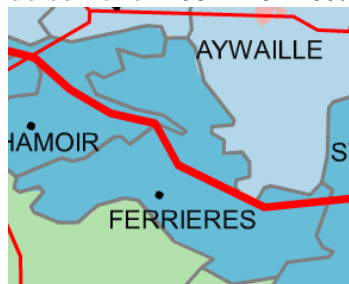
Société(s) de distribution et tarification (2008):

Société(s) de distribution	Redev. forf. en € (limite en m <sup>3</sup> )	Redevance annuelle en €	Tarif 1 en €/m <sup>3</sup> (limite en m <sup>3</sup> )	Tarif 2 en €/m <sup>3</sup> (limite en m <sup>3</sup> )	Tarif 3 en €/m <sup>3</sup> (limite en m <sup>3</sup> )	Tarif 4 en €/m <sup>3</sup> (limite en m <sup>3</sup> )
SWDE	-	38,8	0,97 (30)	1,94 (5000)	1,75 (25000)	-

Consommation annuelle d'eau des petits consommateurs par raccordement (2005): 74,93 m<sup>3</sup>

### 10.7.3. Distribution d'électricité

Depuis la libéralisation du marché, le consommateur final peut se fournir auprès de la société de son choix comme Electrabel, Essent, Nuon, Luminus...



Intermosane s'occupe d'une partie du réseau basse tension de distribution sur l'entité et des lignes d'un voltage inférieur à 150 KV. Par contre, Elia s'occupe des infrastructures hautes tensions dépassant 150KV comme celle qui traverse l'entité illustrée par le schéma ci-contre<sup>175</sup>.

### 10.7.4. Programmes triennaux<sup>176</sup>

#### *Plan triennal 2004-2006*

- Entretien des voiries route de Sy, route principale, route de Filot, route de Férot, chemin royal, route du Trou, Voie du Thier, La Picherotte, Le Raumont, Chemin de l'Epine, rue Au Clocher, rue de Laveu, route de Renier
- Aménagement du premier étage de l'administration communale de Ferrières
- Rénovation toiture et travaux confortatif à la tour de l'Eglise Saint-Martin

#### *Plan triennal 2007-2009*

- Transformation et aménagement du rez-de-chaussée et du premier étage de l'administration communale de Ferrières
- Rénovation toiture et travaux à la tour de l'Eglise Saint-Martin: phase 1

### 10.7.5. Travaux financés en tout ou en partie via d'autres programmes de la Région wallonne ou d'autres pouvoirs subsidiaires

Le rapport annuel accompagnant le budget communal en vertu de l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation présente une liste de travaux et de demandes de subsides.

<sup>175</sup> <http://www.icedd.be/atlasenergie/cartes/ftptma01.swf>

<sup>176</sup> Pour plus d'information sur les possibilités offertes par les plans triennaux: <http://mrw.wallonie.be/dgpl/fr/subventions/default.asp#triennal>



Par exemple, en 2009 :

- audit énergétique de l'école communale de Ferrière Centre (*dossier introduit pour une subvention d'un montant maximum de 4.500 euros introduit auprès du Gouvernement wallonne en juillet 2007 et accord signifié en novembre 2009*)
- demande introduite d'un dossier de subvention pour l'amélioration énergétique de la Maison des jeunes dans le cadre d'un dossier **Utilisation Rationnelle de l'Énergie dans les BATiments (UREBA)**<sup>177</sup> spécial.
- projet dans le cadre d'un dossier d'aide relative à l'éclairage des voiries et espaces publics (**EPURE**)<sup>178</sup> en vue d'économiser l'énergie: éclairage public pour Xhoris (phase1)
- projet du **Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)**, « 31 communes au soleil » : fourniture et pose d'un kit photovoltaïque pour le poser sur le bâtiment du Maka.

#### **10.7.6. Travaux effectués par le service des travaux de la Commune**

Le rapport annuel accompagnant le budget communal en vertu de l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation liste les travaux effectués.

Comme chaque année le service des travaux procède à des entretiens habituels de voiries, d'espaces verts, d'accotements, assure le service hivernal, cimetières, aide logistique pour la mise en place de chapiteaux...mais il effectue aussi des travaux plus spécifiques en fonction des années.

Par exemple, en 2009 :

- contrôle et mise en conformité des installations de gaz et d'électricité et citernes à mazout des bâtiments communaux
- placement d'abribus à Werbomont et à Xhoris
- réfection de certaines voiries...

### **10.8. Collecte et gestion des déchets**

La gestion des déchets sur la commune de FERRIERES est gérée par l'intercommunale INTRADEL.

Un article du journal Le Jour, daté du 27 février 2008, a publié un tableau montrant que le tri est relativement bien effectué en Province de Liège. En 2007, pour FERRIERES: 213kg de déchets ménagers, 14 Kg de PMC, 23 kg de papiers et cartons, 23 kg de verres ont été récoltés. En ce qui concerne les ordures ménagères, la production à Ferrières est supérieure à la moyenne en province de Liège.

Cependant des chiffres plus récents montrent une évolution positive avec l'amélioration du système de tri sélectif puisque si en 2008 le poids total des ordures ménagères s'élevait à 213,73 kg par habitant, en 2009 à 154,10 Kg.

---

<sup>177</sup> <http://energie.wallonie.be/fr/audit-energetique-ureba.html?IDC=6370&IDD=12281>

<sup>178</sup> <http://energie.wallonie.be/fr/renouvellement-de-l-eclairage-des-voiries-afin-d-en-ameliorer-la-performance-energetique-et-photometrique-epure.html?IDC=6370&IDD=12365>

La collecte hebdomadaire en porte-à-porte. Les ordures ménagères sont incinérées ou mises en Centre d'Enfouissement Technique (CET). Le recyclage ou la valorisation n'est possible qu'à partir des déchets triés déposés en porte-à-porte (PMC) ou à partir des déchets acheminés vers les parcs à conteneurs et bulles à verres.

### *Recyparc*

Cette infrastructure implantée, route de Marche 48 est ouverte de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00 du mardi au vendredi et le samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00.

Outre le Recyparc, des bulles à verres et conteneurs à textiles et chaussures sont disséminées sur l'entité.

### **10.9. Service Régional d'Incendie (SRI)**

Ce service est installé dans le parc Communal de Hamoir rue de Tohogne 12. Il y a de nombreuses années, en 1896, le Conseil communal Hamoirien décidait de mettre sur pieds un corps de Pompiers<sup>179</sup>. Actuellement, les pompiers couvrent différentes communes du secteur (Hamoir, FERRIERES, Anthisnes, Ouffet, Comblain-au-Pont, une partie de Durbuy) pour à peu près 23.000 habitants. Un service d'ambulance est également assuré. Une réforme des SRI se profile et cette matière risque donc d'évoluer à brève échéance tout en provoquant une augmentation des coûts pour la Commune.

### **10.10. La Poste**

Le bureau de Poste de l'entité se trouve à Werbomont, route de Stavelot n° 8 et ouvre tous les jours de la semaine de 9 h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30; cependant le mardi une extension de l'heure d'ouverture est prévue jusqu'à 18h00.

Les boîtes aux lettres sont, quant à elles, présentes à différents endroits de la Commune (cf. <http://www.levisiteur.be/PageCA-SITEMAP-FERRIERES.htm>).

---

<sup>179</sup> <http://www.hamoir.be/pompiers/Historique.html>

## Tableau AFOM et synthèse

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Croissance récente des moyens humains à l'administration</li><li>• Recyparc et collecte des déchets</li><li>• Primes communales</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Site Internet communal peu ergonomique et pas suffisamment interactif</li><li>• Charge des emprunts en cours plus élevée que la moyenne des communes de la province de Liège</li></ul>
OPPORTUNITE	MENACE
<ul style="list-style-type: none"><li>• Croissance récente des moyens humains à l'administration</li></ul>	

*Ce chapitre aborde quelques éléments de la gestion communale qui n'avaient pas encore été traités dans les autres sections de ce prédiagnostic.*

*Si certains travaux sont subsidiés, d'autres sont réalisés sur les fonds propres de la Commune qui finance des projets par des emprunts ce qui implique une certaine charge de la dette qui, en l'espèce est un peu plus élevée que la moyenne des communes de la Province de Liège. Ce dernier point est important à souligner car il est nécessaire de tenir compte de l'état des finances communales pour la bonne exécution des projets du PCDR qui seront à mettre en œuvre.*

## 11. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE

Ce chapitre est une synthèse des caractéristiques socio-économiques de FERRIERES. Se référer aux tableaux AFOM en fin de chaque chapitre permettra également au lecteur de se forger rapidement une bonne image de l'entité. La cartographie reprise dans les annexes de la Partie I spatialisent certaines caractéristiques communales.

### 11.1. Caractéristiques géographiques, ressources naturelles et environnement



Située aux confins de la Province de Liège et limitrophe à celle du Luxembourg, la commune de FERRIERES est intégrée dans le **Pays d'Ourthe-Ambève**. Commune de l'Eurégio Meuse-Rhin, l'entité de **5.690,30 hectares** résulte de la fusion entre les anciennes communes de Ferrières, My, Vieuxville, Werbomont et Xhoris. L'Ourthe effleure FERRIERES à l'ouest sur 4 km. Cette rivière, dans laquelle se jette la Lembrée, constitue une frontière naturelle avec une partie de la commune de Durbuy. L'important **réseau hydrographique** structure aussi le **paysage** relativement

**vallonné** de l'entité. Cependant, les problèmes d'inondation ne sont pas aussi aigus qu'à Hamoir. La superficie cumulée des zones **agricoles** et **forestières** (4.746 ha) montre bien qu'il s'agit d'une commune rurale et verte.

Ses **caractéristiques géologiques** présentent des aspects intéressants, car FERRIERES est à cheval sur deux régions naturelles: l'**Ardenne** à l'est et la **Calestienne** à l'ouest. Le sol calcifère de cette dernière induit la présence de **phénomènes karstiques** et explique la présence de **nombreuses grottes** et **ruisseaux souterrains**. Les différents substrats sont donc réunis pour devenir le terreau de **biotopes variés** se traduisant par une faune et une flore, parfois endémiques, diversifiées. Des **sites** sont d'ailleurs **protégés** juridiquement comme les 4 sites **Natura 2000**, les 6 **réserves naturelles** (3 publiques et 3 privées), la **grotte des Emotions** (à la fois Caverne Souterraine d'Intérêt Scientifique, Zone Humide d'Intérêt Biologique, site Ramsar), le **sol Mazeri**. Les **arbres et haies remarquables** forment une liste de 115 éléments. Outre ses sites protégés, de nombreux endroits constituent des lieux biologiquement intéressants comme **l'étang du CPAS à Missoule**.



Différents **outils de gestion** ont été mis en place afin de minimiser l'impact négatif des activités humaines sur le territoire. Le dernier né en la matière est le **Plan Communal de Développement de la Nature** (PCDN) dont les actions débutent après une phase d'étude scientifique. En 2008, FERRIERES a également adhéré au **Contrat Rivière Ourthe** qui a d'ores et déjà relevé des problèmes récurrents comme la présence de plantes invasives,

l'érosion, des rejets d'eau non épurée... Bien entendu, la mise en œuvre des **Plans d'Assainissement du Sous-bassin Hydrographique de l'Ourthe et de l'Amblève** se réalise progressivement. Comme il existe un captage de la SWDE à Werbomont et aussi la proximité des stations de pompage de l'entreprise Bru-Chevron, des **zones de prévention** ont été déterminées dans deux Arrêtés Royaux.

La **forêt** qui représente à elle seule **44,12% du territoire** bénéficie aussi d'une attention particulière avec le **Plan d'aménagement forestier** du Département Nature et Forêt mais aussi avec la certification des forêts domaniales (label PEFC<sup>180</sup>).

En matière de protection de la biodiversité, FERRIERES participe aux opérations **Combles et Clochers** et **Bords de Routes-Fauchage tardif**. De plus, dans une optique de conscientisation citoyenne, mais aussi de répression un **agent constatateur des incivilités environnementales** a été engagé. FERRIERES est également concernée par le projet **Life Hélianthème** permettant la conservation et le développement des pelouses calcaires. La **gestion des déchets** et l'attention particulière portée à la **consommation énergétique** sont également des facteurs à prendre en compte dans une politique environnementale globale afin de s'inscrire dans une optique de développement durable.

## **11.2. Caractéristiques du patrimoine bâti, du logement et aménagement du territoire**



L'**histoire** parfois agitée de la région a laissé de nombreux vestiges plus ou moins bien conservés qui forment l'identité des différents villages. Outre les **nombreux châteaux** et **anciennes fermes** dispersés sur l'entité, de nombreux éléments du **petit patrimoine** sont d'ores et déjà répertoriés. L'influence religieuse s'est notamment traduite par la présence d'un **grand nombre de croix** mais aussi du **Monastère de Bernarfagne** qui est un des **11 sites et biens classés de l'entité**. L'analyse du bâti montre également que l'entité est loin d'être uniforme, car FERRIERES se situe à la **jonction de l'Ardenne** et du **Condroz**. La réalité de terrain est donc plus complexe que dans des communes plus typiquement connotées. Cette variété est un atout attirant certains touristes.

En ce qui concerne le logement, la **croissance** est de mise puisque la population a fortement augmenté. Malgré de **nombreuses rénovations** s'expliquant par l'ancienneté du parc du logement et afin d'absorber l'afflux massif de néo-ruraux, les **nouvelles constructions se multiplient**. Les maisons 4 façades constituent une grande part du parc des logements. Les prix pratiqués dans le secteur acquisitif sont relativement élevés par rapport à d'autres entités ce qui rend **l'accès à la propriété de plus en plus difficile**. Bien que l'Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève (**AISOA**) et Ourthe-Amblève Logement (**OAL**) étendent leurs activités sur FERRIERES, trouver une location à un prix modéré relève de l'exploit. A l'heure actuelle, des projets de développement de quelques logements sociaux figurent dans le **plan d'ancrage communal**. Cependant, développer des logements pour des personnes précarisées dans des villages où il est quasi impossible d'emprunter des transports en commun est à éviter.

---

180

Au vu de la croissance du bâti, l'**aménagement du territoire** constitue un point essentiel pour le développement harmonieux du territoire en tenant compte de ses spécificités. La Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) joue un rôle primordial. L'élaboration d'un règlement général d'urbanisme est un outil évoqué dans la note de politique générale 2007-2012.

### 11.3. *Caractéristiques économiques*

Tout d'abord, l'**analyse des revenus** montre qu'en moyenne les Ferrusiens disposent de moyens financiers **supérieurs à la moyenne régionale** et microrégionale. Cependant, une certaine **disparité** se manifeste puisqu'une certaine proportion de la population est dans la tranche de moins de 10.000 euros par an. FERRIERES compte également un **taux d'activité** assez **élevé** dans la population en âge de travailler ce qui corrobore également l'analyse des revenus. De **nombreux indépendants** ont également élu domicile sur l'entité.

Au niveau des activités économiques, à l'instar de nombreuses communes wallonnes, le **secteur agricole**, principalement axé vers l'élevage, est en **perte de vitesse** et il est de plus en plus difficile de trouver un repreneur pour une exploitation. Notons que de **nombreux postes de travail** découlent de l'**enseignement** notamment en fonction de la présence de l'école secondaire *Saint-Roch Ferrières*. La présence de l'**autoroute E25** est un atout qui a permis l'éclosion de nombreuses entreprises au sein de la zone économique de **Werbomont**. Le **dynamisme entrepreneurial** se marque également dans la démographie des entreprises qui est en croissance.

Le **tourisme** est également un **axe fort** de la commune avec le développement **d'activités de plein air** (kayak; promenades, tourisme d'affaires) qui ont contribué à l'essor de ce secteur. Le **domaine de Palogne** et **Relaxhoris** sont deux pôles touristiques importants. La proximité de **Durbuy** et d'**Aywaille** est aussi un facteur expliquant le développement d'une offre d'**hébergement de terroir** (gîtes, chambres d'hôte). L'**Office du Tourisme** est présent au centre de l'entité où le **secteur HoReCa** s'est un peu développé. Notons que la Maison du Tourisme Ourthe-Amblève assure également la promotion touristique de FERRIERES. Les activités événementielles comme la Fête du vin, le marché de Noël alsacien, le festival de musique Bucolique, drainent un public nombreux.



### 11.4. *Caractéristiques démographiques*

La population a notamment été attirée par la proximité de l'autoroute E25 et la Commune présente donc une forte croissance démographique. S'il est indéniable, comme dans l'ensemble de la Wallonie, que la **population vieillit**, ce phénomène semble **moins prononcé à FERRIERES**. Il est donc primordial de se projeter dans le futur en adaptant les services pour répondre aux besoins de demain. A l'heure actuelle, il existe **une seule maison de repos** située à Werbomont, village qui compte le pourcentage le plus élevé de personnes âgées par rapport aux anciennes autres communes.



### ***11.5. Caractéristiques de l'éducation, du secteur de la santé, de la vie socio-sportivo-culturelle, des services et de la gestion communale***

La **forte présence de jeunes** sur le territoire s'explique par la présence de l'école **Saint-Roch Ferrières** mais aussi par l'**internat autonome mixte** situé au **Château de Ville**. Les **associations parascolaires** gravitant autour de l'enseignement primaire facilitent l'intégration des parents dans la Commune. Notons également qu'il existe des structures dont les activités sont tournées vers les **jeunes** (Mouvements de jeunesse).



Les Ferrusiens peuvent bénéficier de l'**aide** et de l'**assistance** de nombreux services communaux comme le **CPAS**, mais aussi d'organismes privés (asbl, mutuelles...). De nouveaux services comme la distribution de repas à domicile ont récemment vu le jour. Comme dans de nombreux domaines de la vie quotidienne, la méconnaissance des actions proposées transparait. Cependant, l'**accueil à la petite enfance** ne compte pas encore de crèche communale, cependant la Commune a rentré un Programme de Coordination Locale à la petite Enfance (**CLE**).

Au niveau de la **vie sportive**, il existe certaines **infrastructures** dont certaines sont améliorables. Les citoyens peuvent utiliser, moyennant certaines conditions (renseignements et réservations à l'Office du Tourisme), la piscine et le **Hall Omnisports de Saint-Roch Ferrières** pour du mini-foot. A Xhoris, la piscine et une salle du **centre Relaxhoris** sont également accessibles aux habitants. De nombreux **clubs** permettent de pratiquer une grande **diversité de sports**. Il existe également un accord transcommunal avec Tennis Sports Accueil aux sports (**TSA**) qui organise un ramassage en car des stages au **Hall Omnisports de Hamoir**.

D'un point de **vue culturel**, outre la **bibliothèque**, l'**Office du Tourisme** et le **service communal de coordination culturelle** développe différentes activités de ce type. Au niveau des infrastructures outre certaines salles de villages susceptibles d'accueillir des événements culturels, certaines **galeries privées** laissent l'art s'exprimer (Maison des images, Galerie 13). La Culture est aussi liée à l'histoire et au tourisme, et à cet égard, le **domaine de Palogne**, le **Musée du Jouet** et celui de la **Vie rurale** constituent des points d'intérêts en la matière.

### ***11.6. Caractéristiques de la Mobilité et de la Sécurité routière***



Si FERRIERES est d'un **accès facile via les routes** au moyen d'un véhicule personnel, utiliser les **transports en commun** s'avère **difficile** pour rejoindre les différents villages. En effet, s'il existe bien **une gare** sans guichet à **Sy**, il est par contre impossible de s'y rendre en transports en commun. Ceci est en totale contradiction avec une politique axée vers la multimodalité. Afin de faciliter la mobilité des citoyens, le CPAS de la Commune a ouvert un **service local** de transport baptisé « **Ferribus** ». En ce qui concerne les **modes doux de déplacement**, il n'est pas facile de se rendre d'un village à l'autre de manière sécurisante par des voies cyclopédestres trop peu présentes. Par contre, le

projet de la **Transferrusienne** (cheminement empruntant une ancienne voirie vicinale) représente une opportunité à saisir.

La mobilité est toujours intimement liée à la **sécurité routière** et, malheureusement des **accidents** de la circulation se produisent en blessant plus généralement des **automobilistes** et leurs passagers que des piétons ou cyclistes. La **RN66** est la plus **accidentogène** et les tronçons à 90Km/h sont les plus dangereux.

FERRIERES, Commune rurale et d'hébergement touristique, présente une nature attrayante jouxtant des pôles comme Durbuy et Aywaille. L'autoroute E25 a contribué à l'essor démographique et à l'installation d'activités économiques. La protection environnementale et l'aménagement du territoire sont deux points importants pour lesquels des actions ont déjà été menées. Il est primordial de se projeter dans le futur et de développer l'entité en harmonie avec son environnement et les habitants de cette contrée.



## SOURCES

### Ouvrages, Etudes

AISOA, Rapport d'activités 2009

BAIJOT et B. WERY, La route médiévale entre deux provinces.

BAU B., BRANQUART E., COLINET G., MARX S., NEVEN C., PIROTTE A., ROYER C., WUIDAR A., *Contribution à l'étude intégrée de Ferrières Région Ourthe-Amblève (asbl GREOA)*, Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux, Unité de la Science du sol, Année académique 1990-1991

BIEVELET C., HENIN J.-M., JOUREZ B., HEBERT J., LECOMTE H., *Le douglas en Région wallonne, état des lieux et tendances*, Forêt Wallonne n°90, pp.28-39, septembre-octobre 2007

de NOUE A., *Etudes historiques sur l'ancien pays de Stavelot et Malmédy*, 1848

de LEUZE AM, *La Roche et Durbuy*, 1883

MARIAGE A., *PCDR de la Commune de HAMOIR*, août 1996

MICHEL G., *Archéologie en milieu karstique: de la législation à la prise de conscience*, Echo de l'Egout n°43, mars 2001

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE, DGRNE, *Etat de l'Environnement Wallon, Paysage (1996)* p.11

MONSEUR J.-R., *Sur la route de l'histoire par l'Histoire locale*, p.15.

STEIN J., *Les sites biologiques intéressants de l'entité de Ferrières*, Commune de Ferrières, 1984.

VAN BOL J.-M., *Entre politique et administration locales: pour un contrat d'objectifs*, octobre 2006

VAN DEN BORCK E., MARTEL E.-A., *Les cavernes et les rivières souterraines de la Belgique*, Tome premier: les calcaires du dévonien et du bassin de Dinant, 1910.

Magazine Ruralité du 3<sup>ème</sup> trimestre 2009.

### Remarques

A cette liste il convient d'ajouter les Bulletins d'information communale ainsi que des feuillets informatifs distribués lors des journées du patrimoine. De plus, différents textes législatifs (loi, décrets...) ont également été consultés.

En ce qui concerne les statistiques les principales sources utilisées sont: INS, IWEPS, le FOREM, CGT, Administration communale.

Pour la cartographie principalement: IGN 1/10.000, PPNC, PLI (v.0.6)

### Sites Internet principaux consultés

<http://aqualim.environnement.wallonie.be>

<http://aquaphyc.environnement.wallonie.be> ]

<http://biodiversite.wallonie.be>

<http://cartographie.wallonie.be>

<http://commissariat.tourisme.wallonie.be>

<http://environnement.wallonie.be>  
<http://fr.wikipedia.org>  
<http://genevrier.be/>  
<http://infrasport.pouvoirslocaux.wallonie.be>  
<http://mineco.fgov.be>  
<http://mrw.wallonie.be/dgatlp>  
<http://natura2000.wallonie.be>  
<http://statbel.fgov.be>  
<http://users.skynet.be/cr.ourthe/>  
<http://users.skynet.be/maevrard>  
<http://users.skynet.be/maisondimages>  
<http://users.swing.be/nh/rubriques/nsaint.htm>  
<http://www.academie-ova.be>  
<http://www.actu24.be>  
<http://www.admr.be>  
<http://www.aide.be>  
<http://www.arbresdevie.be>  
<http://www.belsud.com>  
<http://www.bibliotheques.be>  
<http://www.caritas-secours-liege.be>  
<http://www.cce-crh.be>  
<http://www.cheminsdurail.be>  
<http://www.croixrouge.be>  
<http://www.dexia.be>  
<http://www.eglise-romane-tohogne.be>  
<http://www.elsene.irisnet.be>  
<http://www.euregio-mr.org>  
<http://www.fdv.be>  
<http://www.ferrieres.be>  
<http://www.flw.be>  
<http://www.fossiliraptor.be>  
<http://www.fun-adventure.be>  
<http://www.grimonster.com/>  
<http://www.hamoir.be>  
<http://www.icedd.be>  
<http://www.infozone.be>  
<http://www.lamediatheque.be>  
<http://www.lepur.geo.ulg.ac.bef>  
<http://www.life-heliantHEME.eu>  
<http://www.marchelibre.be>  
<http://www.officetourismeferrieres.be/>  
<http://www.ourthe-ambleve.be>  
<http://www.pefc.be>  
<http://www.policelocale.be>  
<http://www.pppw.be>  
<http://www.qvw.be>

<http://www.relaxhoris.be>  
<http://www.saintrochferrieres.be>  
<http://www.spi.be>  
<http://www.swcs.be>  
<http://www.swde.be>  
<http://www.whestia.be>  
<http://www.xhoris.be>  
<http://www.viamichelin.com>

Document de travail